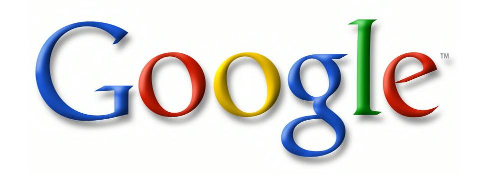
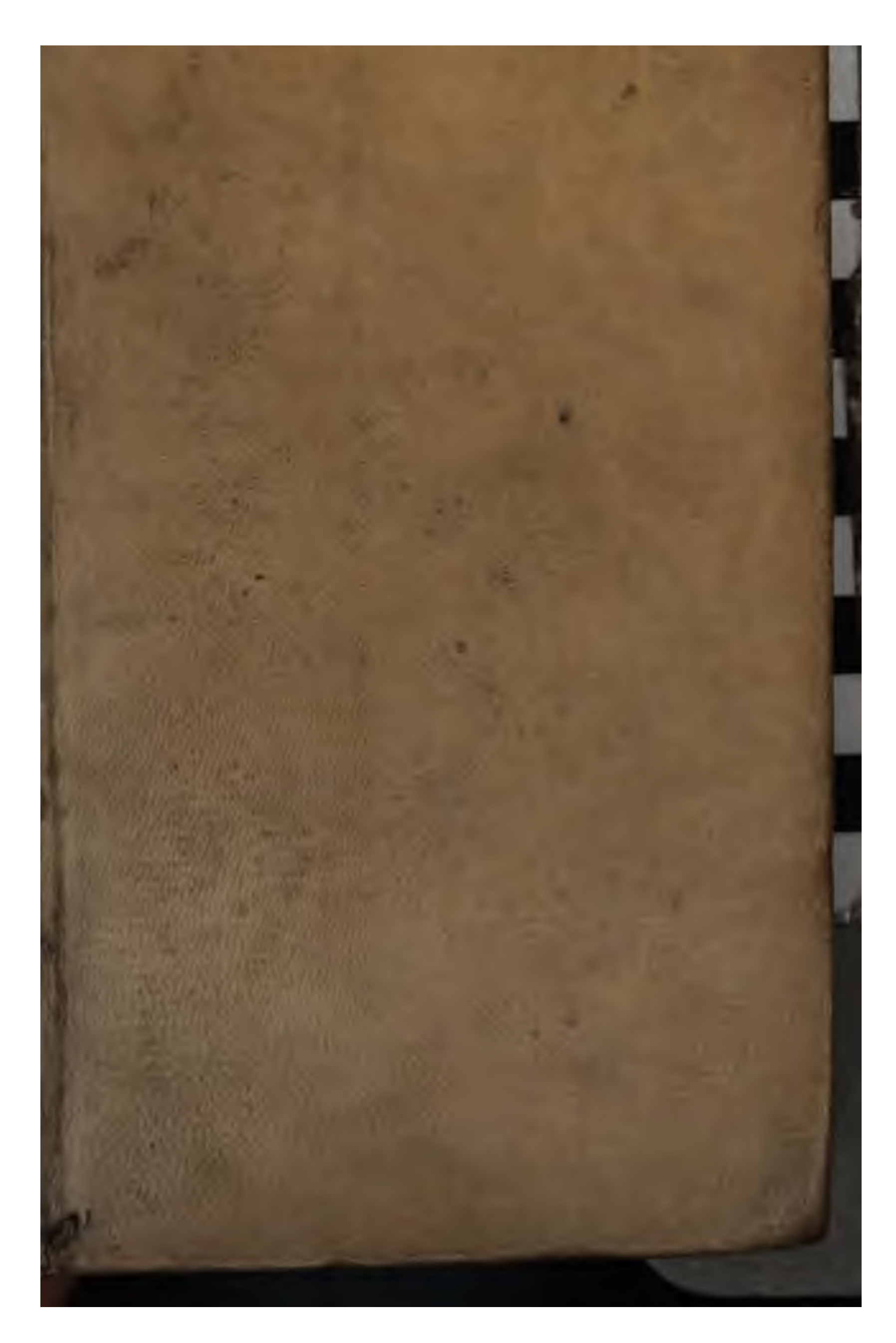





Joseph Smith
British Consul
at Venice.



HISTOIRE ROMAINE.

TOME TROISIEME.

HISTOIRE ROMAINE
DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM:

C'est-à-dire jusqu'à la fin de la République.

Par M. Rollin, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Roial, & Associé à l'Académie Roiale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME TROISIEME.



A PARIS,
Chez la Veuve Estienne, Libraire, rue saint Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre, à la Vertu.

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



SUITE
DE L'HISTOIRE ROMAINE.

AVANT-PROPOS.

ET AVANT-PROPOS renferme trois Articles : dont le premier traite de l'Edilité ; le second roule sur trois grands ouvrages de Rome, qui ont quelque raport à l'Edilité ; le troisiéme expose le dur traitement que les créanciers exerçoient à Rome sur leurs débiteurs.

ARTICLE PREMIER.

Description sommaire des fonctions de l'Edilité.

LES fonctions de l'Edilité auroient trouvé leur place naturelle à la fin du

Tome précédent, conjointement avec celles de la Préture : mais, pour ne point trop surcharger ce Volume, j'ai cru en devoir remettre l'exposition au commencement de ce troisiéme Tome.

Les Ediles étoient ainsi appellés du mot latin *ædes*, qui signifie *bâtiment*, *édifice* : on verra bientôt le raport de ce nom avec leurs fonctions.

AN. R. 261. *Dionys. Halicarn. lib.* VI. *pag.* 411.

Les premiers Ediles furent établis la même année que les Tribuns du Peuple. C'étoient pour lors des Officiers subalternes, destinés à exécuter les ordres des Tribuns, qui se déchargeoient sur eux du soin de quelques affaires moins importantes. Ils avoient l'intendance des édifices tant publics que particulier, d'où leur vint leur nom ; celle des Jeux qu'on donnoit au Peuple ; & celle de la Police, qui les obligeoit de veiller à la fureté & à la propreté de la ville, à ce qui concerne les vivres, & à beaucoup d'autres soins pareils, dont on comprend que le détail devoit avoir beaucoup d'étendue.

Liv. III.

Il fut ordonné aussi dans la suite que les Décrets du Sénat, aussitôt après qu'ils auroient été arrétés par la Compagnie, feroient remis entre leurs mains, pour être déposés dans le temple de Cérès, afin

afin que les Consuls ne fussent point maîtres, d'y faire aucun changement. On élisoit les Ediles tous les ans au nombre de deux dans la même Assemblée que les Tribuns; & ils étoient toujours tirés du corps du Peuple.

Les Plébeïens demeurérent seuls chargés des fonctions de l'Edilité pendant l'espace de cent vingt-sept ans, jusqu'à l'an de Rome 388. Le Sénat alors, qui venoit de se réconcilier avec le Peuple en accordant à ceux de ce corps une des deux places de Consuls, crut devoir marquer aux dieux sa reconnoissance pour un événement aussi considérable que celui-là, qu'il n'attribuoit qu'à un effet singulier de leur protection. Il ordonna donc qu'on célébrât *les Grands Jeux*, & qu'aux trois jours que duroient les *Féries Latines*, qui étoient toujours accompagnées de ces Jeux, on en ajoutât un quatriéme. Les Ediles aiant refusé dans cette occasion de donner les Grands Jeux, dont ils avoient peine à faire la dépense à leurs propres fraix, les Jeunes Patriciens offrirent de bonne grace & avec joie de s'en charger, à condition qu'on leur accorderoit les honneurs de l'Edilité. Leur offre fut acceptée avec

An. R. 388.
Livius VI. 42.

de grandes marques d'approbation & de reconnoissance, & il fut ordonné par un Décret du Sénat que tous les ans on procéderoit à l'élection de deux Ediles tirés du corps des Patriciens. Ainsi il y eut, depuis ce tems-là, deux sortes d'Ediles à Rome. Les uns furent appellés *Ediles Plébeiens*; les autres, *Ediles Curules*, parce qu'ils avoient le droit de la Chaise Curule ornée d'ivoire, & qui se plaçoit sur le char dans lequel ils se fesoient porter: distinction attachée aux grandes charges de la République.

Jules César aiouta, pour avoir l'inspection sur les blés, deux Ediles, qui furent nommés par cette raison *Cereales*. Mais ceux-ci, outre qu'ils ne sont venus que fort tard, sont moins connus dans l'Histoire. C'est pourquoi nous ne parlerons que des Ediles Plébeïens, & des Ediles Curules.

Il est difficile de définir au juste la différence des fonctions de ces deux sortes d'Ediles. [a] Cicéron, dans la derniére des

[a] Nunc sum designatus Ædilis: habeo rationem quid à populo Romano acceperim. Mihi Ludos sanctissimos maxima cum cæremonia Cereri, Libero, Liberæque faciundos: mihi Floram matrem populo plebique Romanæ ludorum celebritate placandam: mihi lu-

Verrines, marque celles des Ediles
ıles qui étoient les principales; & il
éduit à l'Intendance des Jeux qu'on
›roit en l'honneur de différentes di-
:és, au ſoin des édifices ſacrés, & à
›lice générale de la Ville. Enſuite
porte les diſtinctions d'honneur ac-
.ées aux Ediles, telles qu'étoient le
t de dire ſon avis dans le Sénat, non
ant la datte de ſa réception dans la
ıpagnie, mais dans un rang plus ho-
ıble; la robe bordée de pourpre, la
ſe Curule, le droit d'image * ſi pro-
à illuſtrer les familles dans la poſté-
: tous priviléges attachés à l'exerci-
es grandes charges de l'Etat. Il eſt
ſemblable que les Patriciens n'a-
nt pris dans l'Edilité que ce qu'elle

 avoit

ntiquiſſimos, qui i Romani ſunt no- ti, maxima cum .tate ac religione , Junoni, Miner- ıe eſſe faciundos: ſacrarum ædium urationem: mihi n urbem tuendam commiſſam. Ob n rerum laborem icitudinem fructus datos: antiquio- in Senatu ſenten- tiæ dicendæ locum, togam prætextam, ſellam curulem, jus imaginis ad memoriam poſteritatemque prodendæ. *Verr.* VII. 36.

* *Les Romains dont les péres ou les ancêtres avoient poſſédé des charges Curules, rangeoient leurs portraits dans leurs ſales, & on les portoit en pompe dans leurs funérailles.*

avoit de plus important pour le bien public, & de plus honorable pour eux ; & les trois objets que nous présente le passage de Cicéron, les Jeux solennels, les Edifices sacrés & publics, la police générale de la Ville, paroissent assez de ce genre. Entre toutes ces fonctions, je considérerai ici principalement celles qui regardent les Jeux solennels, parce que c'est la matiére qui revient le plus souvent dans l'Histoire; & je ne la toucherai que légérement, parce qu'elle me conduiroit fort loin, si j'entreprenois de la traiter à fond.

Les Jeux solennels étoient chez les Romains, aussi bien que chez les Grecs, des cérémonies de religion, & ils se célébroient en l'honneur des dieux, ou pour implorer leur secours dans les dangers & les malheurs publics, ou pour les remercier de la protection qu'on en avoit reçue: c'est [a] pourquoi ils étoient précédés, accompagnés, & suivis de beaucoup de sacrifices.

Les principaux de ces Jeux étoient ceux du Cirque, *Circenses*; appellés aussi

[a] In ludis quanta sacra, quanta sacrificia præcedunt, intercedunt, succedunt! *Tertull. de spect. cap.* 7.

si *les Grands Jeux*, *les Jeux Romains*, *Ludi magni*, *Ludi Romani*; & ceux du Théatre, *Ludi Scenici*.

Les premiers sont presque aussi anciens que Rome même, puisqu'ils furent établis par Romulus en l'honneur *Liv.* I. 9. de *Consus* dieu des Conseils, que quelques-uns croient avoir été le même que Neptune; & on les nomma *Consualia*. Ce fut dans ces Jeux que les filles des Sabins furent enlevées.

> Nec procul hinc Romam, & raptas sine more Sabinas *Virgil.* VIII. 635.
> Consessu caveæ, magnis Circensibus actis
> Addiderat.

C'est par anticipation que Virgile les appelle Jeux du Cirque, qui n'existoit point encore.

Tarquin l'Ancien bâtit le Cirque dans *Liv.* I. 35. la vallée *Murcia*, entre les mons Palatin & Aventin. Il y fit des siéges pour *Dionys.* III. 202. les spectateurs, sur lesquels on étoit assis à couvert. Avant ce tems-là on étoit placé sur de mauvais amphithéatres, construits de planches, & soutenus de simples perches. Cet édifice devint dans la suite l'ouvrage le plus magnifique & le plus surprenant de Rome. Il avoit

deux mille cent quatre-vingts ſept piés de long, & neuf cens ſoixante de large. Il pouvoit contenir, ſelon les uns cent cinquante mille ſpectateurs, ſelon les autres deux cent ſoixante ou trois cens mille. On l'appelloit le Grand Cirque.

Le Cirque ſervoit à la courſe des chevaux & des chariots, aux Jeux *gymniques* des Athlétes, aux combats à pié & à cheval. La courſe du char étoit le principal & le plus ordinaire des Jeux. Le char de ces ſortes de courſes étoit extrêmement petit & bas. Il y avoit des chars à deux chevaux, *bigæ*: d'autres à quatre chevaux de front, *quadrigæ*: quelquefois auſſi, mais fort rarement à ſix chevaux de front, *ſejuges*. Sous les Empereurs, ceux qui conduiſoient les chars étoient diviſés en factions ſelon la couleur de leur habit. D'abord il n'y en eut que deux: la blanche, *alba*; & la rouge, *rubra* ou *ruſſea*. Puis on y en ajouta deux autres: la verte, *praſina*: & la bleue, *veneta*. Ces factions du Cirque diviſoient le peuple, les uns prenant parti pour une faction, & les autres pour une autre: & comme il faut peu de choſe pour émouvoir la populace, ces diſputes ſouvent s'échaufoient juſqu'à cauſer

des

des ſéditions, où il y avoit beaucoup de ſang répandu.

Je n'entre point ici dans le détail de ces courſes & de ces combats: j'en ai parlé ailleurs avec aſſez d'étendue. Je me contente de remarquer qu'ils feſoient un plaiſir extrême au Peuple Romain, & qu'ils lui rendoient le ſéjour de Rome infiniment agréable. Je parle des pauvres mêmes, qui étoient contens, & ſe trouvoient heureux, pourvû qu'ils euſſent du pain & des ſpectacles. *Histoire Anc. Tome V.*

Duas tantùm res anxius optat, *Juvenal.*

Panem & Circenſes.

Il ne doit pas paroître étonnant qu'un peuple guerrier, & qui ne reſpiroit que les armes, eût un goût ſi marqué pour des ſpectacles qui étoient une vive image de la guerre, & qui lui repréſentoient, dans le ſein même de la paix, des combats & des victoires. Mais à ces combats innocens on en ajouta dans la ſuite de cruels & d'inhumains, qui deshonorérent une nation d'ailleurs ſi eſtimable. En effet, comment pourroit-on pardonner aux Romains, ni allier avec le caractére de bonté & d'humanité dont ils ſe piquoient, ſur tout dans les

derniers tems de la République & ſous les Empereurs, le plaiſir inhumain & barbare qu'ils prenoient à voir couler le ſang humain, à mettre aux priſes des hommes avec des bêtes féroces, à faire déchirer par des ours & par des lions de jeunes vierges uniquement parce qu'elles refuſoient d'abjurer JESUS-CHRIST, & à repaître, pendant des journées entiéres, leurs yeux d'un ſpectacle qui fait horreur à la nature, ſans que les perſonnes même du ſexe, naturellement tendres & compatiſſantes, paruſſent en être touchées en aucune ſorte ?

Les Jeux Scéniques, c'eſt-à-dire les repréſentations de Théatre, offroient au peuple de Rome des ſpectacles plus doux & plus humains, mais non moins pernicieux aux bonnes mœurs. Ces Jeux paroiſſoient ne pas convenir beaucoup à un peuple belliqueux comme étoient les Romains. Auſſi ne furent-ils
Liv. VII. 2. mis en uſage parmi eux que près de qua-
AN. R. tre cens ans après la fondation de Rome.
391. Ce [a] fut un motif de religion qui y donna lieu, pour appaiſer la colére des dieux &

[a] Victis ſuperſtitione animis, ludi quoque ſcenici, nova res bellicoſo populo... inter alia cœleſtis iræ placamina inſtituti dicuntur. *Liv.*

& faire cesser une peste qui fesoit de grands ravages dans la ville. On voit ici jusqu'où alloit l'absurdité de la religion des Romains. Ils croioient fléchir la colére des dieux dans la peste, dans la famine, dans les défaites des armées, & dans d'autres malheurs publics, en célébrant des Jeux qui consistoient en danses, en chansons grossiéres, & en bouffonneries. Les Généraux d'armée, le Sénat croioient faire une action d'une vertu bien méritoire en vouant de pareils Jeux pour obtenir la victoire. Quel aveuglement! quelle perversité!

Les commencemens de ces Jeux furent d'abord très-rustiques & très imparfaits. C'étoient des farces grossiéres, sans suite, sans plan, sans unité de dessein. Plus de cent ans après, le Poéte AN. R.
Livius Andronicus donna à ces repré- 512.
sentations une forme plus réguliére, en traitant un sujet, une action, divisée, selon les régles de l'art, en Actes & en Scénes. Le Poéte étoit lui-même Acteur, mélant à la prononciation le chant & la danse. Les choses se perfectionnérent peu à peu, & prirent une face toute nouvelle par les divers changemens qu'on introduisit dans la représentation de ces

piéces. Les [a] théatres répondirent d'abord, comme cela étoit naturel, à la grossiéreté des piéces qu'on y jouoit, mais ils furent portés dans la suite, comme nous le verrons bientôt, à une magnificence qu'on a peine à comprendre.

Je me hâte de revenir aux Ediles, dont je ne pouvois exposer les fonctions sans donner auparavant une légére idée des jeux du Cirque & du Théatre.

Pour commencer par les jeux du Cirque, il faut remarquer que les uns étoient ordinaires & réglés, d'autres extraordinaires, & qu'on célébroit pour différentes causes & différens besoins qui survenoient. Parmi les derniers, ceux qu'on appelloit votifs, *Ludi Votivi*, sont ceux dont il est parlé le plus souvent dans l'Histoire. Dans les malheurs publics, comme dans une maladie contagieuse, ou après la perte d'une bataille, on célébroit des Jeux solennels pour appaiser la colére des dieux, à laquelle on attribuoit ces malheurs. Souvent les Généraux en partant pour la campagne, & quelquefois

[a] Inter aliarum parva principia rerum, ludorum quoque prima origo ponenda visa est: ut appareret, quàm ab sano initio res in hanc vix opulentis regnis tolerabilem insaniam venerit. *Liv.* VII. 2.

fois dans le feu même du combat, s'engageoient par vœu à faire célébrer des Jeux en l'honneur des dieux, s'ils leur accordoient la victoire: car ils étoient intimement persuadés que c'étoit la Divinité qui régloit tous les événemens. Quand le Peuple Romain eut arrété qu'on feroit la guerre contre Antiochus Roi de Syrie, le Consul Acilius, à qui ce département étoit échu par le sort, fit par l'ordre du Sénat le vœu suivant, dont le grand Pontife lui dictoit les paroles. *Si la guerre que le Peuple Romain a ordonné qui soit faite à Antiochus, réussit & se termine selon les desirs du Sénat & du Peuple Romain; alors, grand Jupiter, le Peuple Romain fera célébrer les Grands Jeux pendant dix jours de suite, & l'on offrira des présens à tous les grands dieux: Et l'on emploiera pour ces cerémonies la somme d'argent qui sera fixée par le Sénat.*

Liv. XXXVI. 2.

Dans ces Jeux extraordinaires & votifs c'étoit le Public qui en fesoit les frais; & la somme qu'on y emploioit étoit quelquefois réglée sur *un nombre ternaire*, fort respecté chez les Anciens, & regardé comme religieux & sacré. Après la défaite de Flaminius par Annibal près du Lac de Trasiméne, les Ro-

maims,

mains, pour appaiser la colére des dieux, s'engagérent [a] par vœu à faire célébrer les Grands Jeux, & à y emploier la somme * de trois cens trente trois mille, trois cens trente trois, & un tiers d'As. Les Généraux obligeoient les ennemis qu'ils avoient vaincus, & souvent même les Alliés du Peuple Romain, à contribuer pour la dépense de ces Jeux. M.
Liv. XXXIX. 5. An. R. 565. Fulvius avoit tiré de plusieurs villes pour cet usage cinquante-cinq mille livres, *centum decem pondo auri*. Le Sénat, qui trouvoit cette somme trop considérable, consulta les Pontifes, pour savoir s'il étoit nécessaire de l'emploier toute entiére à cet usage. Ils répondirent que non: & en conséquence on permit à Fulvius d'en prendre ce qu'il voudroit, pourvû que cela ne passât pas la somme de quatre-vingts mille as, c'est-à-dire quatre-
Liv. XL. 44. An. R. 573. mille livres. Quelques années après le Sénat fixa la même somme à Q. Fulvius sur celle qu'il avoit tirée des Espagnols. Ce [b] qui avoit donné lieu à cette derniére

[a] Ejusdem rei causa ludi Magni voti, æris trecentis triginta millibus, trecentis triginta tribus & triente. *Liv.* XX. 10.

* *Cette somme monte à un peu plus de 16660 livres.*

[b] Decreverat id Senatus, propter effusos sumptus factos in ludos

niére fixation, c'étoient les dépenses extraordinaires qu'on avoit faites pour les Jeux représentés par Ti. Sempronius Edile, & qui avoient été à charge, non seulement à l'Italie & aux Alliés Latins, mais aux provinces même du dehors.

Dans ces Jeux votifs, nous ne voions point quelle étoit la part qu'y prenoient les Ediles, si ce n'est qu'il est vraisemblable qu'ils étoient chargés, en qualité de Magistrats de la police, d'y maintenir le bon ordre. Il n'en étoit pas ainsi des Jeux dont la représentation étoit attachée à leur charge, c'est-à-dire des Jeux de Cérès, des Jeux Floraux, & des Grands Jeux, ou Jeux Romains. La célébration de ces Jeux se fesoit aux frais & aux depens des Ediles: & il en étoit de même des Jeux Plébeïens pour les Ediles du Peuple.

Comme les Jeux étoient toujours précédés d'une Procession solennelle, où l'on portoit en pompe les images & les statues des dieux; où les Pontifes, les Prêtres, les Augures, & tous les Officiers attachés au culte des dieux & de la reli-

Ti. Sempronii Ædilis, qui graves non modò Italiæ ac sociis Latini nominis, sed etiam provinciis externis fuerant. *Liv.*

religion, marchoient en habits de cérémonie: les Ediles étoient chargés de tenir les rues & les places par où devoit passer la Procession, ornées le plus magnifiquement qu'il étoit possible, de tapis, d'étofes précieuses, de tableaux, de statues. Ils mettoient pour cela à contribution, pour ainsi dire, tous leurs amis & les provinces même où ils avoient quelque crédit. C'étoit aussi aux Ediles à fournir les chars, les chevaux, les écuiers qui les conduisoient, les gladiateurs, les récompenses qu'on donnoit aux vainqueurs. Une de leurs grandes attentions étoit de ramasser le plus qu'ils pouvoient de bêtes rares & curieuses, comme des lions, des tigres, des panthéres, spectacle fort agréable au peuple. Sylla attribuoit le refus qu'il avoit éprouvé la premiére fois qu'il demanda la Préture, au dessein qu'avoit le peuple de le forcer à prendre l'Edilité, parce que son amitié avec Bocchus fesoit espérer au peuple de beaux Jeux, où l'on verroit des bêtes rares qui lui seroient envoiées d'Afrique. On peut voir dans les lettres de Cœlius avec quelle vivacité il pressoit Cicéron qui étoit dans son gouvernement de Cilicie, de se donner du

Plut. in Syll. pag. 453.

Ferè literis omnibus tibi de

du mouvement pour lui procurer des pantheréres. Tous ces ſoins, & beaucoup d'autres que je paſſe, entraînoient néceſſairement de grandes dépenſes. *panthe-ris ſcripſi. Epiſt. Famil. VIII.*

Il en faut dire autant des *Jeux Scéniques*. Il n'y avoit point à Rome de théatre: Il faloit que les Ediles en fiſſent conſtruire un nouveau tous les ans; & vû la quantité du peuple qui devoit y trouver place, à quels frais un tel ouvrage ne montoit-il point? Il faloit l'orner & l'embellir de tout ce qu'il y avoit de plus précieux & de plus magnifique. C'étoient les Ediles qui paioient les Acteurs ou Comédiens, auſſi bien que la Muſique. Car on n'exigeoit rien des ſpectateurs. C'étoient eux auſſi qui paioient au Poéte le prix de la piéce qui devoit être repréſentée. Suétone nous apprend que Térence eut pour la Comédie intitulée *l'Eunuque* huit mille piéces, *octo millia nummûm*, (ou *ſeſtertiûm*, ce qui eſt la même choſe) c'eſt-à-dire mille livres, ce qui étoit en ce tems-là une ſomme fort conſidérable. *Sueton in vit. Terentii.*

Quiconque aſpiroit aux honneurs, ne pouvoit ſe diſpenſer de ces dépenſes. L'Edilité étoit la premiére des dignités Curules de Rome: l'âge d'entrer dans l'exer-

l'exercice de cette charge étoit 37 ans. Deux ans après venoit la Préture : & après un pareil intervalle de deux autres années, le Consulat. Or la maniére dont on s'étoit conduit dans l'Edilité, & dans la représentation des Jeux, contribuoit beaucoup à gagner ou à aliéner le peuple par raport aux dignités qui devoient suivre. Mamercus, homme très-riche & très-puissant, dans la demande qu'il fit du Consulat, essuia un refus honteux, parce qu'il s'étoit dispensé de passer par l'Edilité, dans la crainte des dépenses que cette charge entraînoit nécessairement. Le peuple, comme je l'ai déja remarqué, étoit infiniment sensible au plaisir des spectacles soit du Cirque, soit du Théatre, & il y passoit des journées entiéres sans s'ennuier. L'Eunuque de Térence dont j'ai parlé fut représentée deux fois en un seul jour, d'abord le matin, puis l'après-midi ; & c'étoit sur les demandes empressées du peuple que les piéces de Théatre étoient ainsi réitérées. Ce peuple vouloit être obéi, & l'étoit. L'Hécyre, [a] autre Comédie du même Poéte, eut un sort tout contraire, & fut deux

Offic. II. 58.

[a] Novum intervenit vitium & calamitas.
Ut neque spectari, neque cognosci potuerit:

deux fois interrompue, parce que le peuple voulut voir des danseurs de corde, ou autre spectacle pareil. Il [a] préféroit ceux du Cirque à ceux du Théatre, & aimoit beaucoup mieux voir des bêtes extraordinaires, des tigres, des panthéres, un éléphant blanc, que d'entendre déclamer les meilleurs Acteurs. C'est ce qui fait dire agréablement à Horace, que si Démocrite eût assisté à ces Jeux, ce n'auroient été ni les panthéres, ni les éléphans, qui lui auroient servi de spectacle, mais le peuple qui lui auroit paru plus stupide & plus bête que les bêtes mêmes.

Cicéron n'étoit pas si rigide. Il [b] n'est pas

Ita populus studio stupidus in funambulo
Animum occuparat. *In Prologo.*

[a] Media inter carmina poscunt,
Aut ursum, aut pugiles: his nam plebecula gaudet...
Si foret in terris, rideret Democritus, seu
Diversum confusa genus panthera camelo,
Sive elephas albus vulgi converteret ora:
Spectaret populum ludis attentius ipsis,
Ut sibi præbentem mimo spectacula plura.
Horat. Epist. ad August.

[b] Si nosmetipsi, qui & ab delectatione omni negotiis impedimur, & in ipsa occupatione, delectationes alias multas habere possumus, ludis tamen oblectamur & ducimur; quid tu admirere de multitudine indocta? *Pro Mur. n. 39.*

pas étonnant, dit-il, que la multitude soit si fort sensible à la magnificence des Jeux, puisque nous-mêmes, à qui les affaires ne laissent aucun moment de loisir, & qui d'ailleurs pourrions trouver au milieu de nos occupations beaucoup d'autres délassemens, sentons néanmoins du plaisir dans les spectacles du Cirque, & dans les représentations du Theatre. Cicéron plaidoit contre le Jurisconsulte Servius Sulpicius, qui voioit avec dépit que Muréna avoit gagné les suffrages & la faveur du peuple par la magnificence des Jeux qu'il avoit représentés en qualité de * Préteur, & qu'en conséquence il lui avoit été préféré dans le Consulat.» [a] Croiez-vous, lui dit-il, «que cette scéne ornée par Muréna de «décorations d'argent, sur laquelle vous «vous efforcez de jetter du ridicule, «ne lui ait pas donné de l'avantage sur «vous par rapport au Consulat: d'au«tant plus que vous ne vous êtes jamais «trouvé dans le cas de donner des Jeux «au peuple? «Cicéron, dans ce qu'il dit ici

* *Les Préteurs étoient chargés aussi de donner de certains Jeux. Ceux dont il s'agit ici, étoient les Jeux Apollinaires.*

[a] Tibi, qui casu nullos [ludos] feceras, nihil hujus istam ipsam, quam irrides, argenteam scenam adversatam putas? *Ib. n.* 40.

ici de son goût particulier pour les spectacles, parle comme orateur, aiant besoin pour lors de relever l'agrément de ces Jeux pour le bien de sa cause: mais dans le fond il pensoit bien différemment, comme [a] on le voit par une fort belle lettre qu'il écrit à un de ses amis, dans laquelle il le félicite de ce qu'il ne s'est point trouvé aux spectacles que Pompée avoit donnés au peuple pour la dédicace de son théatre, supposé que ce ne soit point la maladie qui l'en ait empêché, mais que ce soit par choix & par jugement qu'il ait négligé ce que les autres admirent & recherchent sans raison. Au reste, lui dit-il, les Jeux ont été fort beaux, mais point du tout de votre goût, car j'en juge par le mien... En effet quel plaisir une personne sérieuse & raisonnable peut-elle prendre à voir, ou un homme foible déchiré par une bête très-forte, ou une bête fort belle percée par un javelot? C'é-

[a] Si te dolor aliquis corporis, aut infirmitas valetudinis tuæ tenuit, quo minùs ad ludos venires: fortunæ magis tribuo, quàm sapientiæ tuæ. Sin hæc, quæ ceteri mirantur, contemnenda duxisti, & cùm per valetudinem posses, venire tamen noluisti: utrumque lætor, & sine dolore corporis te fuisse, & animo valuisse, cùm ea quæ sine causa mirantur alii, neglexeris... Omnino, si quæris, ludi ap-

C'étoit donc un puiſſant moien de plaire au peuple, & de ſe le rendre favorable dans la diſtribution des charges, que de lui procurer des Jeux & des ſpectacles qui lui étoient ſi agréables. Les citoiens les plus ſages & les mieux intentionnés étoient obligés de ménager ſa délicateſſe, qui ſur ce point étoit extrême: mais ils [a] le feſoient avec retenue & modération, évitant avec un égal ſoin les deux excès oppoſés, d'une avarice ſordide, & d'une prodigalité faſtueuſe; & réglant la quantité de leurs dépenſes ſur celle de leurs revenus. C'eſt [b] ainſi que Cicéron ſe conduiſit dans ſon édilité. Il nous apprend lui-même que les frais qu'il y fit ne montérent qu'à une ſomme très médiocre, & que cependant la

paratiſſimi, ſed non tui ſtomachi: conjecjecturam enim facio de meo... Quæ poteſt eſſe homini politico delectatio, cùm aut homo imbecillus à valentiſſima beſtia laceratur, aut præclara beſtia venabulo tranſverberatur? *Epiſt.* 1. *lib.* VII.

[a] In his mediocritatis regula optima eſt... Si poſtulatur à populo... faciendum eſt, modò pro facultatibus, nos ipſi ut fecimus. *Offic.* II. 58. 59.

[b] Nobis quoque licet in hoc quodammodo gloriari. Nam pro amplitudine honorum, quos cunctis ſuffragiis adepti ſumus noſtro quidem anno... ſanè exiguus ſumptus ædilitatis fuit. *Ibid.*

la Préture & le Consulat lui furent déférés par le peuple avec des marques de distinction très-flateuses pour lui. Julius Agricola se conduisit avec la même prudence dans les Jeux que sa charge de Préteur l'obligea de donner au public. Il [a] garda dans cette frivole cérémonie un sage tempérament entre une raison trop austére qui interdit tout, & une magnificence qui ne connoit point de bornes, évitant un luxe fastueux, mais emploiant pour ces Jeux une noble dépense capable de lui faire honneur. Cicéron avoit su mériter l'estime & la faveur de ses concitoiens par des qualités plus solides & plus essentielles, dont le peuple même, tout léger qu'il paroit, marque dans l'occasion qu'il fait réellement plus de cas, que de l'appareil des Jeux le plus superbe & le plus magnifique, qui ne le touche que pour des momens, & dont il perd le souvenir presque aussitôt que le spectacle a disparu.

Les petits esprits, dont tout le mérite consiste dans leurs richesses, font consister leur gloire à en faire parade, & à les don-

[a] Ludos & inania honoris modo rationis atque abundantiæ duxit, uti longè à luxuria, ita famæ proprior. *Tacit. in Agric. cap. 6.*

donner en ſpectacle au peuple. C'eſt ce qui fit porter, dans les derniers tems de la République, la magnificence des Jeux à des dépenſes énormes & incroiables, auxquelles Tite-Live a raiſon de dire que le revenu des Princes les plus opulens auroit à peine ſuffi.

L'Edilité de M. Scaurus que l'on peut placer lan de Rome 694, nous en fournit un mémorable exemple. Le [a] bâtiment qu'il conſtruiſit, étoit, ſelon Pline, le plus grand ouvrage qui eût été fait juſques-là de main d'homme : auſſi ſolide que s'il eût dû ſubſiſter éternellement, & il ne devoit néanmoins durer qu'un mois tout au plus. C'étoit un Théatre. La Scéne avoit trois rangs de colones, dont le nombre montoit juſqu'à trois cens ſoixante. La partie inférieure de la Scéne, étoit de marbre : celle du milieu, de verre ou de criſtal, luxe inoui devant & après: celle d'en-haut de planches dorées. Les colones d'en bas avoient trente-huit piés de hauteur. Il y avoit trois mille ſtatues d'airain placées entre les colones. Le parterre & l'am-

Plin. XXXVI. 15.

Plin. XVII. 1.

[a] Hic fecit in Ædilitate ſua opus maximum omnium, quæ unquam fuere humana manu facta, non temporariâ morâ, verum etiam æternitatis deſtinatione. *Plin.*

l'amphithéatre pouvoient contenir quatre-vingts mille hommes. Les étofes précieuses, les tapis & tapisseries, les tableaux, en un mot tout l'appareil & l'ornement du Théatre montoit à une somme si énorme, que ce qui en resta après que Scaurus en eut emploié une grande partie pour orner sa maison de ville, aiant été transporté à Tuscule dans sa maison de campagne, & entiérement brulé dans un incendie, la perte fut estimée douze millions cinq cens mille livres. *HS millies*, c'est-à-dire *sestertiûm millies centena millia*. Quand le tems du spectacle fut fini, Scaurus fit conduire toutes les colonnes dans sa maison. L'Entrepreneur chargé de l'entretien des égouts, exigea de cet Edile qu'il s'engageât à paier le dommage que le transport de tant de colonnes si pesantes pourroit causer aux voutes, qui depuis Tarquin l'Ancien, c'est-à-dire depuis près de cinq cens ans, étoient toujours demeuré fermes sans aucune altération: & elles soutinrent encore une si violente secousse sans s'ébranler.

Pline a raison de s'écrier que l'Edilité de Scaurus acheva de ruiner & de renverser les mœurs publiques: *Cujus nes-* *Plin. XXXVI. 15.*

cio an Ædilitas maximè proſtraverit mores civiles. Croiroit-on qu'en ſi peu de tems le luxe eût pu faire de ſi rapides progrès ? On avoit fait un crime à L. Craſſus d'avoir fait porter dans ſa maiſon ſix petites colonnes de marbre, qui n'avoient que douze piés de hauteur ; c'étoient les premiéres qu'on eût vûes à Rome : & trente ans après, ou environ, les Magiſtrats voient porter dans celle de Scaurus trois cens ſoixante colonnes d'une hauteur extraordinaire. Ils [a] le voient, & le ſouffrent ; & cela, dit Pline, à la vûe & ſous les yeux du grand Jupiter & des autres dieux, dont les ſtatues n'étoient que de terre & d'argile. Mais les Magiſtrats reconnoiſſent leur impuiſſance, & avouent que le luxe eſt plus fort que les Loix ; & ils aiment mieux ne point faire de réglemens, que de les voir violer avec hardieſſe & impunité.

Ibid. cap. 3.

C'eſt une maxime quelquefois néceſſai-

[a] Tacuere tantas moles in privatam domum trahi, præter fictilia deorum faſtigia. [Fictilem effigiem Jovis. *Lib.* 35. *c.* 12.] Nimirum iſta omiſere moribus victis ; fruſtraque interdicta quæ vetuerant cernentes, nullas potius, quam irritas, eſſe leges maluerunt. *Plin.* XXXVI. 3.

dans la Politique, dont Tibére fit
e dans une occasion assez semblable
le-ci. Sur les plaintes des Ediles au
du luxe porté à un point qui ne
oit plus se souffrir, le Sénat qui a-
été consulté, remit l'affaire à la pru-
e de l'Empereur. [a] Tibére, après
: lontems délibéré de l'ordre qu'on
urroit apporter : si le reméde ne se-
point plus dangereux que le mal;
bien il lui seroit honteux d'entre-
dre une chose dont il ne pourroit
r à bout, ou dont l'exécution seroit
e aux plus illustres familles : insinua
énat, dans une belle & longue ré-
e qu'il lui fit, que dans l'état où
nt les choses, il seroit peutêtre plus
de ne point toucher à des desordres
par une longue impunité avoient
le dessus, que d'entreprendre une
b 2 réfor-

Tiberius, sæpe a-
se pensitato, an
ceri tam effusæ cu-
es possent; num
itio plus damni
mp. ferret; quàm
orum attrectare
non obtineretur,
etentum ignomi-
& infamiam viro-
allustrium posce-
ret : postremò literas
ad Senatum composuit.
Tacit. Annal. III. 52.

Nescio an suasurus
fuerit omittere potius
prævalida & adulta vi-
tia, quàm hoc adsequi,
ut palam fieret quibus
flagitiis impares essle-
mus. *Ib. cap.* 53.

réforme qui ne ſerviroit qu'à mettre en évidence la foibleſſe & l'impuiſſance des réformateurs.

Offic. II. 56. Cicéron, dans le ſecond livre des offices, nous apprend le jugement que nous devons porter de ces ouvrages magnifiques & de ces dépenſes énormes qui n'ont pour but que le divertiſſement du peuple, & je finirai par là ce petit Traité ſur les fonctions des Ediles. Comme il reſpectoit le ſouvenir de Pompée, il ne veut pas condanner par lui-même les grands ouvrages, par leſquels cet illuſtre ami avoit prétendu éterniſer la mémoire de ſon nom, mais il le fait d'une maniére moins expreſſe par la bouche des autres. «Quant [a] aux dépenſes, dit-«il, qui ſe font en théatres, en porti-«ques, & même en nouveaux temples, «la conſidération de Pompée me rend «plus réſervé à les blâmer : mais je voi «de très-habiles gens qui ne les approu-«vent pas.» Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate, avoit fait bâtir un ſuperbe théatre, qui, ſelon Pline, pouvoit contenir quarante mille Spectateurs.

[a] Theatra, porticus, nova templa verecundiùs reprehendo propter Pompeium: ſed doctiſſimi non probant.

teurs. Il étoit à demeure & pour toûjours, au lieu qu'auparavant les théatres, ceux même qui avoient couté le plus, n'étoient que pour un tems fort court. A la vûe d'un ouvrage si grand, & en apparence si nécessaire, ne s'attendroit-on pas que Cicéron se répandît en louange & en admiration ? On a vû comme il s'explique.

Il avoit mis auparavant sur la scéne deux célébres Philosophes, qui étoient partagés de sentimens sur cette matiére. «Je ne puis assez admirer, dit-Cicéron, «que Théophraste, dans un Livre qu'il «a fait des richesses, & où il dit beau«coup de bonnes choses, ait pu tomber «dans une si grande absurdité, que de «louer l'appareil & la magnificence des «spectacles que l'on donne au peuple ; «& de faire consister l'avantage de l'o«pulence à pouvoir faire de ces sortes de «profusions.

«Combien y a-t-il plus de sagesse & «de vérité dans les reproches qu'Aris«tote * nous fait, de n'être point épou«vantés de voir faire de telles profu«sions

* *On croit qu'il y a faute dans ce nom, parcequ'on ne trouve point dans les ouvrages d'Aristote ce passage que Cicéron en raporte.*

«ſions pour le divertiſſement du peuple. «Quand on apprend, dit ce Philoſophe, «que dans une ville aſſiégée un verre «d'eau a été acheté cinquante francs, «(*minam*) il n'y a perſonne qui n'en «ſoit frapé, & on ne le pardonne qu'à la «néceſſité qui y contraint. D'où vient «donc qu'on trouve ſi peu étranges ces «dépenſes prodigieuſes, qui ne ſont pour «le ſoulagement d'aucune ſorte de né«ceſſité, & qui ne ſont point capables «d'augmenter ce qu'on peut avoir de «conſidération & de dignité ? Le plaiſir «même qu'elles [a] font au peuple n'eſt «qu'un plaiſir de quelques momens, qui «ne touche que ce qu'il y a de moins ſo«lide & de plus mépriſable parmi ce «peuple, & dont il perd la mémoire auſ«ſitôt preſque qu'il a ceſſé d'en jouir.

A ces dépenſes frivoles, & en même tems énormes, Cicéron en ſubſtitue d'autres, qui entraînent moins de frais, & font plus d'honneur : la conſtruction «des murs de la ville, celle des havres «& des ports, les conduites d'eaux, [les «grands

[a] Cùm ipſa illa delectatio multitudinis ſit ad breve exiguumque tempus, eaque à leviſſimo quoque : in quo tamen ipſo una cum ſatietate memoria quoque moriatur voluptatis.

nds chemins,] & toutes les autres
ſes qui ſont utiles à la République.
les qui ſont comme des préſens de
ain à la main, font un plaiſir plus
& plus ſenſible : mais celui qui re-
t de ces autres ouvrages, eſt bien
s ſolide & plus durable.
icéron parle ici en vrai Romain, & Liv. E-
omain des bons ſiécles. Six vingts piſt. 48.
vant lui, P. Cornelius Scipio Na- Vell. I. 15.
penſoit de même. Les Cenſeurs Appian.
édens avoient chargé des Entrepre- Civil. l.
s de bâtir de pierres de taille un 1. pag. 367.
atre ſtable & permanent. J'ai déja
rqué qu'auparavant on en élevoit à
re qu'on en avoit beſoin. Les Cen-
; repréſentoient qu'il paroiſſoit bien
raiſonnable, & bien plus conforme
lignité de la République, d'en avoir
ui fût à demeure : que cette entre-
, à en bien juger, étoit une épargne
& néceſſaire, & que par une dé-
e faite une fois pour toujours on é-
noit aux Ediles & aux Magiſtrats
ceſſité preſque inévitable de ſe rui-
haque année, ou du moins d'affoi-
onſidérablement leurs revenus : ou-
ue, de la ſorte, les Spectateurs ſe
eroient bien plus à leur aiſe.

Il faut l'avouer : ces raisons paroissoient fort plausibles. Cependant Scipion Nasica, alors grand Pontife, homme d'un rare mérite & d'une sagesse généralement reconnue, s'opposa vivement à cette entreprise comme à une nouveauté contraire aux anciens usages, pernicieuse aux bonnes mœurs, & qui pourroit avoir de très-fâcheuses suites. Il exhorta les Sénateurs à ne pas donner lieu au luxe & à la mollesse des Grecs d'énerver & de corrompre le courage mâle des Romains, & à ne pas inviter en quelque sorte le peuple, déja trop porté par lui-même au plaisir des spectacles, à s'y livrer sans mesure, & à y passer les journées entiéres avec d'autant plus de satisfaction, qu'il y trouveroit desormais toutes ses commodités.

Le Sénat, touché de ces remontrances, fit [a] paroitre une sage & ferme sévérité, que Paterculus regarde comme une preuve des plus éclatantes du zêle de cette Compagnie pour le bien public. Il ordonna que l'ouvrage, qui étoit déja fort avancé, seroit interrompu; qu'on abbat-

[a] Cui, in demoliendo, eximia civitatis severitas & Consul Scipio restiterunt. Quod ego inter clarissima publicæ voluntatis argumenta numeraverim. *Vell.* I. 15.

attroit ce qui étoit bâti ; & qu'on en
idroit les démolitions. Il défendit de
s d'élever soit dans la ville, soit au
ors à plus près que mille pas de la
e, aucun théatre où il y eût des sié-
pour s'asseoir, & ordonna que le peu-
assisteroit debout aux spectacles, afin
ie cette attitude & cette posture peu
nmode montrât que les Romains por-
ent jusques dans leurs divertissemens
ne un caractére de vigueur mâle, &
ne patience capable de soutenir les
s dures fatigues : & sans doute aussi
ır ne leur pas laisser la tentation &
ıvie de prolonger la durée des spec-
es.

Pompée ne fut pas si délicat. Tertul-
ı, dans son livre des spectacles, ra-
te que Pompée n'osa pas, dans son
it d'invitation à la dédicace de cet
rage, nommer le Théatre, mais l'ap-
la un temple de Vénus, auquel, dit-
nous avons joint des degrés & des
ges pour la commodité de ceux qui
teront aux spectacles. Aussi [b] Tacite
ıs apprend-il que les anciens & les *Lib. de spectac.*

b 5 plus

t scilicet remissio-
nimorum juncta
li virilitas, propria
anæ gentis nota
esset. *Val. Max.* II. 4.

[b] Erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus

plus ſages de la République lui ſurent fort mauvais gré d'avoir conſtruit un Théatre à demeure, au lieu qu'auparavant on attendoit, pour en préparer un un, qu'il falût célébrer les Jeux. Et même en remontant plus haut, on trouvoit que le peuple avoit aſſiſté debout aux ſpectacles : & que, de lui préparer des ſiéges, c'étoit comme l'exhorter à paſſer les jours entiers au Théatre dans l'oiſiveté & la nonchalance.

ARTICLE SECOND.

ENTRE les monumens de la magnificence Romaine, les trois qu'on admiroit le plus, étoient les grands chemins de l'Empire, les aquéducs, & les cloaques ou les égouts: nous avons vû qu'ils avoient quelque raport à l'Edilité. Je les traiterai ſuccinctement, pour en donner une légére idée, & ne pas enſevelir tout-à-fait dans le ſilence une matiére plus

ferrent, quòd manſuram theatri ſedem poſuiſſet : nam antea ſubitariis gradibus, & ſcena in tempus ſtructa, ludos edi ſolitos; vel, ſi vetuſtiora repetas, ſtantem populum ſpectaſſe. Si conſideret, theatro dies totos ignaviâ continuaret. *Tacit. Annal.* XIV. 20.

capable qu'aucune autre de faire
oitre la grandeur du Peuple Ro-
. Je ferai usage de ce qu'en a écrit
vant Bénédictin Dom Bernard de
tfaucon.

§. I.

Des grands chemins.

E PREMIER de tous les Romains
'est rendu célébre par la construc-
d'un grand chemin, est le Censeur
ius Claudius, dont nous verrons
ôt l'histoire. Ce chemin fut appel-
son nom *La Voye Appienne.* Il la
uisit depuis la porte de Rome nom-
Capéne jusqu'à la ville de Capoue :
omaine des Romains ne s'étendoit
lors plus loin. Elle fut ensuite con-
e, soit par Jules Cesar, soit par
iste, jusqu'à la ville de Brunduse.
ndes.) Sa longueur, dans toute
étendue, étoit d'environ trois cens
ante milles, c'est-à-dire de cent
se de nos lieues. C'étoit la plus an-
e & la plus belle de toutes les Voies
aines. Aussi en étoit-elle appellée
ine.

Statius sylv. I. 12.

Qua limine noto
Appia longarum teritur Regina viarum.

Le centre de tous ces grands chemins étoit la pierre milliaire, qu'on appelloit *milliarium aureum*, plantée au milieu de Rome par Auguste. De là les chemins se divisoient en un grand nombre de branches, qui s'étendoient dans toutes les parties de l'Empire Romain.

Dio. LIII. 526.

Plut. in vit. Grach. pag. 837.

C. Gracchus, s'appliqua avec un soin particulier à rétablir & à redresser les grands chemins. Il les partagea par espaces égaux qu'on appelle *milles*, parce qu'ils contiennent mille pas géométriques. (Le mille est à peu près de huit * stades.) Pour marquer ces milles, il fit planter de grands piliers de pierre, des colonnes, sur lesquelles étoit inscrit le nombre des milles. De là cette locution si fréquente dans les Auteurs, *tertio*, *quarto*, *quinto lapide ab urbe*. Ces milles sont encore aujourdhui d'une grande utilité dans la Géographie, pour connoitre la véritable distance des lieux dont parlent les Auteurs anciens. Ils étoient [a] aussi fort commodes pour les voiageurs,

* *Il en faut vingt pour notre lieue commune, qui est de 2500. pas.*

[a] Facientibus iter multum detrahunt fatigationis inscripta lapidibus spatia. Nam &

pars, qui sont bien aises de savoir au de ce qu'ils ont fait de chemin, & combien il leur en reste encore à faire, ce qui est pour eux une espece de délassement.

Gracchus ajouta encore à ces chemins une chose d'une grande commodité, en y fesant planter aux deux côtés de belles pierres debout à une moindre distance l'une de l'autre, afin qu'elles aidassent les voiageurs à monter à cheval sans le secours de personne : car anciennement on ne se servoit point d'étriés.

La longue & stable durée de ces ouvrages, dont une partie s'est conservée jusqu'à nous, montre avec quelle attention & quelle habileté ils avoient été construits, ce qui n'a été imité depuis par aucune nation. Quoique la voie Appienne ait environ deux mille ans d'antiquité, on la voit encore en son entier l'espace de plusieurs milles du côté de Fondi, sans parler de plusieurs autres endroits où l'on en trouve de grands restes. Mais les pierres de dessus étant ébran-

exhausti laboris nosse mensuram, voluptati est, & hortatur ad reliqua fortius exequenda, scire quantum superfit. Nihil enim longum videri necesse est, in quo quid ultimum sit certum est. *Quintil.* IV. 5.

ébranlées ou détachées, on évite ce pavé comme extrêmement incommode aux caléches & aux autres voitures roulantes.

En d'autres endroits on trouve de longs espaces, où la surface du pavé s'est très-bien conservée. & est unie par dessus comme une glace. Les pierres de ce pavé sont de couleur de fer, & d'une dureté qui passe le marbre. Elles sont si bien jointes ensemble, qu'en plusieurs endroits on ne sauroit faire passer entre deux pierres la pointe d'un couteau. La surface en est, comme nous avons dit, toute unie comme une glace; ce qui fait qu'en tems de pluie les chevaux glissent, & qu'en tout tems dans les endroits les plus nets & les plus unis, on ne peut guéres y aller vite. Ces pierres qui font la surface ont d'épaisseur environ un pié de roi. Ces chemins sont plus élevés que le terrain voisin. Il est des endroits où l'on a coupé des montagnes, & même de grandes roches pour les continuer. Cela se voit principalement à Terracine, où le rocher coupé a près de six vingts piés de haut. On a laissé en bas pour chemin la roche plate, mais sillonnée, afin que les piés des chevaux y puissent tenir sans glisser.

Cette

Cette ſolidité merveilleuſe de la voie Appienne, & des autres, vient non ſeulement de la groſſeur & de la dureté des pierres bien unies, mais auſſi du grand maſſif qui les ſoutient. J'ai obſervé, dit le P. de Montfaucon, une partie de la voie Appienne, dont on avoit ôté toutes les grandes pierres de deſſus, ce qui me donna lieu de conſidérer à loiſir la ſtructure de ce maſſif. Le fond en eſt de moilon, ou de blocaille miſe en œuvre avec un ciment très-fort, & qu'on a grande peine à rompre. Au deſſus eſt une couche de gravois cimenté de même, entremêlée de petites pierres rondes. Les groſſes pierres qui feſoient le pavé s'enchaſſoient aiſément dans cette couche de gravois encore molle. On y trouvoit la profondeur néceſſaire pour ces pierres d'épaiſſeur inégale. Tout ce grand maſſif, avec les pierres, pouvoit avoir environ trois piés de haut.

Il y avoit des lieux où ces grands chemins avoient des banquettes pour les gens de pié. Leur largeur étoit de moins de deux piés, & la hauteur d'un pié & demi, ou environ. La largeur ordinaire des chemins eſt d'un peu moins de quatorze piés: ce n'eſt préciſément que ce qu'il

qu'il faloit pour deux chariots. Cette largeur répond mal, ce me semble, à la beauté du reste de l'ouvrage.

Nous avons dit que les Romains se fesoient des grands-chemins à travers les Montagnes. Nous en avons un exemple permanent à la grotte de Pouzzol, où la montagne escarpée, qui est entre cette ville & Naples, est percée d'un bout à l'autre, ensorte qu'on y va de plein pié. Aux deux extrémités, l'ouverture fort haute & relevée va toujours en baissant, & cela pour donner du jour au passage le plus loin que l'on a pu. Et comme cela n'empéchoit pas que la route ne fût extrêmement obscure, lorsqu'on avançoit un peu en dedans, on a fait vers le milieu des ouvertures, qui percent la montagne, & portent le jour du haut en bas. Malgré toutes ces précautions, l'obscurité régne toujours sur le milieu: ensorte que les voitures roulantes, qui viennent à la rencontre les unes des autres, s'y entrechoqueroient, si les voituriers & les cochers n'avoient soin de s'avertir les uns les autres de prendre ou du côté de la mer, ou du côté de la montagne.

L'at-

L'attention des Romains à rendre commodes les grands chemins dans toute l'étendue de l'Empire, a fait un honneur infini à ce peuple, & doit nous donner une idée bien avantageuse de la sagesse d'un gouvernement, dont les vûes étoient si grandes, si nobles, & occupées uniquement du bien public. C'est un beau modéle pour ceux qui tiennent les rénes d'un Etat.

§. II.

Des Aqueducs.

UN AQUEDUC est une construction de pierre faite dans un terrain inégal pour conserver le niveau de l'eau, & la conduire par un canal d'un lieu à un autre. Il y a des Aquéducs sous terre, & d'autres qui sont portés par des arcades.

Les Aquéducs étoient une des merveilles de Rome. La grande quantité qu'on y en avoit construits, les frais immenses pour faire venir des eaux de plusieurs endroits éloignés de trente, quarante, soixante milles, & encore plus, sur des arcades, ou continuées jusqu'à Rome, ou suppléées par d'autres travaux : tout cela nous surprend & nous étonne, d'autant plus que nous ne

ne sommes point accoutumés à faire de si hardies entreprises, ni à acheter si chérement la commodité publique. Si l'on ª considére, dit Pline, la quantité incroiable d'eaux qu'on avoit fait venir à Rome pour l'usage du public, pour les fontaines, les bains, les viviers, les maisons particuliéres, les jardins, les maisons de campagne; si l'on se représente des arcades construites à grands frais & conduites pendant un très-long espace de chemin, des montagnes coupées, des roches percées, des vallées profondes comblées: on avouera qu'il ne s'est rien vu de plus merveilleux dans tout l'univers. Pline fait mention, dans le même endroit, d'un Aquéduc achevé par l'Empereur Claude, conduit à Rome pendant l'espace de quarante milles, & qui y portoit de l'eau jusques sur les montagnes les plus élevées: ouvrage qui revenoit à des sommes immenses.

Front. de Aquæduct. Lib. 1.

Les Romains, pendant plus de quatre

ª Si quis diligentiùs æstimaverit aquarum abundantiam in publico, balineis, piscinis, domibus, euripis, hortis, suburbanis, villis, spatioque advenientis aquæ exstructos arcus montes perfossos, convalles æquatas; fatebitur nihil magis mirandum fuisse in toto orbe terrarum. *Plin.* XXXVI. 15.

re cens quarante ans, se contentérent les eaux que leur fournissoient le Tibre, les puits, les fontaines de la ville, & celles qui se trouvoient dans le voisinage. Mais la ville s'étant considérablement augmentée par le nombre des habitans, & par l'étendue du terrain, on fut obligé d'y faire venir des eaux de loin par le moien des Aquéducs. L'an de Rome 442, Appius Claudius pendant sa Censure, (car le soin des eaux regardoit les Censeurs & les Ediles) fit venir les eaux depuis la source de Prénesle jusques dans la ville par des canaux ou soutenus sur des arcades, ou conduits dans des voutes souterraines. Trente neuf ans après, M. Curius Dentatus, qui étoit pour lors Censeur avec Papirius Cursor, y en fit venir aussi des environs de Tibur, & emploia à cet ouvrage une partie des sommes qui se trouvérent dans le butin fait sur Pyrrhus. D'autres travaillérent encore depuis sur le même plan & dans les mêmes vûes.

Palestrine.

Tivoli.

Mais Agrippa enchérit infiniment sur tous ceux qui l'avoient précédé. On connut alors que la véritable gloire des Ediles ne consistoit pas tant à faire célébrer les Jeux solennels, fonction que le

devoir

devoir de leur charge exigeoit d'eux indiſpenſablement; qu'à conſtruire des ouvrages utiles au public, & dont la vûe ſeule fît paſſer leur nom & leur mémoire juſqu'à la poſtérité la plus reculée. Il ſemble que c'étoit pour en donner un illuſtre exemple, qu'Agrippa, qui étoit tout-puiſſant auprès d'Auguſte, qui avoit été trois fois Conſul, & qui avoit paſſé par tous les emplois les plus brillans, voulut bien exercer l'Edilité. Il la rendit célébre par tout ce que les Ediles avoient coutume de pratiquer, mais principalement par le ſoin qu'il prit d'enrichir Rome d'une quantité infinie de belles eaux, ſoit en nettoiant les anciens canaux & les anciens aquéducs, ſoit en y en ajoutant de nouveaux: ce qui fait la beauté & la commodité d'une ville, & contribue beaucoup à y entretenir la propreté & un air ſain, avantages qui ne ſont pas indiférens pour la ſanté, ſur tout à Rome. Agrippa donna donc tous ſes ſoins à cette partie de la police, qui étoit une des principales fonctions de l'Edilité. Il fit cent trente réſervoirs pour contenir les eaux, cent cinquante fontaines pour l'uſage des citoiens, ſept cens abreu-

Plin. XXXVI. 15.

uvoirs pour les chevaux & les au-
bêtes de ſomme. Et pour décorer
s ces ouvrages, il y répandit trois
ıs ſtatues d'airain ou de marbre, &
ıatre cens colonnes de marbre: ma-
nificence véritablement eſtimable,
uand elle eſt ainſi jointe & mariée
ıvec l'utilité. Ces ſtatues, ces colonnes
feſoient bien plus d'honneur à Agrippa, placées ainſi en public dans les rues & dans les places de Rome, que ſi, par un amour propre mal entendu, il les eût renfermées & tenues comme en priſon dans ſon palais & dans ſes jardins. Tout cela fut achevé dans l'année de ſon Edilité. Et il ne la borna pas à ces glorieux travaux. Il en entreprit un autre, qu'on peut regarder, ce me ſemble, comme plus important encore que les premiers. Il en ſera parlé dans le paragraphe ſuivant.

On n'entreprend rien aujourdhui de pareil à ces anciens ouvrages dont la beauté & la grandeur nous paroiſſent, par les précieux reſtes qui s'en ſont conſervés juſqu'à nous, au deſſus même de ce qu'on en trouve dans les livres. On voit encore en divers endroits de la campagne de Rome de grands reſtes de ces

ces Aquéducs, des arcades continuées pendant un long eſpace, au deſſus deſquelles étoient les canaux qui portoient l'eau à la ville. Ces arcades ſont quelquefois baſſes, quelquefois d'une grande hauteur, ſelon que l'inégalité du terrain l'exigeoit. Il y a quelquefois des Aquéducs à deux arcades l'une ſur l'autre; & cela de crainte que la trop grande hauteur ne rendit la ſtructure moins ſolide. Ils ſont ordinairement de brique ſi bien cimentée, qu'on a peine à en détacher des morceaux. Tout le monde a entendu parler du Pont-de-gard, qui eſt à trois rangs d'arcades les unes ſur les autres, & qu'on croit avoir été bâti par les Romains pour conduire un Aquéduc à la ville de Nîmes, dont il n'eſt éloigné que de trois lieues. Depuis dix-ſept ſiécles, il fait encore l'admiration de tous ceux qui le voient. Quand le terrain étoit ſi haut qu'on ne pouvoit trouver la pente néceſſaire, on feſoit des canaux ſoûterrains bien bâtis, qui portoient l'eau dans les Aquéducs élevés ſur la terre, & bâtis dans les fonds & dans les pentes des montagnes. Si l'eau ne pouvoit trouver ſa pente qu'au travers d'une roche, on perçoit

cette

cette roche à la hauteur de l'Aquéduc supérieur, pour porter l'eau dans l'Aquéduc inférieur. On voit encore au dessus de Tibur (*Tivoli*) un canal semblable dans la roche vive, percée pendant l'espace de plus d'un mille. Ce canal a environ cinq piés de haut, & quatre de large.

Il n'est pas possible de refuser son admiration à des ouvrages tels que les Aquéducs, qui contribuoient non seulement aux besoins & aux commodités des habitans de Rome, mais encore à l'embellissement de la ville en général, & des maisons & des jardins des particuliers par des fontaines & de grandes piéces d'eau qui en fesoient la principale beauté. Mais nous en allons voir un autre usage, qui doit paroître encore plus estimable, quoiqu'il ait moins d'apparence & d'éclat.

§. III.

Des Cloaques, des Egouts.

JE PRIE les Lecteurs de ne se pas laisser prévenir & rebuter par le nom, par le titre de l'ouvrage dont j'entreprends

prends de les entretenir, qui n'annonce rien que de bas & de dégoutant, mais dont néanmoins Tite-Live dit, en le joignant au grand Cirque conſtruit à peu près dans le même tems, que ſous Auguſte même, Rome, parvenue alors à ſon plus haut degré d'élévation, pouvoit à peine rien montrer qui pût entrer en comparaiſon avec la grandeur & la magnificence de ces deux ouvrages.

Liv.I.55. *Quibus duobus operibus vix nova hæc magnificentia quicquam adæquare potuit.*

Liv.I.38. Ce fut Tarquin l'Ancien qui forma le projet de l'ouvrage dont il s'agit ici, & qui, en un certain ſens, l'acheva. Rome, comme tout le monde le ſait, avoit dans ſon enceinte pluſieurs montagnes. Les eaux des pluies & des fontaines inondoient les rues & les places ſituées dans les bas lieux, & incommodoient fort les habitans par les boues & la fange qu'elles y formoient, & encore plus par les mares d'eaux croupiſſantes, d'où il ſortoit des exhalaiſons qui infectoient l'air; & cauſoient de fréquentes maladies. Tarquin, en grand Roi qui a de nobles vûes, & qui ne ſe croit placé ſur le trône que pour travailler au bonheur de ſes ſujets, forma le deſſein de délivrer

Rome

me de toutes ces incommodités, & la rendre plus habitable & plus saine.

Pour cela, il fit bâtir des voutes soûterraines d'une solidité incroiable, comme la suite le fera connoitre. Elles se divisoient en plusieurs branches, qui après avoir parcouru tous les quartiers de la ville, aboutissoient toutes à la place publique dans le grand Egout, appellé *Cloaca maxima*, lequel ensuite, par un unique canal, alloit se décharger dans le Tibre. Ces voutes avoient seize piés de large, & treize de haut, ensorte qu'une charette chargée de foin pouvoit y passer aisément. On avoit laissé en haut d'espace en espace des ouvertures, par où les habitans y jettoient leurs immondices, ce qui conservoit toujours la ville nette & propre. La quantité incroiable d'eaux qu'apportoit à Rome le grand nombre d'Aquéducs, qui y voituroient des fleuves entiers, & qui se déchargeoient dans ces cloaques, jointe à d'autres ruisseaux qu'on y fesoit passer exprès, & sur tout la pente qu'on avoit eu grand soin de ménager dans ces voutes soûterraines, fesoient que les immondices n'y pouvoient pas séjourner lon-

tems, & que tout étoit emporté promtement dans la riviére.

Liv. L. 55. Tarquin le Superbe mit la derniére main au grand Egoût, & fut peut-être obligé de l'aggrandir, parce que la ville s'étant aggrandie elle-même par l'adjonction de plusieurs montagnes, il falut sans doute construire dans les nouveaux quartiers des Egouts particuliers, qui alloient se décharger dans le grand.

Liv. V. 55. L'incendie de Rome par les Gaulois, suivi de près du rétablissement de la ville, dérangea beaucoup l'ordre de cet admirable ouvrage. Comme tout s'y fit à la hâte, & qu'on ne songeoit qu'à se procurer au plutôt un logement, chacun bâtit où il lui plut, sans prendre d'alignemens, & sans suivre un plan fixe & arrété. De là vint que la plupart des rues étant fort étroites & obliques, les voûtes souterraines, qui auparavant alloient directement le long des rues & des places publiques, se trouvérent la plupart sous les maisons particuliéres, ce qui paroissoit y devoir causer un dommage considérable. Cependant l'ouvrage demeura toujours dans son entier, sans que tous les accidens qui purent arriver dans l'espace de plusieurs siécles y donnassent attein-

atteinte. C'eſt ce que Pline nous fait remarquer, en parlant du ſoin que prit Agrippa des Egouts pendant ſon Edilité. Aiant [a] ouvert les écluſes qui retenoient dans ſept grands réſervoirs les eaux apportées à Rome par autant d'Aquéducs, il lâcha dans les voûtes ſouterraines comme ſept riviéres, qui s'y précipitant avec une rapidité incroiable, entraînérent avec elles toutes les ordures qui s'y étoient amaſſées inſenſiblement malgré l'attention des Cenſeurs & des Ediles comme cela eſt inévitable, & peut-être auſſi par la négligence de quelques-uns de ces Magiſtrats. Agrippa réuſſit ſi parfaitement à nettoier les Egouts, que de ces voutes ſoûterraines il en fit pour ainſi dire ſes galeries, & qu'il eut le plaiſir de s'y promener en batteau depuis l'en-

[a] A Marco Agrippa in Ædilitate poſt Conſulatum, per meatus corrivati ſeptem amnes, curſuque præcipiti torrentium modo rapere atque auferre omnia coacti, inſuper mole imbrium concitati, vada ac latera quatiunt: aliquando Tiberis retro infuſi recipiunt fluctus, pugnantque diverſi aquarum impetus intus: & tamen obnixa firmitas reſiſtit. .. Pulſant ruinæ, ſponte præcipites, aut impactæ incendiis: quatitur ſolum terræ motibus. Durant tamen à Tarquinio Priſco annis DCC. propè inexpugnabiles. *Plin.* XXXVI. 15.

l'entrée du grand Egoût jusqu'à sa sortie dans le Tibre. Il faloit que ces voûtes fussent d'une solidité à l'épreuve de tout, pour être en état de soutenir le poids des maisons bâties dessus, & à qui elles tenoient lieu de fondement; le poids du pavé des rues, qui de la maniére dont nous avons vu qu'il étoit préparé devoit être fort pesant; enfin le poids des voitures sans nombre qui traversoient continuellement les rues de Rome. Ajoutez à tout cela, avec Pline, la chute des maisons ruinées par caducité ou par les incendies, les tremblemens de terre qui se fesoient sentir de tems en tems, l'impétuosité de ces eaux qui tomboient comme des torrens dans les Egoûts, & qui souvent étoient repoussées violemment par les flots du Tibre lorsqu'il se débordoit. Cependant, dit Pline, ces voûtes subsistent depuis Tarquin l'Ancien jusqu'à nous, c'est-à-dire depuis plus de six cens cinquante ans, aussi solides presque qu'au commencement.

Voila des ouvrages véritablement dignes de la grandeur Romaine; & je ne crains point de dire qu'à juger sainement du prix des choses, les Egoûts de

Rome, quoiqu'enfoncés & ensevelis dans la terre, doivent l'emporter sur ces masses énormes des Pyramides d'Egypte qui s'élévent presque jusqu'aux nues, que le même Pline a raison de qualifier, « Une folle ostentation de la richesse des Rois, qui ne se termine à rien d'utile, *Regum pecuniæ otiosa ac stulta ostentatio.* Plin. XXXVI. 12.

Il semble que la ville de Paris, animée par le zêle & le bon goût de son Prévôt des Marchans, se propose d'imiter l'ancienne Rome. M. Turgot. Les dépenses considérables qu'elle fait pour des ouvrages qui n'ont pour but que la commodité ou l'embellissement de la Capitale du Roiaume, sont des dépenses bien placées, & qui feront beaucoup d'honneur au sage Magistrat qui y préside, & à ceux qui forment son Conseil.

ARTICLE TROISIEME.

Courte Dissertation sur le dur traitement des créanciers à l'égard de leurs débiteurs.

LA MANIERE dont les débiteurs étoient traités à Rome par leurs créanciers,

penſes de ſa valeur ; lequel n'étant point en pouvoir de paier ſes dettes, avoit été livré avec ſes enfans à ſon créancier. S'étant échapé de ſa priſon, il ſe préſenta devant le Peuple pour implorer ſa miſéricorde, montrant ſa poitrine couverte de bleſſures reçues pour la défenſe de la patrie, & ſon dos encore tout enſanglanté des coups qu'il venoit de recevoir. Tite-Live [a] raconte le même fait, & avec les mêmes circonſtances.

AN. R. 258. C'eſt ce fait qui donna lieu à la premiére ſédition du Peuple, & à ſa retraite ſur le Mont-Sacré. Après beaucoup de délibérations, on convint enfin d'un accommodement. Il eſt étonnant que parmi les conditions de ce Traité, Tite-Live ne diſe pas un ſeul mot de ce qui regarde les dettes, qui avoient été l'unique cauſe de ce tumulte : il ne parle que de l'établiſſement des Tribuns du Peuple. Denys d'Halicarnaſſe y ſupplée. Voici, ſelon lui, les paroles que Ménénius Agrippa porta au Peuple de la part des Sénateurs. «Nous croions, «par

Dionyſ. VI. 405.

[a] Ductum ſe ab creditore, non in ſervitium, ſed in ergaſtulum & carnificinam eſſe. Inde oſtentare tergum fœdum recentibus veſtigiis verberum. *Liv.* II. 23.

par raport à ceux qui ſont hors d'état de paier leurs dettes, qu'il eſt juſte de leur en faire remiſe: & s'il y a quelques débiteurs arrétés pour n'avoir pas paié au jour de l'échéance, nous voulons qu'on les mette en liberté. Nous ordonnons pareillement que ceux, contre qui les créanciers ont obtenu des Juges une priſe de corps, ſoient rendus libres, & nous caſſons les ſentences portées contre eux.» Toutes ces clauſes regardoient le paſſé. On convint que, pour l'avenir, le Sénat & le Peuple feroient de concert un réglement ſur les dettes qui tiendroit lieu de Loi. On ne voit point qu'il s'en ſoit fait aucun. Apparemment le Peuple jugea que l'établiſſement du Tribunat étoit une barriére ſuffiſante contre l'injuſtice & la violence des créanciers.

Si c'en fut une d'abord, cette eſpéce de ſauvegarde ne dura pas lontems, & elle ne mit pas le Peuple en ſureté. Parmi les Loix des Douze Tables, c'eſt-à-*dire* moins de cinquante ans après, on en trouve une, qui donnoit en termes exprès aux créanciers ſur leurs débiteurs les mêmes droits qui excitérent la ſédition dont je viens de parler, & qui por- AN. R. 304. *Aul. Gell.* XX. 1.

toit les choses encore bien plus loin. Les Juges accordoient au débiteur trente jours, pour chercher un moien de s'acquitter de ses dettes. S'il laissoit passer ce tems sans les paier, il étoit livré à ses créanciers, à qui la Loi permettoit de le tenir dans les fers; & il y restoit soixante jours. Pendant cet intervalle, on le fesoit comparoitre devant le Préteur trois jours de marché de suite, & l'on publioit à haute voix quelle étoit la somme dont il avoit été reconnu & déclaré être débiteur. Et si le troisiéme jour de marché il ne la paioit pas, ou ne donnoit pas des suretés suffisantes, il étoit [a] condanné à perdre la tête, ou à être vendu comme esclave en terre étrangére au delà du Tibre. Cette peine de mort pour de simples dettes, fait frémir. La Loi ne s'en contentoit pas. Pour [b] inspirer par une Ordonnance si atroce & si affreuse une plus grande horreur du violement de la bonne foi dans le commerce de la vie & de la société civile, (car il paroit que c'étoit là le motif d'une

[a] Capite pœnas dabant, aut trans Tiberim peregre venum ibant

[b] Eam capitis pœnam sanciendæ, sicut dixi, fidei gratia, horrificam atrocitati ostentu novisque terroribus metuendam reddiderunt.

(me ſi étrange loi) elle permettoit aux créanciers, s'ils étoient pluſieurs, de couper en différentes parties le cadavre du débiteur commun, & de le partager entr'eux.

Je ne ſai ſi dans toute l'antiquité payenne il y a rien de plus horrible que cette Loi. Auſſi, [a] abrogée par le non uſage, & par la déteſtation générale que cauſa dans les eſprits une ſi cruelle inhumanité, elle ne fut jamais miſe en exécution. La premiére partie de cette Loi, qui livroit les débiteurs à leurs créanciers, conſerva dans la ſuite toute ſa force & ſa vigueur, & cauſa les mêmes plaintes & les mêmes violences qui avoient donné lieu à la retraite du Peuple ſur le Mont-ſacré. C'eſt le prétexte que prit Manlius pour parvenir à ſes fins ambitieuſes, [b] ſachant qu'il ne pouvoit AN. R. 370.

c 6 em-

[a] Sunt quædam non laudabilia naturâ, ſed jure conceſſa, ut in XII. tabulis debitoris corpus inter creditores dividi licuit: quam legem mos publicus repudiavit. *Quintil.* III. 6.

Judicatos in partes ſecari à creditoribus leges erant; conſenſu tamen publico crudelitas poſtea eraſa eſt. *Tertull. Apolog. c.* 4.

[b] Rem moliri cœpit: acriores quippe ægris animi ſtimulos eſſe, qui non egeſtatem modò atque ignominiam minentur, ſed nervo ac vinculis corpus liberum territent. *Liv.* VI. 11.

emploier de voie plus propre pour irriter la populace & pour se l'attacher, que l'affaire des dettes, qui entraînoit après elle l'indigence, l'ignominie, la servitude, les tourmens. Cette oppression du Peuple alla toujours en croissant dans les années suivantes. On [a] voioit des troupes de pauvres citoiens livrés à la cruauté de leurs créanciers par sentence des Juges, & plusieurs maisons des Patriciens changées en de tristes prisons où ces malheureux étoient détenus piés & mains liés.

AN. R. 386.

AN. R. 429. Liv. VIII. 28.

Un peu plus de quarante ans après, la criminelle passion & l'inhumaine cruauté d'un créancier à l'égard d'un jeune citoien, qui parut en public le dos tout déchiré de coups de verges, réveillérent un peu l'indolence du Sénat. Les Consuls eurent ordre de proposer au Peuple une Loi qui défendoit de mettre aux fers aucun citoien pour dette, & qui ne donnoit droit aux créanciers que sur les biens & non sur la

[b] An placeret fœnore circumventam plebem... corpus in nervum ac supplicia dare? & gregatim quotidie de foro addictos duci? & repleri vinctis nobiles domos? &, ubicumque patricius habitet, ibi carcerem privatum esse? Liv. VI. 36.

la personne de leurs débiteurs. La Loi passa. En conséquence, tous ceux qui étoient retenus pour dette furent mis en liberté, & il fut fait défense pour l'avenir de mettre aux liens les débiteurs. Il semble que Tite-Live improuve tacitement cette Loi, en disant: «Que [a] le «crime d'un seul homme donna en ce «jour une rude atteinte à la foi publique, «qui est le plus ferme lien de la société.

Cette Loi fut un foible rempart contre l'avarice & la violence des créanciers, puisque près de quarante ans après il falut la renouveller pour un sujet tout pareil, lorsque le Peuple se retira sur le Janicule.

AN. R. 465. *Val. Max.* VI. 1.

La matiére que je traite ici, qui regarde les dettes, a toujours excité à Rome de grands troubles jusques à la fin de la République. Elle laisse dans l'esprit des Lecteurs un secret mécontentement contre le Sénat, qui paroit, sinon favoriser ouvertement ce desordre, du moins le souffrir trop patiemment, & ne pas s'y opposer avec toute la fermeté que demandoient l'importance de l'affaire, & le devoir d'une Com-

[a] Victum eo die ob impotentem injuriam unius ingens vinculum fidei. *Liv.*

Compagnie qui devoit se regarder comme chargée par état de la défense des pauvres, & établie pour maintenir le bon ordre & l'union entre les citoiens.

Mais il faut faire attention aux motifs sur lesquels les Magistrats régloient leur conduite par raport aux débiteurs. Leur grand principe étoit, comme le dit en termes exprès Appius dans Denys d'Halicarnasse, *Que jamais il ne faut retrancher de la société humaine le gage sacré de la foi publique.* Cicéron, dans le second livre des Offices où il traite cette matiére avec assez d'étendue, établit le même principe. *Si* [a] *la foi n'est gardée*, dit-il, *nulle République ne sauroit subsister: & il n'y a plus de foi, dès que les débiteurs peuvent s'exemter de paier leurs dettes.* Le devoir des Magistrats, selon lui, seroit d'empécher, comme on le peut par mille moiens, que les citoiens ne s'en détachassent d'une maniére qui pût tirer à conséquence pour la République. Du moins, quand ce malheur est arrivé, ils doivent les soulager autant qu'il est en

[a] Nec enim ulla res vehementiùs rempublicam continet, quàm fides: quæ esse nulla potest, nisi erit necessaria solutio rerum creditarum. *Offic.* II. 84.

en eux, & prévenir les ſuites funeſtes que peut cauſer la miſére extrême du peuple. Et c'eſt ce que nous avons vû qu'avoit fait le Sénat. Il fixe l'intérêt de l'argent prété à un pour cent: il ſemble qu'on ne pouvoit pas le porter plus bas. Cependant, dix ans après, il le réduit à la moitié. Tantôt il donne du tems aux débiteurs pour s'acquitter en différens paiemens: tantôt il paie leurs dettes des deniers du Tréſor public, en prenant les ſuretés convenables pour l'Etat: quelquefois il les décharge de tous les arrérages, & les oblige ſeulement à paier le fond. Il défend aux créanciers de maltraiter les débiteurs qu'on leur abandonnoit: puis il défend abſolument de les leur livrer. Il eſt vrai que tous ces moiens ne ſoulageoient pas entiérement les pauvres, & les laiſſoient toujours dans une ſorte de miſére. Mais, [a] outre qu'il y a ſouvent du côté des débiteurs ou de la fraude, ou du moins de la négligence, le Sénat étoit moins touché de leur état, quoique digne de compaſſion, que du ſoin

[a] Et ſic quoque parte difficultatibus potiore plebis affecta, fides ad curam Senatui fuit tamen publica privatis. *Liv.* VII. 27.

ſoin de ne point donner atteinte à la foi publique.

Pour ne point condanner légérement la conduite d'une Compagnie auſſi ſage qu'étoit le Sénat Romain, il faut remonter plus haut, & conſidérer ce qui ſe paſſoit chez les Hébreux, qui avoient eu Dieu même pour Légiſlateur.

Tout Hébreu qui avoit engagé ſes fonds pour dettes, ne pouvoit rentrer dans la poſſeſſion de ſes terres, qu'après avoir acquitté ſes dettes par la jouiſſance des fonds abandonnés aux Créanciers, ou dans l'année du Jubilé, où toutes les terres retournoient à leurs premiers poſſeſſeurs. Sans cette ſévérité, dont Dieu a voulu être le garant & l'inſtituteur, tout particulier auroit été porté à emprunter dans la confiance de ne paier jamais: ou plutôt perſonne n'auroit prété, par la crainte & par une aſſurance morale de ne revoir jamais ſon prêt. Que deviendroit alors la ſociété, où toute bonne foi auroit été anéantie par la protection même des Loix & des Magiſtrats? A qui pourroit-on avoir recours dans un beſoin preſſant?

Pour les mêmes raiſons, celui qui n'avoit



n'avoit point de fonds dont il pût abandonner la jouiſſance pour dédommager & rembourſer ſon Créancier, lui étoit abandonné par la Loi de Dieu pour en être l'eſclave juſqu'à la ſeptiéme année, avant laquelle le Débiteur ne pouvoit eſpérer de liberté.

Juſques-là, & dans ces deux cas, la police Romaine, parfaitement ſemblable à celle des Hébreux, étoit dans une exacte juſtice, & l'on ne peut la blâmer, ſans accuſer Dieu même qui avoit établi une pareille Loi parmi ſon peuple.

Il eſt vrai qu'à Rome les Créanciers en abuſoient; comme parmi les Hébreux quelques Créanciers en abuſoient auſſi. Dieu en fait des reproches à ces maîtres durs & inhumains, il les menace, il les exhorte à la douceur, il leur rappelle le ſouvenir de leur eſclavage en Egypte, & il leur déclare qu'il les punira de leur inhumanité. Mais ces inconvéniens que Dieu avoit prévûs, & qu'il annonce par avance, ne le portérent jamais à abolir la Loi dont les maîtres abuſoient quelquefois, comme les paſſions ont coutume d'abuſer de ce qu'il y a de plus légitime. Les inconvéniens

&

& les violences ne tomboient que sur un petit nombre de particuliers, ce qui ne pouvoit pas détruire les liens de la société : au lieu que l'impunité générale des Débiteurs n'auroit pas manqué de renverser entiérement la République des Hébreux, aussi bien que celle des Romains.

Depuis l'établissement du Christianisme, dans les Etats les plus modérés & les plus religieux on met en prison tous ceux qui n'acquittent point les lettres de change & les obligations dans les tems marqués. On a droit de prise de corps contre tous ceux qui y manquent, & on les retient jusqu'à la mort dans les prisons s'ils ne satisfont leurs créanciers. Le maintien des Etats les a soumis par tout à cette rigueur malgré la compassion naturelle pour des malheureux insolvables, parce qu'on a cru devoir prendre toutes les précautions possibles contre la mauvaise foi, bien plus naturelle à l'homme & plus ordinaire que la cruauté.

Pour juger donc équitablement de la conduite du Sénat dans l'affaire dont il s'agit, il faut séparer la Loi qui regardoit les dettes, pleine d'équité & de justi-

justice en elle-même, de l'abus injuste qu'on en fesoit. Les Tribuns du Peuple, qui ne songeoient qu'à s'attacher la populace par quelque voie que ce fût, & qui n'avoient point en vûe le bien public, proposoient souvent la remise entiére des dettes, ce que l'on appelloit en latin *novas tabulas*. Chacun avoit sur son régître particulier les sommes qu'il avoit prétées, avec la signature de ceux qui avoient emprunté ces sommes: & c'est ce qui fesoit la sureté du créancier. L'abolition de ces régîtres entraînoit, comme on le voit, l'abolition des dettes. Solon, lorsqu'il établit de nouvelles Loix à Athénes, emploia ce moien, qui a été regardé avec raison comme une injustice criante. Quel droit avoit-il de disposer ainsi du bien des particuliers? A ce premier appas, si propre à gagner la populace, les Tribuns en joignoient un second non moins dangereux, ni moins injuste: c'étoit un nouveau partage de terres. L'histoire Romaine retentit partout des cris & des tumultes excités par ces deux demandes séditieuses des Tribuns, auxquelles se sont toujours fortement opposés, comme à des entreprises qui entraîneroient infailliblement la ruine

ne de l'Etat & de la liberté, ce qui est effectivement arrivé.

Quoique dans la primitive acquisition ou invasion de ces terres il pût y avoir quelque injustice, on ne pouvoit, après plusieurs siécles de possession, songer à réformer cet abus, sans causer un bouleversement général dans la fortune des particuliers. Aratus, chez les Grecs, sentit bien cet inconvénient, & ce n'est point sans raison que Cicéron reléve extrêmement la sagesse qu'il fit paroitre dans une pareille conjoncture. Etant rentré dans Sicyone, & aiant fait mourir le Tiran Nicoclès, il rappella six cens des plus illustres citoiens que les Tyrans avoient chassés après leur avoir ôté tout leur bien. Mais il se trouva dans un grand embarras. D'un côté, il ne lui paroissoit pas juste qu'ils fussent dans l'indigence, pendant que d'autres jouissoient des terres & des maisons qu'on leur avoit ôtées. Mais il trouvoit aussi quelque sorte d'injustice à troubler une possession de cinquante ans ; d'autant plus que, pendant ce tems-là, une grande partie de ces biens aiant passé de main en main par des successions, des ventes, ou des mariages, étoient possédés

Offic. II. 81. 82.

Plu. in Arato, pag. 1031.

ſédés de bonne foi par ceux qui en étoient actuellement ſaiſis. (C'eſt le cas où ſe trouvoient à Rome les poſſeſſeurs des terres.) Pour dédommager les poſſeſſeurs, il faloit des ſommes conſidérables. Aratus eut recours à la libéralité de Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte, ſon hôte & ſon ami, lequel, ſur le récit que lui fit Aratus de l'embarras où il ſe trouvoit, lui donna en pur don cent cinquante talens, c'eſt-à-dire cent cinquante mille écus. Voila être Roi, & connoitre le prix & le véritable uſage de l'argent! Aratus, de retour à Sicyone, accommoda tout, ſans donner à perſonne aucun ſujet de plainte. *O le* [a] *grand homme*, s'écrie Cicéron! *O qu'il auroit été digne d'être né dans notre République!*

A Rome, dans les bons tems de la République, les Sénateurs & les Magiſtrats bien intentionnés penſoient comme Aratus, & ſur le partage des terres, & ſur la remiſe des dettes; & de là venoit l'oppoſition ſi perſévérante qu'ils apportérent toujours à ces deux demandes

[a] O virum magnum, ! tra republica natus eſ- dignumque qui in noſ- | ſet !

des des Tribuns. Il en fut de même dans les derniers tems. «Cicéron dit nettement qu'entreprendre de faire déclarer quittes, par l'autorité du Magiſtrat, ceux du peuple qui ſont chargés de dettes, ou de faire paſſer cette Loi tant de fois propoſée ſur le partage des terres, c'eſt ſapper les deux principaux fondemens de la République : dont l'un eſt la paix entre les citoiens, qui ne ſauroit ſubſiſter quand on fera perdre le bien au créancier, en déchargeant le débiteur ; & l'autre la juſtice, qui eſt renverſée de fond en comble, dès que perſonne ne pourra plus s'aſſurer de demeurer paiſible poſſeſſeur de ce qui lui appartient.» La Loi Agraire, qui avoit pour objet un nouveau partage des terres poſſédées par les Riches, & qui fut propoſée ſi vivement par les Gracques, mit la République à deux doits de ſa perte, & couta la vie à ces deux illuſtres fréres, eſtimables d'ailleurs par beaucoup d'excellentes qualités. L'affaire des dettes fut miſe auſſi en mouvement ſous le Conſulat de Cicéron, comme lui-même nous l'apprend, & fut pouſſée avec beaucoup de vivacité. «On ne fit jamais, dit-il, tant d'ef-

Offic. II. 78.

Ib. n. 84.

'efforts pour faire déclarer les débiteurs
uittes, que pendant que j'étois Con-
ıl. On en vint jusqu'à prendre les ar-
ıes, & à mettre des troupes sur pié;
: il entra dans le complot toute sorte
de gens & de toutes conditions. Mais
s trouvérent en moi une si vigou-
:use résistance, que la République se
it entiérement délivrée de ce péril. Il
'y eut jamais plus de gens endettés;
: jamais les paiemens ne se firent ni
vec plus de fidélité, ni avec moins
e peine pour les créanciers. Car,
ès qu'on se vit hors d'état d'em-
loier la fraude, chacun ne pensa
lus qu'à s'acquitter.

L'usure étoit sans doute permise par
Loix Romaines : mais la mauvaise
nduite des emprunteurs mettoit ceux
i leur prétoient dans l'occasion d'ex-
:er l'usure avec moins de réserve.
ıssi voit-on par tout ce que j'ai rapor-
jusqu'ici, que l'usure, l'une des cau-
: principales des dettes que contrac-
ient les pauvres, n'a jamais pu être
primée à Rome, quelque attention
'eussent les Magistrats à arréter le
cours

f Ils étoient suscités par Catilina, & soutenus par Jules César.

cours de ce desordre par de sages Ordonnances, que l'avarice des usuriers rendoit toujours inutiles. *Multis plebiscitis obviam itum fraudibus: quæ totiens repressæ, miras per artes rursum oriebantur.*

Tacit. Ann. VI. 16.



LIVRE





Tome III.

défaite des Gaulois par le Dictateur Sulpicius. Loi qui régle les intérêts de l'argent prêté, à un pour cent. Autre Loi portée dans le camp, pour imposer un nouveau droit sur l'affranchissement des esclaves. Défense d'assembler le Peuple hors de la ville. Licinius Stolon condanné par sa propre Loi. Dictateur tiré du Peuple pour la première fois. Deux Consuls Patriciens. Vengeance tirée des habitans de Tarquinies. Le Peuple Romain pardonne à la ville de Céré. Les Plébeïens remis en possession du Consulat. Affaire des dettes terminée.

AN. R. 392.
AV. J.C. 360.

CN. GENUCIUS.

L. ÆMILIUS II.

Manlius est obligé de se démettre de la Dictature.

Liv. VII. 3-5.

Nous avons vû dans le Tome précédent que Manlius, nommé Dictateur pour attacher le clou dans le temple de Jupiter, ne renferma pas l'exercice de sa Magistrature dans la fonction religieuse pour laquelle il avoit été créé Dictateur. Il voulut porter la guerre chez les Herniques, & pour cela se mit en devoir de faire des levées de soldats. Aiant trouvé

de

de la résistance dans la jeunesse Romaine, il usa de violence. Il condanna les uns à des amendes, fit battre de verges les autres, en envoia quelques-uns dans les prisons : jusqu'à ce qu'enfin, tous les Tribuns du Peuple s'étant soulevés contre lui, il fut obligé de céder, & de se démettre de la Dictature.

AN. R. 392. AV. J.C. 360.

Q. SERVILIUS AHALA II.
L. GENUCIUS II.

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

Dès que Manlius eut abdiqué, il fut accusé devant le Peuple par le Tribun M. Pomponius. L'accusation intentée contre lui rouloit sur sa conduite irréguliére & rigoureuse dans la Dictature. Mais le Tribun travailloit encore à le rendre odieux par son caractére féroce, & par la cruauté qu'il exerçoit, non seulement sur des étrangers, mais sur ses proches, & sur son propre fils. Il [a] lui reprochoit »qu'aiant un fils en âge de »paroitre & d'entrer dans le monde, »contre lequel il n'avoit aucun sujet de »plainte, il le releguoit loin de la ville, »de

Manlius accusé par les Tribuns, est sauvé par son fils.

Liv. VII. 3-5.

[a] Crimini ei Tribunus, inter cetera dabat, quòd filium juvenem nullius probri comper-

AN. R. 393. Av. J.C. 359.

»de la maiſon paternelle, de ſes dieux »Pénates, de la place publique, de la »compagnie de ceux de ſon âge, & le »condannoit à des travaux ſerviles, & »preſque à une priſon d'eſclave: où ce »jeune homme, d'une ſi illuſtre naiſſan»ce, fils d'un Dictateur, avoit lieu d'ap»prendre tous les jours par la miſére à »laquelle il étoit réduit, qu'il étoit né »d'un pére qui portoit à juſte titre le »ſurnom d'*Impérieux*. Et pour quel cri»me eſt-il traité avec tant de rigueur? »parce qu'il ne parle pas aiſément. Un »pére, s'il avoit quelque choſe des ſen»timens de la nature, ne devroit-il pas »travailler à corriger doucement un pa»reil défaut, plûtôt que de le rendre en»core plus remarquable par la dureté »dont il uſe envers ſon fils? Les bêtes »mêmes n'en nourriſſent pas avec moins »de

tum, extorrem urbe, domo, penatibus, foro, luce, congreſſu æqualium prohibitum, in opus ſervile, prope in carcerem atque in ergaſtulum dederit: ubi ſummo loco natus Dictatorius juvenis quotidianâ miſeriâ diſceret, verè imperioſo patre ſe natum eſſe. At quam ob noxam? Quia infacundior ſit, & lingua inpromptus. *Liv.*

Relegatus à patre ob adoleſcentiam brutam & hebetem. *Senec. de benef.* III. 37.

»de soin & de tendresse ceux de leurs AN. R.
»petits qui ont quelque difformité. Man- 393.
»lius au contraire, par la maniére dont il AV. J. C.
»gouverne son fils, ajoute mal sur mal. 359.
»Il augmente encore sa lenteur naturel-
»le; &, s'il y a dans ce jeune homme
»quelque semence, quelque étincelle
»d'heureuses dispositions, il l'éteint &
»l'étoufe par une vie champêtre, par une
»éducation rustique, & en le réduisant
»à la compagnie des bêtes.

Ces invectives révoltérent contre Manlius tous les citoiens, excepté celui-là seul qui étoit l'objet de cette rigueur tant reprochée à son pére. Ne pouvant supporter qu'on entreprît à son occasion de le rendre odieux comme il apprit qu'on le fesoit, il voulut, par une action éclatante, faire connoitre aux dieux & aux hommes, que bien loin de favoriser les accusateurs de son pére, il prétendoit prendre sa défense, & le secourir. Il [a] prit donc une résolution, qui véritablement se ressentoit de la férocité dans laquelle il avoit été élevé, & qui

[a] Capit consilium, rudis quidem atque agrestis animi, &, quanquam non civilis exempli, tamen pietate laudabile. *Liv.*

An. R. 392. Av. J.C. 359. étoit sans doute d'un exemple dangereux dans un Etat, mais cependant louable par le motif d'où elle partoit. Un matin, sans en avertir personne, il vient à la ville armé d'un poignard, & va droit chez le Tribun M. Pomponius, qui étoit encore au lit. Il se fait annoncer, & sur le champ est introduit, parce que le Tribun ne doutoit point que ce jeune homme, indigné contre son pére, ne vînt lui suggérer quelque nouveau sujet d'accusation, ou lui donner quelque conseil sur la maniére dont il devoit conduire l'affaire. Le jeune Manlius lui demande un moment d'entretien particulier: & dès qu'il se vit tête à tête avec le Tribun, il tire son poignard, le lui porte sous la gorge, & lui déclare qu'il le percera sur le champ, s'il ne jure dans le moment même, selon la formule qu'il va lui dicter, *qu'il ne tiendra jamais d'assemblée du Peuple pour accuser son pére.* Le [a] Tribun tout tremblant, qui voioit le fer briller à ses yeux, qui étoit seul, sans défense, attaqué par un jeune homme robuste, &, ce qui n'étoit pas moins à

[a] Pavidus Tribunus (quippe qui ferrum ante oculos micare, se solum, inermem, illum

à craindre, plein d'une confiance bru- An. R.
tale en sa force, fit le serment qu'on lui 393.
demandoit, & dans la suite avoua avec Av. J.C.
une sorte de complaisance, & avec une 359.
sincérité qui marquoit assez qu'il ne s'en repentoit pas, que c'étoit cette violence qui l'avoit obligé de se désister de son entreprise.

Cette action est sans doute irréguliére en elle-même : mais ce défaut est couvert en quelque façon par la générosité & la piété filiale qui y brillent dans leur plus grand éclat. Et c'est sur ce pié-là qu'en jugea le Peuple Romain. Il eût souhaité avoir toute liberté de sévir contre un accusé cruel & superbe tel qu'étoit Manlius Impériosus : mais il ne put désapprouver néanmoins la démarche hardie de ce fils pour sauver son pére. Il la trouvoit même d'autant plus louable, que la sévérité excessive de Manlius à son égard n'avoit pu éteindre en lui les sentimens de la nature. Le Peuple se crut obligé

prævalidum juvenem, & quod haud minùs timendum erat, stolidè ferocem viribus suis cerneret) adjurat in quæ adactus est verba. *Liv.*

An. R. 393. Av. J.C. 359.

de récompenser une action si généreuse, & si pleine de piété, comme je le marquerai bientôt.

Nous voions ici dans la personne du jeune Manlius un illustre exemple de ce que peuvent & doivent opérer les sentimens de la nature dans le cœur d'un fils, & du dernier degré jusqu'où il doit porter le respect & la tendresse pour son pére. Les Ecrivains du Paganisme ont fort bien connu toute l'étendue de ce devoir, & ont fortement & fréquemment insisté sur l'obligation où sont les enfans, non [a] seulement de dissimuler & de couvrir par le silence les mauvais traitemens qu'ils peuvent recevoir de leurs péres & méres, mais de les souffrir avec une douceur & une patience qui soient à l'épreuve des injustices les plus criantes. Un fils fut-il jamais maltraité plus injustement par son pére, que Manlius par le sien? Et c'est dans le tems même qu'il éprouve de sa part les rigueurs les plus dures, dont il pourroit se voir vengé & délivré sans y rien contribuer de son côté, qu'il court à

[a] Facilè intelligo, non modò reticere homines parentum injurias, sed etiam animo æquo ferre oportere. *Cic. pro Cluent. n.* 17.

à sa défense, & qu'uniquement occupé An. R. 393.
du desir de sauver son pére, & de la Av. J.C. 359.
pensée qu'il est fils, il oublie tous les autres devoirs.

De ce principe les mêmes Payens inféroient un autre devoir, selon eux encore plus indispensable, qui étoit de demeurer inviolablement attaché à la patrie, quelque injure qu'on en eût reçue. C'est [a] à elle de témoigner sa reconnoissance pour les services que lui rendent les citoiens: mais les plus mauvais traitemens, & les supplices même, ne doivent pas faire repentir un citoien qui a une véritable grandeur d'ame de l'avoir servie avec zèle & fidélité. C'est l'importante leçon que nous a donné Camille. Il est vrai que dans le premier moment de son affliction il lui échapa contre sa patrie ingrate un desir peu digne de lui, qui marque combien [b] les plus grands hommes sont sensibles à l'ignominie. Mais après ce premier mou-

[a] Populi grati est præmiis afficere bene meritos de rep. cives: viri fortis, ne suppliciis quidem moveri, ut fortiter fecisse pœniteat. Cic. pro Mil. n. 82.

[b] Habet quemdam aculeum contumelia, quem pati prudentes ac viri boni difficillimè possunt. Cic. Ver. 4. n. 95.

AN. R. 393. AV J.C. 359.

vement, il revint bientôt aux ſentimens naturels de ſon cœur, & ſon exil ne ſervit qu'à allumer & augmenter ſon zèle pour cette même patrie, & à le faire paroitre avec plus d'éclat.

Dans une monarchie, les ſujets doivent au Roi, tout ce que dans un gouvernement républicain les citoiens doivent à la patrie.

Tribuns des Légions nommés par le Peuple.

J'ai dit que l'action du jeune Manlius fut récompenſée par le Peuple, qui le nomma Tribun dans une Légion: grace conſidérable, & qui ne fut accordée qu'au zèle qu'il avoit témoigné pour ſon pére, puiſque ce jeune Romain, élevé juſqu'alors à la campagne, n'avoit pu ſe faire connoitre par un autre endroit.

C'eſt ici la premiére fois que le Peuple commença à donner ces dignités militaires, que l'on compare aſſez ordinairement à celle de Colonel dans nos troupes. Mais il y a néanmoins une différence conſidérable. Les Tribuns étoient au nombre de ſix dans chaque Légion, & ils ne commandoient pas chacun une portion déterminée de la Légion, mais tour-à-tour la Légion entiére. Deux avoient le commande-

ment

ment pendant deux mois, & ensuite étoient remplacés par deux autres, & ainsi de suite. Jusqu'à ce tems-ci les Consuls avoient conféré ces emplois. C'étoient vingt-quatre places importantes qu'ils avoient à donner. Car, comme nous venons de le dire, il y avoit six Tribuns dans chaque Légion, & le nombre des Légions qu'on levoit chaque année étoit ordinairement de quatre, deux pour chaque Consul. Le Peuple commença cette année à nommer six de ces places, & il donna la seconde à Manlius. Cinquante ans après, des vingt-quatre places de Tribuns, il en donna seize.

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

Liv. IX. 30.

On dit que cette même année il se forma tout d'un coup dans la place publique de Rome une espéce de gouffre très-profond, que l'on ne put jamais venir à bout de combler, quoiqu'on y jettât une fort grande quantité de terre. On consulta les Devins, selon l'usage ordinaire dans des cas pareils; & il fut répondu qu'il faloit jetter dans cet abyme ce qui fesoit la principale force des Romains, si l'on vouloit que l'Empire durât à jamais. On fut embarrassé quelque tems

M. Curtius se dévoue aux dieux Manes, & se jette dans un abyme, qui se referme aussitôt.

Liv. VIII. 6. 8.

An. R. 393. Av. J.C. 359.

ſur le ſens de cette réponſe, lorſqu'un jeune homme qui ſe nommoit M. Curtius, & qui s'étoit diſtingué à la guerre par un grand nombre de belles actions, vint tout-d'un-coup au milieu de la place publique armé de pied en cap, & monté ſur un cheval ſuperbement harnaché. Il témoigna être étonné que l'on doutat un moment que le bien le plus propre aux Romains fût la valeur & les armes; & après s'être dévoué aux dieux Manes, il ſe jetta dans le gouffre, lequel enſuite, dit-on, ſe referma. Cet endroit fut appellé depuis *le Lac Curtius*. Tite-live [a] raconte ce fait, ſans s'en rendre garand, ne le trouvant appuié que ſur un bruit populaire, par où il témoigne aſſez clairement qu'il le regarde comme fabuleux; & il a raporté au Livre premier, ſous le régne de Romulus, une origine du nom de *Lac Curtius*, moins merveilleuſe, mais plus vraiſemblable.

Malheureux ſuccès du premier Conſul Plébeïen.

Après cet événement, quel qu'il ait été, l'armée Romaine marcha contre les Herniques ſous la conduite de Génucius

[a] Nunc fama rerum ſtandum eſt, ubi certam derogat vetuſtas fidem. *Liv.*

nucius à qui ce département étoit échu An. R. par le sort. C'étoit le premier Consul 393. Av. J.C. Plébeïen qui eût eu une guerre à con- 359. duire. C'est pourquoi la République en attendoit l'événement avec inquiétude, parce qu'on ne manqueroit pas de juger par ce premier succès si l'on avoit eu raison ou non d'admettre les Plébeïens au Consulat. Génucius donna malheureusement dans une embuscade, où il fut tué, & l'armée mise en déroute. Quand la nouvelle en fut arrivée à Rome, les Sénateurs, moins affligés du danger public, que triomphans du malheureux succès d'un Consul Plébeïen, fesoient entendre de tous côtés mille reproches, disant aux Plébeïens avec insulte, »Qu'ils changeassent à leur gré les anciens usages, »qu'ils créassent des Consuls du Peu»ple, qu'ils troublassent l'ordre des »Auspices & des Cérémonies sacrées. »Qu'on avoit bien pu, par une Or»donnance du Peuple, chasser les Pa»triciens des honneurs qui leur ap»partenoient: mais cette Ordonnance »illégitime avoit-elle eu quelque pou»voir contre les dieux immortels? Qu'ils »avoient vengé eux-mêmes leur divini-

»té

AN. R. 393. AV. J.C. 359.

»té méprisée. Que le violement des »Auspices puni par la déroute de l'armée, & par la mort du Général qui »en avoit profané la sainteté, étoit une »terrible leçon qui devoit apprendre au »Peuple à ne plus troubler dans les Assemblées, comme il avoit fait, les droits »& les privilèges des familles. »Le Sénat & la place publique retentissoient de pareils discours.

Herniques défaits par le Dictateur.

On nomma pour Dictateur Appius Claudius qui avoit été le plus opposé à cette Loi, & il choisit pour Général de la Cavalerie Servilius. Avant qu'ils fussent arrivés à l'armée, le Lieutenant Sulpicius avoit déja remporté quelque avantage sur les ennemis. Comme ceux-ci comptoient bien qu'il viendroit de nouvelles troupes de Rome, ils avoient aussi grossi les leurs, & avoient mandé toute la fleur de leur Jeunesse. Dès que les deux armées furent en présence, on donna le signal. L'action fut des plus vives, & le succès longtems douteux. La perte fut considérable de part & d'autre, & tomba principalement sur les Officiers qui étoient acharnés au combat. Il y périt beaucoup de Cavaliers Romains, qui avoient mis

pied

pied à terre pour soutenir l'Infanterie. Mais enfin les Herniques furent enfoncés, & mis en fuite. La nuit empécha de les poursuivre. Le lendemain ils abandonnérent leur camp, dont les Romains se rendirent maîtres. An. R. 393. Av. J.C. 359.

C. Sulpicius II.
C. Licinius II.

An. R. 394. Av. J.C. 358.

Victoire signalée du jeune Manlius sur un Gaulois. *Liv.* VII. 9. 11.

Les Romains eurent dans les années suivantes quelques guerres peu importantes contre des peuples voisins: celle contre les Gaulois leur donna plus d'inquiétude, & fit nommer un Dictateur. Ils s'étoient avancés à trois milles de Rome. Les Romains marchérent à leur rencontre. Les deux armées demeurérent quelque tems en présence sans faire aucun mouvement, séparées seulement par le pont qui étoit sur l'Anio: (*Le Téveron.*) Un Gaulois d'une grandeur énorme s'avança sur le pont, & cria à haute voix: *Que le plus brave des Romains vienne se mesurer avec moi, afin que le succès du combat fasse connoitre lequel des deux peuples a le plus de valeur.* Sa taille extraordinaire intimidoit les plus courageux. T. Manlius, celui-là mê-

AN R. 394. AV. J.C. 358.

même qui s'étoit signalé par sa piété à l'égard de son pére, vint se présenter au Dictateur. *Je n'ai garde*, lui dit-il, *de m'engager sans votre ordre dans un combat extraordinaire, non pas même quand je serois assuré de remporter la victoire. Mais, si vous m'en donnez la permission, j'apprendrai à cet insolent qui vient nous braver, que je suis d'une famille qui a précipité les Gaulois du haut du Roc Tarpeïen.* Le Dictateur, après l'avoir comblé de louanges, l'exhorte à aller soutenir & venger l'honneur du nom Romain. Le brave champion prend ses armes, & marche vers le pont, où il trouve le Gaulois, qui fier de sa force énorme triomphoit déja par avance, & tiroit sa langue, (car Tite-Live raporte cette circonstance, marquée dans les anciens Historiens) par dérision & par insulte. A en juger par l'extérieur, la partie ne paroissoit point égale. Tout le brillant étoit du côté du Gaulois : une taille extraordinaire, un habit bigâré de différentes couleurs, des armes peintes & ciselées en or. Le Romain étoit d'une grandeur raisonnable, & telle qu'on la souhaite dans un guerrier. Il avoit des armes plus maniables pour l'usage, que bril-

brillantes par la beauté. On ne lui entendoit point pousser des cris en l'air, & on ne le voioit point se donner des agitations violentes avec ses armes. Plein d'un courage intrépide, & d'une secrette indignation, il réservoit toutes ses forces pour le combat même. Quand ils furent près l'un de l'autre sur le pont à la vûe des deux armées, inquiétes l'une & l'autre du succès, & flotantes entre l'espérance & la crainte, le Gaulois, comme une masse haute & pesante, avançant de la gauche son bouclier devant lui, décharge avec un grand bruit un coup de son sabre sur les armes du Romain, lequel aiant relevé la pointe du sabre avec son bouclier, & s'étant mis hors de la portée de ses coups en s'insinuant adroitement entre ses armes & son corps, lui perce le ventre de son épée, & le renverse mort par terre. Ensuite il le dépouille, & lui enléve seulement le haussecol qu'il mit lui-même sur le champ autour de son cou. Pendant que la fraieur & l'étonnement tiennent les Gaulois comme immobiles & hors d'eux-mêmes, les Romains pleins de joie s'avancent au devant du jeune Vainqueur, & le comblant de louan-

AN. R. 394. Av. J. C. 358.

AN. R. 394. AV. J.C. 358.

louanges à l'envi le conduisent au Dictateur comme en triomphe. Parmi leurs acclamations de joie on entendit le surnom de * *Torquatus* que les soldats lui donnoient, & il demeura toujours depuis à sa postérité, & devint un titre honorable pour sa famille. Le Dictateur lui fit présent d'une couronne d'or, & releva par de grandes louanges l'éclat de sa victoire en présence de toutes les troupes. Elle eut un promt & heureux effet; & les Gaulois, regardant le succès de ce combat singulier comme un mauvais augure pour eux, abandonnérent leur camp la nuit suivante, & se retirérent en désordre sur les terres des Tiburtiens, qui, selon quelques Auteurs, les avoient engagés dans cette guerre.

Tibur *s'apelle maintenant* Tivoli.

AN. R. 395. AV. J.C. 357.

C. PETELIUS BALBUS.
M. FABIUS AMBUSTUS.

Liv. VII. 11.

La guerre contre les Herniques échut par le sort à Pételius, celle contre les Tiburtiens à Fabius. Les Gaulois s'approchérent de Rome. A cette nouvelle,

* *Ce surnom vient du mot latin* torques, *qui signifie* collier, hausse-cou. *C'étoit l'ornement des Gaulois.*

e, on créa un Dictateur, selon l'usage établi alors dans les guerres contre les Gaulois. Il y eut un combat, qui fut vif, & la victoire lontems disputée. Enfin les Gaulois furent mis en fuite, & se retirérent à Tibur. Les deux Consuls réussirent aussi chacun de leur côté. AN. R. 395. AV. J.C. 357.

M. POPILIUS LÆNAS.
CN. MANLIUS.

AN. R. 396. AV. J.C. 356.

Les Tiburtiens eurent aussi la hardiesse de s'approcher de Rome: mais ils en furent repoussés avec perte.

C. FABIUS.
C. PLAUTIUS.

AN. R. 397. AV. J.C. 355. *Liv.* VII. 12-15.

Une nouvelle attaque de la part des Gaulois oblige les Romains de se remettre en campagne. Ces peuples étoient fort acharnés contre Rome. Outre l'espérance du butin, ils cherchoient à venger les défaites de leurs compatriotes. D'ailleurs les peuples voisins & ennemis de Rome, quelque incommodes que fussent ces hôtes, les retenoient chez eux le plus lontems qu'ils pouvoient, dans l'espérance de détruire s'ils pouvoient, ou d'humilier au moins la puissance Romaine. Au milieu de ces allarmes, les Allia ce re-

Ro-

An. R. 397. Av. J.C. 355.

Alliance renouvellée avec les Latins.

Nouvelle défaite des Gaulois par le Dictateur Sulpicius.

Romains furent beaucoup consolés par le secours qu'ils reçurent des Latins, avec qui ils venoient de renouveller l'ancien Traité, qui avoit été lontems suspendu & sans exécution. Après avoir choisi pour Dictateur Sulpicius, ils marchérent contre les Gaulois. De part & d'autre les troupes brûloient d'envie d'en venir aux mains. Le Dictateur, qui étoit sage & expérimenté, ne se livra point à cette ardeur inquiéte & empressée. Il ne crut [a] pas devoir hâter sans nécessité le combat contre un ennemi dont les troupes dépérissoient chaque jour dans un pays étranger, où il n'avoit fait aucun amas de vivres, ni aucuns retranchemens, & qui d'ailleurs, soit pour les forces du corps, soit pour le courage, n'avoit qu'un premier feu & une vivacité momentanée, qui s'amortissoit & s'éteignoit pour peu qu'on la laissât refroidir par le délai. Pour ces raisons le Dictateur traînoit la guerre en longueur, & avoit défendu sous

[a] Dictatori neutiquam placebat, quando nulla cogeret res, fortunæ se committere adversùs hostem, quem tempus deteriorem in dies & locus alienus faceret, sine præparato commeatu, sine firmo munimento manentem; ad hoc iis animis corporibusque, quorum omnis in impetu vis esset, parvâ eadem languesceret morâ. *Liv.*

sous de grosses peines de combattre sans ordre. Les soldats, souffrant avec peine cette défense, s'en plaignoient entr'eux dans les corps de garde, parlant fort mal du Dictateur, & s'en prenant quelquefois au Sénat entier, sur ce qu'il n'avoit point confié le soin de cette guerre à des Consuls. Ils disoient d'un ton railleur, »Qu'il avoit choisi un excellent Général, »un Chef d'un mérite unique, qui se fla»toit que la victoire lui tomberoit du ciel »dans les mains sans qu'il se donnât au»cune peine.« Ils tenoient ensuite les mêmes discours ouvertement, & alloient encore plus loin en déclarant »qu'ils »combattroient sans l'ordre du Dicta»teur, ou qu'ils retourneroient tous en»semble à Rome.« Les Centurions se joignoient aux soldats, & ce n'étoit plus seulement par pelotons qu'ils s'entretenoient de la sorte, mais s'attroupant en foule autour de la tente du Général, ils demandoient à haute voix qu'on les menât au Dictateur, & que ce fût Sex. Tullius qui portât la parole pour eux.

AN. R. 397. Av. J.C. 355.

C'étoit un des plus braves Officiers de l'armée, qui étoit alors pour la septiéme * fois premier Capitaine d'une Légion,

Septimùm primum pilum ducebat

* Alors chez les Romains, les Légions & leurs Of-

An. R. 397. Av. J.C. 355.

gion, & qui s'étoit distingué par mille belles actions. Il ne put pas se refuser à l'empressement des troupes, & s'avança avec elles jusqu'au tribunal de Sulpicius, qui fut fort surpris de voir arriver une grande multitude de soldats, & encore plus de voir à leur tête un Officier qui ne s'étoit pas moins distingué jusques-là par sa soumission & son obéissance, que par son courage. *Toute l'armée*, dit-il en s'adressant au Dictateur, *croiant que vous la condannez de lâcheté, & que pour l'en punir vous la tenez en quelque sorte desarmée*, m'a prié de venir plaider sa cause devant vous. Certainement, quand on pourroit nous reprocher d'avoir mal fait notre devoir en quelque occasion, d'avoir fui devant l'ennemi, d'avoir honteusement abandonné nos drapeaux, je croirois pourtant avoir lieu de vous demander par grace que vous nous permissiez de réparer notre faute, & d'en effacer la honte par quelque action glorieuse. Les mêmes Légions qui avoient été mises en déroute près d'Al-*

ficiers étoient licentiés tous les ans à la fin de la campagne, & l'année suivante on fesoit une nouvelle levée de troupes, & une nouvelle création d'Officiers.

** Il fait allusion à un genre de punition usité alors par raport aux soldats, à qui, lorsqu'ils avoient manqué à leur devoir, on ôtoit les armes.*

d'Allia, ont recouvré peu après par leur courage Rome & leur patrie, qu'elles avoient perdue par leur consternation précipitée. Pour nous, graces à la protection des dieux, aussi bien qu'à votre bonheur & à celui du Peuple Romain, l'état de nos affaires & notre gloire sont encore dans leur entier. Quoique pourtant à peine osé-je dire que notre gloire n'a point reçu de flétrissure, pendant que les ennemis nous voiant renfermés comme des femmes dans notre camp nous accablent de mille reproches outrageans ; &, ce qui nous est infiniment plus sensible, pendant que vous notre Général vous regardez votre armée comme n'aiant ni courage, ni armes, ni bras, & qu'avant de nous avoir mis à l'épreuve, vous desespérez entiérement de nous, comme si vous n'aviez pour soldats que des hommes qui ne sussent faire usage ni de leurs mains, ni de leurs épées. Pour quelle autre raison, en effet, pouvons-nous croire qu'un Général ancien dans le métier & brave comme vous l'êtes, demeure ici, comme on dit ordinairement, les bras croisés, & sans rien faire? Car, quoi qu'il en soit, il est bien plus vraisemblable & plus raisonnable que ce soit vous qui aiez douté de notre courage, que nous du vôtre. Mais

AN. R. 397. AV. J. C. 355.

AN. R. 397. AV. J.C. 355.

Mais si le plan que vous suivez ne vie[nt] pas de vous, & vous est suggéré; si ce n'e[st] pas la guerre contre les Gaulois, mais u[n] complot & une sorte de conspiration d[es] Sénateurs, qui nous tient éloignés de l[a] ville & de nos dieux Pénates, je vous pri[e] de regarder ce que je vais prendre la li[berté] de vous dire, comme le discours, non des soldats à leur Général, mais du Peu[ple] aux Sénateurs, qui a ses intérêts à sou[tenir], comme vous les vôtres. Qui peu[t] trouver mauvais en effet, que nous nous regardions comme des soldats, non comme vos esclaves? comme envoiés à la guerre, non comme relegués en exil? que nous demandions qu'on nous donne le signal, pour combattre comme il convient à des hommes de courage & à des Romains: sinon, qu'on nous laisse jouir du repos à Rome, plutôt que dans le camp? Voila comme nous parlerions aux Sénateurs. Mais ici, soldats soumis nous vous adressons nos priéres comme à notre Général, vous demandant de nous donner la permission de combattre. Nous souhaitons vaincre, mais vaincre sous vos ordres, vous déférer le glorieux laurier de la victoire, entrer triomphans avec vous dans Rome, & vous suivre au Capitole pleins de gloire & de joie

pour

pour y rendre au grand Jupiter de ſolennelles actions de graces. Le diſcours de Tullius fut ſuivi des priéres de toute la multitude qui environnoit le tribunal du Dictateur, & tous demandoient qu'on donnât le ſignal, & qu'on leur permît de prendre les armes. AN. R. 397. AV. J.C. 355.

Quoique le Dictateur vît bien que cette demande, bonne en elle-même, pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, il promit de faire ce qu'on ſouhaitoit de lui, & aiant tiré à part Tullius, il lui témoigna ſa ſurpriſe ſur la commiſſion dont il s'étoit chargé. Tullius commença par le prier »de lui faire la juſtice de »croire que s'il en avoit uſé ainſi, ce »n'étoit ni par mépris de la diſcipline »militaire, ni par oubli de ce que lui ſimple Officier il étoit, & de l'obéiſſance »qu'il devoit à ſon Général. Qu'il n'a»voit pas refuſé ſon miniſtére à la mul»titude animée, laquelle pour l'ordinai»re ſuit l'impreſſion de ſes Chefs, de »peur qu'elle n'en prît quelque autre »tel qu'elle a coutume de les choiſir dans »ces ſortes d'émeutes: que pour lui, il »ſeroit toujours ſoumis à ſes ordres. »Mais que le Dictateur ne devoit pas »croire qu'il lui fût facile de demeu-

AN. R. 397. Av. J.C. 355.

»rer maître des mouvemens de l'armée, »& que la chose demandoit qu'il y pen- »sât sérieusement. Que dans l'empor- »tement & la chaleur que montroient »les soldats, tout délai étoit dangereux; »& qu'ils pourroient bien trouver eux- »mêmes le lieu & le tems de la bataille, »si le Général refusoit de le leur accor- »der.

Pendant qu'ils s'entretenoient ainsi ensemble, il arriva qu'un Gaulois emmena des chevaux qui paissoient dans la prairie: deux soldats Romains les leur enlevérent. Plusieurs Gaulois poursuivirent ces deux Romains à coups de pierres. Il survint du monde de part & d'autre, & l'on en seroit venu à un combat dans les formes, si les Centurions n'eussent fait retirer les troupes. Cet événement fit voir au Dictateur combien ce que Tullius lui avoit dit étoit fondé en vérité. La chose ne souffrant plus de retardement, il fit savoir aux troupes que la bataille se donneroit le lendemain.

Comme le Dictateur comptoit plus sur leur courage que sur leur nombre, il chercha en lui-même s'il ne pourroit point par quelque ruse, par quel-

que



que adresse, jetter de la terreur parmi les ennemis. En effet il trouva un *moien*, que depuis plusieurs Généraux ont mis en usage avec succès, entre autres Marius dans la bataille contre les Teutons. Ce fut d'ôter à des mulets leur bât, de leur laisser sur le dos à chacun deux piéces d'étoffe seulement qui pendoient de côté & d'autre, & de les faire monter par des valets de l'armée à qui l'on auroit donné les armes prises sur l'ennemi, & celles des malades. On en équipa de la sorte mille à peu près, auxquels on joignit cent Cavaliers, & on les fit monter de nuit sur les hauteurs qui étoient au dessus du camp, avec ordre de se cacher dans les bois, & de n'en point sortir avant qu'on leur en eût donné le signal. Après qu'on eut ainsi disposé ce vain appareil de terreur, qui servit presque plus que les forces effectives & réelles, on se prépara à l'action. Sulpicius, dès la pointe du jour, commence à étendre ses troupes en longueur au pié des montagnes, afin que les ennemis se plaçassent vis-à-vis. Les Chefs des Gaulois crurent d'abord que les Romains n'avanceroient point en pleine campagne: mais quand ils virent qu'ils

AN. R. 397. AV. J. C. 355.

An. R. 397. Av. J.C. 355.

se mettoient en mouvement, comme ils desiroient avec ardeur d'en venir aux mains, ils s'avancérent aussi, & l'action commença avant qu'on eût donné le signal.

Les Gaulois attaquérent vivement l'aile droite, & elle n'auroit pu soutenir leur attaque, sans le Dictateur qui s'y trouva, & qui appellant Sex. Tullius par son nom lui demanda avec de vifs reproches, »si c'étoit ainsi qu'il avoit pro»mis que combattroient ses soldats? »qu'étoient devenus ces cris avec les»quels ils demandoient qu'on leur laissât »prendre les armes? ces menaces de com»battre sans l'ordre du Général? *Le voici*, ajouta-t-il, *votre Général, qui vous appelle à haute voix au combat, & qui vous en donne l'exemple, paroissant armé à votre tête. Où sont ces braves, qui devoient me prévenir? Me suivent-ils au moins? fiers dans le camp, timides dans l'action!* Ces reproches étoient fondés. Aussi ils en furent piqués si vivement, qu'insensibles au danger ils se jettérent tête baissée sur les ennemis comme des furieux. Cette premiére attaque commença à ébranler les Gaulois: la Cavalerie acheva de les mettre en desordre. Le

Dicta-

Dictateur aussitôt passa à son aile gau- An. R.
che où il vit que les ennemis se por- 397.
toient en grand nombre & avec une Av. J.C.
grande vivacité, & il donna à ceux qui 355.
étoient sur les hauteurs le signal dont il étoit convenu. Aussi-tôt voila un nouveau cri qui s'éléve, de nouveaux combattans qui s'avancent, & qui prenant la montagne de côté paroissent marcher vers le camp des Gaulois. Alors ceux-ci, dans la crainte d'être coupés, cessérent de combattre, & se retirérent précipitamment vers leur camp. Mais y aiant trouvé Valére Général de la Cavalerie, lequel, après la déroute de l'aile gauche des Gaulois, avoit conduit ses escadrons aux retranchemens des ennemis, ils tournérent leur marche vers les montagnes & les forêts, où ils furent reçus par la fausse Cavalerie, qui en fit un grand carnage. Nul Général, après Camille, ne remporta le triomphe sur les Gaulois à plus juste titre que Sulpicius. Il déposa aussi au Capitole dans le Trésor construit de grosses pierres de taille une assez grande quantité d'or, qui fesoit partie des dépouilles.

Cette même année les Consuls combattirent contre quelques peuples voi-

An. R. 397. Av. J.C. 355. fins de Rome, mais avec un succès bien différent. Plautius vainquit & subjugua les Herniques. Fabius son Collégue s'engagea témérairement dans une action contre ceux de Tarquinies. La perte dans le combat ne fut pas considérable en elle-même : mais elle le devint par le meurtre de trois cens sept prisonniers que ceux de Tarquinies immolérent à leur vengeance.

Les Privernates & les Véliterniens firent aussi quelques courses sur les terres des Romains.

On ajouta deux nouvelles Tribus aux anciennes, ce qui fit le nombre de vingt-sept.

On célébra les Jeux que Camille avoit voués.

Ce fut pour la premiére fois qu'on porta, en cette même année, une Loi contre la brigue, pour arrêter l'ambition des hommes nouveaux, c'est-à-dire des Plébeïens, qui se donnoient beaucoup de mouvement pour parvenir au Consulat. On ne marque point ce que contenoit cette Loi.

C. MARCIUS.
CN. MANLIUS II.

An. R. 398. Av. J.C. 354.

Loi qui régle les intérêts de l'argent prêté, à un pour cent.

Liv. VII. 16.

On porta cette année une Loi fort agréable au Peuple. Elle regardoit les intérêts de l'argent prêté, qu'elle fixoit à un pour cent par an. C'est ce qu'on appelloit *unciarum fœnus*. Chez les Romains *uncia* est la douziéme partie d'un tout quelconque. Les intérêts à un pour cent par mois, douze pour cent par an, étoient ce qu'ils appelloient *centesimæ usuræ*. Le *fœnus unciarium* étoit la douziéme partie des *usuræ centesimæ*, & par conséquent donnoit un pour cent par an.

C'est ainsi que Gronove & le plus grand nombre des Savans expliquent le *fœnus unciarium*, c'est-à-dire *un pour cent par an*; & [a] c'est le point où les Loix des douze Tables avoient fixé l'intérêt qu'elles permettoient d'exiger.

[a] Primò duodecim Tabulis sanctum, ne quis unciario fœnore amplius exerceret cùm antea ex libidine locupletium agitaretur. Dein, rogatione Tribunicia, ad semuncias redacta. Postremò vetita versura multisque plebiscitis obviam itum fraudibus, quæ totiens repressæ, miras per artes rursum oriebantur. *Tacit. Annal.* VI. 16.

An. R. 398. Av. J.C. 354.

iger. Quelque médiocre qu'il fut, il parut encore excessif, & dix ans après, comme nous le verrons bientôt, cet intérêt fut réduit à la moitié. Enfin il fut entiérement défendu. Il est vrai que quelque soin que prissent les Magistrats d'arréter ce desordre par de sages ordonnances, l'avarice plus forte que toutes les Loix trouvoit toujours le moien ou d'échaper par adresse à leur poursuite, ou d'en forcer ouvertement les foibles barriéres. Mais l'esprit de la Loi est clair, & à moins que de vouloir s'aveugler soi-même, il faut avouer que plusieurs d'entre les payens ont compris l'iniquité de l'usure, & son opposition à la Loi naturelle. Car de quel autre principe pouvoit partir la défense absolue de préter à usure? L'intérêt d'un demi pour cent par an, *semunciarium fœnus*, par exemple de trente sols pour cent écus, étoit-il capable de ruiner les particuliers? Le Paganisme cependant l'a rigoureusement condanné. [a] Cicéron, & après lui saint Ambroise, nous ont conservé

[a] A quo (Catone) cùm quæreretur quid maxime in re familiari expediret, respondit, *Bene pascere*... Et cùm ille qui quæsierat dixisset, *Quid fænerari?* Tum Cato: *Quid homi-*

servé une réponse mémorable de * Caton *l'ancien*, à qui on demandoit ce *qu'il* pensoit de l'usure, & qui répondit avec indignation : *Eh! que peut-on penser de l'homicide?* Cette parole dit beaucoup. *Vous me demandez*, disoit-il, *quel mal il y a à prêter à usure? Et moi je vous demande quel mal il y a à tuer un homme?* Les plus sages politiques l'ont regardée comme la ruine des Etats ; & la seule histoire Romaine en fournit beaucoup de preuves. Que doivent donc penser des Chrétiens, à qui Dieu en a fait une expresse défense en une infinité d'endroits de l'Ecriture Sainte ? Je n'en raporterai qu'un seul. *Vous ne donnerez point votre argent à usure à votre frére ; & vous n'exigerez point de lui plus de grain que vous ne lui en aurez donné.* Voila la régle claire & nette, contre laquelle tous les raisonnemens sont inutiles, pour ne rien dire de plus. Quand le

AN. R. 398. AV. J.C. 354.

nem, inquit, *occidere?* *Cic. Offic.* II. 89. *Apud Ambros. de Tobia. cap.* 14.

* *Ce qu'on lit dans la vie de ce même Caton par Plutarque, montre que dans la pratique il ne fut pas toujours si rigide sur la matiére de l'usure.*

[a] Pecuniam tuam non dabis ei (fratri) ad usuram, & frugum superabundantiam non exiges. *Levit.* XXV. 37.

An. R. 398. Av. J.C. 396.

le Maître parle, & quel Maître! il faut ſe taire, & obéir.

Les deux guerres qu'on fit contre les Faliſques & les Privernates, furent peu conſidérables.

Loi portée dans le camp au ſujet des Affranchiſſemens.

L'un des deux Conſuls, c'étoit Cn. Manlius, qui étoit près de Sutrium, aiant aſſemblé ſes troupes par Tribus, porta une Loi dans le camp, ce qui étoit ſans exemple. Cette Loi étoit au ſujet des Affranchiſſemens, & ordonnoit que celui qui affranchiroit un Eſclave, paieroit au Tréſor public le vingtiéme du prix que valoit cet Eſclave. Les Sénateurs confirmérent cette Loi, parce qu'elle étoit d'un revenu conſidérable pour le Tréſor, qui n'étoit pas riche: ce qui marque que les Affranchiſſemens étoient communs & fréquens. Les Tribuns, touchés moins de la Loi en elle-même, que des ſuites que pouvoit avoir un tel exemple, défendirent ſous peine de mort qu'on aſſemblât ainſi le Peuple hors de la ville, & loin des yeux des Magiſtrats. En effet, il n'y avoit point de Loi, quelque pernicieuſe qu'elle fût, qu'on ne pût faire paſſer à des ſoldats obligés par ſerment d'obéir au Conſul.

Défenſe d'aſſembler le Peuple hors de la ville.

Cette

Cette coutume d'affranchir les esclaves montre que l'humanité & l'équité des maîtres étoit fort grande à Rome, puisqu'ils étoient si portés à donner la liberté aux esclaves dont ils étoient contens, & qu'ils n'étoient point arrétés par la crainte de perdre les avantages qu'ils retiroient d'un serviteur industrieux & appliqué au travail. D'un autre côté, on ne peut assez admirer l'attention qu'avoit la République d'augmenter le nombre des citoiens, en donnant le droit de bourgeoisie à un esclave aussitôt que son maître l'avoit affranchi. AN. R. 398. AV. J.C. 354.

Cette même année, à la poursuite de M. Popillius Lænas, on condanna à une amende de dix * mille As C. Licinius Stolon, parce que, contre la Loi que lui-même avoit portée, il possédoit mille arpens de terre, dont il avoit mis la moitié sous le nom de son fils, qu'il avoit fait émanciper pour frauder la Loi. Licinius Stolon condanné par sa propre Loi.

* *Cinq cens livres.*

M. FABIUS AMBUSTUS II.
M. POPILLIUS LÆNAS II. AN. R. 399. AV. J.C. 353.

Le premier de ces Consuls fut chargé de la guerre contre ceux de Tibur, qui n'eut point d'événement considéra- *Liv.* VII. 17.

 ble.

AN. R. 399. Av. J.C. 353.

ble. L'autre marcha contre les Falisques & ceux de Tarquinies. Les Prêtres de ces deux peuples s'étant présentés au combat armés de flambeaux ardens & d'espéces de * serpens, dont ils avoient contrefait la figure avec des rubans de différentes couleurs, jetterent d'abord le trouble par cet appareil de Furies dans les troupes Romaines. Mais bientôt, sur les railleries piquantes du Consul & des autres Officiers, elles revinrent de cette vaine fraieur, & se dédommagérent bien de la honte qu'elle leur avoit causée par la défaite des ennemis, dont ils pillérent le camp.

Dictateur tiré du Peuple pour la premiére fois.

La guerre d'Etrurie étant survenue, on créa un Dictateur, qui pour lors fut tiré du Peuple pour la premiére fois. Il s'appelloit C. Marcius Rutilus: il nomma pour Général de la Cavalerie C. Plautius, qui étoit comme lui de l'ordre du Peuple. Cette nouvelle entreprise affligea beaucoup le Sénat, qui tâcha en vain de traverser l'expédition du Dictateur Plébeïen. Il partit de

* *Anguibus prælatis.* Liv. id est, ut scribit Florus de Fidenatibus agens. *Liv.* 1. *cap.* 12. *Discoloribus serpentum in modum vittis.*

de Rome, marcha contre les ennemis, les défit en plusieurs occasions, en tua un assez grand nombre, & fit sur eux *huit* mille prisonniers. De retour à Rome, il triompha en vertu d'un Décret du Peuple, sans que l'autorité du Sénat y intervînt. AN. R. 399. Av. J.C. 353.

C. SULPICIUS PÆTICUS III.
M. VALERIUS PUBLICOLA.

AN. R. 400. Av. J.C. 352.

Ce ne fut qu'après plusieurs interrégnes que ces Consuls furent nommés. Ils étoient tous deux Patriciens. Il s'étoit passé onze ans, depuis que les Plébeïens avoient été admis au Consulat.

Deux Consuls Patriciens. *Liv.* VII. 18.

Les guerres du dehors occupérent peu les Romains : mais les disputes furent vives au dedans entre les deux Corps de l'Etat, sur tout lorsqu'il s'agit de tenir l'Assemblée pour l'élection des Magistrats. Les Consuls pensoient qu'étant deux Patriciens qui avoient reçû le Consulat, c'étoit pour eux, non seulement une action de vigueur & de courage, mais un engagement d'honneur, de le transmettre pareillement à deux Patriciens. Ils ne pouvoient souffrir de partage, & se persua-

An. R. 4[illegible]. Av. J. C. 35[illegible]. sentoient qu'il faloit ou l'abandonner entierement au Peuple, ou le lui enlever entierement. Les Plébeïens de leur côte, frémissant de colére, disoient »Qu'ils seroient indignes de »vivre, & d'être comptés au nombre »des citoiens, si, un privilége que le »courage de deux d'entr'eux leur avoit »acquis, (c'étoient Sextius & Licinius) »tous ensemble ils ne pouvoient le »conserver. Qu'il faloit plutôt souf»frir la domination des Rois, ou celle »des Décemvirs, ou toute autre, fût»elle encore plus odieuse, que de lais»ser deux Patriciens remplir ensemble »le Consulat, & de consentir que des »deux Ordres de l'Etat qui doivent »partager également entr'eux l'autori»té, l'un demeure toujours maître du »gouvernement, & l'autre soit condan»né à une éternelle servitude.

Les Tribuns ne manquoient pas d'allumer le feu de la discorde, mais les esprits étoient si généralement & si vivement échaufés, que dans le soulévement universel à peine les Chefs se fesoient-ils distinguer. On recommença plusieurs fois l'Assemblée, sans pouvoir rien conclure. Enfin le Peuple,

con-

contraint de céder à l'opiniâtre persé- AN. R. 400. AV J.C. 352.
vérance des Consuls, se retira outré de
dépit, & suivit ses Tribuns qui lui cri-
oient que c'en étoit fait de la liberté, & qu'il faloit quitter, non seulement le champ de Mars, mais la ville même, réduite à un honteux esclavage sous l'autorité despotique des Patriciens. Les Consuls, abandonnés par une partie du Peuple, ne laissérent pas de continuer l'Assemblée quelque peu nombreuse qu'elle fut. On nomma pour Consuls

M. FABIUS AMBUSTUS III. AN. R. 401. AV.J.C. 351.
T. QUINTIUS.

Vengeance tirée des habitans de Tarquinies.

Les deux guerres qu'on fit cette année, l'une contre les Tiburtiens, l'autre contre ceux de Tarquinies, eurent un succès heureux. La défaite des derniers fut sanglante. Parmi les prisonniers, dont le nombre fut considérable, on en choisit trois cens cinquante-huit des plus qualifiées, qui furent envoiés à Rome, le reste fut mis à mort. Rome ne traita pas avec moins de sévérité ceux qui avoient été réservés. Par droit de représaille pour les Romains qui avoient été immolés à

Tar-

AN. R. 401. Av. J.C. 351.

Tarquinies dans la place publique, ils furent battus de verges dans la grande place de Rome, & périrent sous la hache.

Les Romains font alliance avec les Samnites, qui leur avoient envoïé demander leur amitié.

Les créanciers continuent de vexer cruellement leurs débiteurs. C'est ce qui fait que le Peuple, plus touché de ses maux particuliers que de l'honneur de son Corps & de l'intérêt public, s'embarrasse peu du succès des élections. On nomme encore deux Consuls Patriciens.

AN. R. 402. Av. J.C. 350.

C. SULPICIUS PÆTICUS IV.
M. VALERIUS PUBLICOLA II.

Le Peuple pardonne à la ville de Céré.

T. Manlius est créé Dictateur pour porter la guerre contre la ville de Céré, qui avoit aidé les Tarquiniens à ravager les terres de Rome. La déclaration de la guerre ouvrit les yeux aux malheureux Cérites, & leur fit sentir & leur tort, & l'impuissance où ils étoient de résister à force ouverte aux Romains. Ils emploient donc des armes plus efficaces, & ont recours à leur clémence. »Après »avoir fait l'aveu de leur crime, qu'ils »re-

»regardent comme l'effet d'une espéce »de phrénésie aveugle & involontaire, »plutôt que d'une résolution prise de »sang froid, ils font ressouvenir le Peu»ple Romain par leurs Ambassadeurs de »l'honneur qu'ils ont eu autrefois de re»cevoir chez eux ses dieux fugitifs avec »tout l'appareil de leur religion, & le »conjurent d'épargner une ville qui a »été pendant quelque tems dépositaire »de ce que les Romains ont de plus sacré, »& qui peut être regardée à juste titre »comme l'asyle de leurs Prêtres & de »leurs Vestales, & en quelque sorte com»me le temple & le sanctuaire de Rome. Le Peuple, plus sensible aux anciens services que la ville de Céré lui avoit rendus, qu'à la faute récente qu'elle avoit commise, lui rendit son amitié, & fit avec elle une tréve de cent ans.

AN. R. 402. AV. J.C. 350.

La dispute au sujet du Consulat se ralluma de nouveau, & empêcha la tenue des Assemblées, chaque parti refusant opiniâtrement de se rendre. Le Dictateur abdiqua, son tems étant expiré, avant que l'on eût pu rien conclure. Il y eut ensuite jusqu'à onze Interrois, ce qui marque un espace de cinquante-cinq jours. Enfin, sous le onziéme, le

Sénat

Sénat consentit que la Loi Licinia fût exécutée.

AN. R. 403. AV. J.C. 349.

P. VALERIUS PUBLICOLA.
C. MARCIUS RUTILUS.

Les Plébeiens remis en possession du Consulat.

Affaire des dettes terminée.

Le dernier de ces Consuls fut tiré du Peuple. La réunion entre le Sénat & le Peuple étant déja bien avancée, les deux nouveaux Consuls travaillérent à terminer l'affaire des dettes, qui y mettoit encore quelque obstacle; & pour cet effet firent nommer cinq * Commissaires, qui furent chargés de ce soin. La Commission n'étoit pas aisée ni agréable, parce que dans ces sortes d'affaires on mécontente toujours une des parties intéressées, & souvent toutes les deux. Ici les Commissaires se conduisirent avec toute la modération & toute la prudence possible. Comme la plupart des débiteurs tardoient de payer leurs dettes, moins par impuissance, que par négligence & par défaut d'ordre dans leurs affaires, l'Etat se mit en la place des créanciers, & aiant fait dresser des comptoirs

* *Ils furent appellés* Mensarii, *que l'on traduit ordinairement* Banquiers. *Mais ce sont ici des personnes revêtues de l'autorité publique, & travaillant sans intérêt.*

toit dans la place avec de l'argent, paia les dettes, après avoir pris ses suretés: ou bien, fesant estimer à un prix raisonnable les fonds de terre & les maisons des débiteurs, il les adjugeoit à leurs créanciers. Par ce moien, sans faire injustice à personne, & sans donner aucun sujet de plainte, un grand nombre de dettes furent acquitées. AN. R. 403. Av. J.C. 349.

§. II.

Censeur tiré du Peuple. Guerre contre les Gaulois & des Pirates de Gréce. Valére tue un Gaulois dans un combat singulier, & est surnommé Corvus. Il est créé Consul à vingt-trois ans. Les Pirates se retirent. Peste à Rome. Traité avec les Carthaginois. Intérêt réduit à la moitié de ce qu'il étoit. Volsques, Antiates, Aurunces vaincus. Temple érigé à Junon Monéta. Les Romains, à la priére des habitans de Capoue, portent leurs armes contre les Samnites, nouveaux & formidables ennemis. Ils remportent sur eux une victoire consid'rable sous la conduite du Consul Valére. L'autre armée, par l'imprudence du Consul Cornélius, est exposée à un extrême danger,

dont

dont le courage de Décius Tribun Légionaire la délivre heureusement. Les Samnites sont entiérement défaits. Valére gagne une nouvelle bataille.

An. R. 404. Av. J.C. 348.

C. SULPICIUS PÆTICUS V.
T. QUINTIUS PENNUS.

Censeur tiré du Peuple.

Liv. VII. 22.

Ces deux Consuls étoient Patriciens. Sous leur Consulat, on accorda aux Falisques & aux Tarquiniens une tréve de quarante ans.

Comme le paiement des dettes avoit causé beaucoup de changemens dans les fortunes des particuliers, & que bien des terres & des maisons avoient passé à de nouveaux maîtres, on jugea qu'il étoit nécessaire de faire le Dénombrement. L'Assemblée étant indiquée pour l'élection des Censeurs, Marcius Rutilus Plébeïen se présenta parmi ceux qui demandoient cette charge. C'étoit lui qui le premier avoit fait entrer la Dictature dans l'ordre du Peuple; & il se fit un point d'honneur d'y faire entrer aussi la Censure. Il trouva une grande résistance de la part des Consuls, tous deux Patriciens, & fort zélés pour leur Corps. Mais son mérite supérieur aux plus grandes charges de l'Etat,

&

& les efforts extraordinaires du Peuple l'emportérent, & il fut nommé Censeur avec Cn. Manlius. Cette charge, depuis son établissement, c'est-à-dire depuis quatre-vingts douze ans, étoit toujours demeurée entre les mains des Patriciens. AN. R. 404. AV. J.C. 348.

Festus [a] parle d'une Loi proposée par le Tribun Ovinius, qui transmettoit aux Censeurs le pouvoir de créer les Sénateurs, qui, avant cette loi, avoit résidé dans les Consuls ou les Tribuns militaires, & de les exclure du Sénat. Festus est le seul qui fasse mention de cette Loi. Il n'en marque point le tems. On conjecture qu'elle fut portée dans l'année dont il s'agit ici.

M. POPILLIUS LÆNAS III. AN. R. 405.
L. CORNELIUS SCIPIO. AV. J.C. 347.

Le Peuple rentra en possession du Consulat, en nommant à cette charge M. Popillius Lænas.

Une victoire considérable remportée par ce Consul sur les Gaulois dans un combat où il reçut une blessure, lui fit beaucoup d'honneur, & à tout l'Ordre du

[a] Donec Ovinitia Tribunitia intervenit, qua sanctum est ut Censores ex omni ordine optimum quemque curiatim è Senatu legerent. *Fest. in* Præteriti Senatores.

AN. R. 405. Av. J.C. 347.

du Peuple, qui lui accorda l'honneur du triomphe avec une grande joie. Ils ſe demandoient les uns aux autres avec une ſecrette complaiſance ſi l'on avoit lieu d'être mécontent d'un Conſul Plébeïen.

Le Conſulat néanmoins fut donné l'année ſuivante à deux Patriciens.

AN. R. 406. Av. J.C. 346.

L. FURIUS CAMILLUS. AP. CLAUDIUS CRASSUS.

Guerre contre les Gaulois & des Pirates de Gréce.

Rome eut deux ſortes d'ennemis à repouſſer. D'un côté les Gaulois, qui ne lui laiſſoient guére de repos : de l'autre des Pirates de Gréce, qui infeſtoient les côtes de l'Italie. Mais ce qui lui cauſa le plus d'inquiétude, fut le refus que firent les Latins de fournir le contingent de troupes auquel ils étoient tenus par le Traité, marquant qu'ils jugeoient plus à propos de combattre pour leur propre liberté, que pour la domination d'un peuple étranger. Rome fut donc obligée de ſe contenter de ſes forces domeſtiques : & par cette raiſon elle augmenta conſidérablement le nombre des troupes qu'elle avoit coutume de mettre ſur pié. On leva dix Légions, qui étoient chacune de quatre mille deux cens hommes de pié,

&

& de trois cens chevaux : ce qui fesoit en tout quarante-cinq mille hommes. [a] Tite-Live ajoute, que du tems même d'Auguste, lorsque Rome étoit si puissante, il eût été difficile de lever une armée aussi nombreuse : c'est-à-dire de la lever sur le champ, *novum exercitum*. Car Rome, du tems d'Auguste, avoit sous les armes, même en tems de paix, vingt-trois ou vingt-cinq Légions; mais répandues, pour la plupart, dans les diverses provinces de l'Empire. Il faut pourtant avouer que les expressions de Tite-Live forment quelque obscurité.

AN. R. 406. AV. J.C. 346.

Diod. lib. 57.

Le Consul Appius Claudius mourut pendant l'appareil de la guerre, dont le soin retomba entiérement sur le seul Camille. On crut que ce seroit faire tort à son mérite que de le soumettre à l'autorité d'un Dictateur : d'ailleurs son nom parut d'un bon augure pour la guerre contre les Gaulois. Il laissa deux Légions pour la garde de la ville, & partagea le reste avec le Préteur L. Pinarius, qui fut chargé de défendre les côtes contre l'incursion des Pirates. Pour lui il mar-

[a] Quem nunc novum exercitum, si qua externa vis ingruat, hæ vires populi Romani, quas vix terrarum capit orbis, contractæ in unum haud facile efficiant. *Liv.* VII. 25.

AN. R. 406. AV. J.C. 346.

marcha contre les Gaulois, & s'étant avancé jusqu'au territoire Pomptin, il y établit son camp dans un lieu favorable, résolu de ne point donner de bataille en pleine campagne s'il n'y étoit forcé, & se contentant, par de gros détachemens qu'il envoioit de côté & d'autre, d'empécher les Gaulois de piller. Il comptoit qu'en se conduisant de la sorte, c'étoit un moien sûr de domter un ennemi, qui n'aiant fait aucun amas de vivres, ne pouvoit faire subsister son armée que par le pillage.

Valére tue un Gaulois dans un combat singulier, & est surnommé Corvus.

Pendant que de côté & d'autre les troupes étoient dans l'inaction, un Gaulois, remarquable par la grandeur de sa taille & par l'éclat de ses armes, s'avance au milieu des deux armées, frapant de sa lance son bouclier. Après qu'il eut fait faire silence, il défie au combat par un truchement le plus brave des Romains pour combattre contre lui. Valére, jeune Officier, qui ne se crut pas moins capable que Manlius d'acquerir cette gloire, reçoit le cartel, & après avoir pris les ordres du Consul, se présente d'un air hardi & intrépide devant le Gaulois. Une protection du ciel trop marquée, dit

Tite-

Tite-Live, diminua quelque chose du mérite de sa victoire. S'il en faut croire la Renommée, qui se plait à mettre du merveilleux dans les grands événemens, dès que le Romain eut commencé d'en venir aux mains avec son adversaire, un Corbeau vint tout d'un coup se reposer sur son casque, & se tint toujours tourné contre le Gaulois. Valére regardant cette avanture comme un augure heureux, pria le dieu ou la déesse qui le lui avoit envoié de lui être propice. Le Corbeau, non seulement n'abandonna point son poste, mais toutes les fois que le combat recommençoit, s'élevant sur ses ailes il donnoit sur le visage & dans les yeux du Gaulois avec son bec & ses grifes, & ne le quitta point, jusqu'à ce qu'effraié par un prodige qui lui fit perdre & l'usage des yeux, & la présence d'esprit, Valére l'eut couché mort par terre. Alors le Corbeau, quitte de sa commission, se retira du côté de l'Orient, & disparut.

An. R. 406. Av. J. C. 346.

Jusques-là les deux armées étoient demeurées tranquilles. Quand Valére se mit en devoir de dépouiller l'ennemi qu'il venoit de tuer, les Gaulois ne se tinrent plus dans leur poste, & les Ro-

An. R. 406. Av. J.C. 346.

Romains coururent au secours de leur brave Officier. Le combat s'engagea d'abord autour du corps du Gaulois étendu par terre, & devint bientôt une action générale. Camille exhorte ses troupes, animées déja par la victoire de Valére & par la protection visible des dieux, à fondre sur l'ennemi, & leur montrant de la main le jeune vainqueur couvert de glorieuses dépouilles : *Allez*, leur dit-il, *soldats*, *& marchant sur les traces de votre brave Tribun*, *achevez ce qu'il a commencé.* Il fut obéi, & le succès ne fut pas douteux, tant le sort des deux premiers combattans sembloit avoir, par avance, décidé du sort des deux armées. Le combat fut vif & sanglant entre ceux qui d'abord en étoient venus aux mains autour du Gaulois : du reste les Romains ne trouvérent aucune résistance. Leurs ennemis, avant même que d'avoir lancé leurs traits, prirent la fuite. Ils se retirérent d'abord dans le pays des Volsques & de Falerne : puis ils passérent dans l'Apulie vers la mer supérieure. Le Consul, aiant convoqué l'Armée, donna de grandes louanges au jeune Tribun, & lui fit présent de dix bœufs, & d'une couronne d'or. Cette avan-

La Pouille en Italie.

avanture singuliére lui procura le sur- An. R.
nom de Corvus, qui signifie Corbeau, 406.
& qui passa à sa postérité. Av. J.C. 346.

Le Sénat aiant chargé ensuite Camille de marcher contre les Pirates Grecs, il joignit ses troupes à celles du Préteur. Mais comme cette guerre traînoit en longueur, il créa, par ordre du Sénat, T. Manlius Torquatus Dictateur, pour présider à l'élection des Consuls. Le choix tomba sur M. Valerius Corvus quoiqu'il fut absent, & âgé seulement de vingt-trois ans, ce qui n'empécha pas le Peuple de lui donner ses suffrages d'un commun consentement. Le Dictateur de son côté fut ravi de contribuer à la gloire d'un jeune Officier, lequel, marchant sur ses traces, s'étoit signalé dans un pareil combat que lui. Lontems après, Auguste crut devoir encore honorer la victoire merveilleuse de ce jeune & illustre Romain, & en consacrer la mémoire, en lui érigeant dans une place de Rome une statue, sur la tête de laquelle le Corbeau sembloit encore voltiger. Corvus eut pour Collégue M. Popillius Lænas.

Corvus est créé Consul à vingt-trois ans.

Aul. Gell. IX. 11.

An. R. 407. Av. J.C. 345.

M. VALERIUS CORVUS.
M. POPILLIUS LÆNAS IV.

Les Pirates se retirent.

Il n'y eut aucune action mémorable dans la guerre contre les Pirates Grecs, qui ne savoient point combattre par terre, non plus que les Romains sur mer. Etant repoussés des côtes, & l'eau commençant à leur manquer aussi bien que les vivres, ils quittérent l'Italie. On ne sait pas précisément quel peuple montoit cette flote, ni de quelle partie de la Gréce ils étoient venus. Tite-Live croit que c'étoit les Tyrans de Sicile qui l'avoient armée : car la Gréce proprement dite étoit pour lors assez occupée à se défendre de l'invasion de Philippe pére d'Alexandre le grand.

Peste à Rome.

Une peste qui survint à Rome, obligea de recourir à la cérémonie appellée *Lectisternium.*

Les habitans d'Antium établissent une Colonie à Satrique, & rebâtissent cette ville que les Latins avoient détruite.

Traité avec les Carthaginois.

Les Carthaginois aiant envoié des Ambassadeurs à Rome pour demander à faire amitié & alliance avec les Romains, on conclut avec eux un Traité. Tite-

Tite-Live ne parle point d'un Traité antérieur à celui-ci de plus de cent cinquante ans, conclu avec les mêmes Carthaginois l'année même de l'expulsion des Rois. Polybe nous en a conservé la teneur, aussi bien que de celui dont il s'agit ici, qui est le second. Enfin Polybe en cite un troisiéme, fait dans le tems que Pyrrhus passa en Italie. Je différe à rendre compte de ces Traités, lorsque je serai arrivé à la premiére guerre Punique.

An. R. 407. Av. J.C. 345.

Polyb. l. 3. pag. 176-181.

T. MANLIUS TORQUATUS.
C. PLAUTIUS.

An. R. 408. Av. J.C. 344.

Dix ans auparavant, on avoit fixé l'intérêt de l'argent emprunté à un pour cent par an; *unciarium fœnus*: cette année on le réduisit à la moitié; *semunciarium fœnus*. On donna aux débiteurs trois ans pour s'acquiter de leurs dettes en quatre paiemens différens: dont le premier devoit se faire actuellement, & les trois autres d'année en année. Il s'en faloit bien que ce fût un entier soulagement pour le peuple, qui demeuroit toujours fort chargé, & souffroit beaucoup: mais le Sénat, moins sensible à la misére des particuliers, ne pouvoit se

Intérêt reduit à la moitié de ce qu'il étoit.

An. R. 408. Av. J.C. 344. réſoudre à donner atteinte à la foi pu
que, en déclarant les débiteurs qui
de leurs dettes. Ce qui ſoulagea un
les débiteurs, c'eſt que cette année or
fit point de levées, & l'on n'exigea p
de tributs.

An. R. 409. Av. J.C. 343.

M. VALERIUS CORVUS II.
C. POETELIUS.

Volſques, Antiates, Aurunces vaincus.

L'année ſuivante, on prévint les V
ques & les Antiates, qui ſe préparoi
à entrer ſur les terres des Romains.
furent vaincus, la ville de Satrique p
& brulée, le butin abandonné aux
dats. On fit plus de quatre mille priſ
niers, qui précédérent le char du Co
dans ſon triomphe, (c'étoit Valér
Corvus) & furent vendus au profit
public. Quelques Auteurs croient q
c'étoient des eſclaves.

An. R. 410. Av. J.C. 342.

M. FABIUS DORSO.
SER. SULPICIUS CAMERINUS.

Temple érigé à Junon *Monéta*.

Les Aurunces bientôt après fur
ſoumis, & les Volſques vaincus de n
veau. On bâtit un temple à la déeſſe J
non, ſurnommée depuis * *Monéta*.

* *Junon fut appellée* Monéta, *à cauſe d'un ſalutaire avis qu'elle donna.* A monendo. *lib.* 1. *de Div.* *n.* 1

C. Marcius Rutilus III. An. R. 411.
T. Manlius Torquatus II. Av. J. C. 341.

On nomma un Dictateur pour veiller à l'expiation de quelques prodiges.

M. Valerius Corvus III. An. R. 412.
A. Cornelius Cossus. Av. J. C. 340.

Nous parlerons desormais de guerres beaucoup plus considérables que celles qui ont précédé, soit par les forces & la puissance des ennemis, soit par la longueur du tems qu'elles ont duré, soit enfin par l'éloignement des lieux qui en ont été le théatre. Jusqu'ici les Romains avoient eu affaire aux Sabins, à la partie de Toscane la plus voisine de Rome, aux Latins, aux Herniques, aux Eques, aux Volsques, & à tous ces petits peuples voisins de Rome. Cette année ils entreprirent la guerre contre les Samnites, nation puissante & belliqueuse, qui ne cédoit aux Romains ni en courage, ni en discipline militaire, & qui avoit, comme Rome, des sujets & des alliés attachés à sa fortune. On sait comment [a] Horace parle de la Jeunesse des Samnites, Liv. VI. 29.

[a] Sed rusticorum mascula militum
Proles, Sabellis docta ligonibus
Versare glebas, & severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes. *Horat. Od.* III. 6.

An. R. 412. Av. J.C. 340.

tes, accoutumée de bonne heure aux plus dures fatigues, & à la plus souple obéissance. Après cette guerre, où les succès furent lontems balancés, parut sur la scéne Pyrrhus, & après lui les Carthaginois. Pendant cet intervalle, [a] quelle foule d'événemens considérables, & combien de fois se vit-on exposé aux plus extrêmes dangers! Ce furent là comme les degrés, dit Tite-Live, par lesquels l'Empire est parvenu à ce point de grandeur & de puissance, dont à peine pouvons-nous soutenir le poids.

Eusébe, dans sa Chronique, parle d'un Dénombrement fait par les Censeurs, qui paroit convenir à cette année, & où le nombre des citoiens montoit à cent soixante mille.

Les Romains, à la priére des Campaniens, portent leurs armes contre les Samnites.

Les Samnites, avec lesquels les Romains commencérent alors à mesurer leurs armes, habitoient la région de l'Italie qui répond à peu près à ce que nous appellons aujourdhui l'Abruzze. Cette guerre fut suscitée par une cause étrangére, car ils étoient pour lors alliés & amis du Peuple Romain. Les Samnites aiant

[a] Quanta rerum moles! Quoties in extrema pericula ventum, ut in hanc magnitudinem, quæ vix sustinetur, erigi imperium posset! *Liv.*

attaqué les Sidicins ſans autre raiſon ſinon qu'ils étoient les plus forts, ceux-ci forcés, pour couvrir leur foibleſſe, de recourir à un peuple plus puiſſant, firent alliance avec les Campaniens, qui leur prétérent un grand nom, mais ne leur furent pas en effet d'un grand ſecours, & qui prirent leur défenſe avec plus d'oſtentation que de forces. Perdus de luxe & de molleſſe, ils ne purent pas tenir contre les Samnites endurcis & accoutumés par une vie dure & laborieuſe à tous les exercices de la guerre, & aiant été défaits dans un combat qui ſe donna ſur les terres des Sidicins, ils attirérent ſur eux-mêmes tout l'effort de la guerre. Ils furent vaincus une ſeconde fois aſſez près de leur capitale dans une action où ils perdirent la plus grande partie de leur Jeuneſſe, de ſorte qu'il ne leur reſta plus d'autre reſſource que de ſe renfermer dans leur ville. Mais ne s'y croiant pas en ſureté, ils eurent recours aux Romains.

An. R. 412. Av. J.C. 340.

tes, nouveaux & formidables ennemis.

Leurs Ambaſſadeurs aiant été introduits dans le Sénat, y parlérent à peu près en ces termes. *Si nous venions, Péres conſcripts, vous demander vôtre amitié dans un tems où notre ville ſeroit*

 flo-

An. R. 412. Av. J.C. 340.

florissante, peutêtre nous l'accorderiez-vous plus promtement, mais aussi auriez-vous peutêtre moins de lieu de compter sur une fidélité durable de notre part: au lieu que délivrés par votre secours d'ennemis qui ont juré notre perte, nous ne pourrons pas ne point conserver une reconnoissance éternelle pour un service si important. Nous ne croions pas que votre union avec les Samnites soit un obstacle à la grace que nous vous demandons. Car en fesant alliance avec eux, vous n'avez pas prétendu sans doute vous lier les mains, ni vous ôter la liberté de conclure aucun autre Traité. Quoiqu'il ne nous convienne pas, dans l'état où nous sommes, de parler de nous-mêmes avantageusement, nous pouvons dire néanmoins, sans nous faire trop valoir, que Capoue ne le cédant qu'à Rome seule, soit pour l'étendue de la ville, soit pour la fertilité des terres qui en dépendent, l'alliance que vous voudrez bien faire avec nous, pourra ne vous être point inutile. Au premier mouvement que feront contre vous les Eques & les Volsques, vos perpétuels ennemis, notre situation nous met en état de tomber aussitôt sur eux par les derriéres: & ce que vous aurez fait les premiers pour notre conservation, nous le

ferons

ferons toujours pour votre gloire & pour AN. R. 412.
l'accroissement de votre Empire. L'aveu AV. J. C.
que nous sommes obligés de vous faire, est 340.
triste pour nous, mais d'une nécessité indispensable. Nous en sommes au point d'être forcés de tomber sous la dépendance ou de nos amis, ou de nos ennemis : de vous, si vous prenez notre défense; des Samnites, si vous nous abandonnez. Vous avez donc à délibérer si vous voulez que Capoue & toute la Campanie accroisse à vos forces, ou à celles des Samnites. Nous parlons ici à un Peuple que nulle crainte n'empêche d'entreprendre des guerres fondées sur la justice. Mais il n'en sera pas même besoin dans cette occasion. Montrez seulement vos armes, & nous serons en sureté à l'ombre de votre secours, & même de vôtre nom seul. Que ne pouvons-nous vous représenter la triste situation où se trouve actuellement Capoue, qui attend dans une cruelle inquiétude la réponse que nous lui porterons de vôtre part, qui lui annoncera ou le salut & la liberté, ou l'esclavage & la mort.

Les Ambassadeurs, après ce discours, s'étant retirés, le Sénat délibéra sur leur demande. Elle parut mériter beaucoup d'attention, & pouvoir apporter de

An. R. 412. Av. J.C. 340.

grands avantages à l'Etat. Capoue étoit la ville la plus grande & la plus opulente, & ses terres les plus fertiles de toute l'Italie. Le voisinage où elle étoit de la mer, qui facilitoit extrêmement le transport des blés, pouvoit la rendre comme le grenier du Peuple Romain. Cette alliance pouvoit avancer beaucoup la conquête du pays qui se trouvoit entre Rome & Capoue, & tous ces motifs devoient être d'un grand poids dans l'esprit d'un Peuple ambitieux & conquérant. Cependant l'équité & la bonne foi prévalurent, & firent disparoitre toutes ces vûes d'intérêt si puissantes pour l'ordinaire dans les délibérations & dans les Conseils soit des Princes, soit des Républiques, mais qui parurent à cette auguste & sage Compagnie basses & indignes de la grandeur Romaine. Le Consul, aiant fait rentrer les Ambassadeurs, leur fit cette réponse au nom de la Compagnie. *Le Sénat, Campaniens, est touché de l'état où vous vous trouvez, & souhaiteroit pouvoir vous secourir avec bienséance: mais la justice ne souffre pas qu'en fesant avec vous une nouvelle alliance, nous en violions une autre plus ancienne.*

Nous

[...]*nous*[a] *sommes liés avec les Samnites par un Traité solennel, & nous ne prendrons pas contre eux des armes qui offenseroient les dieux encore plus que les hommes. Tout ce que nous pouvons faire pour vous en cette occasion, est d'emploier notre médiation auprès des Samnites, & de les prier par nos Députés de vouloir bien ne vous point maltraiter.* On voit ici combien la foi des Traités étoit respectée chez les Romains, & que c'étoit parmi eux un principe constant, qu'une nouvelle alliance ne devoit point donner d'atteinte à une autre plus ancienne. AN. R. 412. AV. J. C. 340.

Les Ambassadeurs, consternés par cette réponse qui les livroit à la haine & à la fureur des Samnites, usérent d'un autre moien selon le pouvoir qu'ils en avoient reçu en partant pour leur commission. *Puisque vous ne voulez pas*, dirent-ils, *prendre la défense de notre ville & de nos biens contre l'injustice & la violence qu'on nous fait, vous ne pourrez pas certainement vous dispenser de défendre une ville qui sera devenue votre bien.*

[a] Samnites nobiscum fœdere juncti sunt. Itaque arma, deos priùs, quàm homines violatura, adversus Samnites vobis negamus. *Liv.*

An. R. 412. Av. J.C. 340.

bien. Nous vous abandonnons, Romains, en toute propriété, dès ce moment, le Peuple Campanien, la ville de Capoue, ses terres, les temples des dieux, en un mot tout ce qu'elle posséde. Nous vous reconnoissons pour nos Souverains. Ainsi tout le mal qui nous arrivera desormais, ce sera à vos sujets qu'il arrivera. Après cette déclaration, baignés de larmes, & tendant les mains vers les Consuls, ils se prosternérent tous dans le vestibule du Sénat. Ce spectacle étoit des plus touchans. Un Peuple riche & puissant, distingué jusques-là par sa fierté & son luxe, dont peu de tems auparavant ses voisins avoient imploré le secours, réduit à ce point d'humiliation de se livrer lui & tous ses biens à un Peuple étranger! Le Sénat crut que c'étoit alors la justice même & la bonne foi qui ne permettoient pas qu'on trahît & qu'on abandonnât un Peuple qui se livroit, sans réserve aux Romains; & que les Samnites agiroient contre l'équité, s'ils continuoient d'attaquer une terre & une ville qu'ils sauroient appartenir maintenant en propre aux Romains depuis la cession que les Campaniens leur en avoient faite.

On

On envoia donc sur le champ des Ambassadeurs aux Samnites, «pour »leur représenter la supplication & la re- »quête des habitans de Capoue, la répon- »se que le Sénat d'abord y avoit faite, qui »marquoit clairement les égards qu'il »avoit à l'amitié des Samnites, enfin la »cession que les Campaniens avoient »faite à Rome de leur ville & de tout ce »qu'ils possédoient. Ils avoient ordre de »demander aux Samnites qu'en consé- »quence de l'amitié & de l'alliance qu'ils »avoient contractée avec Rome, ils »n'attaquassent point un pays qui desor- »mais étoit devenu un domaine du Peu- »ple Romain; &, si ces voies de dou- »ceur ne réussissoient pas, ils étoient »chargés de dénoncer en termes exprès »aux Samnites de la part du Peuple Ro- »main & du Sénat, qu'ils eussent à ne »point approcher de Capoue, & ne mis- »sent point le pié sur les terres qui en »dépendoient.» Cette déclaration faite aux Samnites en plein Conseil les mit dans une telle fureur, que non seulement ils répondirent qu'ils continueroient la guerre commencée, mais que leurs Magistrats, au sortir du Conseil, firent ve-

An. R. 412. Av. J.C. 340.

nir

An. R. 412. Av. J.C. 340.

nir les Commandans & les Officiers d l'armée, & leur ordonnérent à haute voix en présence des Ambassadeurs de partir sur le champ, d'aller ravager les terres de Capoue, & d'y mettre tout à feu & à sang.

Sur cette réponse le Sénat, autorisé par le Peuple, envoie les Féciaux vers les Samnites pour demander satisfaction au sujet d'une conduite si violente; &, sur leur refus, ils leur déclarérent la guerre dans toutes les formes. Les deux Consuls eurent ordre de partir sur le champ. Valére pour la Campanie, Cornélius pour le Samnium. Le premier campa vers le mont Gaurus, l'autre près de Saticule.

Les Romains remportent une victoire considérable sur les Samnites sous la conduite du Consul Valére.

Les Légions des Samnites marchérent à la rencontre de Valére: ils s'étoient bien douté que le fort de la guerre se porteroit de ce côté-là, & d'ailleurs, ils étoient animés de colére & de vengeance contre les Campaniens, également promts à porter & à faire venir du secours contr'eux. A la premiére vûe du camp Romain, leurs Chefs, pleins de hardiesse & de fierté, demandent avec empressement de combattre, assurant que les Romains auroient le même succès

en portant du secours aux Campa- AN. R. 412.
niens, que ceux-ci en secourant les Si- AV. J. C
dicins. Valére, après avoir laissé passer 340.
quelques jours en simples escarmouches pour tâter l'ennemi, donna le signal du combat, & exhorta ses troupes en peu de paroles. Il leur représenta, »que cette guerre nouvelle & cet ennemi nouveau ne devoient point les effraier. »Que plus il s'éloigneroient de Rome, »plus ils trouveroient des ennemis foibles & peu aguerris. Qu'ils ne devoient pas juger du courage des Samnites par les défaites des Sidicins & des »Campaniens. Que ceux-ci avoient été »vaincus plus par leur propre mollesse »& leur luxe, que par les forces de leur »ennemis. Devoit-on compter pour »beaucoup deux succès heureux des »Samnites pendant l'espace de tant de »siécles, en comparaison de tant d'actions glorieuses des Romains, qui, depuis la fondation de Rome comptoient »presque un plus grand nombre de »triomphes que d'années; qui avoient »domté par les armes tout ce qui les environnoit, Sabins, Toscans, Latins, »Herniques, Volsques, Eques, Au»runces; qui avoient défait tant de fois

»en

An. R. 412. Av. J.C. 340. »en bataille rangée les Gaulois, & «
»en dernier lieu, avoient repoussé a
»tant de courage & de bonheur les
»rates Grecs de dessus leurs côtes? Q
»devoient, en se présentant au comb
»y porter chacun en particulier la j
»confiance que leur inspiroient leur b
»voure éprouvée en tant d'occasions
»leurs belles actions passées : mais q
»devoient aussi se souvenir sous les a
»pices & sous les ordres de quel Ge
»ral ils combattoient. *Soldats*, leur
il, *ce ne sont pas mes paroles que je v
exhorte à suivre, mais bien mes actions
n'est point aux cabales usitées parmi les
bles, mais à ce bras, que je suis rede
ble de trois Consulats, & de la gloire o
suis parvenu. Il a été un tems où l'on p
voit dire : Quelle merveille? vous é
Patricien, & descendu des Libérate
de la patrie, & le Consulat est entré a
votre famille la même année que cette
le a commencé à avoir des Consuls. Ma
tenant le Consulat nous est ouvert à
également, aux Plébeïens comme aux
triciens. Il n'est plus le fruit de la naissa
mais du mérite. Vous devez, soldats, p
ter vos vûes jusqu'aux premiéres dign
Le nouveau surnom de Corvus que v*

m'avez donné comme par ordre des dieux An. R. 412.
mêmes, ne m'a pas fait oublier l'ancien Av. J. C.
ſurnom de Publicola attaché à ma famille. 340.
J'en ai toujours ſoutenu l'honneur & les devoirs. En paix & en guerre, ſimple particulier & élevé aux premiéres places de de l'Etat, j'ai toujours été attaché au Peuple, & le ſerai toute ma vie. Il s'agit maintenant de marcher avec moi, ſous la protection des dieux, contre les Samnites, pour mériter un triomphe tout nouveau, & dont vous aurez les prémices.

Jamais [a] Général ne fut plus familier avec ſes ſoldats que Valére: il partageoit avec eux ſans peine tous les travaux & toutes les fonctions militaires. Dans les Jeux guerriers, où l'on établit des combats d'homme à homme, & où l'on propoſe des prix pour la viteſſe dans la courſe & pour la force du corps, facile

[a] Non aliàs militi dux familiarior fuit, omnia inter infimos militum haud gravatè munia obeundo. In ludo præterea militari, cùm velocitatis viriumque inter ſe æquales certamina ineunt, comiter facilis, vincere ac vinci vultu eodem; nec quemquam aſpernari parem, qui ſe offerret; factis benignus pro re; dictis haud minùs libertatis alienæ quàm ſuæ dignitatis memor: &, quo nihil popularius eſt, quibus artibus petierat magiſtratus, iiſdem gerebat. *Liv.*

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

cile & populaire il acceptoit le défi avec le premier venu, savoit vaincre & être vaincu du même air. Libéral & bienfesant, il plaçoit ses graces à propos. Attentif, dans ses discours, à ne blesser en rien la liberté des autres, il ne l'étoit pas moins à soutenir sa dignité, & il possédoit parfaitement l'art de s'abaisser sans s'avilir. En un mot, il conservoit dans l'exercice des Magistratures les vertus qui les lui avoient méritées; conduite infiniment agréable à la multitude, & bien rare parmi ceux qui parviennent aux grandes dignités.

On juge facilement combien, avec un tel caractére, son discours devoit faire d'impression sur les esprits. Aussi fut-il reçu avec un applaudissement général. Les troupes, remplies d'allégresse & d'ardeur, sortent du camp pour aller au combat. De part & d'autre il y avoit pareille espérance, & forces égales. Chacun étoit plein de confiance en soi-même, mais sans mépris pour l'ennemi. Les derniers succès presque encore tout récens, ces deux importantes victoires remportées par les Samnites, leur enfloient extrêmement le courage: mais une gloire de quatre cens ans, & aussi ancien-

ancienne que Rome même, inspiroit bien une autre fierté aux Romains. Ce qui donnoit aux uns & aux autres quelque inquiétude, étoit un ennemi nouveau, & jusques-là mutuellement inconnu. Le combat marqua effectivement quelles étoient leurs dispositions. Il fut lontems douteux, sans que la victoire panchât ni d'un côté, ni d'un autre. Le Consul, voiant que malgré tous ses efforts il ne pouvoit enfoncer les ennemis, pour jetter du desordre parmi eux, fit avancer la Cavalerie, qui n'eut pas plus de succès, ne pouvant pas faire ses évolutions dans un espace si resserré. Alors Valére, sautant en bas de son cheval: *Soldats*, dit-il en s'adressant à l'Infanterie, *ce combat nous regarde: suivez-moi. Je vais vous ouvrir un chemin dans ces troupes que vous voiez hérissées de lances.* En même tems, la Cavalerie s'étant repliée par son ordre sur les deux ailes, il marche contre l'ennemi, & tue de sa main le premier qui se présente à sa rencontre. Les soldats animés par la vûe de leur Chef qui affronte ainsi les dangers, font des efforts extraordinaires. Les Samnites n'en font pas moins de leur côté, & tiennent ferme sans pouvoir être

AN. R. 412.
AV. J.C. 340.

An. R. 412. Av. J.C. 340. être ébranlés, quoiqu'ils eussent plus de blessés que les Romains. Le combat avoit déja duré quelque tems; le carnage étoit grand dans les premiers rangs des Samnites, mais ils demeuroient toujours dans leurs postes sans songer à fuir, tant ils avoient pris une ferme résolution de n'être vaincus & de ne céder que par la mort. Les Romains donc, sentant que leurs forces s'épuisoient par la lassitude, & qu'il ne restoit pas encore beaucoup de jour, animés de colére & du desir de vaincre, font un dernier effort, & se jettant tête baissée contre les ennemis. Le desordre commence à se mettre dans les rangs des Samnites, ils se retirent, & bientôt prennent la fuite avec précipitation. Il y en eut un très grand nombre ou tués, ou faits prisonniers, & il n'en seroit pas beaucoup resté, si la nuit n'eut mis fin à la victoire plutôt qu'au combat. Les Romains avouoient qu'ils n'en étoient jamais venus aux mains avec un ennemi si opiniâtre: & les Samnites, de leur côté, lorsqu'on leur demandoit quelle étoit la premiére cause, qui, malgré leur acharnement au combat, avoit pu les déterminer à la fuite, répondoient que voiant

An. R. 412. Av. J.C. 340.

les yeux des Romains éteincelans de feu, & sur leur visage enflammé de colé- & d'une espéce de fureur, ils n'a- ment pu soutenir un regard si terrible. Leur fraieur parut, non seulement par le succès du combat, mais par leur retraite précipitée, étant partis de nuit sans rien emporter avec eux. Les Romains trouvant le lendemain matin leur camp abandonné, y firent un butin considérable; & toute la multitude des Campaniens y accourut, pour marquer au vainqueur sa reconnoissance.

L'autre armée, par l'imprudence du Consul Cornélius, est exposée à un extrême danger; dont le courage de Décius Tri bun Lé gionai la déli vre h

La joie de cette victoire fut bientôt après troublée par l'extrême danger où se trouva exposée l'autre armée. Le Consul Cornélius, étant parti de Saticule, la conduisit imprudemment dans une forêt où l'on ne pouvoit arriver que par une vallée assez profonde, sans avoir pris la précaution d'envoier devant lui quelque détachement pour reconnoitre les lieux, & pour apprendre des nouvelles des ennemis. Il ne s'aperçut qu'ils s'étoient emparés des hauteurs, & qu'ils étoient sur sa tête, que lorsqu'il n'étoit plus en état de rebrousser chemin. Les Samnites ne tardant à l'at-

ta-

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

reusement. Les Samnites sont entiérement défaits. *Liv.* VII. 34-37.

taquer que jusqu'à ce qu'il eut engagé toute son armée dans le vallon, P. Décius, Tribun des soldats, aperçoit dans la forêt une colline élevée qui commandoit le camp des ennemis, d'un accès fort difficile pour un corps de troupes embarrassées de bagages, mais aisé pour des soldats qui ne porteroient que leurs armes. Cet Officier trouvant le Consul dans un grand embarras : *Voiez-vous*, lui dit-il, *cette hauteur, qui est au dessus de l'ennemi, & dont il n'a pas eu l'attention de s'emparer? Notre salut dépend de nous y loger. Je ne vous demande que les* * *Princes & les Hastaires d'une Légion. Quand je serai arrivé au sommet de cette hauteur, poursuivez votre chemin sans crainte, sûr de vous conserver vous & votre armée. L'ennemi, exposé à nos coups, ne pourra faire aucun mouvement, sans se mettre en danger de périr. Pour nous, ou la bonne fortune du Peuple Romain, ou notre courage, nous tireront d'affaire.* Le Consul l'aiant fort loué, & lui aiant donné le détachement qu'il demandoit, l'Officier s'avance à travers la forêt, sans

* *Les Princes & les Hastaires étoient deux corps de troupes, qui faisoient environ deux mille quatre cens hommes.*

...itre aperçu de l'ennemi, que lors- An. R. 412.
qu'il fut tout près du lieu vers lequel il Av. J.C.
marchoit. La surprise des Samnites fut 340.
grande, & ils avoient tous les yeux attachés sur Décius & sa troupe; ce qui laissa au Consul le tems de conduire son armée dans un lieu sûr. Pour Décius, il s'arrêta sur le haut de la colline.

Pendant que les Samnites, dans l'incertitude & l'embarras où ils sont, délibérent sur le parti qu'ils doivent prendre, ils se mettent eux-mêmes hors d'état d'agir, ne pouvant, ni poursuivre le Consul à moins que de s'engager dans le même vallon par où il avoit passé avec tant de danger, ni faire monter leurs troupes vers la hauteur dont s'étoit emparé Décius. Ils s'arrêtérent néanmoins à ce dernier dessein, déterminés par le desir de se venger de ceux qui leur avoient enlevé une si belle occasion, par la proximité du lieu, & par le petit nombre de troupes dont étoit composé ce détachement. Ils songent donc, tantôt à environner de toutes parts la colline de gens armés, pour leur couper toute issue vers le Consul; tantôt à leur laisser le passage libre, afin de les attaquer à leur descente de la Colline.

An. R. 412. Av. J.C. 340.

line. Pendant qu'ils hésitent & qu'ils flotent entre ces deux partis, la nuit survient. Décius avoit compté d'abord qu'ils viendroient l'attaquer, & se préparoit à les bien recevoir du lieu supérieur où il étoit posté. Il fut bien surpris ensuite quand il vit qu'ils ne se déterminoient ni à venir à lui, ni au moins, en cas que le desavantage du lieu les en détournât, à l'enfermer de retranchemens pour lui ôter toute espérance de s'échaper. Aiant assemblé les Centurions : *Nous sommes bien heureux*, leur dit-il, *d'avoir affaire à des ennemis, qui ignorent absolument le métier de la guerre, & qui sont d'une lenteur & d'une négligence inconcevable. Pendant qu'ils délibérent, & qu'ils font tant de mouvemens irréguliers & incertains, ils auroient déja pu nous environner de retranchemens de tous côtés. Mais c'est à quoi ils songent le moins. Nous leur ressemblerions, si nous demeurions ici plus lontems qu'il ne nous convient. Suivez-moi donc, & pendant qu'il nous reste encore un peu de jour, allons reconnoitre où ils posent des corps de garde, & par quel endroit nous pouvons nous tirer d'ici.* C'est ce qu'ils firent sur le champ, aiant pris des casa-

ques

mples soldats, pour ne point le soupçon aux ennemis, & point reconnus. Ann. R. 412. Av. J.C. 340.

osa ensuite des sentinelles, & un ordre aux soldats de le venir en silence & armés au signal en donneroit à la seconde la nuit: c'étoit la derniére moitié de l'espace qui s'écoule depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit. Quand ils furent rendus auprès de lui suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu, il leur parla de la sorte. *Il faut, soldats, observer en m'écoutant le même silence que vous avez gardé en venant ici. Quand je vous aurai exposé mon avis, ceux qui l'approuveront, passeront à la droite sans faire de bruit: on suivra l'avis du plus grand nombre. Voici ce que je pense. Si l'ennemi nous tient ici envelopés, ce n'est ni lâcheté ni lenteur de votre part. Votre courage vous y a conduits: il faut que votre courage vous procure les moiens d'en sortir. En venant sur cette colline, vous avez sauvé l'armée du Peuple Romain: il faut maintenant vous sauver vous-mêmes, en sortant de ce lieu. Nous avons affaire à des ennemis qu'on peut appeller véritablement aveugle, & qui pouvant hier ruiner*

An. R. 412. Av. J.C. 340.

toute notre armée dans le vallon où s'étoit engagée, nous empêcher de nous blir sur cette colline, ou nous y enfe par de bons retranchemens, n'a rien rien fait de tout cela. Après l'avoir trompé en plein jour & lorsqu'il avoi yeux ouverts, il est nécessaire que vo trompiez encore maintenant qu'il do dis nécessaire: Car n'aiant ici que no mes & notre courage, & devant pér faim & de soif si nous y restons, il fau cessairement en sortir. Il s'agit seule de voir si c'est de nuit ou de jour qu faut faire. Or c'est sur quoi je trouv core moins de lieu au doute & à la dé ration. Car si nous attendons le jour nous répondra que l'ennemi, que voiez répandu tout autour de notre ne, ne l'environnera pas de fossés & a tranchemens? Que si la nuit seule nous vient pour l'exécution de notre plan, me cela est incontestable, l'heure de la où nous sommes est pour nous le ter plus favorable, parce que c'est celui sommeil est le plus profond. Trou donc tous les soldats endormis, ou passerez au travers d'eux sans qu' sentent; ou, s'ils s'éveillent, vous rez parmi eux la terreur en poussant

beaucoup de grands cris. Après m'avoir suivi pour venir ici, suivez-moi encore maintenant pour en sortir. Pour moi, je m'abandonne à la même fortune qui nous y a conduits. Que ceux qui approuvent mon avis, passent à droite.

An. R. 412. Av. J.C. 340.

Tous y passérent sans exception, & suivirent Décius par les endroits où il n'y avoit point de sentinelles. Ils avoient déja passé la moitié du camp, lorsqu'un soldat aiant heurté le bouclier d'une sentinelle qui étoit endormie, l'éveilla: celui-ci en éveilla d'autres. Ils ne savoient si c'étoient amis, ou ennemis: si c'étoit le détachement qui fût descendu de la colline, ou le Consul qui se fût rendu maître du camp. Décius, dans le moment, fait jetter de grands cris à toute sa troupe. Les Samnites, encore demi-endormis, & saisis de fraieur, ne purent ni prendre leurs armes promtement, ni s'opposer au passage des Romains, ni les poursuivre. Ceux-ci, profitant de ce trouble & de cette confusion, vont toujours en avant, tuant tout ce qui s'oppose à leur passage. Quand ils furent en lieu de sûreté, comme il rèstoit encore un peu de nuit, Décius y arréta sa troupe. *Votre valeur, soldats*, leur dit-

An. R. 412. Av. J. C. 340.

il, *est digne d'admiration. Tous les siécles applaudiront à votre hardie & heureuse entreprise. Mais il ne faut pas que la nuit couvre de ses sombres voiles un retour si glorieux. Attendons ici le jour, afin que le soleil éclaire votre entrée triomphante dans le camp.* Il fut obéi.

Dès qu'il fut jour, on se mit en marche, après avoir dépéché un courier au Consul. La nouvelle de leur retour s'étant répandue dans le camp, y causa une joie incroiable. Ils s'empressent d'aller au devant de ces généreux & intrépides soldats, qui s'étoient exposés pour eux à un péril certain. Ils les louent, ils les félicitent, ils les appellent tous en général, & chacun en particulier, leurs sauveurs, leurs libérateurs. Ils rendent graces aux dieux d'une protection si sensible, & si éclatante : ils comblent de louanges Décius, & l'élévent jusqu'au ciel. Ce jour fut pour lui un jour de triomphe. Il marchoit au travers du camp avec sa troupe victorieuse au milieu des applaudissemens de toute l'armée qui avoit les yeux attachés sur lui, & qui, par les titres d'honneur qu'elle lui donnoit à l'envi, égaloit en tout le Tribun au Consul. Déja le Consul, aiant convoqué l'Assemblée com-

commençoit à relever par de justes louanges l'action de Décius: mais celui-ci l'interrompant, lui représenta qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que tous les momens étoient précieux. Il l'engage donc à faire marcher les troupes contre les ennemis, qui n'étoient pas encore revenus de leur fraieur nocturne, qui étoient dispersés sans ordre autour de la colline, & dont il croioit que plusieurs, envoiés pour le poursuivre, erroient çà & là dans la forêt. Les Légions partent sur le champ, & arrivent à l'ennemi, qu'elles attaquent lorsqu'il s'y attendoit le moins. La plupart des soldats, répandus de côté & d'autre, n'avoient pu ni se réunir en un seul corps, ni prendre leurs armes, ni se retirer dans les retranchemens. Les Légions les poursuivent dans le camp, & s'en emparent. Elles firent main basse sur tout ce qu'elles y rencontrérent: le nombre en montoit à trente mille.

AN. R. 412. AV. J. C. 340.

Le Consul pour lors, libre de tout autre soin, convoque une seconde fois l'Assemblée, & rend la justice qui étoit dûe à la généreuse entreprise de Décius, à la gloire duquel la derniére action venoit de mettre le comble. Outre les autres pré-

An. R. 412. Av. J.C. 340. ſens militaires, il lui donne une couronne d'or, cent beufs, & en outre un beuf de couleur blanche, d'une grande beauté, & qui avoit les cornes dorées. Aux ſoldats de ſa troupe, il donne pour toujours à chacun double ration de froment, & pour le préſent à chacun auſſi un beuf, & deux tuniques. Après que le Conſul eut diſtribué ſes récompenſes, les Légions mirent ſur la tête de Décius une couronne *Obſidionale:* c'étoit le témoignage de reconnoiſſance que des ſoldats délivrés d'un mauvais pas où ils avoient été inveſtis par les ennemis, donnoient au Chef qui les en avoit délivrés; elle étoit de gazon. Les ſoldats de ſon détachement lui en donnérent une pareille. Décius offrit le beuf aux cornes dorées au dieu Mars, & donna les cent beufs aux ſoldats qui l'avoient accompagné dans cette action. Les Légions firent préſent à chacun de ces mêmes ſoldats d'une livre de farine, & d'une * chopine de vin. Tous ces préſens militaires étoient accompagnés des cris & des applaudiſſemens de l'armée, preuves non douteuſes d'une joie ſincére & générale.

Il

* Sextarius *étoit la ſixiéme partie du* Conge, *& paſſoit un peu notre chopine.*

Il se donna un troisiéme combat contre le même peuple. Les Samnites, que Valére avoit mis en fuite dans une premiére bataille, aiant ramassé toute leur Jeunesse, résolurent de faire un dernier effort, & s'assemblérent près de Suessula. Les habitans de cette ville en donnérent avis aussitôt à Valére, implorant son secours. Il partit sur le champ sans bagages, laissant une forte garnison pour défendre le camp en cas d'attaque, s'approcha de l'ennemi, & choisit près de lui un endroit d'une médiocre étendue pour y camper. Les Samnites d'abord lui présentérent bataille, & voiant qu'il ne remuoit point, ils s'approchent de son camp comme pour l'insulter. Jugeant du petit nombre de ses troupes par le peu d'étendue de son camp, leur ardeur redouble, & ils demandent qu'on leur permette de le forcer. La guerre auroit été terminée par cette entreprise téméraire, si les Chefs n'avoient arrêté leur impétuosité. Comme les vivres commençoient à leur manquer, on dispersa une partie des troupes dans la campagne pour y aller fourrager pendant que la crainte, à ce qu'ils pensoient, tenoit les Romains enfermés dans leur

An. R. 412. Av. J.C. 340.

Valére gagne une nouvelle bataille contre les Samnites.

Liv. VII. 37.

An. R. 412. Av.J.C. 340. camp. Ils se flatoient même que bientôt les ennemis souffriroient de la disette, n'aiant de blé que ce qu'ils avoient pu en apporter avec eux sur leurs épaules. Le Consul voiant les ennemis répandus de côté & d'autre dans la campagne, & peu de corps de troupes pour les soutenir, aiant animé ses soldats par une courte exhortation, il les méne au camp des ennemis, & s'en rend maître à la premiére attaque. Il y en eut un grand nombre de tués, plus dans leurs tentes qu'aux portes du camp, & aux retranchemens. Aiant fait mettre en un monceau les drapeaux qu'on avoit pris, & laissé un corps de troupes considérable pour la défense du camp qu'on venoit d'emporter, avec défense expresse de toucher au butin avant son retour, il marche en bon ordre contre les Samnites répandus dans la campagne, qu'il avoit eu soin de faire environner auparavant par sa Cavalerie, afin de les prendre comme dans un filet, de maniére qu'ils ne pussent lui échaper. En effet le carnage fut très-grand, parce qu'ils ne savoient ni à quel signal il faloit se réunir, ni s'ils devoient se retirer dans le camp, ou tourner leur fuite d'un autre côté. On prit jusqu'à

qua-

quarante-mille boucliers, non que le nombre des morts fût si grand, mais parce que l'allarme & la fuite avoient été générales; & les drapeaux, en comptant ceux qu'on avoit déja pris dans le camp, montoient à cent soixante & dix. Cette expédition achevée, on retourna dans le camp des ennemis, & tout le butin fut abandonné aux soldats.

AN. R. 412. AV. J.C. 340.

L'heureux succès de cette campagne contre les Samnites arrêta les mauvais desseins de quelques peuples voisins de Rome qui songeoient à lui faire la guerre. Le bruit s'en répandit même jusqu'à Carthage qui en fit faire des complimens aux Romains par ses Ambassadeurs, & leur envoia une couronne d'or de vingt-cinq livres pesant, pour être placée au Capitole dans la chapelle de Jupiter.

Les deux Consuls triomphérent des Samnites. Décius suivoit leur char, avec les présens dont on avoit honoré son courage. Les soldats, dans leurs chansons où régnoit une liberté militaire, égaloient par leurs louanges le Tribun aux deux Consuls.

§. III.

Les soldats Romains envoiés en quartier d'hiver à Capoue, trament une conspiration contre les habitans. Elle est découverte. Ils se révoltent contre la République même. Valérius Corvus Dictateur appaise la sédition. Les Samnites demandent la paix. Les Latins demandent avec hauteur aux Romains qu'ils leur accordent une des deux places de Consuls. La guerre leur est déclarée. Songe des deux Consuls. Manlius Torquatus fait mourir son fils, parce qu'il avoit combattu contre sa défense. Décius, l'autre Consul, se dévoue pour l'armée, qui remporte une célébre victoire sur les Latins. Réflexions sur l'action de Torquatus. On poursuit la guerre contre les Latins. On porte trois loix fort contraires au Sénat. Tous les peuples Latins sont vaincus, & entiérement soumis à la domination Romaine. Vestale condannée. La Préture accordée à un Plébeïen. Dames Romaines convaincues d'empoisonnement, & punies.

LES DEPUTES de Capoue & de Suessula, s'adressent au Peuple Romain, & lui

lui demandent avec instance de vouloir bien leur envoier des garnisons en quartier d'hiver, pour les défendre contre les courses des Samnites, qui fesoient de fréquentes incursions dans leur pays, & ravageoient leurs terres. Cette grace, qu'ils n'eurent pas de peine à obtenir, pensa leur devenir funeste. Les Romains d'un côté, accoutumés jusques-là à une vie dure & sobre, ignoroient combien une ville noiée dans les délices, comme Capoue, pouvoit leur être nuisible: & les Campaniens, de l'autre, ne savoient pas combien il est dangereux d'admettre une garnison étrangére. Ils en firent bientôt, de part & d'autre, une triste épreuve.

An. R. 412. Av. J.C. 340.

Les soldats envoies en quartier d'hiver à Capoue, trament une conspiration contre les habitans. Liv. VII. 38-42.

Capoue, [a] plongée dans le luxe, & très-propre dès lors à corrompre la discipline militaire, amollit bientôt les soldats que Rome y avoit envoiés, par les délices & les plaisirs dont elle leur fournissoit la matiére en abondance, & leur fit oublier absolument leur patrie. Pendant les quartiers d'hiver, on prenoit des mesures pour ôter aux Campaniens leur ville par * le même crime, par lequel eux-mêmes

mes

[a] Jam tum minimè salubris militari disciplinæ Capua, instrumento omnium voluptatum delinitos militum animos avertit à memoria patriæ.

* Voiez ce qui en est dit Tome II. pag. 281.

[illegible] à ses anciens habi-[illegible]oit leur propre exem-[illegible] les soldats Romains se pré-[illegible] fondés en raison. *Car en-[illegible]-ils, est-il raisonnable que les [illegible], incapables de défendre par [illegible]mes ni leurs personnes ni leurs [illegible], possédent les terres les plus fertiles de l'Italie, & habitent une si belle ville, préférablement à une armée victorieuse, qui au prix de ses sueurs & de son sang en a chassé les Samnites ?* Ils formérent donc entr'eux le barbare dessein d'égorger les habitans de Capoue, & de s'y établir en leur place.

An. R. 413. Av. J.C. 339.

C. MARCIUS RUTILUS IV.
Q. SERVILIUS.

La conspiration étant découverte, les soldats se revoltent contre la Republique de même. Valerius

La conspiration ne put être tenue si secrette, que les premiers Magistrats n'en eussent connoissance. Le département de la Campanie étoit échu par le sort à Marcius. C'étoit un homme de tête & d'expérience. Il étoit Consul pour la quatriéme fois, & avoit été Dictateur & Censeur. Aiant appris, à son arrivée, tous les projets qui s'étoient formés, il crut devoir travailler à les dissiper par adresse &

& ſans éclat. Le premier moien qu'il emploia, fut de répandre le bruit que les ſoldats demeureroient encore l'année ſuivante en quartiers d'hiver dans les mêmes villes, car ils étoient diſperſés en différens cantons, mais tous étoient entrés dans le complot, & agiſſoient de concert. Par là il leur laiſſoit croire qu'ils auroient tout le tems de faire éclore leur deſſein quand ils le jugeroient à propos, & il en retardoit ſagement l'exécution. En effet, la conſpiration ne fut plus pouſſée avec tant de vivacité, & le feu s'en amortit pour le préſent.

An. R. 413. Av. J.C. 339. Dictateur appaiſe la ſedition.

Quand le Conſul eut mis ſes troupes en campagne, il s'appliqua, pendant que les Samnites le laiſſoient en repos, à diſperſer de côté & d'autre les principaux Chefs du complot ſous différens prétextes. Il renvoia des Compagnies entiéres qui lui étoient ſuſpectes, & leur permit de retourner à Rome comme par condeſcendance, & pour leur procurer le plaiſir de revoir leur famille. D'abord les Conjurés n'eurent aucun ſoupçon, & profitoient même avec joie de l'indulgence de leur Général. Mais enſuite, combinant pluſieurs circonſtances enſemble, ils furent frapés ſur tout du grand nombre

An. R. 413. Av. J. C. 339. bre de ceux à qui l'on accordoit si facilement des congés, dont la plupart étoient les plus déclarés pour le complot; & approfondissant par de sérieuses réflexions la conduite du Consul, ils y soupçonnérent du mystére. Alors la fraieur les saisit. Ils appréhendérent de devenir les victimes de la vengeance inexorable du Sénat, & résolurent de prendre des mesures pour s'en garantir.

Une Cohorte, c'est-à-dire un corps d'environ cinq cens hommes, au lieu d'aller jusqu'à Rome, s'arrêta dans un * passage étroit, pour recevoir ceux que le Consul licentioit de jour à autre. Bientôt il se forma en cet endroit un corps nombreux de troupes, auquel il ne manquoit plus qu'un Chef. Il leur faloit un homme de nom, & ils n'en avoient point parmi eux. On ne pouvoit penser à en faire venir un de Rome. Qui des Patriciens ou des Plébeïens voudroit accepter une commission si hazardeuse? Dans l'extrême embarras où ils se trouvoient, ils apprennent que dans une maison de campagne assez voisine étoit actuelle-

* *A Lautule, ville entre la mer & les montagnes.*

élement un illustre Patricien, nommé T. Quintius, qui s'étoit autrefois distingué dans la guerre, mais que ses blessures avoient obligé de quitter le service, & qui passoit tranquillement sa vie à la campagne sans inquiétude & sans ambition. Ils ne se flatoient pas de pouvoir engager un homme d'un tel caractére à accepter volontairement leur offre. Ils allérent pendant la nuit se rendre maîtres de sa personne, & lui aiant déclaré qu'il faloit, ou qu'il acceptât le commandement, ou qu'il se résolût à mourir, ils le forcérent de se mettre à leur tête: ensuite de quoi ils marchérent vers Rome.

AN. R. 413. AV. J. C. 339.

Ils en étoient à huit milles, (près de trois lieues) lorsqu'ils apprirent qu'une armée venoit à leur rencontre sous les ordres de M. Valérius Corvus, que l'on avoit fait Dictateur sur le bruit de cette émeute, & qui, l'année précédente, en qualité de Consul avoit commandé ces mêmes troupes, aujourdhui séditieuses & révoltées. Dès qu'ils furent en présence de l'autre armée, & qu'ils y reconnurent les armes & les aigles Romaines, cette vue les attendrit, & l'amour de la patrie se réveillant dans leur

coeur,

AN. R. 413. AV. J.C. 339.

cœur, calma tout d'un coup leur furie. Ils [a] n'avoient point encore ce courage barbare de verser le sang de leurs concitoiens. Ils ne connoissoient de guerre que contre l'étranger, & le dernier excès d'emportement étoit pour eux de se séparer, & de rompre commerce pour un tems avec leur patrie. Ainsi & les Chefs & les soldats, de part & d'autre, ne cherchoient qu'à se raprocher mutuellement. Les deux Généraux eurent une entrevûe à la tête de leurs armées, l'un & l'autre dans des dispositions bien pacifiques. Quintius, las de porter les armes même pour sa patrie, étoit bien éloigné de vouloir s'en servir contre elle. Corvus aimoit tendrement tous ses citoiens, & en particulier les gens de guerre, mais surtout ses anciens soldats.

Dès que Corvus parut, & qu'on l'eut reconnu, les troupes mutines ne lui témoignérent pas moins de respect, que les autres lui prétérent de silence. *Soldats*, dit Corvus, *en partant de Rome j'ai demandé aux dieux immortels, aux dieux de la*

[a] Nondum erant tam fortes ad sanguinem civilem, nec præter externa noverant bella, ultimaque rabies secessio ab suis habebatur. *Liv.*

la patrie, qui ſont les vôtres comme les miens, qu'ils me fiſſent remporter d'ici la gloire, non de vous avoir vaincus, mais de vous avoir ramenés à la concorde. J'ai eu, & j'aurai encore aſſez d'occaſions d'acquerir de la gloire par des exploits guerriers : ici je ne prétends chercher que la paix. Ce que j'ai demandé aux dieux dans les priéres que je leur ai adreſſées, vous pouvez, ſoldats, me le faire obtenir, ſi vous voulez bien vous ſouvenir que vous n'êtes point campés dans le pays des Samnites & des Volſques, mais dans le territoire de Rome : que ces collines que vous voiez appartiennent à votre patrie : que cette armée, qui eſt devant vous, eſt compoſée de vos citoiens : enfin que je ſuis votre Conſul, ſous la conduite duquel vous avez, l'année derniére, mis deux fois en fuite les Légions des Samnites, & deux fois pris leur camp. Oui, ſoldats, je ſuis M. Valérius Corvus, qui n'ai uſé des avantages d'une illuſtre naiſſance que pour vous combler de bienfaits, & jamais pour vous faire ſouffrir aucun mauvais traitement: qui ne ſuis l'auteur d'aucune Loi rigoureuſe, d'aucun Arrêt du Sénat dont vous puiſſiez vous plaindre: qui, dans tous les commandemens que j'ai eus, ai toujours été plus ſévé-

AN. R. 413. AV. J.C. 339.

AN. R. 413. AV. J.C. 339.

févére pour moi-même que pour vous. Si la naiſſance, ſi le courage, ſi l'éclat des charges, ont pu inſpirer à quelqu'un des ſentimens de hauteur; j'étois d'une famille, j'avois donné des preuves de bravoure, & j'étois arrivé à la premiére dignité de l'Etat dans un âge, où je pouvois, devenu Conſul à vingt-trois ans, me faire craindre, non ſeulement du Peuple, mais du Sénat même. Pendant ce premier Conſulat, ai-je agi, ai-je parlé autrement que lorſque j'étois ſimple Tribun de Légion? J'ai gardé la même modération dans les deux Conſulats qui ont ſuivi, & je ſuis bien réſolu de la garder encore dans la Dictature, cette charge impérieuſe dont on vient de me revêtir, & de ne pas montrer plus de douceur à ces ſoldats, qui ſont les miens & ceux de la patrie, qu'à vous qui en êtes, j'ai horreur de le dire, les ennemis. Vous tirerez donc l'épée contre moi, avant que je la tire contre vous: s'il faut combattre, c'eſt de votre côté, que la trompette ſonnera la charge, & que commencera le cri de bataille, & l'attaque. Après quelques autres réflexions, il adreſſa la parole au Général des révoltés. T. *Quintius*, lui dit-il, *de quelque maniére que vous vous trouviez ici, ſoit*

soit de gré, soit de force, s'il en faut venir aux mains, retirez-vous aux derniers rangs. Il vous sera même plus honorable de fuir devant vos citoiens, que de combattre contre la patrie. Maintenant qu'il s'agit de négocier la paix, il vous convient de paroitre aux premiers rangs, & de vous rendre le médiateur de la réunion. Pour vous, soldats, proposez-nous des conditions équitables: quoiqu'après tout, il nous est plus avantageux de subir une loi même injuste, que de souiller nos mains d'un sang qui nous doit être sacré.

AN. R. 413. AV. J.C. 339.

Quintius, baigné de larmes, parla à peu près dans le même sens à ses troupes. *Soldats*, leur dit-il, *si je puis vous être de quelque usage, c'est aussi plutôt pour la paix que pour la guerre. Ce n'est point un Volsque, ni un Samnite, qui vient de vous parler: c'est un Romain, c'est votre Consul, votre Général. Vous avez éprouvé la bonne fortune qui l'accompagne dans le commandement. Ne vous exposez pas à en faire une épreuve contraire. Le Sénat pouvoit donner la commission de marcher contre vous à des Généraux, qui se seroient portés plus volontiers à de fâcheuses extrémités. Il a choisi celui qui*

pou-

An. R. 413. Av. J. C. 339.

pouvoit avoir le plus d'inclination à vous ménager comme ses soldats, & en qui vous pouviez prendre le plus de confiance comme en votre Général. Ceux qui sont en état de vaincre, souhaitent la paix : combien plus la devons-nous desirer ? Laissant à part la colére & l'espérance, trompeux & pernicieux conseillers, nous ferons bien plus sagement de nous abandonner sans réserve à une bonté & à une fidélité qui nous sont connues.

Cet avis étant généralement approuvé, Quintius retourna vers le Dictateur, lui déclara que les troupes remettoient leurs intérêts entre ses mains, & le pria instamment de vouloir bien se rendre leur avocat & leur défenseur auprès du Sénat & du Peuple Romain. Il ajouta, » que pour ce qui le regardoit lui-» même, il n'avoit aucune précaution » à prendre ; qu'il ne comptoit que sur » son innocence : mais que, par raport » aux soldats, il faloit faire en leur fa-» veur ce qui avoit été autrefois prati-» qué pour le Peuple lors de sa retrai-» te sur le Mont Sacré, puis pour les » Légions du tems des Décemvirs, & » ordonner que ce qui venoit d'arriver » ne seroit point imputé à crime aux » sol-

»soldats, & qu'ils n'en seroient jamais »recherchés. AN. R. 413. Av. J.C. 339.

Le Dictateur, après avoir loué Quintius comme il le méritoit, & donné bonne espérance aux autres, retourna promtement à Rome. Il n'eut pas de peine à obtenir la grace des coupables : leur grand nombre rendoit l'impunité presque nécessaire. Aiant assemblé le Peuple, il proposa avec l'agrément du Sénat, & fit rendre par l'Assemblée un Décret, portant que personne ne pourroit être inquiété pour s'être séparé de l'armée, & avoir formé un parti. Il demanda aussi aux Romains, comme par grace, que jamais personne, soit en plaisantant, ou sérieusement, n'en fît des reproches à aucun d'eux.

On porta en même tems une Loi militaire, qui défendoit d'effacer le nom d'un soldat de dessus le rôle, à moins que ce ne fût de son consentement. Cette même Loi déclaroit, que quiconque auroit été Tribun dans une Légion, ne pourroit plus être Centurion. Les Conjurés demandérent cet article à l'occasion de P. Salonius, qui étoit presque toujours alternativement,

une

An. R. 413. Av. J.C. 339.

une année Tribun, & la suivante premier Centurion, appellé depuis Primipile. Les soldats lui en vouloient, parce qu'il s'étoit toujours opposé à leur complot, & que, pour n'y point prendre de part, il s'étoit retiré de Lautule. Voiant que le Sénat, par considération pour lui, rejettoit cet article; il le pria de passer ... pour le bien de la paix: ce qui lui ... accordé.

Une autre demande des mêmes soldats, non moins violente, fut de diminuer la paie des Cavaliers, qui étoit le triple de celle de l'Infanterie. Ils étoient mécontens des Cavaliers, parce qu'ils s'étoient toujours opposés à leur conjuration.

Tite-Live parle encore de plusieurs Loix qu'ils obtinrent, mais il n'assure rien; & l'on peut même douter de celles dont nous venons de faire mention. Il seroit, en effet, bien étonnant que ces soldats, qui devoient se tenir fort heureux qu'on leur pardonnât leur rébellion, eussent été assez insolens pour demander qu'on punît ceux de leurs camarades qui s'y étoient opposés; & le Sénat assez foible, pour le leur accorder; autrement il faudroit supposer que

l'armé

l'armée des rebelles étoit très-nombreuse & très-formidable. An. R. 413. Av. J.C. 339.

La sédition dont il s'agit ici, est la premiére où des troupes Romaines aient marché en armes contre leur patrie. Mais il me semble, en considérant la maniére promte & facile dont elle est appaisée sans qu'il en coute une seule goute de sang, qu'on doit moins la regarder comme une révolte formée de sang froid & avec réflexion, que comme un mouvement subit & passager de phrénésie presque involontaire, qui entraîne ces soldats sans qu'ils sachent ce qu'ils font, & qui, loin d'éteindre dans leur cœur l'amour de la patrie, montre combien il y étoit profondément gravé, puisqu'à la premiére remontrance du Dictateur il se réveille tout-à-coup, & reprend ses premiéres forces. Les Romains n'étoient point encore susceptibles de ces excès monstrueux où porte la guerre civile: *nondum erant tam fortes ad sanguinem civilem.* Cette fureur, cette barbarie étoit réservée pour les derniers & malheureux tems de la République, où l'on verra les [a] armées Romaines marcher ensei-

[a] Infestis obvia signis. *Lucan.*
Signa, pares aquilas, & pila minantia pilis.

AN. R. 413. AV. J.C. 339.

gnes déploiées les unes contre les autres, & Rome nager dans le ſang de ſes citoiens.

Au reſte, on ne peut trop admirer l'adreſſe & la prudence avec laquelle toute cette affaire eſt conduite, ſoit par le Conſul, ſoit par le Dictateur. Je ne ſai ſi l'on peut trouver un diſcours plus éloquent, plus touchant, plus perſuaſif, que celui de Valérius Corvus à ces troupes mutinées. C'eſt un grand talent, & une ſcience bien néceſſaire à ceux qui ſont chargés du gouvernement, de connoitre bien le cœur humain, de ſavoir manier les eſprits, & de les amener par des voies douces & inſinuantes au point où l'on veut les conduire.

AN. R. 414. AV. J.C. 338.

C. PLAUTIUS II.
L. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Liv. VIII. 1. 2.

Le bruit de la ſédition des ſoldats Romains, & de la guerre des Samnites, donna lieu à quelques peuples de mépriſer l'alliance des Romains. Les Privernates en particulier ravagérent par des incurſions ſubites les terres de Norba & de Sétia, qui étoient des Colonies Romaines. Le Conſul C. Plautius appaiſa bien-tôt ces mouvemens. Æmi-

Æmilius, l'autre Consul, à qui la guerre contre les Samnites étoit échue par le sort, étant entré dans leur pays, les trouva fort tranquilles. Ils envoiérent, avec sa permission, des Députés au Sénat, pour demander que les Romains leur accordassent la paix, & la permission de faire la guerre aux Sidicins. Ces Députés représentérent que les Samnites étoient d'anciens Alliés de Rome, » & que les Sidicins contre qui ils demandoient qu'il leur fût permis de faire la guerre, avoient toujours été leurs » ennemis, jamais amis des Romains. « Le Sénat, après avoir mis l'affaire en délibération, leur répondit: » Qu'il n'a» voit pas tenu au Peuple Romain que » l'alliance avec les Samnites n'eût tou» jours subsisté, & qu'il la renouvel» loit fort volontiers. Quant aux Sidi» cins, qu'ils étoient maîtres d'en user » à l'égard de ce peuple comme il leur » plairoit, & de faire avec eux soit la » guerre, soit la paix.

AN. R. 414. Av. J.C. 338.

Les Samnites demandent la paix.

Les Samnites, en conséquence de ce Traité, tournérent aussi-tôt leurs armes contre les Sidicins. Ceux-ci, pour se mettre en sureté, eurent recours aux Romains, & leur offrirent de se sou-

An. R. 414. Av. J.C. 338.

mettre à eux comme avoient fait les Campaniens. Leur propoſition ne fut point acceptée, ſous prétexte qu'elle n'étoit l'effet que de l'extrême néceſſité où ils étoient réduits. Les Campaniens avoient-ils agi par un autre motif? Sur ce refus, les Sidicins ſe tournérent du côté des Latins, qui avoient déja pris les armes de leur propre chef. Les Campaniens, plus ſenſibles à l'injure qu'ils avoient reçue des Samnites, qu'au bienfait des Romains, ſe joignirent auſſi aux Latins. Une armée conſidérable, formée de ces trois peuples, entra ſur les terres des Samnites, & après les avoir ravagées par le fer & par le feu, en ſortit.

Leur retraite laiſſa aux Samnites le tems d'envoier à Rome des Députés vers le Sénat, pour le prier »de vouloir »bien défendre aux Latins & aux Cam»paniens, puiſqu'ils étoient ſous leur do»maine, d'attaquer les Samnites; &, en »cas de deſobéiſſance, de les réduire à »leur devoir par la force des armes. La réponſe qui leur fut rendue étoit obſcure & ambigue, parce que les Romains ne vouloient pas avouer clairement qu'ils ne diſpoſoient plus des Latins comme autrefois, & qu'ils craignoient

gnoient de les aliéner entiérement en prenant un ton de hauteur. Ils déclarérent donc qu'ils pouvoient bien défendre aux Campaniens, comme étant leurs sujets, de porter leurs armes contre les Samnites. Mais que pour les Latins, il n'y avoit dans le Traité fait avec eux aucune clause qui les empéchât de faire la guerre à qui il leur plairoit. AN. R 414. Av. J. C. 338.

Cette réponse, qui effraia les Campaniens, leur fit lever le masque, & rendit les Latins, qui sentirent qu'on les craignoit, plus fiers que jamais. Ainsi convoquant de fréquentes assemblées sous prétexte de la guerre contre les Samnites, les principaux de la nation prenoient entr'eux des mesures pour la faire aux Romains; & les Campaniens entrérent dans leurs vûes. Quelque soin qu'on eût pris de rendre ces délibérations secrettes afin de pouvoir surprendre les Romains, ceux-ci en furent avertis; & pour se mettre en état de soutenir une guerre aussi considérable que celle dont ils étoient menacés, ils nomérent sur le champ de nouveaux Consuls, aiant pour cela avancé le tems de l'élection.

Les Latins se préparent à la guerre contre Rome. *Liv.* VIII. 3-6.

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

T. MANLIUS TORQUATUS III.
P. DECIUS MUS.

Alexandre Roi d'Epire.

Tite-Live dit qu'Alexandre Roi d'Epire aborda cette année en Italie avec sa flote. Le savant Dodwel rejette cet événement au tems où Tite-Live place la victoire d'Alexandre sur les Lucaniens & les Samnites, c'est-à-dire huit ans plus tard.

Alexandre le Grand.

Un autre Alexandre beaucoup plus célébre, & à qui ses victoires méritérent le surnom de Grand, se signala dans le même tems, mais dans un pays différent. Il étoit neveu par sa mére de l'Alexandre dont nous venons de parler.

Les Latins demandent avec hauteur aux Romains qu'ils leur accordent une des deux places de Consuls.

Quoique la défection des Alliés & de tout le peuple Latin ne fût point douteuse, les Romains cependant, comme s'il ne se fût point agi de leurs propres intérêts, mais uniquement de ceux des Samnites, mandérent dix des principaux d'entre les Latins, dont étoient les deux Préteurs en charge L. Annius de Sétia, & L. Numicius de Circeti, (ces deux villes étoient l'une & l'autre Colonies Romaines) pour recevoir les ordres qu'on jugeroit à propos de leur donner.

Les

Les deux Préteurs, avant que de partir AN. R. 415.
pour Rome, convoquérent l'Assemblée Av. J. C.
pour savoir ce qu'ils auroient à répon- 337.
dre aux ordres qu'ils se doutoient bien qu'on leur signifieroit. Les avis étant fort partagés, Annius, qui dès le commencement avoit dit le sien, reprit la parole, & dit : *Quoique moi-même j'aie proposé de délibérer sur la réponse qu'il convient de faire aux Romains, je croi qu'il ne s'agit pas tant ici d'examiner ce qu'il faut dire, que ce qu'il faut faire. Quand nous aurons pris déterminément notre parti, il sera aisé d'ajuster les paroles aux actions. Si nous sommes assez lâches pour souffrir encore aujourdhui, sous l'ombre & le nom d'alliance, un honteux esclavage, il n'y a point à déliberer : il faut répondre aux Romains qu'au premier signal de leur part nous mettrons bas les armes. Mais s'il nous reste quelque sentiment d'honneur & d'amour de la liberté, si nous nous souvenons que le Traité conclu avec eux est un Traité d'égal à égal, si nous fesons réflexion que nos troupes composent la moitié de leur armée : pourquoi, où il y a égalité de forces, n'y aura-t-il pas égalité d'autorité ? En un mot, & c'est où je réduis tout mon avis, pourquoi des deux*

An. R. 415. Av. J.C. 337.

Consuls, l'un ne sera-t-il pas pris des Latins, comme l'autre des Romains? Si jamais il y a une occasion favorable de nous mettre en possession de nos droits, c'est la conjoncture où nous nous trouvons. Vous avez fait essai de leur patience en plusieurs occasions, mais sur tout en leur refusant les troupes que vous aviez coutume de leur fournir depuis près de deux cens ans. Ils l'ont souffert tranquillement. D'où pensez-vous que leur vienne une telle modération, sinon de la connoissance qu'ils ont de leurs forces, & des nôtres? Ils vous craignent; & la réponse que je sai qu'ils ont faite aux Samnites, marque bien clairement qu'ils ne comptent plus que le Latium soit sous leur dépendance. Si quelqu'un craint ici d'être le porteur de vos demandes, je m'offre moi-même pour aller les leur signifier, non seulement en présence du Peuple Romain & du Sénat, mais en présence & sous les yeux de leur Jupiter Capitolin. Là, je leur déclarerai en votre nom, que, s'ils veulent nous avoir pour amis & pour alliés, ils nous cédent une des places de Consuls, & composent un Sénat mi-parti de Romains & de Latins. Ce discours fut généralement applaudi, & Annius chargé de faire & dire tout ce qu'il trouveroit

con-

convenable à l'honneur & à l'intérêt du Peuple Latin. AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Quand les Députés furent arrivés à Rome, le Sénat leur donna audience dans le Capitole. Le Consul T. Manlius leur déclara au nom de toute la Compagnie, que les Samnites étoient Alliés de Rome, & qu'ainsi ils eussent à ne leur point faire la guerre. Alors Annius, parlant, non avec la gravité & la modération d'un Député, mais du ton d'un Vainqueur qui auroit pris de vive force le Capitole: *Vous devriez bien, Romains*, dit-il en s'adressant à Manlius & aux Sénateurs, *au moins à présent que vous voiez à quel point de grandeur & de puissance est parvenu le peuple Latin & par ses propres forces, & par celles de ses Alliés, ne plus prendre avec nous un ton de maîtres. Puisque vous ne pouvez vous résoudre à mettre fin à votre impérieuse domination, nous devrions, selon toutes les régles, puisque nous le pouvons, nous mettre nous-mêmes en liberté. Néanmoins, comme sortis d'un même sang, nous voulons bien, en considération d'un lien toujours respectable, prendre des voies d'accommodement; & puisqu'il a plu aux dieux d'égaler les forces des deux peuples, vous proposer des conditions de paix qui éga-*

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

lent aussi leur pouvoir & leur autorité. Il faut donc que de vos deux Consuls, l'un soit tiré de Rome, & l'autre du pays Latin; & que le nombre de vos Sénateurs soit également partagé entre vous & nous, ensorte que les Romains & les Latins ne fassent plus desormais qu'un seul peuple, & une seule république. Et afin qu'il y ait un siége commun & unique de l'Empire, & que les deux peuples portent le même nom, comme il est absolument nécessaire que l'un céde cet honneur à l'autre, nous consentons, pour le bien de la paix, que Rome devienne notre patrie commune, & que nous soyons tous appellés Romains.

Le Consul Manlius, qui n'étoit pas d'un caractére moins fier ni moins haut que le Député Latin, entra en fureur à un tel discours, & déclara que si les Sénateurs étoient assez dépourvûs de raison & de sens commun pour accepter de pareilles conditions, il viendroit au Sénat avec un poignard, & tueroit de sa propre main quiconque des Latins auroit osé y prendre place. Puis se tournant vers la statue de Jupiter: *Grand Dieu*, s'écria-t-il, *écoutez la proposition criminelle & impie qu'on nous fait. Quoi! vous verrez dans votre saint temple des Consuls*

suls étrangers, & un Sénat étranger! Est-ce donc là, Latins, le Traité que Tullus Roi de Rome a fait avec les Albains vos péres? ou celui que Tarquin a renouvellé depuis avec vous? Apparemment que le souvenir de la bataille du Lac de Regille s'est effacé de votre esprit. Avez-vous pu oublier ainsi & vos anciennes défaites, & nos signalés bienfaits?

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Après que Manlius eut achevé de parler, le Sénat ne fit pas paroitre moins d'indignation que son Chef; & comme, tantôt les Consuls, tantôt les Sénateurs imploroient les dieux témoins des Traités & des Alliances, on prétend qu'on entendit sortir de la bouche d'Annius une parole de mépris & d'insulte contre Jupiter. Ce qui est certain, c'est que sortant du vestibule du temple brusquement & avec précipitation, il tomba du haut des degrés en bas, & se heurta si violemment la tête contre les pierres, qu'il perdit connoissance, & même, selon quelques Auteurs, expira sur le champ. D'autres ajoutent, que pendant que les Sénateurs imploroient la vengeance des dieux, on entendit un coup de tonnerre, qui fut suivi d'un grand orage. Tout cela peut être vrai,

AN. R. 415. AV. J. C. 337.

dit Tite-Live, mais peut aussi avoir été accommodé au théatre pour embellir le récit, & pour mieux représenter la colére des dieux. En effet, comme je l'ai déja dit plusieurs fois, c'est la coutume des Anciens de jetter du merveilleux dans les événemens singuliers & remarquables.

Manlius nommé par le Sénat pour reconduire les Députés, voiant par terre Annius, s'écrie de maniére qu'il fut entendu & du Peuple & du Sénat: *Nous sommes exaucés. Le Ciel se déclare pour nous. Oui, il y a une Providence: il y a un Jupiter sensible aux priéres qu'on lui adresse. Ne craignez point, Romains, de prendre des armes, que les dieux mêmes vous mettent en main. Je coucherai par terre & traiterai les Légions des Latins, comme vous voiez que les dieux ont traité leur Chef.*

Guerre déclarée contre les Latins.

Cette parole remplit le peuple d'une telle animosité contre les Latins, que sans la présence des Magistrats qui avoient ordre d'accompagner les Députés, le droit des gens ne les auroit pas mis en sureté. La guerre contre les Latins fut ordonnée. Les Consuls aiant levé deux armées, auxquelles se joignit celle des

Sam-

Samnites, partirent ſur le champ, & allé- AN. R. 415.
rent camper près de Capoue, où étoit le AV. J.C.
rendez-vous des Latins & de leurs Al- 337.
liés.

Là, pendant la nuit, (je n'ai d'autre ga- Songe
rant de ce que fait la crédulité de Tite- des deux
Live: encore n'aſſure-t-il pas le fait) les Con-
deux Conſuls eurent un même ſonge ſuls.
& une même viſion. Un homme d'une *Liv.* VIII. 6. 7.
taille plus grande & plus majeſtueuſe
que l'ordinaire, leur dit: «Que d'un cô-
»té le Général, & de l'autre l'armée,
»étoient dûs aux dieux Manes & à la
»Terre; & que la victoire ſeroit pour
»l'armée dont le Général auroit dévoué
»les Légions des ennemis, & ſe ſeroit
»dévoué lui-même avec elles. Quand les
Conſuls ſe furent raporté mutuellement
leur viſion, ils jugérent néceſſaire, pour
détourner la colére des dieux, de leur of-
frir des victimes; & en même tems ils
étoient bien aiſes de conſulter les dieux
par cette voie, afin que, ſi l'inſpection
des entrailles annonçoit la même choſe
que les ſonges, l'un ou l'autre des deux
Conſuls ſe préparât à remplir les deſtins.

La réponſe des Aruſpices ſe trouva
parfaitement conforme à l'idée dont
étoient frapés Manlius & Décius en

vertu

An. R. 415. Av. J.C. 332. vertu de leurs songes. Ils convoquent donc le Conseil de guerre; & afin que la mort de l'un des deux Consuls ne jettât point l'épouvante & la consternation parmi les troupes, on convint que du côté qui commenceroit à plier dans le combat, le Consul se dévoueroit pour le Peuple Romain & pour ses armées. On crut aussi que dans une guerre si périlleuse il faloit rappeller toute la sévérité antique de la discipline militaire, & l'on fit publier un Edit par tout le camp, qui portoit défense sous les derniéres peines de combattre hors de rang, & sans la permission des Consuls, sur quelque prétexte que ce fût. Ce qui obligeoit à prendre de si grandes précautions, étoit la qualité des ennemis contre lesquels on se préparoit à combattre, je veux dire les Latins. Ils fournissoient ordinairement dans les armées Romaines la moitié de l'Infanterie, & les deux tiers de la Cavalerie. Comme ils avoient lontems & souvent fait la guerre conjointement avec les Romains, ils en avoient parfaitement pris le génie & les maniéres. Tout étoit semblable des deux côtés: même langage, mêmes armes, même discipline, même

ordre

ordre pour les évolutions, ſouvent mê-
me courage. L'unique différence étoit
preſque du côté des Généraux, qui fu-
rent toujours plus habiles chez les Ro-
mains, nés pour commander. On ne
pouvoit trop ſe précautionner, comme
on voit, contre un tel ennemi.

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

Les Conſuls envoiérent quelque Ca-
valerie de côté & d'autre pour recon-
noitre les mouvemens des ennemis qui
n'étoient pas loin. T. Manlius, fils du
Conſul, s'étant avancé à la tête d'un eſ-
cadron preſque juſqu'aux portes du camp
des Latins, fut défié à un combat ſin-
gulier par un des principaux de l'armée
ennemie, qui l'inſulta même avec hau-
teur & fierté. Le jeune Romain, plein
de feu & de courage, ne put ſe contenir.
Soit colére, ſoit honte de refuſer le com-
bat, ſoit enfin, dit Tite-Live, qu'il fût
pouſſé par la néceſſité inévitable de ſa
malheureuſe deſtinée, il oublia, dans ce
moment, le reſpect & la ſoumiſſion qu'il
devoit à la majeſté paternelle, & aux
ordres des Conſuls; & courut aveuglé-
ment à un combat, dont le ſuccès ne
pouvoit être que funeſte pour lui, & où
il lui étoit égal de vaincre, ou d'être
vaincu. Il tua ſon ennemi, & après l'a-
voir

Manlius Torquatus fait mourir ſon fils, parce qu'il avoit combattu contre ſa défenſe.

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

voir dépouillé, il s'en retourna comme en triomphe avec ſa troupe. Arrivé au camp, il va droit à la tente de ſon pére, ne ſachant guéres ni ce qu'il venoit de faire, ni ce qui alloit lui arriver; comptant ſur des eloges, lorſqu'il ne devoit s'attendre qu'au ſupplice. Il ſe préſente donc avec confiance. *Mon pére*, dit-il, *pour faire connoître à tout le monde que je ſuis ſorti de votre ſang, je vous apporte ces dépouilles d'un ennemi qui m'a oſé défier, & que j'ai mis à mort.* Dès que le Conſul eut entendu les paroles de ſon fils, il détourna de deſſus lui ſes regards, le repouſſant en quelque ſorte des yeux & de la main, & fit ſur le champ aſſembler l'armée. Alors adreſſant la parole à ſon fils: *Manlius*, lui dit-il, *puiſque ſans reſpecter ni la majeſté Conſulaire, ni l'autorité paternelle, vous avez oſé combattre hors de rang contre notre défenſe, & que par là vous avez aboli, autant qu'il a été en vous, la diſcipline militaire, qui a été juſqu'à préſent le ſoutien & l'appui de l'Empire, de ſorte que vous m'avez réduit à la triſte néceſſité, ou de trahir les intérêts de la République, ou de me ſacrifier moi-même avec tout ce qui devoit m'être le plus cher: il eſt juſte que nous portions*

la

[illegible]

[illegible] des larmes à [illegible]

[illegible] le respect. [illegible] moins par sou- [illegible]

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

mission que par crainte. Tous gardérent pendant quelque tems un morne silence. Mais lorsqu'ils virent tomber la tête du jeune Manlius, & la terre couverte de son sang, alors sortant tout-à-coup comme d'une espéce d'engourdissement où les avoit jetté la premiére surprise, ils donnérent un libre cours à leurs plaintes & à leurs gémissemens, répandant & les regrets les plus tendres sur la mort du fils, & les imprécations les plus sanglantes contre la cruauté du pére. On fit les funérailles de ce jeune homme avec grand appareil. On couvrit son corps des dépouilles de l'ennemi qu'il avoit tué. On lui éleva un bucher hors des retranchemens, & les soldats firent paroitre, en lui rendant ces tristes devoirs, le plus vif empressement & la plus grande tendresse pour honorer sa mémoire.

L'action de Manlius, quelque nom qu'on veuille lui donner, car je n'entre point ici dans cet examen; soit qu'on la qualifie de juste sévérité, ou de cruauté barbare, produisit dans les esprits un double effet. D'un côté, elle rendit le soldat plus exact & plus soumis: de l'autre, elle rendit le Consul odieux à jamais; & les ordres de Manlius,

lius, *Manliana imperia*, passérent en proverbe pour exprimer l'excès le plus redoutable & le plus outré de sévérité.

An. R. 415. Av. J.C. 337.

La bataille se donna près du mont Vésuve, dans le chemin qui méne à * Véséris. Les Consuls Romains, avant que de mener leurs troupes au combat, immolérent des victimes, pour connoitre dans leurs entrailles la volonté des dieux. L'Aruspice trouva qu'il manquoit quelque chose à la † tête du foie de celle de Décius, mais que du reste elle étoit agréable aux dieux: la victime de Manlius fut trouvée parfaite. *Je suis content*, dit Décius, *si la victime de mon Collégue est entiérement agréée des dieux.* L'armée ensuite s'avança pour le combat. Manlius commandoit l'aile droite, Décius la gauche. D'abord on combattit de part & d'autre à forces égales, & avec un courage & un succès pareils. Ensuite les *Hastaires* de l'aile gauche ne pouvant soutenir l'attaque violente des Latins, se retirérent vers la

Décius se dévoue pour l'armée, qui remporte une célébre victoire contre les Latins.

Liv. VIII. 8. 12.

Litatum est.

* *On doute si c'est le nom d'une ville ou d'une riviére.*

† *On ne sait pas précisément ce que les Anciens entendoient par* la tête du foie : *mais c'étoit par cette partie qu'on jugeoit si la victime étoit agréable aux dieux, ou non.*

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

la seconde ligne où combattoient ceux qu'on appelloit les *Princes*. Dans ce trouble, le Consul Décius appelle à haute voix le Pontife Valérius. *Nous avons besoin ici*, lui dit-il, *du secours des dieux. Prétez-moi votre ministére, & dictez-moi les paroles que je dois prononcer en me dévouant pour les Légions.* Le Pontife lui ordonne de prendre sa robe brodée de pourpre, & la téte couverte d'un voile, une main élevée sous sa robe jusqu'au menton, un javelot sous les piés, de prononcer en se tenant debout ces paroles, *Janus, Jupiter, pére Mars, Quirinus, Bellone, dieux Lares, dieux Novensiles, dieux Indigétes, dieux qui avez* un *pouvoir* particulier *sur nous & sur nos ennemis, dieux Manes, je vous prie, je vous supplie respectueusement, je vous demande la grace, & je compte l'avoir obtenue, de procurer au Peuple Romain des Quirites le courage & la victoire; & de répandre en même tems parmi les ennemis du Peuple Romain des Quirites la terreur, la consternation, & la mort. Conformément aux paroles que je viens de prononcer, je me dévoue pour la République du Peuple Romain des Quirites, pour l'armée pour les légions, pour les troupes auxi-*

auxiliaires du Peuple Romain des Quirites, & je dévoue avec moi aux dieux Manes & à la Terre les légions & les troupes auxiliaires des ennemis. AN. R. 415. Av. J.C. 337.

Après avoir prononcé ces priéres & ces imprécations, il donne ordre à ses Licteurs de se retirer vers Manlius, & d'aller sans perdre de tems, lui annoncer qu'il s'est dévoué pour l'armée. Puis, * ceint à la maniére des Gabins, il saute tout armé sur son cheval, & se jette tête baissée au milieu des ennemis. Il parut aux deux armées avec un air & une prestance au dessus de l'humain, comme étant envoié du ciel pour appaiser toute la colére des dieux envers les siens, & la faire tomber sur les ennemis. En effet la terreur & la consternation sembloient marcher devant lui. Par tout où il se montroit, les ennemis, comme frapés de la foudre, étoient aussitôt saisis de fraieur. Mais quand, accablé de traits, il fut tombé mort par terre, le trouble & le desordre redoublérent parmi les Latins. Dans ce moment les Romains, remplis de confiance comme aiant mis les dieux de leur côté, recommencent le combat avec un nouveau courage & une nouvelle ardeur.

* Incinctus cinctu Gabino.

Jus-

An. R. 415. Av. J.C. 337.

Jusques-là il n'y avoit encore eu que les deux premiéres lignes, c'est-à-dire les Hastaires & les Princes, qui eussent eu part à l'action. Les Triaires, qui formoient la troisiéme ligne, appuiés sur leur genou droit, attendoient l'ordre du Consul pour agir. Manlius aiant appris la mort de son Collégue, & voiant que les Latins avoient de l'avantage en quelques endroits par la supériorité du nombre, douta quelques momens s'il n'étoit pas tems de faire agir les Triaires. Mais, bientôt après, jugeant qu'il valoit mieux les réserver pour la fin de l'action, il se contenta de faire avancer de la troisiéme ligne à la premiére quelques troupes légérement armées. Les Latins, qui crurent que c'étoit le corps entier des Triaires, firent aussi marcher les leurs. Ceux-ci combattirent lontems avec beaucoup d'ardeur, & quoique leurs lances fussent ou brisées, ou émoussées par la pointe, & eux-mêmes extrêmement fatigués, cependant, par des efforts redoublés, ils commençoient à enfoncer les Romains, & ils se crurent maîtres de la victoire, s'imaginant être parvenus jusqu'à la troisiéme ligne. Alors le Consul fit avan-

cer

cer les Triaires: lesquels étant tout frais, & aiant affaire à des troupes déja lasses & épuisées, les mirent bientôt en déroute, & en eurent bon marché. Le carnage fut horrible chez les Latins, & à peine en resta-t-il la quatriéme partie. Les Samnites, qui étoient au pié de la montagne, contribuérent à jetter la terreur parmi les Latins.

AN. R. 415. AV. J. C. 337.

C'est à juste titre que tout l'honneur de cette bataille fut attribué aux Consuls: dont l'un, dit Tite-Live, détourna par sa mort la colére des dieux de dessus les Romains, & la fit tomber sur les ennemis; & l'autre montra dans cette action un courage & une prudence, qui ont fait dire à tous les Ecrivains qui ont transmis à la postérité le récit de ce combat, soit Romains, soit Latins, que de quelque côté que se fût trouvé Manlius, il auroit entraîné infailliblement avec lui la victoire.

Les Latins qui avoient pris la fuite, se retirérent à Minturnes un peu au dessus de l'embouchure du Liris, & d'autres à Vescia. Les Romains se rendirent maîtres de leur camp après le combat, & y firent beaucoup de prisonniers. On ne trouva le corps de Décius que le len-

AN. R. 415. AV. J.C. 337.

lendemain de la bataille. Son Collégue lui fit des funérailles magnifiques.

Le courage de se dévouer à la mort pour le salut de la patrie, devint ce semble une vertu domestique & héréditaire à la famille des Décius. [a] Le pére en donne ici l'exemple dans la guerre contre les Latins. Son fils, dans celle contre les Etrusques, se piquera de marcher sur ses traces, & se dévouera comme lui. Son petit-fils, au raport de Cicéron, dans un combat contre Pyrrhus, renouvellera en sa personne cette gloire attachée à sa famille. Mais, quelque grande que soit l'autorité de Cicéron, le silence des Historiens, dont aucun ne parle de ce troisiéme dévouement, que comme d'un projet demeuré sans exécution, rend ce fait au moins extrêmement douteux.

Les Romains, superstitieux à l'excès, attribuoient l'heureux succès dont ces dévouemens étoient toujours suivis à une protection des dieux visiblement

[a] Si mors timeretur... non cum Latinis decertans pater Decius, cum Etruscis filius, etiam cum Pyrrho nepos, se hostium telis objecissent. *Tusc. Quæst. lib.* 1. *n.* 89.

blement miraculeuse. Cotta dans Cicé- AN. R. 415.
ron, moins crédule, n'y trouvoit rien AV. J.C.
que de naturel. C'étoit, [a] dit-il, un stra- 337.
tagême de la part de ces grands hommes, qui aimoient assez leur patrie pour lui faire le sacrifice de leur vie. Ils étoient persuadés que des soldats, voiant leur Général se jetter tête baissée au milieu des ennemis & dans le plus fort de la mélée, ne manqueroient pas de l'y suivre, & que bravant à son exemple la mort ils porteroient par tout la terreur & l'épouvante. Voila tout le miracle.

Les Latins aiant levé à la hâte de nouvelles troupes dans l'espérance de surprendre Manlius, qui ne s'attendroit à rien moins qu'à se voir attaquer par des ennemis vaincus, furent défaits une seconde fois à Trifane entre Sinuesse & Minturnes. La perte fut si considérable, que tous les Latins, & à leur exemple ceux de Capoue, se rendirent aux Romains. On leur ôta une par-

[a] Consilium illud Imperatorum fuit, quod Græci στρατήγημα appellant, sed eorum Imperatorum qui patriæ consulerent, vitæ non parcerent. Rebantur enim fore ut exercitus Imperatorem, equo incitato se in hostes immittentem, persequeretur: id quod evenit: *De nat. deor.* III. 15.

AN. R. 415. AV. J. C. 337.

tie de leurs terres, où l'on envoia des Romains en Colonie. Les Cavaliers de Capoue, qui étoient au nombre de seize cens, ne furent point envelopés dans cette punition, parce qu'ils n'avoient point pris part à la révolte. En récompense de leur fidélité ils furent faits citoiens Romains, & le peuple de Capoue fut obligé de leur paier à chacun par année la somme de quatre cens cinquante * deniers, qui pouvoit monter à plus de deux cens livres.

Manlius étant retourné à Rome, les vieillards seuls allérent au devant de lui. La Jeunesse ne le regarda qu'avec exécration, & pour lors, & dans tout le reste de sa vie.

Réflexions sur l'action de Torquatus.

Il est assez naturel d'examiner ce qu'il faut penser de l'action de Manlius, qui fait mourir impitoiablement son fils pour avoir combattu contre sa défense: si l'on doit la regarder comme une action vertueuse & louable, ou comme un excès de sévérité qui ne peut être trop détesté, parce qu'il est poussé jusqu'à la barbarie. On est étonné en mê-

* *Le denier n'avoit point encore été frapé chez les Romains, mais il pouvoit être en usage chez les Campaniens.*

même tems de voir dans le même homme deux caractéres absolument opposés : une * tendresse généreuse à l'égard d'un pére de qui il n'avoit reçu que de mauvais traitemens ; une dureté inhumaine à l'égard d'un fils, dont tout le crime étoit de s'être abandonné à un desir de gloire immodéré, mais pardonnable ce semble à son âge. An. R. 415. Av. J.C. 337.

La démarche hardie & périlleuse de Manlius pour sauver son pére, marque certainement que ce n'étoit point un mauvais coeur, fermé aux sentimens que la nature & l'humanité inspirent. Il faut donc chercher une autre cause du traitement qu'il fait à son fils. Elle n'est point obscure ni douteuse. Le zêle pour la patrie dont il étoit dévoré, l'emporta sur les sentimens de la nature, & sur la tendresse paternelle : *Ipsi naturæ patrioque amori prætulit jus majestatis atque imperii* ; & Tite-Live n'a pas manqué de le lui faire déclarer dans la harangue qu'il lui met dans la bouche. Manlius étoit pére, mais il étoit Consul. Il aimoit son fils, mais il aimoit encore plus la Cic. 1. de Fin. n. 23.

* Magnus vir imprimis, & qui perindulgens in patrem idem acerbè severus in filium. *Offic.* III. 122.

An. R. 415. Av. J.C. 337. la patrie. On sait qu'elle étoit l'Idole des Romains, à laquelle ils se croioient obligés de tout sacrifier: je dis obligés par les Loix mêmes, qui régloient l'ordre des devoirs. Les dieux avoient le premier rang, la patrie le second: les devoirs mutuels des péres & des fils n'avoient que le troisiéme lieu. Quand il y avoit conflit entre les deux derniers, le combat étoit rude; & pour donner l'avantage à la patrie, il faloit avoir une fermeté, ou, pour parler plus juste, une sorte de férocité, qui fît taire les sentimens gravés le plus profondément dans le cœur de l'homme. Car, il faut l'avouer, quelque grandeur d'ame qu'on prétende attacher aux principes qui firent agir Brutus, Manlius, & quelques autres célébres Romains, quand on les examine sérieusement & de sang froid, on ne peut se dissimuler qu'on sent en soi-même une voix secrette qui les condanne, parce qu'ils répugnent aux sentimens de la nature & de l'humanité.

Horat. Satyr. 1. lib. 1. Cùm ventum ad verum est, sensus moresque repugnant.

An. R. 416. Av. J.C. 336.

T. ÆMILIUS MAMERCINUS.

Q. PUBLILIUS PHILO.

Les Latins, mécontens de ce qu'on leur

leur avoit enlevé une partie de leurs terres, firent encore quelques mouvemens. Les deux nouveaux Consuls marchérent contr'eux. Le dernier défit les ennemis, prit leur camp, & obligea plusieurs peuples de se rendre aux Romains. Son Collégue cependant fit avancer ses troupes contre les habitans de Pédum. Ils étoient soutenus par les villes de Tibur, de Préneste, de Vélitres; & il leur étoit venu des secours de Lavinium & d'Antium. Les Romains aiant eu de l'avantage dans quelques combats, Æmilius s'approcha de Pédum, où les ennemis, conjointement avec leurs Alliés, avoient établi leur camp; & le fort de la guerre se tourna de ce côté-là. Avant qu'elle fût terminée, Æmilius aiant appris qu'on avoit décerné à son Collégue le triomphe, se hâta de retourner à Rome pour y demander le même honneur, quoiqu'il n'eût point encore remporté la victoire. Le Sénat, blessé d'un empressement si mal placé, lui refusa le triomphe, jusqu'à ce que Pédum eût été pris de force, ou se fut rendu par capitulation. Ce refus l'aigrit contre le Sénat, & il se conduisit, pendant le reste de son Consulat, comme un vrai

AN. R. 416.
AV. J.C. 336.

On poursuit la guerre contre les Latins.

Liv. VIII. 12.

AN. R. 416. Av. J.C. 336. Tribun du Peuple, sans trouver d'opposition de la part de son Collégue, qui étoit Plébeïen. Le Sénat, sous prétexte d'une nouvelle rebellion des Latins, mais en effet pour se délivrer plutôt de deux Consuls dont il étoit mécontent, leur ordonna de créer un Dictateur. Æmilius, qui avoit pour lors l'autorité, car chacun des Consuls, lorsqu'ils étoient ensemble, l'exerçoit à son tour, nomma son Collégue, & celui-ci choisit pour Général de la Cavalerie Junius Brutus.

On porte trois Loix fort contraires au Sénat.

On devoit s'attendre qu'un Dictateur Plébeïen ne manqueroit pas de signaler sa Dictature par quelque établissement favorable au Peuple, & contraire à la Noblesse; & c'est ce qui arriva. Il porta trois Loix fort mortifiantes pour le Sénat, & qui donnoïent beaucoup d'atteinte à son autorité. La premiére portoit que les *Plébiscites*, c'est-à-dire les Ordonnances du Peuple, assujettiroient les Sénateurs comme les Plébeïens. Cette Loi avoit déja été portée après l'expulsion des Décemvirs, & étoit apparemment mal exécutée. La seconde ordonnoit que les Sénateurs approuveroient par avance les Loix qui seroient

Liv. III. 55.

portées

portées dans les Assemblées par Centu- An. R.
ries avant même que le Peuple eût don- 416.
né son suffrage ; au lieu qu'ancienne- Av. J.C.
ment les Décrets du Peuple n'avoient 336.
de force qu'après qu'ils avoient été con- Liv. VII.
firmés par le Sénat. Enfin, la troisiéme 17.
Loi statuoit que des deux Censeurs il y
en auroit un tiré du Peuple : il avoit Liv. VIII.
obtenu peu de tems auparavant qu'il 42.
pourroit occuper en même tems les deux
places du Consulat.

Je suis étonné que des Loix si importantes pour le gouvernement aient passé avec une tranquillité parfaite, sans bruit, sans plainte, sans opposition de la part du Sénat : du moins Tite-Live n'en dit pas un mot. C'est apparemment parce que le Sénat se trouvoit sans Chef, aiant contre lui le Dictateur. Mais je suis encore plus surpris qu'une Compagnie si sage, si attentive à ses intérêts, si jalouse de ses priviléges, après avoir mécontenté Æmilius par le refus du triomphe, & l'avoir vû se déclarer ouvertement pour le Peuple, lui ait ordonné sans nécessité de nommer un Dictateur, & l'ait mis en état de se venger promtement & pleinement de l'affront prétendu qu'on lui avoit fait essuier.

AN. R. 417.
AV. J.C. 335.

L. FURIUS CAMILLUS.
C. MÆNIUS.

Tous les peuples Latins sont vaincus, & entiérement soumis à la domination Romaine.

Liv. VIII. 13-14.

Les Latins, après toutes les pertes qu'ils avoient faites, en étoient venus au point de ne pouvoir souffrir ni la guerre, ni la paix. Leur foiblesse les mettoit hors d'état d'entreprendre la guerre; & le dépit qu'ils avoient de s'être vû enlever une partie de leurs terres, ne leur permettoit pas d'avoir recours à la paix. Ils crurent prendre un milieu, en se tenant renfermés dans leurs villes pour ne point attirer sur eux les armes des Romains, & se tenant prêts aussi, supposé que les Romains formassent le siége de quelque ville, à marcher tous ensemble à son secours. Ce plan ne leur réussit point, & ils l'exécutérent mal. La ville de Pédum aiant été assiégée il n'y eut que ceux de Préneste & de Tibur qui y entrérent, comme en étant les plus voisins. Mænius, l'un des Consuls, attaqua à propos & défit près de la riviére d'Asture les Ariciens, les Laviniens, & les Véliterniens, qui s'étoient joints aux Volsques d'Antium,

tium, pour marcher au ſecours de la ville. Camille, l'autre Conſul, s'en rendit maître par eſcalade après une aſſez longue réſiſtance. Après la priſe de Pédum, les deux Conſuls s'étant réunis, conduiſirent leurs troupes victorieuſes par toutes les autres villes, & ſoumirent tout le pays Latin. Ils laiſſérent de bonnes garniſons dans les places conquiſes, & retournérent à Rome. L'honneur du triomphe leur fut décerné d'un conſentement général, & l'on y ajouta une nouvelle marque de diſtinction fort rare dans ces tems-là, en érigeant en leur honneur deux ſtatues équeſtres dans la place publique. AN. R. 417. AV. J.C. 335.

Avant qu'on procédât à l'élection des nouveaux Conſuls, Camille fit dans le Sénat ſon raport de l'état où étoient actuellement les Latins, afin qu'on pût délibérer en connoiſſance de cauſe ſur ce qu'il conviendroit de ſtatuer à leur égard. *Péres Conſcripts*, dit-il, *tout ce qu'il y avoit à faire dans le Latium par la voie des armes a été heureuſement terminé avec la protection des dieux, & les fidéles & courageux ſervices de vos ſoldats. Les armées des ennemis ont été défaites près de Pédum & de l'Aſture. Toutes les places*

AN. R. 417. AV. J.C. 335.

Latines, & la ville d'Antium qui appartenoit aux Volsques, ont été prises de vive force, ou se sont rendues volontairement; & elles sont maintenant occupées par vos garnisons. Comme ces peuples nous inquiétent par de fréquentes rebellions, il s'agit maintenant de voir par quelle voie nous pourrons y établir une paix solide & durable. Les dieux ont remis absolument leur sort entre vos mains. C'est à vous de statuer si le Latium subsistera, ou non. Vous pouvez, par raport aux Latins, vous assurer une paix éternelle, ou en sévissant contr'eux, ou en leur pardonnant. Voulez-vous traiter avec la derniére rigueur des peuples qui se sont remis à votre discrétion, & qui ne peuvent plus vous faire de résistance? Vous êtes les maîtres de ruiner pour toujours le Latium entier, & de réduire en de vastes solitudes un pays, qui vous a fourni dans plusieurs guerres très importantes de nombreuses & d'excellentes troupes. Voulez-vous, à l'exemple de vos ancêtres, donner un nouvel accroissement à la République, en recevant les peuples vaincus au nombre de vos citoiens? Vous pouvez le faire d'une maniére qui vous sera également utile & glorieuse. Ce qui est certain, c'est que l'unique moien

de

d'établir une domination ferme & stable, est de faire en sorte que les peuples soumis obéissent avec joie. Mais, quelque parti que vous preniez, il est nécessaire que vous le preniez promtement. Vous savez que ces peuples sont actuellement suspendus entre l'espérance & la crainte. Il est de votre intérêt, & de vous libérer vous-mêmes au plutôt de ce soin, & de profiter de l'état d'incertitude où ils sont, pour leur imposer le châtiment, ou leur accorder le pardon, avant qu'ils aient eu le tems de se reconnoitre. Notre devoir a été de vous rendre les maîtres de prendre tel parti qu'il vous plaira. C'est à vous maintenant de décider lequel convient le mieux à vous, & à la République. Je n'ai pas besoin de faire remarquer la sagesse & l'éloquence de ce discours, mais je prie le Lecteur d'observer dans ce qui va être statué au sujet des Latins, comment le Peuple Romain demeure immuablement attaché aux maximes de gouvernement & aux régles de politique établies dès la fondation de l'Empire, dont le but étoit de s'attacher pour toujours les peuples conquis, & de n'en faire plus avec lui qu'un seul & même peuple,

An. R. 417. Av. J.C. 335.

An. R. 417. Av. J.C. 335. en leur accordant le droit de bourgeoisie Romaine.

Le discours de Camille fut généralement approuvé : mais, quoique le Sénat prît sans hésiter le parti de la clémence, comme la conduite des peuples du Latium avoit été différente, il crut devoir mettre aussi quelque différence dans le traitement qu'on leur feroit. On accorda aux habitans de Lanuvium le droit de bourgeoisie Romaine : on leur rendit l'usage de leurs cérémonies de religion, & l'on ordonna que le temple & le bois sacré de Junon Sospita leur seroient communs avec le Peuple Romain. Ceux d'Aricie, de Nomente, & de Pédum, furent faits aussi citoiens Romains. On conserva aux Tusculans ce droit qu'ils avoient déja, & l'on fit tomber la punition de leur révolte sur quelques particuliers seulement qui en avoient été les principaux chefs. On sévit rudement contre ceux de Vélitres, qui étoient d'anciens citoiens Romains, parce qu'ils étoient retombés bien des fois dans la rebellion. Leurs murs furent abbatus : les Sénateurs eurent ordre d'en sortir, & d'aller s'établir au dela du Tibre, avec défense, sous de griéves peines, de ja-

mais paroitre en deça. Leurs terres furent accordées à ceux qu'on y envoia en Colonie : & comme le nombre en fut considérable, la ville se trouva à peu près autant fréquentée qu'elle l'étoit auparavant. On envoia aussi une nouvelle Colonie à Antium, & l'on permit aux anciens habitans de s'y joindre s'ils le vouloient. On leur ôta tous leurs vaisseaux de guerre avec lesquels ils exerçoient la piraterie, & on leur interdit la mer. On leur accorda à tous le droit de bourgeoisie Romaine. Une partie de ces vaisseaux fut conduite à Rome, & retirée dans les arcenaux : l'autre partie fut brulée, & les éperons de ces vaisseaux servirent à orner la Tribune aux harangues élevée dans la place publique ; & de là vient que cette Tribune fut appellée *Rostra*. On confisqua sur ceux de Tibur & de Préneste une partie de leurs terres, non seulement en punition de leur derniére révolte qui leur étoit commune avec les autres Latins, mais parce qu'autrefois, pour secouer la domination Romaine, ils avoient joint leurs armes à celles des Gaulois, nation féroce & barbare. On ôta aux autres peuples du Latium le droit & l'usage où ils étoient de s'unir mutuelle-

AN. R. 417. Av. J.C. 335.

ment

An. R. 417. Av. J.C. 335.

ment par les mariages, de faire le commerce d'un canton à l'autre, & de se trouver dans des assemblées communes. On accorda la qualité de citoiens Romains, mais sans droit de suffrage, aux Campaniens, en considération de leurs Cavaliers, qui avoient refusé d'entrer dans la révolte des Latins : aussi bien qu'à ceux de Fundi & de Formies, parce qu'ils avoient toujours laissé un passage libre sur leurs terres aux armées Romaines. Ceux de Cumes & de Suessula eurent le même privilége.

An. R. 418. Av. J.C. 334.

C. SULPICIUS LONGUS.
P. ÆLIUS POETUS.

Vestale condannée. *Liv.* VIII. 15-17.

Sous leur Consulat, une Vestale appellée Minucia, qu'une parure trop affectée avoit d'abord rendu suspecte, aiant été accusée devant le Pontife, fut convaincue d'avoir violé la loi de la chasteté, & punie du supplice ordinaire, c'est-à-dire enfouie en terre toute vivante.

La Préture accordée à un Plébeïen.

La Préture, qui depuis son établissement, c'est-à-dire depuis près de trente ans, avoit toujours été exercée par des Patriciens, fut donnée pour la premiére

fois

fois à un Plébeïen cette année : il s'appelloit Q. Publilius Philo, homme illustre, & qui avoit déja été Consul & Dictateur. Car alors les Romains ne fesoient aucune difficulté de prendre une charge inférieure, après avoir exercé les plus hautes. Le Sénat, qui n'avoit pu exclure le Peuple des premiéres charges de l'Etat, ne crut pas devoir se donner de vains mouvemens pour l'écarter de la Préture. AN. R. 418. AV. J.C. 334.

L. PAPIRIUS CRASSUS. AN. R. 419.
CÆSO DUILIUS. AV. J.C. 333.

Les Ausones, qui habitoient la ville de Calès, s'étoient joints aux Sidiciniens leurs voisins, pour prendre les armes. Ils sont vaincus par les Romains, & se retirent chacun dans leur ville.

M. VALERIUS CORVUS IV. AN. R. 420.
M. ATILIUS REGULUS. AV. J.C. 332.

M. Valérius assiége & prend la ville de * Calès.

T. VETURIUS. AN. R. 421.
SP. POSTUMIUS. AV. J.C. 331.

On envoie à Calès deux mille cinq cens citoiens en Colonie.

A.

* *Cette ville a été célébre par l'excellent vin que portoit son territoire.*

An. R. 422. Av. J.C. 330.

A. CORNELIUS II.
CN. DOMITIUS.

C'eſt dans cttte année que Dodwel place la prémiere deſcente d'Alexandre Roi d'Epire dans l'Italie. Etant abordé à Peſtum, il attaqua d'abord les Lucaniens, & ravagea leur pays. Les Samnites accoururent auſſitôt à leur ſecours. Ces deux peuples furent vaincus dans une bataille. Alexandre fit une alliance avec les Romains.

On fait le dénombrement. Comme le nombre des citoiens avoit été beaucoup augmenté par les nouvelles conquêtes, on ajouta deux Tribus aux anciennes en leur faveur: la Tribu *Mæcia*, ainſi appellée de *Caſtrum Mæcium* qui n'étoit pas loin de Lanuvium; & la Tribu *Scaptia*, qui tira ſon nom de *Scaptia*, petite ville près de Pédum. Par cette addition, les Tribus montérent au nombre de vingtneuf.

An. R. 423. Av. J.C. 329.

M. CLAUDIUS MARCELLUS.
C. VALERIUS POTITUS.

Dames [illegible]mai- Cette année fut marquée par un triſte événement, cauſé ou par l'intempérie de l'air,

l'air, ou par un crime affreux. Tite-Live expose au long cette seconde cause, mais en avertissant qu'elle paroit douteuse à quelques Auteurs. On voioit avec étonnement les principaux de la ville mourir de maladies qui paroissoient semblables, & tous presque avec les mêmes symptomes. Dans le trouble & l'allarme où étoit toute la ville, une femme esclave se présenta à Q. Fabius, surnommé depuis Maximus, qui étoit pour lors Edile Curule, & promit d'indiquer la cause de cette mortalité, pourvû qu'on la mît à l'abri des suites que pouvoit avoir cette affaire. Fabius donna avis sur le champ aux Consuls de cè qu'il venoit d'apprendre, & ceux-ci en firent leur rapport au Sénat, qui fit donner à l'esclave les assurances qu'elle demandoit. Elle déclara que cette mortalité venoit du poison préparé & composé par des Dames Romaines, & que si l'on vouloit la suivre, on en auroit des preuves évidentes. Les Consuls la suivirent en effet, surprirent quelques Dames occupées actuellement à faire cuire certaines drogues, & trouvérent dans des armoires fermées des breuvages tout préparés. Ils firent porter ces breuvages dans la place

AN. R. 423. Av. J.C. 329.

Vaincues d'empoisonnement, & punies.

AN. R. 423. AV. J.C. 329.

place publique, & y firent comparoitre vingt Dames Romaines, chez lesquelles on les avoit trouvés. Il y avoit entr'elles deux Patriciennes, Cornélia & Sergia, qui dirent que ces breuvages étoient des remédes salutaires. L'esclave, qui par cette réponse se voioit accusée de faux, insista à ce que, pour prouver leur innocence, elles en prissent elles-mêmes. Aiant fait écarter la multitude, elles consultérent ensemble, acceptérent hardiment la proposition qu'on leur fesoit, bûrent chacune de ce breuvage, & périrent toutes par leur propre crime. Leurs complices arrétées sur le champ, indiquérent un grand nombre d'autres Dames, dont il y en eut jusqu'à cent soixante-dix de condannées. Jusqu'alors dans les tribunaux de Rome il n'avoit point été question du crime d'empoisonnement.

Outre ce que dit Tite-Live, que quelques Auteurs attribuoient la mortalité de cette année, non à du poison, mais à une maladie épidémique; il y a, ce me semble, dans le récit même de ce fait, plusieurs circonstances qui le rendent peu vraisemblable, sur tout le nombre de près de deux cens femmes, convain-

vaincues de ce crime. Eſt-il croiable qu'elles euſſent pu garder pendant quelque tems un ſecret de cette importance avec un ſilence ſi inviolable, qu'il n'en eût rien tranſpiré au dehors ? AN. R. 423. AV. J. C. 329.

Quoiqu'il en ſoit, on regarda cet événement comme un effet de la colére des dieux; &, pour l'appaiſer, on eut recours à une cérémonie, déja employée quelquefois dans de dangereuſes conjonctures, & dont il a été parlé ailleurs: c'étoit *d'attacher le clou* au temple de Jupiter. On nomma pour cela un Dictateur.

L. PAPIRIUS CURSOR.
C. POETELIUS LIBO. AN. R. 424. AV. J. C. 328.

Dodwel place ici une année qui a été omiſe par Tite-Live, & qui eut pour Conſuls ceux qui viennent d'être nommés. Solin dit que ce fut ſous ces Conſuls qu'Alexandrie fut bâtie en Egypte. *Polyhiſt. cap. 35.* Tite-Live différe cet événement de ſix ans; & l'on croit que cette erreur vient de la reſſemblance du nom des deux Conſuls qui furent pour lors créés à Rome avec le nom de ceux-ci.

§. IV.

§. IV.

Siége de Priverne. La ville est prise. Guerre déclarée à la ville de Palépolis. Dispute au sujet d'une création de Dictateur prétendue vicieuse. Mort d'Alexandre Roi d'Epire. La guerre se renouvelle avec les Samnites. Prise de Palépolis. Réglement contre les Créanciers. Guerre déclarée aux Vestins. Ils sont vaincus. Papirius Cursor est nommé Dictateur contre les Samnites. Sa dispute avec Q. Fabius Maître de la Cavalerie, qui avoit combattu malgré sa défense, & qu'il veut faire mourir. Enfin il lui pardonne à la priére du Peuple. Les troupes indisposées contre le Dictateur, témoignent leur mécontentement dans une bataille. Il se les réconcilie. Les Samnites sont vaincus, & obtiennent une tréve d'un an.

AN. R. 425. AV. J.C. 327.

L. PAPIRIUS CRASSUS II.
L. PLAUTIUS VENNO.

Siége de Priverne. La ville est prise.

Les années qui suivent n'ont point d'événement fort remarquable. Les Ediles firent bâtir à l'entrée du Cirque des

des portiques, d'où devoient partir les chars pour la course. Cet endroit étoit appellé *Carceres*. On commença le siége de Priverne, dont les habitans, joints à ceux de Fundi, ravageoient les terres de leurs voisins, amis du Peuple Romain. Pendant que les deux armées Consulaires étoient occupées à ce siége, il se répandit un bruit que celle des Gaulois approchoit. Au moindre soupçon de mouvemens de cette nation, Rome prenoit l'allarme. On fit de promtes levées, & l'on [a] enrôla les ouvriers mêmes & les gens de boutiques, quoique peu propres à porter les armes.

AN. R. 425. AV. J.C. 327. *Liv.* VIII. 19-23.

L. ÆMILIUS MAMERCINUS II.
C. PLAUTIUS.

AN. R. 426. AV. J.C. 326.

Mamercinus, sur qui le sort avoit fait tomber le soin de la guerre contre les Gaulois, trouva que le bruit qui s'étoit répandu à leur sujet étoit sans fondement. Plautius, l'autre Consul, qui avoit continué le siége de Priverne, s'en rendit bientôt maître, & envoia à Rome Vitru-

[a] Opificum quoque vulgus, & sellularii, minimè militiæ idoneum genus, exciti dicuntur. *Liv.*

AN. R. 426. AV. J. C. 326.

Vitruve, le principal auteur de cette guerre, que les Privernates lui avoient remis entre les mains. C'étoit un homme fort puissant, non seulement à Fundi sa patrie, mais à Rome même, où il avoit une maison magnifique. Elle fut rasée, & lui mis à mort. Les murs de Priverne furent renversés, & le Sénat de cette ville relegué au dela du Tibre, comme on en avoit usé à l'égard de celui de Vélitres.

Plautius, de retour à Rome, y reçut l'honneur du triomphe. Après son triomphe, qui fut suivi, selon la coutume, du supplice des principaux auteurs de la révolte, il assembla le Sénat au sujet des Privernates, pour décider de leur sort, & du traitement qu'on devoit leur faire. Il représenta que les plus criminels aiant subi la juste peine qu'ils méritoient, la multitude, qui ne s'étoit point portée d'elle-même à cette guerre, pouvoit être ménagée, d'autant plus que la ville de Priverne étoit voisine des Samnites, sur l'amitié desquels on ne pouvoit pas beaucoup compter. Les avis se trouvérent fort partagés, selon que les esprits étoient portés à la douceur, ou à la sévérité. Un des Sénateurs rigides aiant demandé

mandé aux Ambassadeurs de Priverne AN. R, 426. AV. J.C. 326.
quelle peine il croioit que méritoient ses concitoiens: *Celle*, répondit l'un d'eux, *que méritent ceux qui se croient dignes de la liberté.* Le Consul, qui sentit le mauvais effet qu'avoit produit sur les esprits cette réponse trop fiére & trop peu mesurée eu égard à la conjoncture présente, pour lui donner lieu d'en faire une plus douce par une interrogation pleine de bonté & d'amitié: *Mais*, lui dit-il, *si nous vous remettons entiérement la peine, quelle paix garderez-vous avec nous? Stable & perpétuelle*, repliqua l'Ambassadeur, *si les conditions en sont équitables: incertaine & de peu de durée, si elles ne le sont point.* Quelques Sénateurs étant encore plus irrités de cette seconde réponse, qu'ils regardoient comme une menace, & presque comme une déclaration de guerre: les plus sages & les plus sensés en jugérent tout autrement. Ils représentérent que cette réponse étoit d'un homme plein de courage, & jaloux de sa liberté. *En effet*, disoient-ils, *pouvez-vous croire qu'aucun peuple, ou même qu'aucun particulier, demeure volontairement dans un état dont il sera mécontent, & qu'il ne cherche pas à s'en tirer dès qu'il*

le

AN. R. 426. AV. J. C. 326.

le pourra faire? La paix n'est assurée que de la part de ceux qui la font de bon cœur. Point de fidélité à espérer d'un peuple que l'on prétend réduire en servitude. Le Consul appuia ce sentiment, & il disoit assez haut pour être entendu de ceux qui pensoient d'une autre maniére, *Qu'il n'y avoit que ceux qui étoient uniquement jaloux de leur liberté, qui fussent dignes de devenir Romains.* Cet avis prévalut, & l'on accorda aux Privernates le droit de bourgeoisie Romaine.

On envoia cette même année une Colonie à Anxur, composée de trois cens citoiens, à chacun desquels on distribua deux arpens de terre.

AN. R. 427. AV. J. C. 325.

P. PLAUTIUS PROCULUS.
P. CORNELIUS SCAPULA.

Bientôt après on envoia une autre Colonie à Frégelles. On vit cette année pour la premiére fois se pratiquer une sorte de largesse, qui dans la suite des tems devint fort commune. M. Flavius fit au Peuple une distribution de chairs crues (*visceratio*) dans les funérailles de sa mére. Cette libéralité lui valut le Tribunat, auquel il fut promu quoiqu'absent.

Guerre déclarée à la ville de Palépolis.

L'année suivante on porta la guerre contre Palépolis. Cette ville étoit située

tuée tout près de Néapolis. Les habitans de ces deux villes, qui, à proprement parler, n'en fesoient qu'une, étoient originaires de Cumes; & Cumes tiroit son origine de Chalcis en Eubée, dont quelques citoiens, après s'être emparés d'abord des îles Enarie & Pithécuses, passérent enfin dans le continent, s'y établirent, & y devinrent fort puissans. La ville de Palépolis, se fiant sur ses propres forces, & sur le secours qu'elle espéroit des Samnites peu disposés à garder la paix avec les Romains, & peutêtre sur la nouvelle d'une peste qui régnoit à Rome, avoit exercé beaucoup d'hostilités sur les terres de Capoue & de Falernes. On lui déclara la guerre dans les formes.

AN. R. 427. AV. J. C. 325.

L. CORNELIUS LENTULUS.
Q. PUBLILIUS PHILO II.

AN. R. 428. AV. J. C. 324.

Les deux nouveaux Consuls se partagérent. Publilius fut chargé d'attaquer les Grecs, c'est-à-dire Palépolis, & Cornélius de veiller sur les Samnites, pour les empécher de rien entreprendre. Sur ce qu'on apprit que ces derniers se préparoient certainement à la guerre, & sollicitoient leurs voisins de se joindre

AN. R. 428. AV. J.C. 324.

à eux, Rome leur fit faire des plaintes par ses Députés, auxquels ils répondirent avec un air de hauteur & de fierté, qui marquoit assez ce qu'ils pensoient, & à quoi ils se préparoient.

Dispute au sujet d'une création de Dictateur prétendue vicieuse.

Le tems de l'élection des Consuls approchoit. On ne jugea pas à propos de mander ni l'un ni l'autre des Consuls actuellement en charge, parce que leur présence étoit nécessaire à leurs armées. Cornélius fut chargé de créer un Dictateur pour tenir les Assemblées. Il nomma M. Claudius Marcellus. Le Peuple avoit aussi ordonné que Publilius, lorsqu'il seroit sorti du Consulat, continueroit la guerre contre les Grecs en qualité de Proconsul, jusqu'à ce qu'elle fût absolument terminée. Le Dictateur cependant ne tint point les Assemblées, parce qu'on fit naître des difficultés sur sa nomination; & les Augures, consultés sur ce sujet, la déclarérent vicieuse. Les Tribuns du Peuple s'élevérent fortement contre cette déclaration, & la rendirent fort suspecte, ou plutôt la décriérent absolument. *Car enfin*, disoient-ils, *comment les Augures avoient-ils pu connoître le vice de cette nomination, que le Consul avoit faite de nuit selon*

lon la coutume ordinaire, en prenant tou- AN. R. 428.
tes les précautions pour empêcher qu'il AV. J.C. 324.
n'intervînt aucun obstacle. On n'a de lui aucun avis qu'il ait donné sur ce sujet, soit au Sénat ou au Peuple, soit à quelque particulier que ce puisse être. Il n'y a pas un seul mortel qui dise avoir rien vû ou entendu qui soit capable de troubler & d'empêcher les auspices. Les Augures prétendent-ils donc, pendant qu'ils sont tranquilles à Rome, avoir le privilége de deviner ce qui se passe au loin dans le camp des Romains? Qui ne voit clairement, que l'unique défaut que les Augures trouvent dans la nomination de Marcellus, c'est qu'il est Plébeïen? Ces réflexions paroissent fort sensées, & sans réplique. Les Augures néanmoins l'emportérent, & il falut en venir à l'interregne. Il y en eut jusqu'à quatorze. Enfin l'on nomma pour Consuls C. Pœtelius, & L. Papirius Mugillanus. C'est sous ces Consuls que Tite-Live dit qu'Alexandrie fut bâtie.

C. POETELIUS II. AN. R. 429.
L. PAPIRIUS MUGILLANUS. AV. J.C. 323.

Tite-Live place dans la même année, mais avec plus de raison, la mort d'A- Mort d'Alexandre
lexan-

An. R. 429. Av. J.C. 323. Roi d'Epire. *Liv.* VIII. 24.

lexandre Roi d'Epire. Quoiqu'elle n'ait point de raport avec l'Histoire Romaine, cependant, comme ce Prince a fait la guerre en Italie, Tite-Live a cru qu'elle méritoit de trouver ici sa place.

Quand les Tarentins l'eurent pressé de venir en Italie, il crut devoir consulter l'Oracle de Dodone, qui lui répondit, à ce qu'on prétend, qu'il devoit éviter la riviére d'Achéron, & la ville de Pandosie, parce que c'étoit là que les destins avoient marqué qu'il devoit périr. Cette réponse fit qu'il se hâta de passer en Italie, pour s'éloigner davantage de Pandosie ville de l'Epire, & de la riviére de l'Achéron, qui sortant du pays des Molosses va se rendre dans le golfe de Thesprotie. Mais, (comme il arrive souvent, dit Tite-Live, qu'en voulant fuir sa destinée on s'y précipite) après avoir défait en plusieurs combats les Légions des Brutiens & des Lucaniens, avoir pris sur eux plusieurs villes, avoir fait passer en Epire trois cens des plus illustres familles du pays pour lui servir d'otages, il s'arréta près d'une ville qu'il ne savoit pas qui s'appelloit Pandosie, & s'empara de trois hauteurs un peu séparées l'une de l'autre,

si-

situées sur les frontiéres de la Lucanie AN. R.
& du Brutium, pour ravager de là tous 429.
les environs. Des pluies continuelles AV. J. C.
aiant inondé tout le pays, & séparé les 323.
trois corps d'armées en sorte qu'ils n'étoient plus en état de se secourir mutuellement, deux de ces corps furent taillés en piéces par les ennemis qui les attaquérent lorsqu'ils s'y attendoient le moins; après quoi ils tournérent toutes leurs forces contre le troisiéme commandé par le Roi. Les exilés de Lucanie qui servoient dans ses troupes envoiérent vers leurs compatriotes, & leur promirent de leur livrer entre les mains le Roi vif ou mort, à condition qu'ils seroient rétablis dans leur patrie. Dans l'extrême danger où se trouvoit le Roi, il eut le courage de percer à travers les ennemis avec une poignée de gens d'élite, & tua de sa main le Chef des Lucaniens qu'il trouva à sa rencontre. Ramassant ensuite ses troupes que la fuite avoit dispersées de côté & d'autre, il arrive à une riviére, dont le pont rompu tout récemment par la crue violente des eaux indiquoit néanmoins le passage. Les troupes passant avec grande peine cette riviére dont ils ne con-

AN. R. 429. AV. J.C. 323.

noissoient point les gués, un soldat, épuisé de fatigue & transi de fraieur, s'écria: *Ah! malheureuse riviére, c'est avec raison qu'on t'apelle Achéron.* Le Roi aiant entendu cette parole, se rappella dans le moment la réponse de l'Oracle, & s'arréta, doutant s'il devoit passer la riviére. Mais voiant les Lucaniens venir à lui, il tire son épée, & pousse son cheval dans le fleuve. A peine y fut-il entré, qu'un des Exilés de Lucanie le perce d'un javelot. Il tombe mort avec le trait qui l'avoit percé, & son corps est porté par le courant de l'eau vers les ennemis, qui le déchirent en piéces, & lui font mille outrages. Dans cette fureur où ils étoient, une femme toute éplorée osa se présenter à eux, & leur demander par grace de vouloir bien lui accorder les restes de ce malheureux cadavre, qui lui serviroient à retirer d'entre les mains des ennemis son mari & ses enfans qui y étoient retenus comme prisonniers. On fut touché de ses priéres & de ses larmes, & l'on cessa de maltraiter ce cadavre. Elle rendit les derniers devoirs à ces misérables restes dans la ville de Consentia, & fit remettre aux ennemis qui étoient à Métaponte les ossemens

ſemens du Roi, leſquels furent portés de là en Epire à Cléopatre ſa femme, & à Olympiade ſa ſœur, dont celle-ci étoit mére, & l'autre ſœur d'Alexandre le Grand. AN. R. 429. AV. J. C. 323.

La cérémonie du *Lectiſternium* fut célébrée à Rome cette année pour la cinquiéme fois. Elle l'avoit été pour la troiſiéme l'an de Rome 391. Tite-Live ne parle point de la quatriéme.

Les Conſuls qui avoient été nommés après pluſieurs interregnes, firent déclarer la guerre dans toutes les formes aux Samnites, & donnérent tous leurs ſoins aux préparatifs néceſſaires pour la faire réuſſir. La guerre ſe renouvelle avec les Samnites. *Liv.* VIII. 25. & 26.

Il leur ſurvint des ſecours, auxquels ils ne devoient pas s'attendre: c'étoit de la part des Lucaniens & des Apuliens, peuples qui juſques-là n'avoient eu aucun commerce avec les Romains, & qui vinrent d'eux-mêmes leur offrir de les aider de leurs troupes dans la guerre contre les Samnites. On accepta leur offre avec joie, & l'on conclut avec eux un Traité d'alliance.

Les Romains prirent quelques * villes ſur les Samnites, & ravagérent une partie de leurs terres. * *Alliſæ. Calliphæ. Ruffrium.*

Ils n'eurent pas moins de ſuccès con- Priſe de Palépolis.

An. R. 429. Av. J.C. 323. tre les Grecs. Les troupes auxiliaires que Palépolis avoit reçues des Samnites & de ceux de Nole, y exerçoient des violences inouies. C'est ce qui porta les assiégés à se rendre aux Romains. Ils le firent par le conseil & le secours de deux de leurs principaux citoiens, qui aiant eu l'adresse de faire sortir les Samnites de la ville sous prétexte d'une entreprise importante contre les ennemis, y reçurent les troupes Romaines.

Publilius, après la prise de la ville, retourna à Rome. Il y reçût l'honneur du triomphe. Deux distinctions singuliéres alors, mais qui devinrent fort communes dans la suite, rendent le commandement de ce Général remarquable dans l'Histoire. L'exercice de l'autorité militaire lui fut prorogé sous le titre de Proconsul; & il triompha après être sorti de charge, c'est-à-dire du Consulat. Ce sont deux nouveautés, qui étoient jusques-là sans exemple.

Ib. cap. 17. Une nouvelle guerre avec d'autres Grecs situés dans une région bien différente, c'étoient les Tarentins, commença dès lors à donner de l'inquiétude à Rome. Je différe à en exposer le sujet, jusqu'à ce que cette guerre éclate entiérement.

Une

Une violence odieuſe & cruelle, entrepriſe par un Créancier contre le fils de ſon débiteur qui s'étoit remis entre ſes mains à la place de ſon pére, donna lieu à un ſage réglement, par lequel il étoit défendu de mettre des citoiens dans les fers pour dettes. Le bien ſeul, & non la perſonne des débiteurs, étoit abandonné aux créanciers. Il paroit que ce réglement ne fut pas toujours exactement obſervé, puiſqu'il falut, quarante ans après, le renouveller, lorſque la multitude ſe retira ſur le Janicule.

AN. R. 429. AV.J.C. 323.

Réglement contre les Créanciers.

Ib. cap. 28.

L. FURIUS CAMILLUS II.
D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

AN. R. 430. AV.J.C. 322.

Le premier ſoin des Conſuls fut de propoſer au Sénat une affaire importante, & qui demandoit une promte déciſion. Les Veſtins venoient de ſe joindre aux Samnites, avec leſquels on étoit actuellement en guerre. Il étoit à craindre que leur exemple, s'il demeuroit impuni, ne devînt contagieux, & ne procurât pluſieurs Alliés aux Samnites. Mais il étoit à craindre auſſi, ſi l'on attaquoit les Veſtins, que les peuples voiſins ne priſſent l'allarme, & l'on étoit preſque

Guerre déclarée aux Veſtins. Ils ſont vaincus.

Liv. VIII. 29

AN. R. 420. AV. J.C. 322.

ſûr qu'on auroit pour ennemis les Marſes, les Pélignes, & les Marrucins, qui tous enſemble n'étoient pas moins puiſſans que les Samnites. La délibération étoit délicate & embarraſſante. Le parti le plus hardi, quoiqu'il pût paroitre le moins prudent, l'emporta, & la guerre fut déclarée aux Veſtins. Mais [a] l'événement montra qu'il y a quelquefois de la ſageſſe à hazarder, & que les conſeils timides ne ſont pas toujours les plus heureux. Cette guerre échut par le ſort à Brutus, & celle contre les Samnites à Camille. On conduiſit des deux côtés les armées, & le ſoin de conſerver leur propre pays empécha les ennemis de joindre leurs troupes.

Papirius Curſor eſt nommé Dictateur contre les Samnites. *Liv.* VII. 29-37.

Camille, dont le département étoit le plus important, aiant été mis hors d'état de remplir ſes fonctions par une maladie conſidérable dont il fut attaqué, eut ordre de nommer un Dictateur. Il choiſit L. Papirius Curſor, l'un des plus grands Généraux qu'aient eu les Romains, qui prit pour Général de la Cavalerie Q. Fabius Maximus Rullianus, jeune homme de la plus haute naiſſance, & d'une plus grande eſpérance encore. Ce couple ſi bien

[a] *Eventus docuit, fortes Fortunam juvare. Liv.*

bien assorti ce semble, s'il fut célébre par des victoires remportées pendant leur magistrature, le fut encore plus par la discorde qui se mit entr'eux, & où les choses furent poussées presque jusqu'aux derniéres extrémités, comme on le verra bientôt.

An. R. 430. Av. J.C. 322.

Tout réussit à Brutus chez les Vestins. Le ravage de leurs terres les obligea malgré eux d'en venir à une bataille, où ils perdirent la plupart de leurs troupes. Elle fut sanglante aussi pour les Romains, & cette victoire leur couta cher. Ils poursuivirent les ennemis jusques dans leur camp, que ceux-ci abandonnérent bientôt pour se réfugier dans leurs villes, dont la plupart furent prises.

Fabius Maître de la Cavalerie, pendant l'absence du Dictateur, combat malgré sa défense, & remporte une illustre victoire.

Pour ce qui regarde le Dictateur, il fut obligé, apparemment à cause de quelques cérémonies prétendues nécessaires qu'on avoit d'abord omises, de retourner à Rome pour y consulter de nouveau les auspices. En quittant l'armée, dont il laissoit le commandement au Maître de la Cavalerie, il lui défendit expressément de combattre en son absence. Mais Fabius ne le vit pas plutôt parti, qu'il songea à former quelque entreprise, sur tout lorsqu'il eut appris l'ex-

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

trême négligence qui régnoit parmi les ennemis depuis le départ de Papirius. Le dépit de voir le Dictateur agir despotiquement comme si le succès de toutes choses dépendoit uniquement de lui, & l'occasion favorable qu'il crut avoir de se signaler par une action éclatante, lui firent oublier la défense qui lui avoit été faite. Il se hâta d'attaquer les Samnites. Le succès du combat fut aussi heureux qu'il eût pu l'être, quand même le Dictateur s'y fût trouvé en personne. Le Général & les soldats firent également bien leur devoir. Il resta vingt mille des ennemis sur la place. Quelques Auteurs même ont raporté, comme Tite-Live le remarque, qu'il y eut deux batailles, & que dans l'une & dans l'autre Fabius fut victorieux. Il prit soin de bruler les dépouilles des ennemis ; soit qu'il en eût fait vœu comme c'étoit assez l'usage, soit plutôt pour empêcher que le Dictateur ne s'en fît honneur, & ne voulût en parer son triomphe.

Aussitôt après l'action, il écrivit à Rome pour y mander la nouvelle de sa victoire. Il adressa les lettres au Sénat, & non pas au Dictateur, fesant assez connoitre par là qu'il ne prétendoit

point

point partager avec lui la gloire des avantages qu'il avoit remportés. Toute la ville fut dans la joie à cette nouvelle. Le seul Papirius n'y prit point de part, & ne témoigna que du mécontentement & de l'indignation. Il rompit sur le champ l'Assemblée du Sénat qu'il tenoit actuellement, & en sortit plein de colére, disant hautement que le Maître de la Cavalerie auroit vaincu bien moins les ennemis que la majesté de la Dictature & la discipline militaire, si sa desobéissance demeuroit impunie. Il part dans le moment, fesant contre le Maître de la Cavalerie les plus terribles menaces. Mais, quelque diligence qu'il fît, il fut prévenu par des amis de Fabius, qui accoururent de la ville pour l'avertir que le Dictateur arrivoit, résolu d'user de la derniére sévérité, & n'ouvrant la bouche que pour louer la rigueur de Manlius à l'égard de son fils.

AN. R. 430. Av. J.C. 322.

Fabius, sur la premiére nouvelle de l'arrivée prochaine du Dictateur, assembla promtement les soldats, »les conjurant de faire voir que s'ils avoient eu »du courage pour défendre la République contre de redoutables ennemis, ils »n'en avoient pas moins pour sauver

»de

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

»de la cruauté tyrannique du Dictateur »celui sous la conduite duquel ils avoient »remporté cette glorieuse victoire. Il »voulut leur faire passer l'indignation »de Papirius pour un effet de jalousie. *Il vient*, disoit-il, *possédé d'une basse & maligne envie contre le bonheur & la vertu qu'il voit à regret dans un autre. Il est au desespoir que la République ait eu quelque avantage en son absence. Il aimeroit mieux, s'il lui étoit possible de changer le passé, transporter la victoire aux Samnites, que de la voir du côté des Romains.* Après quelques autres réflexions dans le même goût, il ajoute, pour intéresser toute l'armée dans sa querelle: »Qu'en sa personne ils »sont eux-mêmes attaqués. Que le »Dictateur n'en veut pas moins aux »Officiers, & même aux soldats, »qu'au Maître de la Cavalerie. Qu'il »est la premiére victime que Papirius »veut immoler à sa vengeance: mais »que c'est pour exercer ensuite plus li»brement les mêmes rigueurs sur tous »les autres. Qu'il remet sa fortune, sa »vie, & son honneur entre leurs mains. Tous lui promettent de le défendre au péril de leurs vies.

Ce-

Cependant le Dictateur arrive, & sur le champ convoque l'Assemblée. Il fait citer Fabius, & lui demande, en premier lieu, s'il n'est pas vrai qu'il lui a défendu de combattre: en second lieu, s'il n'a pas néanmoins livré la bataille. Il lui ordonne de répondre nettement à ces deux questions. Fabius auroit été bien embarrassé à le faire. Aussi il se jette à l'écart. Tantôt il se plaint d'avoir dans le même homme son accusateur & son juge. Tantôt il s'écrie à haute voix qu'on peut bien lui ôter la vie, mais qu'on ne peut lui enlever l'honneur d'une illustre victoire. Il mêle les justifications aux reproches. Mais ces discours vagues, & en même tems offençans, ne font qu'aigrir la colére du Dictateur, qui ordonne aux Licteurs de saisir le Maître de la Cavalerie. Fabius, en ce moment, appelle tous les soldats à son secours, & s'étant débarrassé des mains des Licteurs, il va chercher un asyle au milieu de l'armée, qui le reçoit & l'environne. C'étoit un tumulte affreux dans le camp. Ici l'on entendoit des priéres, là des menaces. Ceux qui étoient près du tribunal du Dictateur, craignant d'être reconnus, comme ils

AN. R. 430. Av. J.C. 322.

Le Dictateur de retour cite Fabius à son Tribunal, & veut le faire mourir.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

le pouvoient être aisément, se contentoient de le conjurer de pardonner au Maître de la Cavalerie, & de ne pas condanner avec lui toute l'armée. Mais ceux qui étoient à l'extrémité de l'Assemblée, & la troupe qui entouroit Fabius, fesoient hautement des invectives hardies contre la cruauté inflexible du Dictateur. Enfin les Lieutenans de Papirius, qui étoient autour de lui, »le »prioient de remettre au lendemain la »décision de cette affaire, & de pren»dre du tems pour y penser sérieuse»ment & de sang froid. Ils lui repré»sentoient que la faute du Maître de la »Cavalerie, qui venoit plutôt de jeunes»se que de mauvaise volonté, avoit été »assez punie, & sa victoire assez des»honorée. Ils le conjuroient de ne pas »pousser les choses à l'extrémité, & de »ne pas flétrir par l'ignominie du sup»plice, & un jeune homme du plus ra»re mérite, & son pére recommanda»ble par tant d'endroits, & toute l'il»lustre maison des Fabius.«

Voiant que ces motifs ne le touchoient point, ils le priérent »de jet»ter les yeux sur cette multitude toute »prête à se révolter, lui fesant enten»dre

»dre qu'il ne convenoit ni à ſon âge, An. R. 430.
»ni à ſa prudence, d'augmenter le feu Av. J.C.
»dans des eſprits déja trop échauffés, 322.
»& de donner matiére à une ſédition
»qui étoit ſur le point d'éclater. Ils
»ajoutoient que perſonne ne s'en
»prendroit à Fabius qui vouloit éviter
»le ſupplice dont on le menaçoit,
»mais au Dictateur, ſi, aveuglé par
»ſa colére, il irritoit contre lui la
»multitude en s'opiniâtrant à ne lui
»rien relâcher. Qu'enfin, de peur
»qu'il ne penſât que ce fût la com-
»plaiſance pour Fabius qui les fît par-
»ler, ils étoient prêts d'affirmer avec
»ſerment qu'ils croioient qu'il n'étoit
»pas du bien de la République que
»dans la conjoncture préſente il pu-
»nît la faute de Fabius par le ſup-
»plice.

Ces remontrances irritoient plutôt Papirius contre les Lieutenans, qu'elles ne le diſpoſoient à ſe laiſſer fléchir à l'égard de Fabius. Il leur commande de s'éloigner de ſon tribunal. Il ordonne qu'on faſſe ſilence. Mais le bruit horrible qui ſe feſoit empêche qu'on ne puiſſe ni l'entendre lui-même, ni entendre la voix des huiſſiers. Enfin la

nuit,

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

nuit, comme il arrive quelquefois dans les batailles, sépara les combattans.

Fabius se réfugie à Rome. Le Dictateur l'y suit.

Le Maître de la Cavalerie est ajourné au lendemain. Mais par le conseil de ses amis, qui lui représentoient que la colére de Papirius, aigrie par la contradiction, n'en seroit que plus violente, il s'enfuit à Rome pendant la nuit; & de l'avis de son pére, qui avoit été trois fois Consul, & Dictateur, il assemble le Sénat. Pendant qu'il y déclamoit contre la rigueur & l'injustice de son Général, on entend tout d'un coup à la porte le bruit des Licteurs qui fesoient écarter la foule. C'étoit le Dictateur, qui aiant appris la retraite du Maître de la Cavalerie, l'avoit suivi de près.

La querelle recommence, & Papirius ordonne à ses Licteurs de saisir Fabius. En vain les premiers des Sénateurs, & le Sénat entier, lui demandent grace. Toujours infléxible, il persiste dans sa résolution. Alors M. Fabius, pére du Maître de la Cavalerie, eut recours à la derniére ressource qui lui restoit, & adressant la parole au Dictateur: *Puisque*, dit-il, *rien n'est capable de vous toucher, ni l'autorité du Sénat,*

Sénat, ni la vieilleſſe d'un pére infortuné AN. R. 430.
que vous voulez priver de ſon unique con- AV. J.C.
ſolation; ni le mérite & la nobleſſe d'un 322.
Maître de la Cavalerie nommé par vous même, ni enfin les priéres, qui fléchiſſent ſouvent des ennemis opiniâtres, & qui déſarment la colére des dieux: je me mets ſous la protection des Tribuns, & j'appelle au Peuple. Et puiſque vous ne vous rendez ni au jugement de l'armée, ni au jugement du Sénat, je vous donne pour juge le Peuple qui certainement a plus de pouvoir que ne vous en donne votre Dictature. Voyons ſi vous céderez à l'appel, auquel s'eſt ſoumis Tullus Hoſtilius Roi de Rome.

En conſéquence de cet appel, on ſe transporte dans la place publique. Le Dictateur monte à la Tribune aux harangues, ſuivi de très-peu de perſonnes. Le Maître de la Cavalerie y monte après lui, accompagné de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans la ville. Papirius lui ordonne d'abord de deſcendre, & de ſe tenir en bas comme ſubalterne & accuſé. Fabius obéit, & ſon pére l'aiant ſuivi: *Vous nous faites plaiſir*, dit-il, en s'adreſſant au Dictateur, *de nous faire deſcendre dans un lieu, d'où, quand même nous ſerions particu-*

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

ticuliers, nous pourrons faire entendre notre voix. D'abord, ce ne furent pas des discours suivis, mais des querelles tumultueuses. Enfin la voix du vieillard Fabius, animée par son indignation, surmonta le tumulte, & fit cesser le bruit. Il accusoit Papirius d'orgueil & de cruauté. Il se citoit lui-même pour exemple, représentant »qu'il avoit été »aussi Dictateur à Rome, mais qu'il »n'avoit jamais maltraité qui que ce fût, »ni homme du Peuple, ni officier, ni »soldat. Que Papirius cherchoit à rem»porter la victoire sur un Général Ro»main comme sur les Chefs des enne»mis. Quelle différence on voioit en»tre la sage modération des anciens, & »la fiére cruauté dont maintenant on »fesoit gloire! & il raportoit, à cette »occasion, plusieurs exemples de grands »hommes qui ne s'étoient signalés que »par leur douceur à l'égard de Géné»raux qui avoient manqué ou contr'eux»mêmes, ou contre la République. Il »ajoutoit que le Peuple Romain, dont »l'autorité est souveraine, n'avoit ja»mais porté plus loin sa colére contre »ceux qui avoient perdu des armées par »leur témérité & leur ignorance, qu'en »les

»les condannant à quelque amende; mais » qu'aucun d'eux jusqu'ici n'avoit encore été puni de mort pour avoir mal »réussi. Qu'on prétendoit maintenant »emploier les verges & les haches contre des Généraux du Peuple Romain »qui avoient remporté d'illustres victoires, traitement qu'on n'auroit »point eu droit d'exercer contr'eux »quand ils auroient été vaincus. Etoit-»il convenable, que, pendant que toute la ville étoit dans la joie, & offroit »des sacrifices dans les temples en action »de graces des avantages remportés par »Fabius sur les ennemis, Fabius lui-»même fut mené au supplice en présence du Peuple, & à la vûe de ces mêmes dieux qu'il n'avoit pas invoqués »inutilement, & dont il avoit senti la »protection dans les deux combats qu'il »avoit livrés. Quelle douleur ce seroit »pour l'armée Romaine! Quel triom-»phe pour les ennemis! Il poussoit ces plaintes en implorant & les dieux & les hommes, & baigné de larmes il tenoit son fils tendrement embrassé.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Fabius avoit pour lui la majesté du Sénat, la faveur du Peuple, la protection des Tribuns, les voeux de l'armée.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

mée. De l'autre côté, Papirius fesoit valoir l'autorité du commandement regardée jusques-là comme sacrée & inviolable, la discipline militaire, les ordres du Dictateur toujours respectés comme des Oracles, l'exemple de Manlius, & la tendresse paternelle sacrifiée à l'Etat. Il s'autorisoit encore du supplice que Brutus, fondateur de la République, avoit fait souffrir à ses deux enfans. *Mais aujourdhui*, disoit-il, *des péres mous & indulgens, des vieillards faciles, comptent pour rien l'autorité du Dictateur, & pardonnent à un jeune homme le renversement de la discipline militaire comme une chose de peu de conséquence. Pour moi je demeurerai ferme dans ce que j'ai résolu, & je ne rabbattrai rien de la juste sévérité de la Loi à l'égard d'un homme qui a combattu au mépris de mes ordres & de la religion tout ensemble, dans un tems où les auspices étoient douteux & incertains. Il ne dépend pas de moi d'empêcher qu'on ne donne atteinte à la majesté du pouvoir suprême: mais jamais Papirius ne l'affoiblira en rien par son propre fait. Je souhaite que la puissance du Tribunat, qui est inviolable, ne viole pas elle-*

elle-même, par son opposition, les droits sacrés du Commandement, & que le Peuple Romain n'avilisse & ne détruise pas en ma personne l'autorité de la Dictature, & la Dictature même. Si on le fait malgré mes remontrances, la postérité n'en accusera point L. Papirius, mais les Tribuns, mais le jugement inconsidéré du Peuple, lorsque la discipline militaire étant une fois abolie, le soldat n'obéira plus au Centurion, le Centurion au Tribun, le Tribun au Lieutenant, le Lieutenant au Consul, le Maître de la Cavalerie au Dictateur: Lorsqu'on ne respectera plus ni les hommes, ni les dieux; que les ordres des Généraux & les auspices ne seront plus observés; que les soldats, sans congé, se répandront de côté & d'autre où il leur plaira; qu'oubliant la religion du serment, & n'aiant pour guide que la licence, ils se dégageront du service à leur gré; qu'on ne se trouvera plus sous le drapeau, qu'on ne s'assemblera plus à l'ordre, qu'on ne distinguera plus si c'est de jour ou de nuit, dans un lieu favorable ou contraire, par l'ordre ou sans l'ordre du Général, qu'il faut combattre; qu'on ne sera plus attentif à suivre son drapeau, ni à garder ses rangs; en un mot, que la milice, au lieu d'être gouvernée, comme elle l'a

AN. R. 430. AV J.C. 322.

tou-

An. R. 430. Av. J.C. 322.

toujours été, par le ferment & par des usages inviolables, deviendra un aveugle brigandage, sans régle & sans loi. Tribuns du Peuple, rendez-vous responsables de ces desordres à tous les siécles à venir: chargez vos têtes de l'horreur de tous ces crimes, pour soutenir Fabius dans sa desobéissance.

Ces paroles, prononcées d'un ton sévére & d'un air imposant, firent une terrible impression sur les esprits, chaque citoien les regardant comme autant de malédictions dont il alloit se charger, s'il osoit passer outre. Les Tribuns sur tout en furent tellement déconcertés, & saisis d'une telle fraieur, qu'ils ne savoient où ils en étoient; & ils commencérent à craindre presque plus pour eux-mêmes, que pour celui dont ils avoient entrepris la défense. Mais le Peuple Romain les tira d'embarras, en prenant le parti de prier & de conjurer le Dictateur de lui accorder la grace du Maître de la Cavalerie. Les Tribuns, suivant l'exemple du Peuple, joignirent leurs priéres aux siennes. Le pére de Fabius, Fabius lui-même, se jettérent aux piés de Papirius, le suppliant avec larmes de se laisser fléchir.

Alors

Alors le Dictateur aiant fait faire silence: *Je suis content*, dit-il. *La discipline militaire, la majesté du souverain commandement, qui ont couru risque aujourdhui d'être abolies pour jamais, ont enfin triomphé. Fabius, qui a osé combattre contre l'ordre de son Général, n'est point défendu comme innocent, mais reconnu pour coupable. Il obtient le pardon de son crime par les priéres du Peuple Romain & des Tribuns, qui demandent pour lui la vie comme une grace, & non comme une justice. Vivez, Q. Fabius, plus heureux mille fois par ce consentement unanime de tous vos concitoiens à s'intéresser pour vous, que par la victoire qui vous causoit tant de joie. Vivez, après avoir commis un crime, que votre pére lui-même n'auroit pu vous pardonner s'il eût été en ma place. Vous vous réconcilierez avec moi quand il vous plaira. Mais, pour le Peuple Romain à qui vous devez la vie, sachez que la plus grande marque que vous puissiez lui donner de votre reconnoissance, c'est d'apprendre par ce qui s'est passé aujourdhui à obéir avec soumission, tant en paix qu'en guerre, à ceux qui auront sur vous une autorité légitime.*

AN. R. 430.
AV. J.C. 322.

Enfin le Dictateur accorde aux priéres du Peuple la grace de Fabius.

 Ainsi

An. R. 430. Av. J.C. 322.

Ainsi se termina cette grande querelle. Le Sénat & le Peuple, pleins de joie, reconduisirent Papirius en foule, felicitant avec une égale effusion de cœur & le Dictateur, & le Maître de la Cavalerie. Tout le monde jugea que la discipline militaire n'avoit pas été moins affermie par le danger qu'avoit couru Fabius, que par le supplice funeste du jeune Manlius. Il en couta pourtant à Fabius la perte de sa charge. Le Dictateur le déposa, & nomma un autre Maître de la Cavalerie à sa place.

Il ne m'appartient point de juger de la conduite de ces grands hommes, qui avoient des vûes supérieures, & qui savoient jusqu'où le bien de la République demandoit qu'on portât la sévérité & la douceur. On ne peut pas ne point convenir qu'il étoit important pour la discipline militaire, que Fabius, qui avoit mérité la mort par sa desobéissance, n'obtînt le pardon qu'après avoir couru tous les dangers du supplice, & que le pardon lui fût accordé à titre de grace, & comme à un criminel. L'offre que lui fait Papirius de se réconcilier avec lui quand il le voudra, fait assez connoitre que

ce

ce n'eſt point la paſſion qui l'a fait agir. Mais il me ſemble qu'après tout ce qui s'étoit paſſé, qui avoit dû faire une plaie profonde dans le cœur d'un jeune Romain du caractére de Fabius, un pardon ſans réſerve, mélé de quelques marques extérieures d'affection & de tendreſſe, auroit été bien propre, ſinon à guérir entiérement cette plaie, du moins à en adoucir & à en diminuer l'aigreur. La ſuite de l'hiſtoire nous montrera que Fabius conſerva toujours un vif reſſentiment de l'affront qu'il avoit reçu.

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

Les troupes indiſpoſées contre le Dictateur, marquent leur mécontentement dans une bataille.

Il arriva cette année, que toutes les fois que le Dictateur s'étoit éloigné de l'armée, les Samnites ſe mettoient en mouvement, & ſembloient vouloir en venir à un combat. Mais M. Valérius Lieutenant Général qui commandoit dans le camp, avoit devant les yeux l'exemple de Q. Fabius, qui lui feſoit moins craindre les attaques de l'ennemi, que la colére inexorable du Dictateur. C'eſt pourquoi des fourrageurs étant tombés dans une embuſcade, & y aiant été défaits, on crut que le Lieutenant auroit pu les ſecourir, ſi les ordres précis & terribles du Dictateur

AN. R. 430. AV. J.C. 322.

ne l'eussent arrété. Cet événement aliéna encore à son égard l'esprit des troupes, déja fort mécontentes de sa rigueur inflexible à l'égard de Fabius, & de ce qu'il avoit refusé opiniâtrement à leurs priéres, ce qu'ensuite il accorda à celles du Peuple.

Le Dictateur étant revenu au camp, son arrivée ne causa ni beaucoup de joie parmi ses troupes, ni beaucoup de crainte parmi les ennemis. Le lendemain, soit qu'ils ignorassent son retour, soit qu'ils le comptassent pour peu, ils s'approchérent du camp en bataille rangée. Papirius sortit aussitôt à leur rencontre, & fit voir dans le combat de quelle ressource est quelquefois pour une armée le mérite & la capacité d'un seul homme. Car on convenoit que la guerre contre les Samnites auroit pu être terminée avec succès ce jour-là, si les troupes eussent soutenu leur Chef, tant il avoit sû prendre habilement tous ses avantages. Mais le soldat exprès ne fit point son devoir, pour obscurcir la gloire de son Général, & l'empécha de remporter la victoire. Il y eut plus de morts du côté des Samnites, plus

plus de blessés du côté des Romains. Le Dictateur sentit bien ce qui avoit mis obstacle à sa victoire, & reconnut qu'il faloit modérer la hauteur de son caractére, & méler de la douceur à sa sévérité. Dans cette vûe, prenant avec lui ses Lieutenans, il alloit visiter les blessés, & avançant la tête dans leurs tentes leur demandoit à chacun comment ils se portoient, & chargeoit nommément les Lieutenans, les Tribuns, & les autres Officiers de veiller à ce qu'ils ne manquassent de rien. Il s'acquitta avec tant de dextérité d'un soin déja fort populaire par lui-même, qu'en travaillant à rétablir la santé des corps, il guérit parfaitement les esprits, & se les réconcilia d'une maniére merveilleuse. Cette victoire sur lui-même lui en procura une promte sur les Samnites.

An. R. 430. Av. J.C. 322.

Le Dictateur se réconcilie les troupes.

Quand son armée fut entiérement rétablie, il attaqua les ennemis avec une pleine assurance, & de sa part & de celle des troupes, de remporter la victoire. En effet, il les battit si vivement, & les mit tellement en déroute, que depuis ce jour-là ils n'oférent plus se présenter devant lui. Il

Les Samnites sont vaincus, & obtiennent une tréve d'un an.

An. R. 430. Av. J.C. 322.

mena ensuite son armée victorieuse dans le pays ennemi par tout où l'espérance du butin l'appelloit, sans trouver aucune résistance. Et, ce qui augmentoit l'ardeur du soldat, c'est que tout le butin lui avoit été abandonné. Les Samnites, domtés par tant de pertes, demandérent la paix au Dictateur. Après être convenu avec eux qu'ils donneroient à chacun de ses soldats un habit, & qu'ils leur paieroient la solde d'une année, il les renvoia au Sénat. Le Dictateur rentra triomphant dans Rome. Les Samnites ne purent obtenir qu'une tréve d'un an.





LIVRE NEUVIEME.

CE LIVRE Neuviéme contient l'histoire de vingt-cinq ans, depuis la guerre contre les Samnites & la défaite des Romains aux Fourches Caudines, an de Rome 431, jusqu'à la guerre contre les Etrusques, an de Rome 456.

§. I.

Les Samnites rompent la tréve, & sont entiérement défaits. Ils font leurs soumissions. La paix leur est durement refusée. Pontius Général des Samnites leur rend le courage, & leur fait prendre les armes. Il dresse une embuscade aux Romains près de Caudium: ceux-ci y donnent tête baissée. Leurs armées se trouvent enfermées entre deux défilés. Pontius rejette les sages avis d'Herennius son pére. Les Romains sont forcés par la nécessité d'accepter les tristes

conditions qu'on leur impose. Pontius les fait passer sous le joug, après quoi il les renvoie, retenant six cens Cavaliers pour otages de la convention faite avec les Consuls. Profonde tristesse des soldats lorsqu'ils passent par Capoue, & qu'ensuite ils rentrent dans Rome. Le Sénat s'assemble. La convention est déclarée nulle, conformément à l'avis de Postumius qui l'avoit lui-même conclue & signée comme Consul. Lui, son Collégue, & tous les Officiers qui avoient signé la convention, sont renvoiés à Pontius, qui refuse de les recevoir. Les Samnites perdent deux batailles. On les fait passer sous le joug. Lucérie est prise, & les six cens otages qui y étoient renfermés, rendus aux Romains. Eloge de Papirius Cursor.

AN. R. 431. Av. J.C. 321.

C. SULPICIUS LONGUS II.
Q. AULIUS CERRETANUS.

Les Samnites rompent la tréve, & sont entiérement défaits.

NOUS AVONS vû que les Samnites, vaincus plus d'une fois par le Dictateur Papirius Cursor, & forcés par leurs défaites à demander la paix au Sénat, n'avoient pu en obtenir qu'une tréve d'un an: encore ne la gardérent-ils pas tout ce tems. Dès qu'ils appri-

apprirent que Papirius, après avoir nommé pour Consuls C. Sulpicius & Q. Aulius, avoit abdiqué la Dictature, ils reprirent les armes, qui ne leur réussirent pas mieux qu'auparavant. Ils n'osérent pas même se présenter devant l'armée Romaine, & se tinrent renfermés dans leurs villes. Leurs terres, & celles des Apuliens qu'ils avoient attirés dans leur parti, furent ravagées, sans qu'ils parussent songer à les défendre.

AN. R. 431. AV. J.C. 321. font leurs soumissions. La paix leur est durement refusée. *Liv.* VIII. 37-40.

Q. FABIUS.
L. FULVIUS.

AN. R. 432. AV. J.C. 320.

Les Samnites montrérent plus de courage l'année suivante, & attaquérent les premiers l'armée Romaine. Le combat fut des plus rudes & des plus opiniâtrés. La victoire fut lontems douteuse: mais enfin elle se déclara pleinement pour les Romains, & les Samnites furent taillés en piéces.

Cette défaite, qui fit périr leurs meilleures troupes, désola la nation. On disoit hautement dans toutes les Assemblées,[a] qu'il n'étoit pas étonnant qu'une

[a] Minimè id quidem mirum esse, si impio bello, & contra fœdus suscepto, infestioribus meritò diis quàm hominibus, nihil prospere agerent. *Liv.*

AN. R. 432. AV. J.C. 320.

guerre entreprise contre la foi des Traités, & où l'on avoit pour ennemis les dieux encore plus que les hommes, eût eu un mauvais succès. Qu'il faloit nécessairement appaiser la colére céleste: qu'il ne s'agissoit plus que de délibérer si ce devoit être par le sang & la mort d'un petit nombre de coupables, ou par la ruine entiére du peuple, qui n'avoit point eu de part à cette prévarication. On alla jusqu'à nommer les principaux auteurs de la rupture, à la tête desquels on mettoit un Brutulus Papius. C'étoit un homme de grande naissance, & d'un crédit encore plus grand, qu'on savoit avoir engagé plus qu'aucun autre les Samnites à rompre la tréve avec les Romains. Les Préteurs, obligés de mettre en délibération l'affaire qui le regardoit, ordonnérent par un Décret, »que Brutulus »Papius seroit livré aux Romains, qu'on »enverroit avec lui à Rome tout le butin »& tous les prisonniers faits sur les Ro»mains, & qu'on donneroit satisfaction »sur tous les griefs sur lesquels ils avoient »fait porter leurs plaintes dans le Sam»nium par leurs Féciaux.« Le Décret fut exécuté, & en conséquence le corps de Brutulus, qui avoit prévenu le sup-

plice

plice par une mort volontaire, fut porté à Rome avec tous ses biens. Le Peuple Romain ne reçut de tout cela que les prisonniers, & ce qui dans le butin trouva maître. Les Députés des Samnites s'en retournérent, sans avoir pu obtenir la paix. AN. R. 432. AV. J. C. 320.

On ne sait si l'honneur de cette derniére victoire, dont je viens de parler, appartient aux Consuls, ou à un Dictateur qui fut nommé cette année. Il est certain qu'Aulus Cornélius fut Dictateur. Mais quelques Auteurs ont raporté qu'il ne fut créé que pour remplir une fonction dans les Jeux Romains à la place du Préteur considérablement malade pour lors, laquelle consistoit à donner le signal pour faire partir les chariots.

T. VETURIUS CALVINUS II.
SP. POSTUMIUS ALBINUS II.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

Pontius Général des Samnites les console, & leur fait prendre les armes.

Le retour des Députés devoit, ce semble, causer une grande consterna-tion parmi les Samnites : il y produisit un effet tout contraire. Ils avoient alors pour Général Caïus Pontius très-habile dans le métier de la guerre. Hérennius son pére passoit pour l'homme le plus sen-

AN. R. 433. AV. J.C. 319. Liv. IX. n. 3. De Senect. n. 39-41.

sensé & le plus prudent de son siécle. Cicéron nous apprend que ce dernier avoit connu Architas de Tarente, célébre Philosophe & Mathématicien, lequel dans un entretien où assistoit * Platon, parlant de la volupté du corps, fit voir qu'elle étoit pour le genre humain la source des maux les plus funestes. Ce qui sera dit bientôt de cet Hérennius, montrera que la réputation qu'il avoit d'homme sage & de bon conseil n'étoit pas sans fondement.

Pontius son fils, aussitôt après le retour des Députés, convoqua l'Assemblée, & lui parla en ces termes. *Ne croiez pas, Samnites, que votre Députation ait été vaine & sans effet. Elle a expié le crime que nous avions commis en rompant les Traités, & appaisé la colére des dieux justement irrités. S'il est évident que les dieux ont voulu nous forcer par nos pertes à satisfaire les Romains sur les griefs qu'ils avoient contre nous, il n'est pas moins clair que leur volonté n'a pas été que nos satisfactions fussent reçues avec tant de hauteur & de mépris. Qu'avons-nous pu faire de plus pour appaiser les dieux, & adoucir*

cir

* *Platon vint à Tarente sous le Consulat de L. Furius & d'Ap. Claudius, l'an de Rome 406.*

cir les hommes, que ce que nous avons fait? Nous leur avons renvoié tout ce que nous avions pris sur eux, & qui nous appartenoit par le droit de la guerre. N'aiant pu livrer vivans les auteurs de la rupture, nous avons livré leurs corps. Nous avons porté à Rome leurs biens, afin qu'il ne restât rien chez nous de ce qui avoit appartenu aux coupables. Pouviez-vous, Romains, exiger de nous quelque chose de plus? Nous voulons bien prendre pour arbitre & pour Juge quelque peuple que ce soit de la terre. Que si le plus foible ne trouve point de protection dans les Loix humaines contre un plus puissant que lui: nous aurons recours aux dieux vengeurs de la fierté & de l'orgueil. Vous n'avez point à déliberer, Samnites, sur le parti que vous devez prendre. La guerre est juste, quand elle est nécessaire; & les armes légitimes, quand elles sont notre unique ressource. [a] *Ainsi, puisque dans toutes les entreprises humaines il ne s'agit que de savoir si les dieux sont pour nous ou contre nous, soiez sûrs que comme dans les guerres précéden-*

AN. R. 433.
AV. J.C. 319.

tes

[a] Proinde, cùm rerum humanarum maximum momentum sit, quàm propitiis rem, quàm adversis agant diis; pro certo habete, priora

An. R. 433. Av. J.C 319.

tes vous avez plutôt agi contre les dieux que contre les hommes, dans celle que vous allez entreprendre vous aurez ces mêmes dieux pour guides & pour protecteurs.

Pontius dresse une embuscade aux Romains près de Caudium : ceux-ci y donnent tête baissée. Leurs armées se trouvent enfermées entre deux défilés.

Ce discours remplit tout le peuple d'espérance, de courage, & d'ardeur. Pontius, pour profiter de ces heureuses dispositions, ne tarda point à mettre ses troupes en campagne. Comme il ne pouvoit raisonnablement se flater que les Samnites l'emportassent sur l'armée Romaine par la force ouverte, qui leur avoit mal réussi jusques-là, il résolut d'emploier la ruse contre ces redoutables ennemis. Il alla à petit bruit, autant qu'il lui fut possible, se camper auprès de Caudium qui étoit un petit village entre Capoue & Bénévent, & sachant que les Consuls n'étoient pas fort loin avec leur armée, il fit déguiser dix soldats en bergers, leur donna des troupeaux à conduire en différens endroits, mais toujours vers le côté ou étoit le camp des Romains, & leur recommanda de dire tous uniformement, lorsqu'ils auroient été pris avec leurs troupeaux, &

bella adversùs deos magis quàm homines gessisse ; hoc, quod instat, ducibus ipsis diis gesturos. *Liv.*

& menés aux Consuls, comme il ne pouvoit pas manquer d'arriver, que l'armée des Samnites assiégeoit actuellement Lucérie dans l'Apulie, & pressoit extrêmement cette place, dont les habitans étoient de fidéles Alliés des Romains. Ce bruit, que Pontius avoit fait répandre exprès auparavant, étoit déja parvenu dans le camp des Consuls. Le raport des prisonniers ne laissa plus lieu d'en douter, d'autant moins qu'ils s'accordoient tous ensemble. Tout ce qu'avoit prévû Pontius, arriva. Les Consuls donnérent dans le piége, & ne doutant point qu'il ne falût secourir promtement une ville alliée qui étoit en grand péril, ils ne délibérérent plus que sur la route qu'on devoit tenir. Deux chemins y conduisoient. L'un plus sûr, mais plus long: l'autre plus court, mais plus dangereux, parce qu'il faloit passer deux défilés, joints ensemble par un cercle de montagnes, & qui laissoient au milieu une plaine d'une assez grande étendue. Ce dernier fut préféré néanmoins, parce que les Romains croioient ne pouvoir jamais arriver assez tôt à Lucérie. Ils passent le premier défilé: mais, lorsqu'ils furent arrivés au second, ils en trou-

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

trouvérent l'entrée fermée par une grande quantité de troncs d'arbres & de grosses pierres, dont on avoit formé comme une espéce de rempart. Ils lévent les yeux, & s'aperçoivent que les collines des environs sont toutes couvertes d'ennemis. Ils retournent précipitamment sur leurs pas, pour regagner l'autre issue: mais ils y trouvent encore une semblable barriére, & les Samnites. Ils s'arretent d'eux-mêmes, saisis d'un étonnement & d'une fraieur qui leur ôtent tout à la fois & l'usage de l'esprit, & presque le mouvement du corps. Ils se regardent les uns les autres, comme si chacun espéroit trouver dans son compagnon plus de ressources & plus de lumiéres qu'il n'en a lui-même.

Ensuite, quand ils virent qu'on dressoit les tentes des Consuls, & que quelques soldats préparoient les instrumens nécessaires à remuer la terre, & à faire un retranchement, quoiqu'ils sentissent bien que dans l'impuissance où ils étoient de trouver aucune ressource & aucun moien de se défendre, leurs travaux alloient les exposer à la risée des ennemis, cependant, pour ne point ajouter leur pro-

propre faute à tous les maux dont ils An. R.
étoient accablés, chacun de son côté, 433.
sans qu'on les y exhortât ni qu'on leur Av. J.C.
en donnât l'ordre, se mettent à fortifier 319.
le camp le long d'un ruisseau, avouant, non sans honte & sans douleur, que toute la peine qu'ils prenoient étoit bien inutile, outre que les ennemis, du haut de leurs montagnes, leur en fesoient d'améres railleries. Les Consuls ne tenoient compte d'assembler le Conseil de guerre. Les premiers Officiers vinrent d'eux-mêmes les trouver: & en même tems les soldats attroupés demandoient à leurs Généraux un secours, qu'à peine, dit Tite-Live, ils pouvoient espérer des dieux. Le Conseil se passa en discours incertains & confus. Chacun opinoit selon son caractére & son tempérament. Les uns vouloient que l'on entreprît de forcer les barriéres, ou d'escalader les montagnes. Les autres représentoient l'impossibilité de réussir dans l'une & l'autre de ces entreprises. Ces réflexions les occupérent toute la nuit, sans qu'ils songeassent à prendre ni nourriture ni repos, & sans qu'ils pussent parvenir à rien conclure.

Les

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

Pontius rejette les sages avis de son pére.

Les Samnites, de leur côté, n'étoient pas moins embarrassés, mais dans un autre sens, ne sachant quel parti ils devoient prendre pour profiter pleinement d'une conjoncture aussi heureuse que celle où ils se trouvoient. Comme ils ne pouvoient se déterminer par eux-mêmes, ils prirent la résolution d'envoier consulter Hérennius Pontius, pére de leur Général. Il étoit fort avancé en âge, & avoit renoncé, non seulement au métier des armes, mais à toute affaire & à tout emploi. Cependant, dans un corps cassé de vieillesse, il conservoit un esprit vif, & un jugement solide. Quand donc il eut appris que les Romains étoient enfermés dans les défilés de Caudium, il répondit à celui qui le consultoit de la part de son fils, que son avis étoit qu'on les renvoiât tous au plutôt en pleine liberté. Cet avis fut rejetté de tout le monde, & l'on dépécha de nouveau vers lui, pour savoir s'il n'avoit rien de mieux à dire. A cette seconde fois, il conseilla de tuer tous les Romains, sans qu'il en restât un seul.

Des réponses si opposées, & qui ressentoient l'obscurité des Oracles, causérent un étrange étonnement. Elles parurent

rurent à plusieurs, & sur tout au fils d'Hérennius, (qui ne se montre pas ici fort respectueux pour son pére) une marque d'un esprit affoibli. Cependant on résolut de le faire venir dans le camp. Le bon vieillard y consentit: & lorsqu'il fut dans le Conseil, il s'en tint aux deux avis qu'il avoit donnés, se contentant d'en apporter les raisons. Il dit, »qu'en »suivant le premier, qui lui paroissoit le »meilleur, on gagnoit pour toujours l'a»mitié d'un peuple puissant par un bien»fait signalé. Que s'ils préféroient le »second, ils mettroient les Romains hors »d'état de leur faire la guerre de lon»tems, & les affoibliroient extrêmement »par la perte de deux armées, qu'il leur »seroit bien difficile de réparer. Que »pour un troisiéme parti, il n'y en avoit »point. *Hé quoi*, lui dit-on: *est-ce qu'on ne peut pas prendre un milieu? Ne peut-on pas leur donner la vie, mais après leur avoir imposé des loix telles que le droit de la guerre permet d'en prescrire aux vaincus? C'est là précisément*, répondit Hérennius, *le moien de ne vous point faire d'amis, & de ne vous point délivrer de vos ennemis. Laissez vivre les Romains, après les avoir irrités par la honte & l'igno-*

AN. R. 433.
AV. J.C. 319.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

l'ignominie. C'eſt une nation qui ne ſait ce que c'eſt que de ſe tenir en repos, lorſqu'elle a été vaincue. Le ſouvenir des affronts que la néceſſité préſente les aura contraints de ſubir, demeurera éternellement gravé dans leur cœur, & ne leur permettra point de ſe donner un moment de relâche, juſqu'à ce qu'ils en aient tiré une vengeance éclatante, & qui les dédommage avec uſure. Ces raiſons ne furent point goutées, & on remena Hérennius chez lui. La ſuite fera voir combien ce ſage Vieillard avoit raiſon de rejetter ces tempéramens d'une fauſſe & timide Politique, laquelle ordinairement, pour vouloir tout accommoder, ne remédie à rien, & ne ſatisfait perſonne.

Les Romains ſont forcés par la néceſſite d'accepter les triſtes conditions qu'on leur impoſe. *Liv.* IX. 4-6.]

Les Romains, pendant cet intervalle, avoient fait pluſieurs tentatives inutiles pour rompre leur priſon, ſi l'on peut parler ainſi. Enfin, vaincus par la néceſſité, & commençant à manquer de tout, ils envoient des Députés à Pontius demander une paix honorable, ou le combat. Pontius répondit fiérement »que la guerre étoit terminée; & que »puiſque même vaincus & enfermés »de toutes parts comme ils étoient, ils »ne

»ne savoient pas encore connoitre ni avouer leur défaite, il alloit leur déclarer les conditions ausquelles il vouloit bien traiter avec eux. Qu'il les feroit tous passer sous le joug sans armes, ne leur permettant d'emporter que chacun un * habit. Que du reste, tout seroit égal entre les vainqueurs & les vaincus. Que les Romains s'obligeroient à retirer leurs armées & leurs Colonies du pays des Samnites, & que les deux peuples, indépendans l'un de l'autre, vivroient selon leurs Loix.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

Cette réponse raportée au camp des Romains y causa d'aussi grands gémissemens & une aussi vive douleur, que si on leur eût annoncé une mort présente. Un morne silence régna lontems dans le Conseil, & les Consuls n'osoient ouvrir la bouche, combattus d'un côté par la honte d'accepter un pareil traité, & de l'autre par la nécessité absolue de s'y soumettre. Enfin L. Lentulus, le plus considérable des Officiers Généraux, prit la parole,

* *Cette expression, qui revient souvent dans l'histoire, signifie qu'on ne laissoit aux soldats que l'habit de dessous, comme presque on diroit parmi nous, que la simple chemise.*

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

role, & donna ſon avis en ces termes. *Conſuls, j'ai ſouvent entendu dire à mon pére, que lorſque dans le Capitole aſſiégé par les Gaulois le Sénat délibéroit ſur le parti qu'il avoit à prendre, ſeul il avoit été d'avis de ne point racheter la ville à prix d'argent, parce qu'ils n'étoient point enfermés de foſſés ni de retranchemens par l'ennemi, & qu'ils pouvoient faire une ſortie, non à la vérité ſans un grand danger, mais cependant ſans une perte aſſurée. Si nous nous trouvions dans le même cas, & que nous puſſions, de quelque maniére que ce fût, en venir aux mains avec l'ennemi, je n'héſiterois point à me propoſer ici pour modéle la générosité de mon pére. Je ſai qu'il eſt beau de mourir pour la patrie, & je ſuis prêt ſoit à me dévouer à la mort pour le Peuple Romain & pour nos Légions, ſoit à me jetter au milieu des bataillons ennemis. Mais je voi ici la patrie toute entiére, j'y voi toutes les Légions: & à moins qu'elles ne veuillent périr pour elles-mêmes, que peuvent-elles ſauver par leur mort? Les murs, dira quelqu'un, les maiſons de Rome, & cette timide & foible multitude qui les habite? C'eſt, au contraire, livrer tout cela à l'ennemi, & non pas le ſauver, que de faire périr cette armée. Ici ſont toutes*

les

les ressources & toutes les forces du Peuple Romain. En sauvant ces troupes, nous sauvons la patrie: en les exposant à une mort certaine, nous abandonnons la patrie, & nous la trahissons. Mais, dira-t-on, c'est une grande honte, une grande ignominie, de se livrer ainsi sans rendre de combat. Je l'avoue. Mais la patrie doit nous être assez chére, pour être préférée non seulement à la conservation de notre vie, mais même à celle de notre honneur, s'il est besoin d'en faire le sacrifice. Ne nous refusons donc point à cet opprobre quelque grand qu'il puisse être, & soumettons-nous à la nécessité, que les dieux même ne peuvent vaincre. Allez, Consuls, allez trouver l'ennemi; & livrez, puisqu'il le faut, nos armes, pour racheter à ce prix la patrie, que nos ancêtres ont rachetée au prix de l'or.

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

Il falut bien suivre ce conseil. Les Consuls allérent au camp des Samnites pour conclure la négociation. Pontius vouloit un Traité: mais on lui représenta que pour le faire, on avoit besoin de l'autorité du Peuple & du Sénat Romain: & il fut assez imprudent & assez peu précautionné, pour se contenter d'une simple promesse que lui firent les Con-

An. R. 433. Av. J.C. 319.

Consuls, & les principaux Officiers de l'armée, d'observer & de faire observer les articles dont on étoit convenu. Il prit seulement la précaution d'exiger qu'on lui mît entre les mains six cens otages des premiers de la Jeunesse Romaine, qui répondroient sur leurs têtes de l'observation des conditions qu'on venoit d'arréter. Il n'y eut point de Traité selennel à Caudium: c'est une remarque importante pour la suite.

Les Consuls revinrent au camp; & leur retour y renouvella la douleur & le desespoir. A peine les soldats pouvoient-ils s'empécher de maltraiter d'indignes Généraux, dont la témérité les avoit conduits en ce lieu malheureux, & dont la lâcheté les en alloit faire sortir d'une maniére plus honteuse qu'ils n'y étoient entrés: qui n'avoient sû ni prendre des guides, ni faire reconnoitre le pays, & qui marchant à l'aveugle comme des bêtes, s'étoient jettés eux & leurs armées dans le piége. Ils se regardent tristement les uns les autres: ils considérent leurs armes qu'ils vont livrer, leurs mains qui vont être desarmées, leurs corps qui vont être à la discrétion de l'ennemi



l'ennemi. Ils se figurent ce joug honteux sous lequel il leur faudra passer, les insultes & les regards méprisans des vainqueurs, cette haie de gens armés qu'ils traverseront sans armes : de là une marche déplorable par des villes alliées, qui deviendront témoins de leur ignominie : leur triste retour dans leur patrie, où eux-mêmes & leurs ancêtres étoient souvent rentrés triomphans. Ils se représentent que nul malheur n'a jamais égalé le leur : qu'ils étoient les seuls qui eussent été vaincus sans blessure, sans combat, sans résistance : qu'il ne leur avoit pas été permis de tirer l'épée, & d'en venir aux mains avec l'ennemi : qu'inutilement avoient-ils des armes, des forces, du courage, dont ils ne pouvoient pas trouver lieu de faire usage.

An. R. 433. Av. J.C. 319.

Pontius fait passer les Romains sous le joug; après quoi il les renvoie, retenant six cens Cavaliers

Pendant qu'ils fesoient ces tristes réflexions, arriva l'heure fatale, où ils alloient éprouver leurs maux dans toute leur étendue, & se convaincre que la réalité passoit encore tout ce qu'ils en avoient imaginé. D'abord on les fit sortir de leurs retranchemens sans armes, & chacun avec un seul habit. Les six cens otages furent livrés aux Samnites, & conduits en prison. Ensuite il fut or-

 donné

An. R. 433. Av. J.C. 319.

Pour ôtages de la convention faite avec les Consuls.

donné aux Licteurs de quitter les Consuls, que l'on dépouilla en même tems des ornemens de leur dignité. A cette vûe, les soldats Romains changérent tellement de disposition à l'égard de leurs Généraux, qu'au lieu que peu auparavant ils les avoient en exécration, & vouloient presque qu'on les livrât à l'ennemi, ou qu'on les mît en piéces; maintenant, touchés de la compassion la plus tendre, & oubliant leurs propres maux, ils détournoient les yeux pour ne point voir le douloureux spectacle de la majesté du Consulat ainsi deshonorée dans leur personne. Les Consuls passérent les premiers sous le joug presque à demi nuds: ensuite les principaux Officiers, chacun selon le rang de leurs emplois: enfin les Légions les unes après les autres. Les Samnites étoient sous les armes, rangés en haie de côté & d'autre, accablant les malheureux vaincus de reproches & d'insultes. Ils leur présentoient même souvent l'épée nue au visage, jusques-là qu'ils en blessérent & en tuérent quelques-uns, choqués de remarquer en eux trop de fierté & de ressentiment de l'ignominie à laquelle on les soumettoit.

Ils

Ils sortirent du défilé, après avoir passé sous le joug, &, ce qui étoit presque encore plus triste pour eux, sous les yeux de leurs ennemis. Alors, quoiqu'ils s'imaginassent être comme des hommes qui sortant des enfers commenceroient à apercevoir la lumiére, cependant cette lumiére même qui leur découvroit la marche ignominieuse de leur armée, leur parut plus triste que la mort la plus affreuse. Ils auroient pu arriver avant la nuit à Capoue, qui étoit une ville alliée. Mais doutant de la fidélité des Campaniens, & retenus par la honte, ils aimérent mieux se coucher à terre dans le chemin assez près de la ville, manquant absolument de tout.

An. R. 433. Av. J.C. 319. Profonde tristesse des Romains, lorsqu'ils passent par Capoue, & qu'ensuite ils rentrent à Rome. *Liv.* IX. 6. & 7.

Lorsque les Campaniens surent cette nouvelle, un juste sentiment de compassion pour leurs Alliés & leurs bienfaiteurs l'emporta en eux sur l'orgueil qui leur étoit naturel. Ils envoiérent sur le champ aux Consuls des Licteurs & des faisceaux, avec les autres marques de leur dignité. Ils envoiérent aux Légions des armes, des chevaux, des habits, des vivres. Et lorsque les Romains vinrent à la ville, le Sénat & le peuple de Capoue allérent les recevoir,

AN. R. 433. AV. J.C. 319.

& s'acquittérent à leur égard de tous les devoirs d'hôtes & d'amis. Mais, ni par leurs careſſes, ni par tous les témoignages d'amitié qu'ils leur donnoient, ni par leurs paroles conſolantes, ils ne purent les engager ſoit à leur répondre, ſoit même à lever les yeux, & à enviſager ceux qui tâchoient d'adoucir leurs peines. La douleur, & encore plus la honte, leur feſoient fuir tout entretien & toute compagnie.

Le lendemain ils partirent pour retourner à Rome, & les Campaniens envoiérent quelques jeunes gens de qualité pour les accompagner juſques ſur les confins de leur territoire. Lorſque ces jeunes gens furent de retour, on les fit venir dans le Sénat, & on leur demanda en quel état ils avoient laiſſé les Romains. Ils répondirent, qu'ils leur a- »voient paru beaucoup plus triſtes & »plus abbatus qu'auparavant: qu'ils mar- »choient en ſilence, & preſque comme »muets: qu'on ne reconnoiſſoit plus en »eux ce caractére Romain, & qu'ils pa- »roiſſoient avoir perdu leur courage a- »vec leurs armes: qu'ils ne rendoient le »ſalut à perſonne, & qu'ils ne répon- »doient point à ceux qui leur feſoient »hon-

»honnêteté : que ſaiſis de fraieur, au- AN. R. 433. Av. J. C. 319.
»cun d'eux n'oſoit ouvrir la bouche,
»comme s'ils portoient encore ſur leur
»tête ce joug ſous lequel ils avoient
»paſſé. Que non ſeulement les Sam-
»nites avoient remporté une glorieuſe
»victoire, mais qu'ils avoient vaincu
»les Romains pour toujours, puiſqu'ils
»avoient pris & ſubjugué, non pas leur
»ville comme autrefois les Gaulois,
»mais, ce qui étoit un bien plus grand
»exploit de guerre, leur valeur & leur
»fierté.

Sur ce raport, les Sénateurs de Capoue, en bons & fidéles Alliés, déploroient le ſort des Romains, qu'ils regardoient comme perdus ſans reſſource; lorſqu'Ofilius Calavius, l'un des principaux de la Compagnie, homme illuſtre par ſa naiſſance & par ſes belles actions, & vénérable par ſon âge, prit la parole, & dit qu'il portoit un jugement bien différent. »Que ce ſilence o-
»piniâtre, ces yeux baiſſés en terre, ce
»refus obſtiné de recevoir aucune conſo-
»lation, ce ſentiment ſi vif de honte
»qui leur feſoit ſouhaiter de ſe cacher
»au jour, & de fuir la lumiére, étoient
»autant de marques d'une violente co-

An. R. 433. Av. J.C. 319. »lére renfermée dans le fond de leur »cœur, & qui se préparoit à éclater en »une terrible vengeance. Que certai»nement, ou il ne connoissoit pas les »Romains, ou bientôt ce silence cou»teroit aux Samnites des cris & des »gémissemens lamentables; & que la »mémoire des fourches Caudines se»roit plus triste pour les vainqueurs »que pour les vaincus. Qu'en quel»que endroit, qu'ils se rencontrassent, »les deux nations apporteroient au »combat ce qu'elles avoient chacune »de force & de courage: mais que »les Samnites ne trouveroient pas par »tout des défilés de Caudium.

Pendant ce tems-là, le bruit de tout ce qui s'étoit passé à Caudium étoit venu jusqu'à Rome. On y avoit appris d'abord le danger de l'armée malheureusement enfermée entre deux défilés, & sur le champ on avoit commencé à faire des levées. Bientôt après arriva la nouvelle de la paix honteuse qu'on y avoit conclue. La consternation fut extrême. On cessa les levées: on prit toutes les marques de deuil public, comme c'étoit la coutume dans les grandes disgraces. Les boutiques fu-

furent fermées, & l'exercice de la Juſ- AN. R.
tice ſuſpendu. Pour dire tout en un 433.
mot, la ville fut preſque encore plus AV. J. C.
pénétrée de douleur, que l'armée mê- 319.
me. On y étoit irrité, non ſeulement contre les Généraux, contre les auteurs & les garants de cette paix ignominieuſe, mais même contre les ſoldats innocens, de ſorte que l'on vouloit preſque leur refuſer l'entrée de la ville. Mais l'état où ils arrivérent, la vûe de cette déplorable armée, capable de toucher de compaſſion les eſprits même les plus irrités, étouſa tout reſſentiment. Ils entrérent le ſoir, non comme des gens qui ſauvés contre leur eſpérance d'un grand danger revoioient leur patrie, mais avec tout l'abbattement & toute la conſternation de priſonniers de guerre emmenés par leurs vainqueurs dans une ville ennemie. Ils allérent tous promtement ſe cacher dans leurs maiſons, de maniére que le lendemain, & les jours ſuivans, aucun d'eux ne ſe montra dans la place, ni même en public. Les Conſuls eux-mêmes ne firent aucun exercice de leur charge, ſinon de nommer, ſur l'ordre du Sénat, un Dictateur, pour proceder à l'élection de nouveaux

[illegible]

An. R. 433. Av. J. C. 319.

L. PAPIRIUS CURSOR.
Q. PUBLILIUS PHILO.

Le Sénat s'assemble. La convention est declarée nulle conformement à l'avis de Posthumius l'un des Consuls.

Liv. IX. 8-11.

Ils entrérent en charge dès le jour même qu'ils avoient été créés, & ils commencérent l'exercice par mettre en délibération l'importante affaire de la paix de Caudium. Posthumius, Consul de l'année précédente, obligé de dire le premier son sentiment, opina de la maniére du monde la plus généreuse. Il prouva, »que le Sénat & le Peuple »Romain n'étoient point tenus à l'obser»vation des articles arrétés sans leur »consentement avec les Samnites. Que »c'étoit un principe incontestable, que »ni les Consuls, ni aucun autre Ma»gistrat, ne pouvoient conclure un »Traité avec les ennemis, sans en avoir »reçu le pouvoir du Sénat & du Peu-

ple.

»ple. Qu'autrement il s'en ſuivroit, An. R. 434. Av. J.C. 318.
»que s'ils avoient promis que le Peu-
»ple Romain abandonneroit Rome,
»qu'il n'auroit ni Loix, ni Magiſtrats,
»ni Sénat, qu'il ſeroit conduit deſor-
»mais par des Rois, la République ſe-
»roit donc tenue à ces promeſſes. Car,
»ajouta-t-il, la dureté & l'indignité des
»conditions auſquelles on s'eſt ſoumis
»n'affoiblit point l'obligation de les ac-
»complir. Qu'il ne faloit point lui de-
»mander pourquoi donc il avoit conſen-
»ti à ce Traité. Que [a] rien ne s'étoit
»paſſé à Caudium ſelon les régles ordi-
»naires de la conduite humaine, & qu'il
»étoit clair que les dieux avoient aveu-
»glé les Généraux des deux peuples.
»Que, pour ne parler que des Samni-
»tes, ils auroient pu, au lieu de per-
»dre le tems à conſulter le vieillard
»Hérennius, envoier des Députés à
»Rome, & traiter de la paix avec le
»Sénat & le Peuple; que c'étoit un
»voïage de trois jours: mais que les
»dieux avoient ôté aux uns & aux
»autres dans cette affaire tout uſage du

I 5 »bon

[a] Nihil ad Caudium humanis conſiliis geſtum eſt. Dii immortales & veſtris & hoſtium imperatoribus mentem ademerunt. *Liv.*

An. R. 434. Av. J.C. 318.

»bon ſens & de la prudence. Il conclut »que ce prétendu Traité n'engageoit »que ceux qui s'en étoient rendus ga- »rants, à la tête deſquels il étoit lui- »même. Qu'il faloit donc les livrer »tous aux Samnites, & qu'enſuite le »Peuple Romain pourroit, en toute »juſtice, reprendre les armes.« En fi- niſſant, il adreſſa aux dieux une priére remplie des ſentimens les plus héroï- ques. *Dieux immortels*, dit-il, *ſi vous n'avez point voulu que Sp. Poſtumius & T. Véturius, pendant leur Conſulat, fiſ- ſent la guerre aux Samnites avec avan- tage, du moins contentez-vous de nous a- voir vû contracter un engagement infâme, & en conſéquence paſſer honteuſement ſous le joug; & de nous voir actuellement li- vrés aux ennemis comme des criminels, nuds & enchaînés, & recevant ſur nos tê- tes toute leur vengeance. Faites que les nouveaux Conſuls & les Légions Romai- nes combattent contre les Samnites avec le même ſuccès qu'ont toujours eu dans tou- tes les autres guerres les Conſuls qui nous ont précédés.*

Tout le Sénat admira le diſcours de Poſtumius, & ſuivit ſon avis ſans re- ſerve. Deux Magiſtrats furent pour-

tant

tant d'un ſentiment contraire. Ils é- AN. R. 434. Av. J.C. 318.
toient du nombre de ceux qui avoient ſigné la paix de Caudium; & depuis leur retour à Rome, ils avoient été créés Tribuns du Peuple. En cette qualité, ils voulurent s'oppoſer à l'arrêt du Sénat, prétendant qu'en ſuivant l'avis de Poſtumius on ne ſatisfeſoit point à la juſtice & à la bonne foi; & qu'après tout, pour ce qui les regardoit en particulier, comme leur perſonne étoit ſacrée, on ne pouvoit point les livrer à l'ennemi. *Qu'on nous livre toujours*, reprit Poſtumius, *nous autres profanes. Enſuite, Péres Conſcripts, vous livrerez auſſi ces hommes ſi reſpectables, ces perſonnes ſacrées, lorſque le tems de leur Magiſtrature ſera fini. Mais, ſi vous m'en croiez, avant de les remettre entre les mains des Samnites, vous les ferez ici battre de verges, pour leur faire paier l'intérêt de ce délai.* Il réfuta enſuite fort au long la prétention de ces Tribuns, qui ſe rendirent enfin à ſon avis, & ſe ſoumirent à la volonté du Sénat.

L'arrêt qui fut prononcé d'un commun conſentement, commença à répandre dans toute la ville une ſorte de

An. R. 434. Av. J.C. 318. joie & de sérénité. Il n'étoit parlé que de Postumius : tout le monde le combloit de louanges, & l'on comparoit sa générosité à celle de Décius, qui s'étoit dévoué pour la patrie. On disoit que »par son conseil salutaire, & par sa »grandeur d'ame, il avoit dégagé Ro»me des obligations d'une paix honteu»se ; & qu'en s'offrant lui-même aux »tourmens & à la colére des ennemis, il »avoit expié & appaisé celle des dieux »contre les Romains. On ne respiroit plus que la guerre & les armes. Chacun hâtoit par ses vœux l'arrivée du jour où l'on pourroit en venir aux mains avec les Samnites. Les Levées se firent avec une promtitude incroiable dans une ville animée de haine contre les Samnites, & d'un vif desir de vengeance. Ce furent de nouvelles Légions, (car à la fin de chaque campagne on licentioit toujours alors toutes les troupes) mais elles étoient composées des mêmes soldats qui avoient servi l'année précédente. L'armée partit sans délai, & marcha vers Caudium.

Postumius, son Collégue, & Avant qu'elle y fut arrivée, tous ceux qui s'étoient rendus garants du Traité, furent livrés au Général des Sam-

Samnites par un Fécial, c'eſt-à-dire un Prêtre du Collége de ceux qui préſidoient aux cérémonies des déclarations de guerre & des Traités de paix. En cette occaſion Poſtumius fit une action, qui, à la bien prendre, doit paſſer pour une momerie, peu digne de ſa gravité, & qui marque combien les idées même les plus pures du Paganiſme ſur la religion étoient mélées de ſuperſtition & d'abſurdité. Il s'approcha du Fécial, & lui donna un coup de genou le plus fort qu'il lui fut poſſible, ajoutant que lui (Poſtumius) étoit maintenant Samnite; que le Fécial étoit Ambaſſadeur: qu'ainſi le droit des gens avoit été violé par le coup que le Fécial venoit de recevoir, & que les Romains en auroient un ſujet d'autant plus légitime de faire la guerre. Quelle puérilité!

AN. R. 434. AV. J C. 318.

tous les Officiers, qui avoient ſigné la convention, ſont renvoiés à Pontius, qui refuſe de les recevoir.

Pontius refuſa de recevoir ceux qu'on lui livroit. Il reprocha amérement aux Romains le mépris impie qu'ils feſoient de la ſainteté des ſermens & des Traités, eux [a] qui ſe vantoient d'en être de religieux obſervateurs, pendant qu'au fond ils n'étoient attentifs qu'à couvrir leur mau-

[a] Nunquamne cauſa defiet, cur victi pacto non ſtetis?.. Et ſemper aliquam fraudi juris ſpeciem imponitis. *Liv.*

AN. R. 434. AV. J.C. 318.

mauvaiſe foi du voile & de l'apparence d'équité. *Quoi ! leur dit-il. En conſéquence de nos conventions mutuelles vous avez tous vos citoiens que je pouvois faire périr, & que je vous ai rendus ? & moi je n'aurai point la paix que j'ai ſtipulée, & qui en devoit être le fruit ? Si le Traité de Caudium vous déplait, remettez les choſes dans l'état où elles étoient avant qu'il fût conclu. C'eſt bien inſulter aux dieux, que d'en uſer comme font ici les Romains, & compter pour rien leur juſte courroux. Mais je me trompe. Vous pouvez faire hardiment la guerre, & être ſûrs de leur protection, depuis que Poſtumius a donné un coup de genou à votre Ambaſſadeur. Les dieux croiront ſans doute que Poſtumius eſt Samnite & non pas Romain; qu'un Samnite a violé le droit des gens; & que par conſéquent vous pouvez avec juſtice nous faire la guerre. Se* [a] *peut-il faire que des vieillards, des hommes Conſulaires, n'aient point de honte de ſe jouer de la religion par ces petites ſupercheries, & d'emploier, pour trouver un prétexte de manquer à leur foi, des ruſes & des fineſſes convenables à peine*

[a] Hæc ludibria religionum non pudere in lucem proferre, & vix pueris dignas ambages ſenes ac conſulares fallendæ fidei exquirere ? *Liv.*

ne à des enfans ? Pontius ordonna ensuite qu'on ôtât les liens & les chaînes à tous ces Romains qu'on lui livroit, & qu'on les laissât en pleine liberté. Ils [a] s'en retournérent, aiant peut-être, dit Tite-Live, dégagé la foi publique, mais du moins quittes des engagemens qu'eux-mêmes avoient pris.

An. R. 434. Av. J.C. 318.

Tite-Live, quelque jaloux qu'il soit de la gloire & de la réputation des Romains, n'ose assurer qu'ils fussent en droit de ne point exécuter le Traité de Caudium ; & il paroit sentir qu'il y a quelque chose dans leur conduite qui n'est pas tout-à-fait conforme à la droiture & à la bonne foi dont ils se piquoient. Il faut pourtant convenir que les raisons que cet Historien met dans la bouche de Postumius sont très-solides & très-convainquantes, & qu'un Traité conclu sans l'autorité du Sénat & du Peuple étoit par lui-même illégitime & sans force. Nous avons, dans notre Histoire de France, un exemple semblable au cas présent. Les Suisses étant venu assiéger Dijon sur la fin du régne de Louis XII, Mr. de la Tri-

[a] Et illi quidem, forsitan & publica, suâ certè liberatâ fide, ab Caudio in castra Romana inviolati redierunt. *Liv.*

An. R. 434. Av. J.C. 318.

Trimouille qui commandoit dans la place, la défendit bravement pendant six semaines. Mais voiant qu'enfin il faudroit succomber, & que les vainqueurs n'auroient plus rien, après la prise de Dijon, qui les empéchât de venir jusqu'à Paris, il négocia avec les Suisses de son autorité privée, & leur accorda tout ce qu'ils demandérent. Les Suisses se retirérent effectivement. Mais le Roi ne se crut point obligé à l'observation d'un Traité qui s'étoit fait sans son ordre: & personne n'a accusé pour cela le bon Roi Louis XII d'infidélité.

Il faut remarquer que la [a] convention faite à Caudium n'étoit point un Traité, mais une simple promesse de Traité, en cas que le Peuple Romain l'agréât. Et c'est pour cela que les Samnites prirent tant de précautions, en la fesant signer par les Consuls & par tous les grands Officiers de l'armée, & se fesant donner six cens otages. Mais pouvoient-ils se flater que jamais le Peuple Romain ratifiât une telle convention? On a eu raison d'observer qu'il n'y eut rien d'humain dans tout ce qui se

[a] Non fœdere pax Caudina, sed per sponsionem facta est. Liv.

se passa à Caudium; & que ce fut la Divinité qui aveugla de part & d'autre les Généraux, & leur ôta toute prudence, en punition des fautes commises aussi de part & d'autre. Les Samnites avoient rompu la tréve, ils [a] reconnoissent eux-mêmes que leur défaite fut le châtiment de leur perfidie. Ils en font une pleine satisfaction aux Romains, que ceux-ci rejettent avec hauteur & fierté. Les Romains sont punis à leur tour par tout ce qui arrive à Caudium. Un avantage si complet enorgueillit les Samnites, & en même tems les aveugle. Ils rejettent avec mépris les conseils de l'homme le plus sage qui fût parmi eux. Il ne leur vient pas dans l'esprit d'envoier des Députés à Rome, pour y faire ratifier le Traité, & par toutes ces fautes ils perdent le fruit de leur victoire. Si l'on examinoit les événemens de la plupart des guerres, on y reconnoitroit la même conduite de la Providence. Il est honteux pour nous que des payens soient plus éclairés & plus religieux que nous sur cet article. Leur grand prin-

AN. R. 434. AV. J.C. 318.

[a] Minimè id quidem mirum, si impio bello, & contra fœdus suscepto infestioribus meritò diis quàm hominibus, nihil prospere agerent. *Liv.*

An. R. 434. Av. J.C. 318.

principe étoit, que, dans les guerres, & généralement dans toutes les actions de la vie, l'important est de mettre la Divinité de son côté, en y mettant la justice. *Rerum humanarum maximum momentum est, quàm propitiis rem, quam adversis agant diis.*

Les Samnites perdent deux batailles. On les fait passer sous le joug. Lucérie est prise, & les six cens otages qui y étoient renfermés, rendus aux Romains.

Quand les Samnites, en la place d'une paix qui les avoit rendu si fiers, virent renaître une guerre plus terrible que jamais, ils se représentérent dans le moment tous les maux dont ils alloient être accablés, & reconnurent, mais trop tard, le tort irréparable qu'ils avoient eu de rejetter les sages conseils d'Hérennius. Ces réflexions ne servirent pas à leur donner du courage. Ils se comptoient vaincus, dès qu'ils seroient attaqués; au lieu que les Romains regardoient comme une victoire assurée pour eux de pouvoir en venir aux mains avec l'ennemi.

Liv. IX. 12-15.

Dans l'intervalle depuis la paix de Caudium, Lucérie avoit passé entre les mains des Samnites, qui y avoient enfermé les six cens Cavaliers qu'on leur avoit donnés en otages. Bientôt après ils prirent de nuit Frégelles colonie des Romains, & l'on crut que ceux de Satri-

trique les avoient aidés dans cette expé- AN. R.
dition. 434. Av.J.C. 318.

Les Consuls Romains étant convenus entr'eux de leurs départemens, Papirius fit avancer ses troupes dans l'Apulie vers Lucérie, & Publilius conduisit les siennes dans le pays des Samnites, pour les opposer à celles qui avoient été emploiées à Caudium. Cette disposition des troupes Romaines embarrassa les Samnites. Ils n'osoient pas marcher vers Lucérie, de peur que l'ennemi ne les attaquât en queue; ni demeurer dans le Samnium, de peur que cependant Lucérie ne fût prise. Ils se déterminérent donc à présenter le combat à Publilius, & rangérent leur armée en bataille.

Le Consul, de son côté, fit avancer ses troupes. Il vouloit les haranguer avant le combat, pour les y préparer. Elles ne lui en laissérent pas le tems: le souvenir de leur honte passée étoit pour eux une forte & vive exhortation. Les soldats marchent donc au combat, en pressant leurs porte-enseignes; & pour ne point perdre de tems, ils jettent tous, comme de concert, leurs javelines par terre, & courent l'épée à la main comme des furieux contre l'ennemi. Les soins

&

AN. R. 434. AV. J.C. 318.

& les ordres du Général pour marquer les rangs, & diſtribuer les poſtes, furent bien inutiles: l'ardeur militaire fit tout. Auſſi les Samnites ne purent ſoutenir un ſi rude choc. Non ſeulement ils furent mis en deſordre, mais ils n'oſérent pas même ſe retirer dans leur camp de peur de s'embarraſſer dans la fuite, & ils ſe diſperſérent de côté & d'autre dans l'Apulie. Bientôt après pourtant s'étant tous réunis, ils arrivérent à Lucérie. Pour les Romains, la même fureur qui leur avoit fait enfoncer les bataillons ennemis, les porta dans le camp, où ils firent plus de carnage que dans le combat même. L'emportement où ils étoient leur fit gâter la plus grande partie du butin.

L'autre armée ſous la conduite de Papirius, étoit parvenue à la ville d'Arpi, aiant trouvé tout favorable & tranquille dans les paſſages, moins par conſidération pour les Romains, que par haine contre les Samnites, qui maltraitoient tout le pays. Car les Samnites, partagés en différens villages, habitoient ſur les montagnes, d'où ils deſcendoient par troupes, & ravageoient tout lé plat pays. Et ſi cette contrée, ſituée entre

Rome

Rome & Arpi, étoit demeurée fidéle aux Samnites, il seroit arrivé de deux choses l'une: ou que les Romains n'auroient pu pénétrer dans l'Apulie; ou que, s'ils eussent franchi les passages, ils n'auroient pu éviter de périr, parce qu'on leur auroit coupé les vivres, & enlevé tous leurs convois. Et même, malgré les facilités qu'ils trouvérent du côté des habitans du pays, lorsqu'ils furent devant Lucérie, tout assiégeans qu'ils étoient, ils souffrirent presque autant de la disette, que les assiégés. Les vivres venoient aux Romains d'Arpi, mais en fort petite quantité. Pour ce qui est des assiégés, avant l'arrivée du Consul Publilius, ils avoient reçu des vivres & des troupes. Mais, depuis la jonction des deux armées Romaines, ils se trouvérent beaucoup plus pressés: parce que Publilius, laissant à son Collégue le soin du siége, tenoit la campagne, & empéchoit qu'on ne fît entrer des vivres dans la place; de sorte qu'elle ne pouvoit pas tenir encore lontems contre la disette. Alors les Samnites campés près de Lucérie, aiant rassemblé toutes leurs troupes, prirent le parti d'en venir à une action avec Papirius.

AN. R. 434.
AV. J.C. 318.

Com-

AN. R. 434. AV. J.C. 318.

Comme on se préparoit de part & d'autre au combat, arrivent des Députés de Tarente, dénonçant aux Samnites & aux Romains qu'ils eussent à cesser tous actes d'hostilité, & protestant qu'ils se déclareroient contre celui des deux peuples qui refuseroit de le faire. Papirius, après avoir entendu leur proposition, répondit, comme s'il en étoit touché, qu'il en délibéreroit avec son Collégue. Il le fit donc venir avec ses troupes, & aiant tout préparé pour le combat pendant qu'ils feignoient de délibérer ensemble sur une chose où leur parti étoit tout pris, il donne le signal. Les Députés fort surpris se présentent devant eux, attendant & demandant leur réponse. *Nous avons celle des dieux,* dit Papirius: *les auspices nous sont favorables: nos sacrifices sont agréés: c'est sous la conduite & suivant l'ordre des dieux que nous marchons pour aller donner la bataille.* Il fit ensuite avancer ses troupes, fesant de justes reproches à cette nation pleine d'un fol orgueil, laquelle ne pouvant mettre ordre à ses propres affaires ni pacifier ses troubles domestiques, s'ingéroit de donner la loi aux autres d'un ton de supériorité & d'em-

d'empire. Les Samnites, qui ne s'attendoient plus à combattre, déclarent à haute voix qu'ils s'en tiennent à la proposition des Tarentins, & qu'ils n'acceptent point le combat. Pendant ce tems-là les Consuls s'avancent toujours, & partageant leurs troupes, ils attaquent le camp de tous les côtés. Les uns comblent les fossés, les autres arrachent les palissades. Tous, animés du désir de se venger, & de laver dans le sang des Samnites l'opprobre qu'ils en ont reçu, entrent dans le camp comme des furieux, & font main-basse sur tout ce qu'ils rencontrent. Rien n'auroit échapé à leur colére, si les Consuls, par des ordres réitérés & mélés de menaces, ne les eussent forcés de sortir du camp des ennemis. Comme ils souffroient avec peine & murmure qu'on les eût empéchés de satisfaire pleinement leur vengeance, les Consuls crurent devoir leur rendre compte de leur conduite. Ils leur représentérent, »Qu'ils ne leur cédoient »point en haine contre les Samnites, »& qu'ils n'auroient point mis de bor»nes à la juste fureur des soldats, si le »souvenir des six cens Cavaliers rete»nus en otages à Lucérie ne les eût »ar-

AN. R. 434. AV. J.C. 318.

An. R. 434. Av. J.C. 318.

»arrétés, dans la crainte que les Sam»nites, s'ils étoient réduits au desef»poir, ne les fissent tous mourir, avant »que de périr eux-mêmes.« Les soldats applaudirent à ces raisons. Leurs plaintes se changérent en louanges & en actions de graces de ce qu'on avoit arrété leur colére. Ils avouoient qu'il n'y avoit rien qu'on ne dût souffrir, plutôt que d'abandonner cette portion si précieuse de la Jeunesse Romaine.

Les Consuls ensuite se séparérent. Publilius parcourut l'Apulie, & soumit plusieurs peuples, les uns par la force, les autres en les recevant dans l'alliance du Peuple Romain. Papirius resta devant Lucérie, & coupant tous les convois qui venoient du Samnium, l'obligea bientôt de capituler. La garnison envoia donc des Députés au Consul, pour lui demander qu'il levât le siége après qu'on lui auroit livré les Cavaliers Romains, qui étoient la cause de la guerre. Il y consentit aux conditions suivantes: Qu'on laisseroit dans la ville les armes, les bagages, les bêtes de somme, & toute la multitude incapable de porter les armes; que les soldats en sortiroient avec un simple habit

habit chacun, & qu'il les feroit tous passer sous le joug, traitement qu'ils avoient les premiers fait souffrir aux Romains. Toutes ces conditions furent acceptées. Sept mille soldats passérent sous le joug. Le butin fut fort considérable. On reprit tous les drapeaux & toutes les armes qu'on avoit perdues à Caudium; &, ce qui causa la plus sensible joie, on recouvra les six cens Cavaliers qui étoient gardés à Lucérie. Dans toute l'histoire du Peuple Romain, il n'y a guére eu de victoire plus glorieuse, ni plus remarquable par un retour subit de fortune, sur tout s'il est vrai, comme quelques Historiens l'ont marqué, que Pontius Général des Samnites passa lui-même aussi sous le joug. Les Consuls rentrérent à Rome en triomphe, & y furent reçus avec une grande joie.

An. R. 434. Av. J.C. 318.

Il y a pourtant de l'incertitude sur une année si brillante pour les Romains. On doute si ce furent les Consuls, ou un Dictateur nommé exprès pour cette guerre, par qui elle fut terminée si heureusement. Il faut croire que Tite-Live a jugé plus vraisemblable l'opinion qu'il a suivie dans son récit.

An. R. 435. Av. J.C. 317.

L. PAPIRIUS CURSOR III.
Q. AULIUS CERETANUS II.

Liv. IX. 16.

Les Confuls fe partagérent. L'un alla en Apulie, où il vainquit les Férentans, & prit leur ville. L'autre marcha contre ceux de Satrique. C'étoit une Colonie Romaine, laquelle, après l'affaire de Caudium, avoit reçu une garnifon des Samnites. Elle fut reprife par les Romains, & traitée avec févérité. Il en couta la vie aux plus coupables, & on defarma tous les habitans.

Eloge de Papirius Curfor.

Selon les Auteurs qui attribuent à Papirius Curfor la prife de Lucérie, & la défaite des Samnites qui pafférent fous le joug, ce ne fut que cette année, & après les expéditions dont on vient de parler, qu'il remporta le triomphe. C'étoit un Général d'une grande habileté dans le métier de la guerre, & qui fe diftinguoit, non feulement par le courage & l'intrépidité, mais auffi par une force extraordinaire de corps. Il étoit le plus promt à la courfe de tous ceux de fon tems, & il remporta toujours le prix en ce genre d'exercice fur tous ceux qui entrérent en lice avec lui. C'eft ce

qui

qui lui fit donner, ou lui confirma le ſur- An. R. 435.
nom de * *Curſor*. Il mangeoit beaucoup, Av. J.C. 317.
& bûvoit à proportion, ce qu'on attribuoit à la conſtitution robuſte de ſon corps, & au grand exercice qu'il feſoit. Le ſervice étoit rude ſous lui, parce qu'il étoit lui-même accoutumé & endurci au travail. Il étoit ſévére auſſi pour la diſcipline. On raconte de lui un fait aſſez plaiſant. Un Préteur de Préneſte, qui ſervoit parmi les Alliés, aiant reçu ordre, dans une bataille, de faire avancer ſes troupes aux premiers rangs, n'avoit obéi que lentement & nonchalamment par la crainte du danger. Après le combat, Papirius ſe promenant devant la tente de cet Officier, le manda. Lorſqu'il le vit arriver, il ordonna à un Licteur de préparer ſa hache. A ce mot, le Préneſtin trembla de tout ſon corps. Papirius, qui ne vouloit que lui en faire la peur, dit au Licteur : *Viens couper cette racine, qui embaraſſe le chemin où nous ſommes* ; & le condanna ſeulement à une amende. Le Préneſtin ſe retira, bien content d'en

K 2 être

* *Tite-Live parle d'un autre Papirius* Curſor, *qui apparemment étoit l'aieul de celui-ci, & qui avoit déja le ſurnom de* Curſor. *Liv.* VI. *cap.* 5. 11. & IX. 34.

An. R. 435. Av. J.C. 317. être quitte pour une légére somme d'argent. Tite-Live termine le caractére & l'éloge de Papirius Cursor en disant, que dans son siécle, fertile en grands hommes s'il en fut jamais, il fut le plus ferme appui de la puissance & de la grandeur de Rome; & qu'il auroit pu tenir tête à Alexandre le Grand, si ce Prince, après la conquête de l'Asie, avoit tourné ses armes du côté de l'Europe.

§. II.

Digression, où Tite-Live examine ce qui seroit arrivé, si Alexandre le Grand, après la conquête de l'Asie, eût tourné ses armes contre les Romains. Différentes guerres contre les Samnites. Magistrat envoié de Rome pour gouverner Capoue. Etablissement de deux nouvelles Tribus. Le Dictateur Mænius, attaqué par des reproches comme coupable du même crime dont il informoit actuellement, abdique la Dictature, & se justifie devant les Juges. Célébre Censure d'Appius & de Plautius. Voie Appia: Aqueduc. Famille des Potitiens éteinte. Tribuns des Légions nommés par le Peuple, aussibien que les Duumvirs

virs pour la flote. Les Joueurs de flute rétablis dans leurs droits. Samnites vaincus. Guerre contre les Etrusques: victoires considérables remportées par les Romains. Ils accordent aux Etrusques une tréve pour trente ans. Combat sanglant entre les Romains & les Samnites, qui oblige de nommer un Dictateur. Le Consul Fabius choisit Papirius Cursor. Celui-ci marche contre les ennemis. Nouvelle victoire remportée par Fabius sur les Etrusques. Appareil extraordinaire des Samnites. Ils sont vaincus. Nouvelle défaite des Etrusques & des Samnites. Les Ombriens menacent d'aller attaquer Rome. Ils sont défaits par Fabius. Les Eques sont vaincus, & presque entiérement détruits. C. Flavius Greffier, & fils d'Affranchi, est fait Edile Curule. Il rend publics les Fastes, dont les Pontifes seuls étoient les maîtres. Il dédie un temple malgré eux. En butte aux Nobles, il les mortifie. Fabius renferme tout le menu peuple dans quatre Tribus seulement. Revûe solennelle des Chevaliers.

TITE-LIVE, à l'occasion de ce qu'il ve- *Liv.IX. 17-19.*

An. R. 435. Av. J.C. 317.

venoit de dire de Papirius Cursor & d'Alexandre, suspend pour un tems le fil de son histoire, mais après en avoir fait ses excuses au Lecteur, & lui en avoir demandé la permission. *On*[a] *a pu remarquer*, dit-il, *que depuis le commencement de cet Ouvrage je ne me suis rien moins proposé, que d'interrompre la suite de mon récit & l'ordre des faits, pour jetter de la variété dans mon Histoire par des digressions qui servissent comme d'entrepos au Lecteur, & de délassement à moi-même. Mais aiant eu occasion de nommer ce grand Roi, je me trouve comme invité assez naturellement à exposer ici les réflexions qui m'ont souvent passé par l'esprit à son sujet, & à chercher quel événement on peut croire qu'auroient dû se promettre les Romains si Alexandre eût porté la guerre contr'eux.*

Je ne doute point que mes Lecteurs n'accordent volontiers à Tite-Live la permission qu'il leur demande, de leur fai-

[a] Nihil minùs quæsitum à principio hujus operis videri potest, quàm ut plus justo ab rerum ordine declinarem; & legentibus velut diverticula amœna, & requiem animo meo quærerem. Tamen tanti regis ac ducis mentio, quibus sæpe tacitis cogitationibus volutavit animum, eas evocat in medium: ut quærere libeat, quinam eventus Romanis rebus, si cum Alexandro foret bellatum, futurus fuerit.

faire part de ses réflexions sur un sujet si intéressant : je crains seulement qu'ils n'aient lieu de regretter que cet excellent Historien n'ait pas eu un meilleur truchement pour rendre ses pensées avec plus de justesse & d'élégance. Je retrancherai de cette digression ce qui me paroitra n'être pas absolument nécessaire. AN. R. 435. Av. J.C. 317.

Comparaison d'Alexandre & des Romains.

CE QUI DECIDE, dit Tite-Live, de l'événement des guerres, c'est le génie & l'habileté des Généraux, le nombre & la valeur des soldats, & la Fortune * qui peut tout dans les choses humaines, & principalement dans le succès des armes. En examinant la question proposée sous ces trois points de vûe, on se persuadera aisément que les Romains n'auroient pas été moins invincibles pour Alexandre le Grand, qu'ils l'ont été pour tous les autres Rois & les autres peuples de l'Univers.

1. D'abord, pour commencer par la com-

* *Les Payens admettoient une Providence qui régle tous les événemens humains: mais souvent ils lui donnoient le nom de Fortune.*

An. R. 435. Av. J.C. 317. comparaiſon des Généraux, on ne peut diſconvenir qu'Alexandre n'ait été un grand homme de guerre. Mais ce qui a beaucoup contribué à augmenter sa gloire, c'eſt qu'il étoit ſeul, & ſans Collégue qui partageât les ſuccès avec lui; & que d'ailleurs il eſt mort dans la fleur de l'âge, & dans l'éclat de ſes plus grandes conquêtes, avant que d'avoir éprouvé aucune adverſité. Pour paſſer ſous ſilence beaucoup d'autres Rois & de Généraux d'armée, qui ont été de grands exemples de la variété & de l'incertitude des événemens humains; n'eſt-ce pas une trop longue vie, qui a expoſé aux triſtes revers de fortune Cyrus * ſi vanté par les Grecs, & de notre tems le grand Pompée?

Tite-Live oppoſe à Alexandre les Généraux Romains qui vivoient dans le tems où la guerre auroit pu arriver: Valérius, Corvus, Manlius Torquatus, Papirius Curſor, Fabius Maximus, & pluſieurs autres. Chacun de ceux que je viens de nommer, dit-il, égaloit Alexandre en courage & en génie. Et, pour ce qui

** Tite-Live parle ici ſelon le ſentiment de ceux qui croioient que Cyrus étoit péri miſérablement dans ſon expédition contre Tomyris Reine des Scythes.*

qui est de la science militaire, elle s'étoit transmise par succession depuis les Rois jusqu'aux tems dont je parle, toujours sur les mêmes principes; de sorte que la connoissance des régles, soutenue de la pratique constante, en avoit fait un art parfaitement connu de ceux qui étoient alors à la tête des armées. AN. R. 435. Av. J. C. 317.

Alexandre s'étoit fait beaucoup de réputation par sa patience infatigable dans les travaux militaires, par sa hardiesse & son intrépidité, par ces prodiges de valeur personnelle qui ont tant contribué à sa gloire. Croit-on que les Généraux Romains lui eussent cédé sur ce point? Un Manlius Torquatus, un Valérius Corvus, tous deux braves soldats, avant que d'avoir commandé les armées? Les Déces, pére & fils, qui se jettérent tête baissée au milieu des ennemis, après s'être dévoués à la mort: un Papirius Cursor, si renommé par la fermeté de son courage, soutenue d'une force incroiable de corps? S'imagine-t-on qu'Alexandre auroit été plus habile que tous ces illustres Romains, à camper avantageusement, à faciliter & assurer le transport des vivres, à éviter les embuches, à saisir le moment favo-

An. R. 435. Av. J.C. 317.

rable pour donner le combat, à ranger une armée en bataille, & à disposer à propos des corps de réserve pour la soutenir? Les Romains excelloient dans toutes ces parties.

Mais pour ce qui regarde la maturité des conseils, la prudence, l'habileté à former un plan, & à diriger sur ce plan toutes les opérations d'une campagne, d'où dépend à proprement parler tout le succès des entreprises: un jeune Prince, comme Alexandre, l'auroit-il emporté sur l'auguste Compagnie du Sénat Romain, composé d'un grand nombre de vénérables vielliards, instruits au métier des armes par une longue & heureuse expérience, & par de fréquentes victoires: Compagnie, dont on ne peut se former une plus juste idée que celle qu'en donna Cinéas à Pyrrhus, lorsqu'il lui dit que le Sénat Romain lui avoit paru comme une Assemblée de Rois?

Lorsqu'Alexandre auroit eu en tête de tels Généraux, il [a] auroit bien vû qu'il n'avoit plus affaire à Darius, Prince

[a] Non cum Dario rem esse dixisset, quem mulierum ac spadonum agmen trahentem, inter purpuram atque aurum, oneratum fortunæ suæ apparatibus, prædam veriùs quàm

ce généreux, mais amolli par les délices, qui traînoit avec lui à la guerre des troupes de femmes & d'Eunuques, tout éclatant d'or & de pourpre, & embarrassé de l'attirail de son luxe & de sa grandeur : en un mot, qui étoit plutôt une proie assurée qu'un ennemi formidable, & dont la défaite ne couta à Alexandre que de savoir mépriser un vain appareil, qui n'avoit aucune force réelle. Il eût trouvé une grande différence entre les Indes, qu'il traversa avec des troupes, plutôt semblables à des Bacchantes qu'à une armée, donnant lui-même l'exemple de la débauche, & l'Italie, où les bois & les défilés de l'Apulie, & les montagnes des Lucaniens lui auroient présenté les traces encore toutes récentes du sang de son Oncle Alexandre Roi d'Epire, qui y périt à peu près dans ce tems-ci.

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Et [a] je parle, ajoute Tite-Livre, d'Alexan-

hostem, nihil aliud quàm bene ausus vana contemnere, incruentus devicit.

[a] Et loquimur de Alexandro nondum merso secundis rebus, quarum nemo intolerantior fuit. Qui, si ex habitu novæ fortunæ novique, ut ita dicam, ingenii quod sibi victor induerat, spectetur; Dario magis similis quàm Alexandro in Italiam venisset, & exer-

AN. R. 435. Av. J.C. 317.

lexandre encore ſobre & vertueux, avant qu'il eût été corrompu par la proſpérité, contre le poiſon de laquelle jamais perſonne n'a moins ſû ſe garantir. Si nous le prenons dans ſa nouvelle grandeur, & dans ce nouvel eſprit dont il ſe revétit après ſes victoires, nous pouvons dire qu'il ſeroit venu en Italie plus ſemblable à Darius qu'à Alexandre, & qu'il y eût amené une armée qui avoit alors oublié la Macédoine, & dégénéré de ſon ancienne vertu en prenant les mœurs des Perſes. J'ai honte de raporter dans un ſi grand Roi l'orgueil qui le fit renoncer à la ſimplicité des habillemens de ſes prédéceſſeurs, pour ſe parer de la pompe faſtueuſe des Rois de Perſe; ces complaiſances baſſes qu'il exigeoit de ſes Courtiſans, par leſquels il vouloit être adoré, indignités qui euſſent été inſupportables aux Macédoniens quand même ils auroient été vaincus, bien loin qu'ils puſſent les ſouffrir étant vainqueurs; ſa cruauté dans les ſupplices; le ſang de ſes amis verſé au milieu des repas; la folle vanité de vouloir s'attribuer

çitum Macedoniæ oblitum, degenerantemque jam in Perſarum mores, adduxiſſet.

buer une fauſſe origine. Et quoi? Si l'amour du vin ſe fût accru en lui de jour en jour; ſi ſes emportemens de colére fuſſent devenus encore plus bruſques & plus violens; (ce que je dis ici eſt conſtant par le témoignage de tous les Auteurs) penſons-nous que tous ces vices n'euſſent fait aucun tort à ſes vertus militaires?

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Ce qui doit faire paroitre les ſuccès des Romains plus dignes d'admiration que ceux d'Alexandre, ou de quelque autre Roi que ce puiſſe être, ce ſont les obſtacles ſans nombre qu'ils ont eu à vaincre pour réuſſir dans leurs entrepriſes. Combien étoient-ils génés par le changement fréquent de Commandans, devenu néceſſaire par la conſtitution même de l'Etat depuis l'établiſſement de la République. Quelques-uns n'ont exercé la Dictature que pendant dix ou vingt jours: aucuns ne conſervoient le Conſulat plus d'un an. Ils trouvoient des obſtacles dans les Tribuns du Peuple, qui empéchoient ſouvent les levées de troupes; dans l'ignorance, ou la témérité, ou la jalouſie d'un Collégue; dans les affaires de la ville, qui les obligeoient quelquefois de partir trop tard, ou de revenir plutôt qu'il n'auroit été néceſſaire

pour

An. R. 435. Av. J.C. 317.

3. Reste à comparer troupes à troupes, ou pour le nombre, ou pour le genre & la qualité des soldats, ou pour la multitude des troupes auxiliaires.

On ne doit compter pour soldats dans l'armée d'Alexandre que les Grecs & les Macédoniens. Car pour les Perses & les Indiens, & les autres nations Asiatiques, s'il en eût mené en Italie, ç'auroit été plutôt un embarras pour lui, qu'une augmentation de forces. Or jamais l'Infanterie Macédonienne d'Alexandre n'a passé trente mille hommes. Qu'on y joigne quatre mille hommes de Cavalerie, qu'il avoit tirés sur tout de Thessalie. Voila toute la force de son armée.

Rome avoit alors, comme les dénombremens en font foi, deux cens cinquante mille citoiens, tous capables de porter les armes; & elle mettoit souvent dix Légions à la fois en campagne. Si l'on y joint les secours qu'elle tiroit des peuples d'Italie ou ses sujets, ou ses alliés, on voit que du côté du nombre les troupes Romaines auroient pu même être regardées comme supérieures à celles d'Alexandre. Ajoutez que les recrues auroient été faciles pour les Romains, au lieu qu'A-

qu'Alexandre, fesant la guerre dans un pays ennemi, auroit vû dépérir ses troupes de jour en jour, comme cela arriva à Annibal, & il ne lui auroit pas été si facile d'en faire venir de Macédoine. AN. R. 435. Av. J.C. 317.

La Phalange Macédonienne avoit grande réputation, & elle la méritoit: mais après tout c'étoit un corps pesant, d'une seule piéce, difficile à remuer, & que bien des obstacles mettoient souvent hors d'état d'agir. On peut voir la description que j'en ai faite ailleurs d'après Polybe. *Histoire Ant. Tome VI.* L'armée Romaine au contraire, divisée en différens corps, se manioit aisément, & étoit susceptible de tous les mouvemens qu'on vouloit lui donner. Elle se séparoit & se réunissoit avec une agilité merveilleuse, & étoit toujours prête à combattre quelle que fût la situation du terrain où elle se trouvoit.

Jamais soldats ne furent plus endurcis aux fatigues, plus propres à soutenir les travaux militaires, plus souples & plus dociles par raport à la discipline militaire, plus déterminés à vaincre ou à mourir dans le combat, que les soldats Romains.

Mais ce qui distinguoit le Peuple Ro-

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Romain de tous les autres peuples de la terre, & qui l'auroit rendu certainement ſupérieur à Alexandre, quand même celui-ci auroit remporté ſur lui d'abord quelques avantages, c'eſt qu'il ne ſavoit ce que c'étoit que de céder à ſa mauvaiſe fortune, & que ſa fierté & ſon opiniâtreté croiſſoient à proportion de ſes diſgraces. Si les fourches Caudines, ſi la bataille de Cannes, n'ont pu abbattre les Romains, quelle défaite auroit jamais étonné leur conſtance? Mais ſi Alexandre eût perdu une ſeule bataille, il étoit vaincu pour toujours.

Quand même les premiers commencemens lui auroient réuſſi, il auroit été étonné de voir que les Romains vaincus, défaits, taillés en piéces, ſi cela étoit arrivé, n'en feroient devenus que plus fiers, & auroient fermé l'oreille à toute propoſition de paix & d'accommodement. Il auroit alors eu lieu de regretter les Perſes, les Indiens, & les autres peuples efféminés de l'Aſie, & auroit avoué qu'il n'avoit fait la guerre juſques-là que contre des femmes, comme on raporte que le dit Alexandre Roi d'Epire ſon oncle, lorſque bleſſé à mort dans un combat en Italie, il comparoit les guer-

Ab ipſo ducit opes animumque ferro. *Horat.*

guerres que son Neveu fesoit actuellement en Asie avec celle où il se voioit périr. An. R. 435. Av. J.C. 317.

Pour moi, ajoute Tite-Live, lorsque je pense que dans la premiére guerre Punique les Romains & les Carthaginois se sont battus sur mer pendant vingt-quatre ans, il me semble qu'à peine la vie d'Alexandre auroit suffi à une guerre contre les Romains.

Qui sait même si ces deux peuples, liés ensemble par d'anciens Traités, n'auroient pas aussi pour lors réuni toutes leurs forces contre un ennemi commun, & mis sur pié de formidables armées, sous le poids desquelles sans doute Alexandre auroit succombé ?

Les Romains se sont mesurés plus d'une fois avec les Macédoniens, non à la vérité sous Alexandre, ni dans le tems de leur plus grande force, mais sous Antiochus qui en avoit un grand nombre dans son armée, sous Philippe, & sous Persée; & ils l'ont fait non seulement sans perte de leur part, mais sans presque avoir couru aucun risque. Osons [a] le dire, ajoute Tite-Live: si l'on

[a] Absit invidia vero, & civilia bella sileant, nunquam ab equite hoste, nunquam à pedite, nunquam aperta acie, nunquam æquis, utique nunquam nostris locis laboravimus.

An. R. 435. Av. J.C. 317.

met à l'écart les guerres civiles, dont il n'eſt point ici queſtion, jamais Cavalerie ennemie, jamais Infanterie n'ont été ſupérieures aux nôtres. Jamais nous n'avons eu le deſſous dans un combat en pleine campagne, jamais dans des lieux également favorables aux deux armées, encore moins quand ils nous étoient avantageux. Notre Infanterie peſamment armée peut craindre une nombreuſe Cavalerie, des nuées de fléches lancées par un ennemi qui ſe diſperſe après ſa décharge, des forêts épaiſſes, des lieux impraticables aux convois. Elle a vaincu & vaincra toujours des armées plus nombreuſes & plus formidables que celles des Macédoniens & d'Alexandre, pourvû que l'amour de la paix & de l'union, dont jouit maintenant le Peuple Romain, régne toujours parmi nous.

C'eſt ainſi que Tite-Live termine ſa digreſſion, remplie certainement de réflexions très-ſolides & très-ſenſées. Mais on ne conçoit pas comment l'amour de la patrie l'a aveuglé au point d'avancer avec un air d'aſſurance (*abſit invidia vero*) comme ſi la choſe étoit indubitable, que *jamais Cavalerie ennemie*,

mie, jamais Infanterie, n'ont été ſupérieures à celles des Romains : qu'ils n'ont jamais eu le deſſous dans un combat en raſe campagne. Avoit-il oublié la ſupériorité décidée de la Cavalerie d'Annibal ſur la Cavalerie Romaine, ou les journées d'Allia & de Cannes, qu'il venoit de citer lui-même en preuve de la conſtance des Romains !

AN. R. 435. AV. J.C. 317.

Je reviens à la ſuite de l'hiſtoire, après avoir fait une courte réflexion ſur toutes celles de Tite-Live, qui ne ſont fondées que ſur un raiſonnement humain. Mais nous, qui ſommes inſtruits des deſſeins de Dieu par les Ecritures, nous ſavons que les Décrets divins n'aiant rien donné à Alexandre dans l'Occident, ni dans l'Italie, il n'y auroit pu rien conquérir, pas même un village : Qu'autant que ſes conquêtes ont été grandes & rapides en Orient, parce que la Providence lui avoit tout deſtiné dans l'Orient ; autant ſes armes auroient été impuiſſantes contre l'Italie, parce qu'elle ne lui avoit rien accordé ni préparé dans l'Italie.

An. R. 436.
Av. J.C. 316.

M. TOSLIUS FLACCINATOR.
L. PLAUTIUS VENNO.

Différentes guerres contre les Samnites.
Liv. IX. 20.

LA GUERRE des Samnites donnera encore lontems de l'occupation à Rome, sans que les pertes fréquentes & considérables de ces peuples puissent les porter à quitter les armes. Il est marqué qu'ils perdirent trente mille hommes en 440. vingt mille, trois ans après, en 443. trente autres mille en 446. & de même encore en plusieurs autres combats. On a peine à comprendre comment le pays pouvoit fournir tant de soldats : tous les ans il se fesoit quelque siége, & se donnoit quelque bataille; & les Romains avoient presque toujours l'avantage. Ces heureux succès, quoique lents & non décisifs, leur préparoient, & leur assuroient même la conquête des peuples du Samnium, de l'Apulie, de la Lucanie, & des autres plus éloignés de Rome, situés à l'Orient.

Je n'entrerai point dans le détail de ces siéges & de ces combats, qui ne contiennent rien de fort mémorable, ni de fort intéressant, & dont le récit pourroit devenir ennuieux. Je raporterai réguliérement le nom des Consuls

suls de chaque année; mais j'ometrrai quelquefois celui des Dictateurs, fort fréquens pour lors. J'en trouve six dans l'espace de sept ans, depuis l'an de Rome 438 jusqu'à 444; sans qu'il paroisse un besoin bien pressant d'y avoir recours. Il semble que c'étoit avilir en quelque sorte cette suprême Magistrature, regardée dans les commencemens comme presque une derniére ressource dans les nécessités de l'Etat, toujours confiée à des personnes d'un mérite reconnu, & par cette raison beaucoup plus respectée & redoutée. AN. R. 436. AV. J.C. 316.

L'année de Rome 436, on ajouta deux nouvelles Tribus aux anciennes, l'Ufentine & la Falérine, qui firent en tout 31. Tribus. Etablissement de deux nouvelles Tribus.

Ce fut dans cette même année que l'on envoia pour la premiére fois à Capoue un Préfet, un Gouverneur (*Præfectus*) sur la demande que cette ville en avoit faite pour régler les discordes intestines qui en troubloient le repos. On donnoit en Italie le nom de *Préfectures* aux villes qui ne se conduisoient point par leurs propres loix, ni par des Magistrats tirés de leur corps; mais qui recevoient de Rome tous les ans des Préfet envoié à Capoue. *Liv.* IX. 20.

Pré-

AN. R. 436. AV. J.C. 316.

Préfets & comme des Intendans qui avoient une souveraine autorité dans la ville, & qui y rendoient la Justice.

AN. R. 437. AV. J.C. 315.

C. JUNIUS BUBULCUS.
Q. ÆMILIUS BARBULA.

Sur le bruit qui se répandit du bon ordre rétabli à Capoue par les soins du Magistrat Romain, les habitans d'Antium demandérent aussi qu'on leur envoiât quelques Romains pour donner des réglemens à leur ville. On leur accorda pour cet effet ceux qui étoient les Patrons d'Antium: car le droit de Patronage ne se bornoit pas aux particuliers, mais s'étendoit aux villes, & même, lorsque l'Empire fut aggrandi, à des provinces entiéres, qui se mettoient sous la protection de quelque puissant Sénateur. Par le moien des Préfectures, Rome portoit au loin, non seulement ses armes, mais ses loix : *nec arma modò, sed jura etiam Romana latè pollebant.* C'étoit une maniére excellente d'étendre son pouvoir, & même son domaine, infiniment préférable à la voie des armes, qui n'emploiant que la contrainte, ne soumet aussi que les corps, au lieu que l'autre

l'autre gagne les cœurs. Quelle estime en effet ne donnoit point du gouvernement des Romains un Magistrat envoié dans une ville, où il ne fesoit usage de son pouvoir que pour y établir l'ordre, la paix, la justice, & en rendre les citoiens heureux ! Voila le but de tout bon gouvernement. An. R. 437. Av. J.C. 315.

SP. NAUTIUS.
M. POPILLIUS. An. R. 438. Av. J.C. 314.

Défaite des Samnites par le Dictateur L. Æmilius. Liv. IX. 21.

L. PAPIRIUS IV.
Q. PUBLILIUS IV. An. R. 439. Av. J.C. 313.

Les Consuls demeurérent à Rome cette année, comme avoient fait ceux de l'année précédente. Ce fut le Dictateur Q. Fabius, qui fut chargé de la guerre contre les Samnites. Dans un premier combat Aulius Cerrétanus son Maître de Cavalerie tua le Général des ennemis, & fut tué lui-même bien-tôt après par le frére de ce Général. Dans un second combat, Fabius, pour ne laisser à ses troupes d'autre ressource que dans la victoire, leur déclara qu'il feroit mettre le feu au camp; & il leur laissa Liv. IX. 22. 23.

An. R. 439. Av. J.C. 313.

ignorer le secours considérable que lui amenoit de Rome le nouveau Maître de la Cavalerie. Les soldats animés par la vûe de l'incendie de leur camp, (le Dictateur n'avoit fait mettre le feu qu'aux deux premiéres tentes) marchent comme des furieux contre l'ennemi, qui ne tint pas lontems contre une si rude attaque. En même tems le Maître de la Cavalerie, à qui l'incendie du camp avoit été donné pour signal, attaque les Samnites par les derriéres. Leur défaite fut considérable. Le soldat chargé de butin revint dans le camp, qu'il trouva, contre son attente, en son entier, excepté quelques tentes. Cette agréable surprise lui causa une grande joie, qui égala presque celle de la victoire qu'il venoit de remporter.

An. R. 440. Av. J.C. 312.

M. POETELIUS.
C. SULPICIUS.

Liv. IX. 24. 25.

Les nouveaux Consuls marchent vers la ville de Sora, dont les habitans avoient tué la Colonie Romaine qui y étoit établie, & avoient embrassé le parti des Samnites. Ce siége auroit retenu lontems les Romains à cause de la situation avantageuse de la place: mais un transfuge

fuge leur aiant découvert un sentier qui conduisoit à la Citadelle, la ville fut prise de nuit presque sans résistance. Le carnage d'abord fut grand, parce que les Consuls n'y étoient pas encore entrés. Ceux qui avoient échapé à la fureur du soldat, se rendirent. On en envoya deux cens cinquante à Rome : c'étoient les principaux auteurs du meurtre de la Colonie Romaine. Ils furent tous condannés à mort, & exécutés dans la place publique. Ce spectacle fit un sensible plaisir à la populace, qui avoit un grand intérêt qu'on mît en sureté les citoiens qu'on envoioit en Colonie. Plusieurs autres villes, comme Ausone, Minturnes, Vescia, furent prises de même par trahison.

An. R. 440. Av. J.C. 312.

On avoit créé un Dictateur, (c'étoit C. Mænius) pour présider aux jugemens qui devoient être rendus au sujet d'une conspiration excitée au dehors, laquelle fut bientôt arrétée. Le Dictateur, qui vouloit faire usage de son autorité, l'emploia à l'occasion de certaines assemblées secrettes qu'on disoit s'être tenues à Rome, pour briguer les charges. On fesoit tomber cette accusation sur les Nobles : lesquels indignés qu'on leur fit cet af-

Le Dictateur Mænius abdique la Dictature, & se justifie d'un reproche qu'on lui avoit fait.

Liv. IX. 26.

 front,

An. R. 440. Av. J.C. 312. front, prétendoient le faire retomber sur le Dictateur même & sur son Maître de Cavalerie, tous deux Plébeïens, soutenant que si l'on pouvoit soupçonner quelqu'un d'avoir brigué les charges, c'étoit ceux qui par leur naissance n'y avoient point de droit, au lieu que l'entrée en étoit naturellement ouverte aux autres; & ils menaçoient le Dictateur de le lui bien faire sentir, quand il seroit sorti de place. Il n'attendit pas que le tems en fût venu. Il abdiqua la Dictature, demanda d'être jugé, & fut déclaré innocent, aussi bien que son Maître de la Cavalerie. Il [a] voulut faire voir que c'étoit leur innocence, & non la considération de leur charge, qui les mettoit en sureté contre une pareille accusation.

Liv. IX. 27. Ce fut sous les Consuls Poetelius & Sulpicius que se donna une bataille considérable, où l'on dit qu'il y eut trente mille Samnites ou tués, ou faits prisonniers.

An. R. 441. Av. J.C. 311.

L. PAPIRIUS CURSOR V.
C. JUNIUS BUBULCUS II.

Liv. IX. 28. On reprend Frégelles sur les Samnites.

[a] Ut appareat innocentiâ nostrâ nos, non majestate honoris, tutos à criminationibus istis esse.

tes. Atina & Calatia ont le même ſort. An. R. 442. Av. J.C. 310.

M. VALERIUS.
P. DECIUS.

Les plus gens de bien ſe trouvent quelquefois expoſés à être accuſés ſans ſujet, & même injuſtement flétris, quand ils ont affaire à des ennemis jaloux, violens, ou d'un caractére bizarre. C'eſt ce qui arriva ſous la Cenſure d'Appius Claudius & de C. Plautius. Les plus illuſtres d'entre les Sénateurs, dont la vie & la conduite étoient ſans reproche, qui avoient dignement rempli les premiéres places de l'Etat, ou qui pouvoient juſtement y aſpirer, eſſuiérent la mauvaiſe humeur de ces deux Cenſeurs, & ſe virent hontevſement privés de leur qualité de Sénateurs. J'ai dit ailleurs que cette dégradation ſe feſoit en paſſant dans la lecture du Catalogue des Sénateurs le nom de ceux que l'on vouloit exclure.

Célébre Cenſure d'Appius & de Plautius. *Liv.* IX. 29.

Pour remplir dignement les places vacantes par l'expulſion de tant d'illuſtres Sénateurs, Appius [a] fit entrer dans le Sénat un grand nombre de fils d'Affranchis.

Liv. IX. 46.

[a] Senatum primus libertinorum filiis lectis inquinaverat. *Liv.*

An. R. 442. Av. J.C. 310.

chis. Son but étoit de fortifier son crédit dans cette auguste Compagnie, & de s'y rendre tout-puissant. On a peine à comprendre comment un homme, qui d'ailleurs avoit d'excellentes qualités, a pu se porter à de tels excès. Mais de quoi n'est point capable une forte & vive ambition, qui veut primer & dominer à quelque prix que ce soit ? Celle d'Appius lui réussit mal. Une entreprise si criante révolta généralement tout le monde contre lui.

Aussi l'année suivante, (j'anticipe les faits, pour raconter de suite tout ce qui a raport à l'injuste & bizarre conduite de ces Censeurs) les Consuls n'eurent aucun égard aux changemens qu'avoit introduit dans le Sénat la passion des deux Censeurs. Ils lurent la liste du Sénat telle qu'elle étoit avant la Censure d'Appius, sans avoir égard ni à la prétendue note de ceux qu'il avoit raiés du Catalogue, ni à la prétendue élection de ceux qu'il avoit substitués à leur place.

Liv. IX. 33. 34.

Lorsque les dix-huit mois, qui étoit le tems auquel la durée de la Censure avoit été restrainte par Mamercus Æmilius, furent expirés, C. Plautius [a] ne pou-

[a] Ob infamem atque invidiosam Sena-

pouvant ſoutenir plus lontems les plaintes & la haine que leur conduite irrégulière & violente avoit excitées contre eux, abdiqua auſſitôt la Cenſure. Mais Appius refuſa opiniâtrement d'abdiquer ſa charge, & déclara qu'il ne la quitteroit point avant la révolution pleine des cinq années entiéres, qui étoient le terme ancien & fixé d'abord dans la création primitive de cette charge. P. Sempronius Tribun du Peuple entreprit vivement Appius. Après lui avoir reproché les violences de ſa famille toujours impérieuſe, toujours annemie de la liberté du Peuple Romain, & qui par cette raiſon lui étoit devenue plus odieuſe que celle des Tarquins; après lui avoir rappellé le ſouvenir de l'infame & cruel Décemvir Appius, qui s'étoit continué lui-même dans ſa charge au mépris de toutes les Loix: *Sont-ce donc là*, lui dit-il, *les exemples que vous vous propoſez à imiter? Quoi! Un réglement établi dans la République depuis plus de cent ans, obſervé inviolablement par tant d'hommes illuſtres qui juſqu'ici ont été Cenſeurs, vous, Appius, vous le mépriſerez & le violerez* AN. R. 442. AV. J.C. 310.

L 4 *auda-*

tûs lectionem, verecundiâ victus Collega, magiſtratu ſe abdicaverat. *Liv.*

An. R. 442. Av. J.C. 310.

audacieusement à la vûe & sous les yeux du Sénat & du Peuple ? Que deviendroit la République, si les Consuls, si les Dictateurs, de leur propre autorité, entreprenoient de se proroger ainsi dans leurs places au dela du tems marqué ? Nous avons vû depuis peu d'années C. Manius abdiquer la Dictature beaucoup avant le tems, afin de pouvoir, comme particulier, se justifier du crime qu'on lui imposoit. Je n'exige pas de vous, Appius, une telle modération. Ne quittez point votre charge un jour, une heure plutôt que vous n'y êtes obligé : mais n'en passez pas les justes bornes. Non, me répond Appius. J'exercerai la Censure trois ans & six mois entiers au dela de ce que le permet la Loi Æmilia, & je l'exercerai seul. N'est-ce pas là parler & agir en Roi, & même en Tyran ? Jamais Censeur n'est demeuré seul en charge. Tous, quand leur Collégue est mort, ont abdiqué. Et vous, ni le tems de votre Magistrature expiré, ni l'exemple de votre Collégue qui se retire, ni la pudeur, ni la Loi ne vous arrêtent. Vous faites consister votre honneur & votre mérite dans l'arrogance, dans l'audace, dans le mépris des dieux & des hommes. C'est avec peine que je vous par-

le

le de la sorte. La dignité que vous avez exercée est digne de respect. Mais votre inflexible opiniâtreté me force à ne vous point ménager ; & je vous déclare, que si vous n'obéissez à la Loi Æmilia, je vous ferai mener en prison. En effet, Appius ne répliquant que par de mauvaises raisons, il ordonna qu'on se saisît de sa personne, & qu'on le conduisît dans les prisons. Appius implora le secours des autres Tribuns. Six étoient contre lui : trois se déclarérent en sa faveur, & à la honte des Loix & de tous les Ordres de l'Etat, il exerça seul la Censure pendant tout le reste du tems.

An. R. 442. Av. J.C. 310.

Voiant [a] que du côté du Sénat ses espérances étoient frustrées, il se tourna du côté du Peuple ; & pour s'assurer des suffrages & se rendre maître des Assemblées, il distribua dans toutes les Tribus la vile populace, qui de cette sorte par son grand nombre formoit toujours la pluralité des voix. Ce changement ne fut pas de longue durée, comme on le verra bientôt.

L 5 Ap-

[a] Posteaquam eam lectionem (Senatorum) nemo ratam habuit, nec in curia adeptus erat quas petierat opes, humilibus per omnes Tribus divisis, forum & campum corrupit. *Liv.* IX. 46.

An. R. 442. Av. J.C. 310.

Voie Appia: Aqueduc.

Appius rendit sa Censure mémorable par un ouvrage célébre qu'il entreprit & acheva seul: ce fut le grand chemin nommé *Via Appia*, qu'il poussa depuis Rome jusqu'à Capoue. Dans la suite ce chemin fut continué jusqu'à Brunduse (Brindes) à l'extrémité du Golfe Adriatique, ce qui fait plus de cent cinquante lieues de France: ouvrage dont, après tant de siécles, on voit encore maintenant de considérables vestiges, & qui est aussi digne d'admiration par sa durée que par son étendue.

Appius fit venir aussi de l'eau dans la ville par le moien d'un Aqueduc, qui est le premier dont il soit fait mention dans l'Histoire Romaine. J'ai parlé des grands chemins de Rome & des Aqueducs dans l'Avant-propos de ce Volume.

Famille des Potitiens éteinte. *Liv.* IX. 29.

Par le conseil du même Appius (car sa conduite est fort mélée de bien & de mal) les Potitiens chargés anciennement, & disoit-on par Hercule lui-même, du soin des sacrifices qu'on offroit à ce demi-dieu sur l'autel appellé *le très-grand Autel d'Hercule*, dédaignant ces fonctions, ou n'en voulant plus soutenir l'embarras, en avoient enseigné les

Ad aram maximam Herculis.

cé-

cérémonies à des * esclaves du Peuple Romain. Il arriva une chose étonnante, (dit Tite-Live, toujours assez crédule) & qui devroit bien empécher de rien changer dans les cérémonies sacrées de religion. De douze branches de la maison des Potitiens qui subsistoient alors, dans lesquelles il se trouvoit jusqu'à trente mâles au dessus de quinze ans, il n'en resta pas un seul, & ils furent tous enlevés, & toute la race éteinte dans l'espace d'un an. La vengeance des dieux ne s'en tint pas là. Quelques années après, Appius perdit la vûe entiérement, & demeura aveugle le reste de sa vie.

An. R. 442. Av. J.C. 310.

C. JUNIUS BUBULCUS III.
Q. ÆMILIUS BARBULA II.

An. R. 443. Av. J.C. 309.

Tribuns des Légions nommés par le Peuple, aussi bien que les Duumvirs pour la flote. Lib. IX. 30.

Il se fit deux réglemens nouveaux qui attribuérent au Peuple la nomination de plusieurs places militaires. Le premier regarde les Tribuns ou premiers Officiers des Légions. De vingt-quatre

* *Les* servi publici *n'étoient esclaves d'aucun particulier, mais de la République en corps. Les temples des dieux avoient aussi des esclaves, tels qu'en Sicile* Venerii, *à Larinum* Martiales.

An. R. 443. Av. J.C. 309. tre Tribuns, six pour chaque Légion, le Peuple n'en avoit nommé d'abord en tout que six. Depuis l'année dont nous parlons il en nomma seize, en sorte qu'il n'en restoit que huit au choix des Consuls ou des Dictateurs. J'ai déja observé que les Tribuns ne sont pas bien comparés à nos Colonels, parce que les Tribuns n'avoient pas une certaine partie de la Légion qu'ils commandassent, mais commandoient toute la Légion alternativement.

Horat. Quod mihi pareret Legio Romana Tribuno.

Le second réglement concerne la marine, peu connue jusqu'alors chez les Romains. C'est ici la premiére fois qu'il est fait mention d'une flote Romaine dans Tite-Live. Il paroit néanmoins par les deux premiers Traités que Polybe raporte entre les Romains & les Carthaginois, que les Romains, du moins des particuliers, mettoient quelques vaisseaux en mer, soit pour le commerce, soit même pour la piraterie. Mais c'étoit fort peu de chose. Il fut ordonné cette année que le Peuple nommeroit deux Officiers, appellés *Duumvirs*, pour

avoir

avoir ſoin d'équiper la flote, & de radouber les vaiſſeaux. L'année ſuivante le Peuple Romain envoia une flote contre la Campanie ſous la conduite de P. Cornélius chargé du Commandement ſur les Côtes maritimes. Elle aborda à Pompeii. Cette expédition ſe borna à faire une deſcente ſur les terres voiſines, & à y ramaſſer quelque butin. Encore fut-il repris par des payſans, qui tuérent même quelques-uns des Romains avant qu'ils puſſent regagner la flote.

An. R. 443. Av. J. C. 309. Liv. IX. 38.

Un événement petit, je dirois preſque badin, occupa fort les eſprits cette même année-là, parce qu'il paroiſſoit avoir quelque raport à la religion. Les Joueurs de flute, ſouffrant avec peine que les derniers Cenſeurs leur euſſent interdit de manger dans le temple de Jupiter comme ils l'avoient toujours fait juſques-là, s'en allérent tous enſemble de compagnie à Tibur; de ſorte qu'il ne reſta perſonne à la ville pour jouer des inſtrumens dans les ſacrifices. Leur retraite donna de l'inquiétude au Sénat. On envoia des Députés, pour prier les habitans de Tibur de faire en ſorte que ces hommes revinſſent à Rome. Les Tiburtins aiant répondu obligeamment,

Les Joueurs de flute rétablis dans leurs droits. Liv. IX. 30.

An. R. 443. Av. J.C. 309.

ment, commencent par faire venir dans leur Sénat ces Joueurs de flute, & les exhortent à retourner à Rome. Ils le refusent absolument. Ne pouvant vaincre leur opiâtreté, les Tiburtins s'avisent d'une ruse assez conforme au caractére de ceux à qui ils avoient affaire. Ils les invitent à des festins, les uns d'un côté, les autres de l'autre, sous prétexte d'égaier le repas par le son agréable des instrumens. On leur fait bonne chére. Sur tout on n'épargne pas le vin, dont pour l'ordinaire les Musiciens ne sont pas ennemis. Pour abréger, ils s'endorment tous d'un si subit & si profond sommeil, qu'on les transporta dans des chariots sans qu'ils le sentissent; & ils ne commencérent à se reconnoitre que le lendemain matin, lorsque le grand jour, qui les trouva encore pleins de vin, leur eut ouvert les yeux, & leur eut fait voir qu'ils étoient sur des chariots dans la grande place de Rome. Il se fit aussitôt un grand concours de peuple autour d'eux. Après qu'on eut obtenu d'eux, non sans beaucoup de peine, qu'ils demeureroient, on leur accorda de se promener dans la ville tous les ans pendant trois jours en mascarade chantant des chan-

chanſons, & jouant des inſtrumens, ce qui ſe pratiquoit encore réguliérement du tems de Tite-Live. On leur rendit auſſi le privilége, dont la ſuppreſſion les avoit mis de mauvaiſe humeur; & il fut ordonné que lorſqu'ils ſeroient emploiés aux ſacrifices, ils auroient le droit de prendre part aux feſtins, qui en étoient l'accompagnement ordinaire. An. R. 443. Av. J.C. 309.

Samnites vaincus. Liv. IX. 31.

Dans le tems dont nous parlons, deux guerres conſidérables occupoient les Romains. Le Conſul Junius, qui avoit pour ſon département les Samnites, après avoir pris ſur eux deux villes, Cluvia & Bovianum, leur livra une bataille, où ils eurent vingt mille hommes de tués.

Guerre contre les Etruſques. Liv. IX. 32.

D'un autre côté tous les peuples de l'Etrurie, excepté ceux d'Arrétium, avoient pris les armes, & commencé le ſiége de Sutrium, ville alliée des Romains, & qui ſervoit comme de barriére contre les Etruſques. Le Conſul Æmilius marcha auſſitôt au ſecours de la place. Le lendemain de ſon arrivée, les deux armées ſe rangérent en bataille, & demeurérent en préſence juſqu'après midi ſans faire aucun mouvement. Alors les Etruſques, pour ne pas perdre inutilement la journée à ſe regarder les uns les au-

An. R. 443. Av. J.C. 309.

autres, donnent le signal. L'action s'engage de part & d'autre avec une égale ardeur. Les ennemis l'emportoient par le nombre, les Romains par le courage. Le combat fut opiniâtre, & lontems douteux. Les plus braves des deux côtés y périrent. Enfin, la seconde ligne des Romains aiant pris la place de la premiére, les ennemis, qui n'étoient rangés que sur une seule ligne, sans corps de réserve qui la soutint, ne purent résister à l'attaque violente de ces troupes encore toutes fraiches. Ils combattoient néanmoins toujours courageusement, déterminés plutôt à tomber sous le fer ennemi, qu'à tourner le dos. Il n'y auroit jamais eu moins de fuite, & plus de carnage, si la nuit n'étoit venue à leur secours; & ce furent les vainqueurs, qui cessérent les premiers de combattre. Il ne se passa plus rien de considérable cette année.

An. R. 444. Av. J.C. 308.

Q. FABIUS II.
C. MARCIUS RUTILUS.

Victoires remportées sur les Etrusques.

Les Etrusques recommencérent le siége de Sutrium. Le Consul Fabius ne

ne tarda pas à marcher au ſecours des Alliés. Il conduiſit ſon armée le long des montagnes dans la plaine. Les ennemis viennent auſſi-tôt lui préſenter la bataille. Comme ils avoient bien plus de troupes que lui, pour ſuppléer au petit nombre des ſiennes par l'avantage du lieu, il les fait un peu avancer ſur la pente de la montagne. L'endroit étoit pierreux, & plein de gros cailloux. Les Etruſques auſſitôt marchent à eux, & jettent leurs traits à bas pour en venir plutôt aux mains. Les Romains, profitant de la ſupériorité du terrain où ils s'étoient rangés en bataille, lancent ſur eux force traits, force pierres, qui en bleſſent beaucoup, & troublent les autres par le bruit qu'elles feſoient en tombant ſur leurs caſques & ſur leurs boucliers. Les Etruſques ne pouvoient pas facilement en venir aux mains avec leurs ennemis, & ils n'avoient plus de traits pour les attaquer de loin. Le deſordre ſe mit bientôt dans leurs troupes. Dans ce moment les Haſtaires & les Princes, c'eſt-à-dire les deux premiéres lignes de l'armée Romaine, tombent ſur eux l'épée à la main. Ils ne purent ſoutenir ce choc, & prirent tous la fuite vers le

AN. R. 444.
AV. J.C. 308.
Liv. IX. 35-37.

camp.

AN. R. 441. AV. J.C. 308.

camp. Mais la Cavalerie Romaine les aiant prévenus en prenant des chemins détournés, & leur en aiant coupé l'entrée, ils se réfugiérent sur les montagnes, & de là, avec des troupes presque sans armes, & couvertes de blessures, ils s'enfoncérent dans la forêt Ciminienne. Les Romains, après avoir tué un grand nombre d'ennemis, gagné trente-huit drapeaux, s'être rendus maîtres de leur camp, firent un butin considérable.

On tint pour lors conseil de guerre, pour délibérer si l'on poursuivroit l'ennemi. La forêt Ciminienne étoit alors plus inaccessible & plus terrible, que ne l'étoient il n'y a pas lontems, dit Tite-Live, les forêts Germaniques (c'est-à-dire Hercynies: *Hercynia sylva.*) Jusques-là, aucun Marchand même n'y avoit pénétré. Il n'y avoit que le Général qui eût assez de courage pour en vouloir tenter l'entrée: les autres n'avoient pas encore perdu le souvenir des fourches Caudines. Dans l'embarras ou se trouvoit le Conseil, un jeune Romain (quelques-uns ont cru que c'étoit le frére du Consul) s'offre pour aller reconnoitre les lieux, & promet d'en

d'en raporter bientôt des nouvelles certaines. Il avoit été élevé à Céré ville d'Etrurie, & sçavoit fort bien la langue du pays, aussi bien que son valet. On prétend que les jeunes Romains alors apprenoient l'Etrusque, comme depuis ils ont appris le Grec, & que cette étude fesoit partie de leur éducation. Ils partirent tous deux seuls, sans prendre d'autre précaution que de se faire instruire en chemin du nom des lieux où ils devoient entrer, & de celui des principaux habitans du pays, afin que dans la conversation on ne les reconnût point pour des étrangers. Ils étoient habillés en bergers, & avoient chacun une faulx & deux javenilles toutes de fer. Mais tout cela ne contribua pas tant à les cacher, que la ferme persuasion où l'on étoit qu'aucun étranger ne songeroit à entrer dans cette forêt. Ils arrivérent jusques chez les habitans de Camercinum en Ombrie. Le Romain déclara qui il étoit. On le conduisit au Sénat. Il proposa, au nom du Consul, de faire avec eux alliance & amitié. Sa proposition fut acceptée avec joie. On l'assûra que les Romains, s'ils entroient dans la forêt, y trouveroient des vivres pour trente

AN. R. 444. Av. J.C. 308.

An. R. 444. Av. J. C. 308.

trente jours, & toute la Jeunesse du pays sous les armes, prête à suivre leurs ordres. Sur ces nouvelles, le Consul, aiant fait partir au commencement de la nuit les bagages, & fait suivre les Légions, s'arréta avec la Cavalerie. Le lendemain, dès la pointe du jour, il parut devant les corps de garde des troupes ennemies qui étoient postées hors de la forêt. Il les tint en haleine quelque tems, après quoi il se retira dans son camp; & en étant sorti par une autre porte, il gagna le reste de son armée avant la nuit. Le jour suivant dès le matin il se trouva au haut du mont Ciminien. Contemplant de là les riches contrées de l'Etrurie, il fait descendre ses soldats, pour aller piller le pays. Ils revenoient chargés d'un butin immense, lorsque quelques troupes de paysans armés à la hâte, vinrent à leur rencontre avec si peu d'ordre, qu'ils pensérent eux-mêmes être pris, & devenir la proie de ceux à qui ils vouloient enlever leur butin. Après les avoir battus & mis en fuite, & ravagé tout le plat pays, le soldat victorieux & chargé de riches dépouilles, retourna au camp.

Cependant sur le bruit qui s'étoit répan-

pandu à Rome que le Conſul ſongeoit à pénétrer dans la forêt Ciminienne, la fraieur avoit ſaiſi les eſprits, & l'allarme étoit devenue générale dans la ville. On ſavoit ce qu'avoit couté à la République la témérité de deux Conſuls qui s'étoient engagés mal à propos dans les défilés de Caudium, & les traces du honteux Traité qui y avoit été conclu, n'étoient pas encore effacées de la mémoire des citoiens. On fait dont partir ſur le champ cinq Députés, auxquels, afin de leur donner plus de poids, on avoit joint deux Tribuns du Peuple, pour défendre au Conſul de la part du Sénat, de paſſer la forêt Ciminienne. Heureuſement l'ordre arriva trop tard, de quoi les Députés furent bien contens; & étant retournés promtement à Rome, ils y répandirent la joie par l'agréable nouvelle des avantages que le Conſul avoit remportés.

AN. R. 444. Av. J.C. 308.

Cette expédition du Conſul, loin de terminer la guerre, n'avoit fait qu'en exciter une nouvelle encore plus terrible que la premiére. Le ravage des terres ſituées au bas de la montagne Ciminienne avoit irité contre les Romains, non ſeulement les habitans du pays, mais les

Nouvelle victoire remportée ſur les Etruſques. On leur accorde une tréve de

Om-

An. R. 444. Av. J.C. 308. trente ans. *Liv.* IX. 37. **Ville située au delà de la forêt Ciminienne.*

Ombriens qui demeuroient dans le voisinage. Les deux peuples aiant donc joint leurs troupes, vinrent à Sutrium, d'autres disent près de * Pérouse, avec une armée beaucoup plus nombreuse encore que n'avoit été la premiére. Sans perdre de tems, ils présentent d'abord la bataille aux Romains, qui ne font aucun mouvement. Puis ils s'approchent de leurs retranchemens, & voïant que les corps de garde étoient rentrés dans le camp, ils ne doutent point que ce ne soit un effet de la crainte des ennemis, & pressent leurs Généraux de leur envoier dans le lieu où ils sont de la nourriture pour ce jour, & déclarent qu'ils demeureront sous les armes, & qu'ils sont résolus d'attaquer le camp dès la nuit même, ou le lendemain dès la pointe du jour. L'armée Romaine ne témoignoit pas moins d'ardeur pour le combat: mais l'ordre du Général la contenoit. Il étoit environ la dixiéme heure du jour, (deux heures avant le coucher du soleil.) Il commande à ses soldats » de prendre de » la nourriture, & de se tenir sous les » armes prêts à partir au premier signal » qu'on leur donnera soit de jour, soit » de nuit. Il les exhorte en peu de mots,

» en

»en relevant les Samnites qu'ils avoient An. R. 444.
»souvent vaincus, beaucoup au dessus Av. J. C.
»des Etrusques. Il ajoute qu'il avoit u- 308.
»ne ressource secrette qu'il ne pouvoit
»pas leur expliquer actuellement, mais
»qu'ils connoitroient lorsqu'il en seroit
»tems.« Il insinuoit par ces paroles obscures & énigmatiques qu'il comptoit sur quelque trahison; & il en usoit de la sorte pour rassurer ses soldats, que le grand nombre des troupes ennemies pouvoit effraier. Ce qui rendoit cette pensée encore plus vraisemblable, c'est que les ennemis étoient en pleine campagne sans retranchement. Après avoir pris de la nourriture, ils prennent aussi du repos. A la quatriéme veille de la nuit, c'est-à-dire à trois heures avant le lever du soleil, on les éveille sans bruit, & ils prennent leurs armes. On donne aux valets d'armée des haches pour abbattre les retranchemens, & combler les fossés. On range l'armée en bataille dans l'enceinte du camp même, & l'on place aux portes des cohortes d'élite. Quand on eut donné le signal un peu avant le jour, qui est le tems où dans les nuits d'été le sommeil est le plus profond, & qu'on eut abbattu les re-

tran-

An. R. 444. Av. J.C. 308.

tranchemens, l'armée fort du camp. Ils trouvent les ennemis couchés par terre çà & là, les uns immobiles, les autres à demi endormis dans leurs lits, la plupart qui couroient à leurs armes: ils en firent un carnage horrible. Peu eurent le tems de s'armer. Et comme ceux-là même n'avoient ni Commandant, ni drapeau sous lequel ils pussent se réunir, ils furent bientôt mis en desordre, & la Cavalerie les poursuivit dans leur fuite. Les uns se retiroient vers le camp, les autres vers les forêts: ces derniers y trouvérent plus de sureté. Le camp fut pris le même jour. L'ordre fut donné de porter tout l'or & l'argent au Consul, le reste fut abandonné au soldat. Il y eut dans cette action soixante mille hommes tués, ou faits prisonniers. L'effet du gain de cette bataille fut que les principales villes de l'Etrurie, & les plus opulentes pour lors, Péruse, Cortone, Arrétium, envoiérent des Députés à Rome pour demander la paix & un Traité d'Alliance. On leur accorda une tréve pour trente ans.

Combat sanglant entre les Romains

Autant que l'entrée de Fabius dans la forêt Ciminienne avoit jetté d'allar-

me

me dans Rome, autant causa-t-elle de joie chez les Samnites. Le bruit s'y étoit répandu que l'armée Romaine, toujours avide d'entreprises hazardeuses, s'étoit engagée témérairement dans une forêt inaccessible, où les Etrusques la tenoient enfermée de telle maniére, qu'il lui étoit impossible d'en sortir, comme il étoit arrivé quelques années auparavant à Caudium. Leur joie étoit mêlée d'une sorte de jalousie, de ce que la gloire d'humilier les Romains passoit à un autre peuple. Ils réunissent donc toutes leurs forces, toutes leurs troupes, pour écraser s'ils le peuvent le Consul Marcius; déterminés, s'il refuse le combat, à partir sur le champ, & à traverser les Marses & les Sabins, pour aller se joindre aux Etrusques. On peut juger par là jusqu'où alloit leur haine contre Rome. Le Consul leur épargna la peine de ce voiage, & marcha à leur rencontre. Il se donna un combat fort sanglant, où la perte fut grande de part & d'autre, & la victoire incertaine. Cependant comme il y périt plusieurs Chevaliers & Tribuns des Légions, qu'il y eut un Lieutenant Général de tué, & que le Consul lui-même fut blessé,

An. R. 444. Av. J. C. 308. & les Samnites, qui oblige de nommer un Dictateur. Liv. IX. 38.

An. R. 444. Av. J.C. 308.

Le Consul Fabius choisit pour Dictateur Papirius Cursor.

le bruit se répandit à Rome que la bataille avoit été perdue, & y causa une grande allarme.

Dans ce trouble, on jugea nécessaire de nommer un Dictateur, & tout le monde jettoit les yeux sur Papirius Cursor, le Général sans contredit le plus habile & le plus estimé qui fût alors. Mais il n'étoit pas sûr d'envoier un courier dans le Samnium, dont tous les passages étoient au pouvoir des ennemis; & d'ailleurs on n'étoit pas certain que Marcius fût encore en vie. Fabius, l'autre Consul, étoit encore dans l'Etrurie: mais on savoit qu'il n'avoit pas oublié la rigueur dont Papirius avoit autrefois usé à son égard, & l'on craignoit les suites du ressentiment qu'il en conservoit. Le Sénat lui députa les plus illustres de son corps, afin que joignant leur autorité particuliére à celle de l'auguste Compagnie qui les envoioit, ils pussent engager Fabius à vaincre sa haine particuliére en considération du bien public. Les Députés lui exposérent leur commission, & ajoutérent quelques avis conformes aux intentions du Sénat. Le Consul les écouta les yeux baissés, & se retira les laissant dans l'incertitude de

de ce qu'il feroit. Mais la nuit suivante (c'étoit l'usage que cette cérémonie se fît la nuit) il nomma Papirius Dictateur. Le lendemain les Députés lui firent de grands complimens sur sa générosité. Il garda toujours obstinément le silence: de [a] maniére qu'il étoit aisé de reconnoitre dans son maintien les efforts d'une grande ame, qui étoufoit, non sans peine, un vif ressentiment.

An. R. 444. Av. J.C. 308.

Le Dictateur, après avoir nommé pour Maître de la Cavalerie C. Junius Bubulcus, partit avec les Légions qu'on avoit levées tout récemment sur le bruit qui s'étoit répandu du danger de l'armée au passage de la forêt Ciminienne. Etant arrivé à Longula, & aiant pris le commandement des troupes du Consul Marcius, il rangea son armée, & présenta la bataille aux ennemis, qui parurent ne la pas refuser. Aucun des deux partis néanmoins ne commençant le combat, la nuit survint, & les laissa en cet état. Ils demeurérent quelque tems en repos, campés tout près les uns des autres, non qu'ils se défiassent de leurs propres for-

 ces,

[a] Ut appareret insignem dolorem ingenti comprimi animo. *Liv.*

An. R. 444. Av. J.C. 308. ces, mais ne méprisant point celles de l'ennemi.

Nouvelle victoire remportée par Fabius sur les Etrusques. Liv. IX. 39.

Cependant il se passa encore quelques actions en Etrurie. D'un côté on livra un combat contre les Ombriens, qui furent mis d'abord en déroute, & prirent la fuite, ce qui fit que leur perte ne fut pas considérable. De l'autre, les Etrusques s'assemblérent en grand nombre auprès du Lac de Vadimon. Ils avoient fait leurs levées d'une maniére qui marque jusqu'où alloient leur desir de se venger & leur fureur, choisissant homme à homme, & prononçant de terribles imprécations contre quiconque refuseroit de prendre les armes, ou les quitteroit sans ordre. Jamais ils n'avoient combattu avec des troupes aussi nombreuses, & aussi animées. Aussi l'on en vint tout d'un coup aux mains, sans songer à faire usage des traits. L'action ne fit qu'augmenter l'ardeur du combat, ensorte que les Romains s'imaginoient avoir affaire non avec les Etrusques qu'ils avoient tant de fois vaincus, mais avec une nation nouvelle pour eux & inconnue. De part & d'autre on ne savoit ce que c'étoit que de céder ou de fuir. Les premiéres lignes des deux

deux parts aiant été taillées en piéces, les secondes en prennent la place. Enfin les corps de réserve avancent pour combattre. Cette fermeté & cette intrépidité étoient égales des deux côtés, & se soutinrent fort lontems, jusqu'à ce que les Cavaliers Romains mettant pié à terre, vinrent à travers les armes & les corps morts jusqu'à l'avant-garde. Ce renfort de troupes toutes fraîches jetta le trouble & la confusion dans les premiers rangs des Etrusques. Les autres soldats Romains, quelque affoiblis qu'ils fussent par la fatigue & les blessures, sont ranimés par l'exemple de leurs Cavaliers, & enfoncent le corps de bataille des ennemis. Leur opiniâtreté ne put tenir contre ce nouvel effort: il falut céder, & prendre enfin la fuite. Cette journée donna une atteinte mortelle à la puissance des Etrusques, dont elle ne se releva jamais. Ils perdirent dans ce combat toute l'élite de leur Jeunesse: leur camp fut pris & pillé.

AN. R. 444. AV. J.C. 308.

La guerre contre les Samnites eut, à peu de chose près, un danger pareil, & un succès égal. Sans parler des autres appareils de guerre, pour rendre leurs troupes plus éclatantes, & en même tems

Appareil extraordinaire des Samnites. Ils sont vaincus.

An. R. 444. Av. J.C. 308. Liv. IX. 40.

tems selon eux plus terribles, ils leur donnérent des armes d'une nouvelle façon. Leur armée étoit partagée en deux corps. Les boucliers des uns & des autres étoient ornés de figures d'un beau travail, en or pour les premiers, en argent pour les seconds. Ces boucliers étoient larges & quarrés par en haut, pour couvrir la poitrine & les épaules; puis ils alloient en diminuant jusqu'au bas, afin d'être plus légers & plus maniables. La cuirasse étoit une espéce de cotte de mailles, que Tite-Live désigne par le mot *Spongia*. Ils avoient la cuisse gauche couverte d'un cuissar. Les casques étoient relevés d'une aigrette, pour rehausser la taille. Les tuniques des soldats qui portoient un bouclier travaillé en or étoient de différentes couleurs; celles des autres étoient de lin & d'une extrême blancheur. On avoit eu soin d'instruire les Romains de ce nouvel & pompeux appareil. Leurs Commandans avoient pris soin de les faire souvenir »que [a] le soldat ne devoit point »briller d'or & d'argent, mais être hé»rissé

[a] Horridum militem esse debere; non cœlatum auro & argento, sed ferro & animis fretum. Quippe illa prædam veriùs, quàm arma esse; nitentia ante rem, deformia inter sangui-

»rissé de fer, & plein de bravoure: que AN. R.
»cet or & cet argent n'étoit pas tant des 444.
»armes, qu'un riche butin : qu'ils jet- Av. J. C.
»toient un vif éclat avant l'action, mais 308.
»que dans le combat, au milieu du sang
»& des blessures, ils perdoient tout ce
»brillant. Que le courage étoit la vraie
»parure du soldat : que toute cette ma-
»gnificence suivoit la victoire, & que
»quelque pauvre que fût le vainqueur,
»l'ennemi le plus opulent devenoit sa
»proie.

Papirius, après leur avoir ainsi parlé, les méne au combat. Il commandoit l'aile droite, son Maître de Cavalerie la gauche. Dès qu'on en fut venu aux mains, le combat des armes contre les ennemis fut violent, mais celui de la gloire ne fut pas moins vif entre le Dictateur & le Maître de la Cavalerie, à qui détermineroit le premier la victoire à pancher de son côté. Le hazard voulut que ce fut Junius qui commença à ébranler l'ennemi à l'aile gauche. C'étoient les troupes armées & vétues de blanc,

 qui

nem & vulnera. Virtutem esse militis decus, & omnia illa victoriam sequi; & ditem hostem quamvis pauperis victoris præmium esse. *Liv.*

An. R. 444. Av. J.C. 308.

qui avant que de venir au combat s'étoient soumises à des imprécations horribles, si elles lâchoient le pié. Junius, criant à haute voix qu'il les immoloit à Pluton, donna tête baissée contr'eux, & les mit en desordre. Le Dictateur s'en étant aperçu, *Quoi*, dit-il, *la victoire commencera par l'aile gauche, & la droite, commandée par le Dictateur, n'aura que le second rang?* Ce reproche fut un puissant éguillon pour animer l'aile droite. L'ardeur se renouvelle dans toutes les troupes. La Cavalerie se pique de ne le point céder à l'Infanterie, ni les Lieutenans aux Généraux. M. Valérius à droite, P. Décius à gauche, tous deux Consulaires, s'avancent vers les Cavaliers rangés sur les deux ailes; & les aiant exhortés à venir prendre part avec eux à la gloire de vaincre les Samnites, ils attaquent ensemble l'ennemi par les flancs des deux côtés. Cette attaque imprévûe mit tout en desordre. En même tems les Légions, jettant de nouveaux cris, les pressent vivement. Les Samnites ne trouvent plus de sureté que dans la fuite. La fraieur leur fait chercher d'abord un asyle dans leur camp: mais la même

fraieur

fraieur le leur fait bientôt quitter. Le camp fut pris & pillé, & l'on y mit le feu avant la nuit. Le Sénat décerna le triomphe au Dictateur : les armes prises sur les ennemis en firent un des principaux ornemens. On y trouva tant de magnificence, que les boucliers dorés furent partagés entre les maîtres des boutiques d'Orfévres autour de la place publique pour y être étalés, & servir d'ornemens. On dit que c'est ce qui donna occasion à la coutume introduite depuis d'orner la grande place dans une cérémonie de religion, où l'on portoit au Cirque, pendant les Jeux qu'on y célébroit, les statues des dieux sur des espéces de brancards, appellés *thensæ* : d'où vient cette expression assez fréquente dans les Auteurs, *thensas ducere*.

AN. R. 444. AV. J.C. 303.

Fabius, la même année, défit sans beaucoup de peine les restes des Etrusques près de Pérusia, qui avoit rompu la tréve. Il auroit pris la ville de force, mais elle prévint l'attaque, & se rendit. Après y avoir mis une garnison, & envoié devant lui à Rome les Députés de l'Etrurie qui demandoient la paix, il s'y rendit lui-même, & remporta un triomphe plus illustre encore que celui du Di-

AN. R. 444. AV. J.C. 308. ctateur. P. Décius & M. Valérius partagérent aussi avec ce dernier la gloire de la victoire remportée sur les Samnites. Le Peuple leur en marqua sa reconnoissance dans la prochaine Election, en nommant d'un suffrage unanime, l'un Consul, & l'autre Préteur. Ce fut pour la quatriéme fois que la Préture fut accordée à Valére.

AN. R. 445. AV. J.C. 307.

Q. FABIUS III. P. DECIUS II.

Nouvelle défaite des Etrusques & des Samnites.

Liv. IX. 41.

Dans le département des provinces, l'Etrurie échut à Décius, le Samnium à Fabius. Celui-ci défit les Samnites, & sa victoire lui couta peu. Les Marses & les Pélignes, qui étoient venus à leur secours, eurent le même sort.

Décius ne réussit pas moins de son côté. Il obligea ceux de Tarquinies à fournir du blé à ses troupes, & à lui demander une tréve de quarante ans. Il prit plusieurs places des Volsiniens, en rasa quelques-unes, afin qu'elles ne servissent point de retraite aux ennemis. En portant ses armes dans tout le pays, il y répandit une si grande terreur, que toute la Nation en corps lui envoia des Députés pour lui demander la paix. Ils ne purent l'obtenir.

On

On leur accorda seulement une tréve d'un an, en les obligeant de paier la solde de l'armée Romaine pour cette année, & de fournir à chacun des soldats deux habits. An. R. 445. Av. J.C. 307.

Il semble qu'après tant de défaites tout devoit être tranquille de la part de l'Etrurie. Mais la révolte des Ombriens, fort puissans, & à qui la guerre n'avoit rien fait souffrir si ce n'est quelques ravages de terres, entraîna celle de la plus grande partie des Etrusques. Ils avoient levé une armée si nombreuse, qu'ils ne croioient pas qu'il fût possible de leur résister. Parlant d'eux-mêmes en termes magnifiques, & des Romains avec le dernier mépris, ils comptoient laisser derriére eux Décius, tant ils en fesoient peu de cas, & marcher droit à Rome pour en former le siége. Dès que le Consul eut été informé de ce projet, il partit d'Etrurie à grandes journées, & prit le chemin de Rome. Attentif à observer la marche des ennemis, il s'arréta dans le territoire de Pupinie.

Les Ombriens menacent d'aller attaquer Rome: ils sont défaits.

Rome n'étoit point sans inquiétude sur la guerre des Ombriens. Leurs menaces, quoi qu'elles eussent peut être plus de rodomontade que de réalité, ne laissoient

An R. 445. Av. J.C. 307. soient pas de lui causer de la crainte, dans le souvenir de ce qu'elle avoit souffert de la part des Gaulois. On envoia donc des Députés au Consul Fabius, pour l'engager à mener le plus promptement qu'il pourroit son armée dans l'Ombrie, si les affaires du Samnium le permettoient. Il partit sur le champ, & arriva à grandes journées à Mévania, où étoit pour lors l'armée des Ombriens.

L'arrivée subite du Consul, qu'ils croioient occupé à une autre guerre dans le Samnium bien loin de l'Ombrie, les surprit & les effraia de telle sorte, que quelques-uns étoient d'avis qu'il faloit aller se renfermer dans leurs villes fortes. D'autres vouloient que l'on renonçat absolument à cette guerre. Cependant quelques-uns, plus hardis ou plus téméraires que les autres, déterminérent à l'avis de livrer bataille sur le champ. Ils attaquent donc Fabius qui étoit occupé à se retrancher dans son camp. Il fait quitter l'ouvrage à ses soldats, les range en bataille comme il peut, & les fesant souvenir de tant de victoires qu'ils ont remportées, il les exhorte à venger l'insolence de ces peuples, qui menaçoient d'aller attaquer Rome. Pleins d'allé-

gresse

gresse & de courage, ils n'attendent point le signal, ni le bruit des trompettes, & se jettent sur les ennemis. Ils commencent par arracher les enseignes d'entre les mains de ceux qui les portoient, puis traînent les portenseignes mêmes aux piés du Consul. Les Ombriens ne font presque point de résistance, & sur le premier ordre que le Consul fit courir dans l'armée, qu'on mit les armes bas si l'on vouloit avoir la vie sauve, tous se rendirent dans le moment. Le lendemain, & les jours suivans, tous les autres peuples de l'Ombrie en firent autant.

AN. R. 445. AV. J.C. 307.

Fabius vainqueur d'un peuple & dans une guerre qui n'étoit point de son département, reméne l'armée dans sa province. En récompense de services si importans, le commandement lui est prorogé pour l'année suivante.

APPIUS CLAUDIUS.
L. VOLUMNIUS.

AN. R. 446. AV. J.C. 306.

Volumnius fut envoié contre les Salentins, nouveaux ennemis, & qui jusques-là s'étoient trouvés hors de la portée des armes Romaines. Il se fit beaucoup de réputation dans cette guerre, gagna

Salentins, nouveaux ennemis vaincus. *Liv.* IX. 42.

AN. R. 449. Av. J.C. 303.

ſez nombreuſes troupes. Ils prirent le parti de ſe retirer chacun dans leurs villes, réſolus de s'y bien défendre. Les Romains les attaquérent toutes les unes après les autres, & les prirent de vive force en cinquante-cinq jours au nombre de quarante & une. Ils en ruinérent & en brulérent la plupart, & la nation des Eques fut preſque entiérement détruite. Cet exemple de ſévérité porta les Marrucins, les Marſes, les Pélignes, & les Frentans à envoier des Députés à Rome pour demander à faire un Traité de paix: ce qui leur fut accordé.

C. Flavius Greffier & fils d'Affranchi, eſt fait Edile Curule. Il rend publics les Faſtes, dont les Pontifes ſeuls étoient les maîtres.

Cette même année, C. Flavius Greffier, homme de baſſe naiſſance, & qui avoit pour pére un Affranchi, du reſte entendu & éloquent, fut fait Edile Curule. Comme, ſelon quelques Auteurs, il étoit actuellement attaché aux Ediles en qualité de Greffier, & que pour cette raiſon celui qui préſidoit à l'Aſſemblée, voiant qu'il alloit être nommé Edile, refuſoit de le reconnoitre pour éligible, il ſe préſenta à l'Aſſemblée, & déclara avec ſerment qu'il n'exerceroit plus l'office de Greffier: quelques-uns même ont écrit qu'il y avoit déja renoncé. Au reſte il ſut bien ſe venger du mépris que les No-

Liv. IX. 46.

bles

bles fesoient de sa naissance. Les [a] Pontifes (ils étoient du corps de la Noblesse) s'étoient rendu seuls maîtres de ce qu'on appelloit pour lors le Droit Civil : c'est-à-dire qu'ils savoient seuls les jours où la Loi permettoit de plaider, parce que les Fastes, où ces jours étoient marqués, ne se trouvoient qu'entre leurs mains. Il faloit donc nécessairement avoir recours à eux, & les consulter continuellement dans les affaires qui survenoient aux particuliers, ce qui leur attiroit une grande considération. Ce Flavius, qu'ils méprisoient souverainement, plus fin & plus habile qu'eux, leur joua un tour, dont ils ne se défioient point, en dévoilant tous leurs mystéres. Il leur déroba toute leur science, copia le recueil des Formules* du Droit, & les Fastes qu'ils tenoient sévérement renfermés dans leurs cabinets, les ren-

An. R. 449. Av. J.C. 303.

[a] Posset agi lege, necne, pauci quondam sciebant: fastos enim vulgò non habebant. Erant in magna potentia qui consulebantur. *Pro Muræn. n. 25.*

* Civile jus & fasti, *termes dont se sert ici Tite-Live, sont deux choses différentes, dont les Pontifes s'étoient rendu maîtres.* Civile jus, *ce sont les formules selon lesquelles on intentoit action devant les Juges, ou selon lesquelles on répondoit aux actions intentées par un adversaire.* Fasti, *c'est le Livre qui enseignoit les jours où la Loi permettoit de plaider.*

AN. R. 449. AV. J.C. 303.

rendit publics, & mit tous les citoiens en état de savoir par eux-mêmes quels jours on pouvoit plaider, & de quelles formules il faloit user.

Flavius dédie un temple malgré les Pontifes.

Un autre avantage qu'il remporta encore sur les Nobles, les mortifia beaucoup: ce fut au sujet de la Dédicace d'un temple, honneur fort brigué chez les Romains, parce qu'on mettoit au frontispice de cet édifice sacré le nom de celui qui l'avoit dédié. Le temple dont il s'agissoit ici, étoit celui de la Concorde. Il faloit que le Grand Pontife prononçât le premier certaines paroles, que devoit repéter après lui celui qui étoit chargé de la cérémonie. Le Pontife, au desespoir d'être obligé de rendre ce service à l'ennemi déclaré de son corps, chercha tous les moiens de s'en dispenser, & prétendit qu'il n'y avoit qu'un Consul, ou un Général d'armée qui pût dédier un temple. L'affaire fut portée devant le Peuple, & le Grand Pontife condanné. Le Sénat fit ordonner depuis par le Peuple, que desormais personne ne pourroit dédier un temple ou un autel sans la permission du Sénat, ou du plus grand nombre des Tribuns.

Il y eut encore un événement, petit

en

en soi, & qui ne mériteroit pas d'être raporté, s'il n'étoit une preuve de la liberté plébeïenne contre la fierté des Nobles. Flavius étoit allé rendre visite à son Collégue qui étoit malade. Quand il entra dans la chambre, aucun des jeunes Nobles qui y étoient ne se leva pour lui faire honneur selon qu'il se pratiquoit, & ils demeurérent tous assis. Flavius ne se déconcerta point. Il a fit apporter sa Chaire Curule, (c'étoit la marque de sa dignité) & de ce siége d'honneur il eut la satisfaction de jouïr tranquillement du dépit qu'il causoit à ses envieux. Des Nobles, sottement infatués de leur naissance, méritoient bien une telle mortification.

AN. R. 449. AV. J.C. 323.

Flavius, en butte aux Nobles, les mortifie.

Au reste, la maniére dont Flavius étoit parvenu à l'Edilité ne lui fesoit pas d'honneur. Nous avons vû qu'Appius, par des vûes d'ambition, avoit répandu dans toutes les Tribus la populace de Rome, c'est-à-dire la lie du Peuple. Ce fut cette populace qui nomma Edile Flavius.

Depuis ce changement, Rome se parta-

a Curulem afferri sellam eò jussit, ac sede (*id est*, è sede) honoris sui anxios invidiâ inimicos spectavit. *Liv.*

AN. R. 449. AV. J.C. 303.

Fabius renferme tout le menu peuple dans quatre Tribus seulement.

partagea comme en deux parts : celui de la plus saine portion du peuple, respectant la vertu, & attachée aux gens de bien ; & celui de la basse populace, du petit peuple, qui formoit une faction à part. Les choses demeurérent dans cet état jusqu'à la Censure de Q. Fabius & de P. Décius, qu'on croit ne pouvoir placer ailleurs, selon Tite-Live même, que dans l'année dont nous parlons. Fabius, pour entretenir la concorde dans la ville, & en même tems pour ne point laisser maître des Assemblées le menu peuple, qui étant répandu dans toutes les Tribus y formoit toujours la pluralité des suffrages, le renferma tout entier dans quatre Tribus seulement, qui étoient les Tribus de la ville. Il ne fit en cela que rappeller les choses à leur premiére institution. Servius Tullius, auteur de la division des Tribus, avoit destiné celles de la ville à recevoir les affranchis & le menu peuple: & c'est pour cela que ces Tribus étoient les moins honorables. Cette distinction des différens ordres de citoiens rétablie par Fabius, fut si bien reçue du Public, qu'elle lui valut le surnom de *Maximus* (*Très-grand*)

grand,) que toutes ses victoires n'avoient pu lui mériter. An. R. 449. Av. J.C. 303.

On dit aussi que ce fut lui qui institua la Revûe solennelle des Chevaliers Romains qui se fesoit tous les ans le quinziéme de Juillet, dans laquelle, divisés par escadrons, couronnés de branches d'olivier, revétus de leur habit de cérémonie, (*trabea*) & montés sur leurs chevaux, ils alloient en pompe du temple de Mars qui étoit hors de ville, ou de celui de l'Honneur, jusqu'au Capitole. C'est ainsi que Denys d'Halicarnasse décrit cette cavalcade: mais il la suppose établie après la bataille au Lac de Régille. Revûe solennelle des Chevaliers. *Lib. 6. pag. 351.*

§. III.

Etablissement de deux nouvelles Colonies, Eques réprimés. Flote Grecque repoussée. Guerres contre les Marses & les Etrusques aisément terminées. Les Plébeïens sont admis aux dignités de Pontifes & d'Augurs. Loi sur l'appel au Peuple renouvellée. Deux Tribus ajoutées aux anciennes. Les Etrusques engagent les Gaulois à se joindre à eux. Ceux-ci, après avoir reçu les sommes convenues, refusent leur service. Guerre contre les

les Etrusques & contre les Samnites. Fabius est nommé consul malgré lui: on lui donne pour Collégue Décius Mus. Ils portent la guerre contre les Samnites, remportent sur eux de grands avantages, & ravagent tout le pays. Ap. Claudius & L. Volumnius sont faits Consuls. Décius, à qui le commandement avoit été prorogé pour six mois, défait l'armée des Samnites, & l'oblige de quitter le pays. Elle va se joindre aux Etrusques. Décius prend plusieurs places dans le Samnium. Volumnius y conduit son armée, & Appius la sienne dans l'Etrurie, où il a peu de succès. Volumnius passe en Etrurie avec son armée. Il est fort mal reçu par son Collégue. Les troupes l'obligent de demeurer. Les deux Consuls remportent une victoire considérable sur les Etrusques, à qui les Samnites s'étoient joints. Volumnius retourne dans le Samnium. Il y défait les Samnites, & leur enleve le butin qu'ils avoient fait dans la Campanie. On reçoit des nouvelles d'Etrurie, qui causent beaucoup de fraieur. La défaite des Samnites diminue l'allarme. On envoie deux Colonies dans le Samnium. Sur le bruit d'une terrible

ble

ble guerre qui se préparoit dans l'Etrurie, on nomme pour Consuls Q. Fabius, & P. Décius. Nouvel autel établi à la Chasteté Plébeïenne. Usuriers condannés à des amendes.

L. GENUCIUS.
SER. CORNELIUS.

AN. R. 450.
AV. J.C. 302.

ROME étoit presque alors sans guerre étrangére. On envoia au dehors deux Colonies : l'une à Sora, de quatre mille hommes; l'autre à Alba * Fucentis ville des Eques, de six mille hommes. On donna en même tems le droit de bourgeoisie aux Arpinates & aux Tribulans. Voila Rome soulagée en même tems de dix mille pauvres citoiens. Combien cette coutume, de décharger de tems en tems la ville Capitale d'un poids surnuméraire d'habitans, aussi ancienne presque que la ville même, étoit-elle sagement établie, pour subvenir à la misére de ceux qui étoient sans bien; pour diminuer & affoiblir cette foule du menu peuple,

Etablissement de deux nouvelles Colonies.
Liv. X. II.

* *On place cette ville chez les Marses. Il est vraisemblable que les Eques aiant été presque entiérement exterminés, les Marses leurs voisins s'établirent dans le pays où les Eques avoient été, & y donnérent leur nom. En effet, dans les tems postérieurs, il n'est plus parlé du tout des Eques.*

An. R. 450. Av. J.C. 302.

peuple, toujours prêt à exciter du tumulte quand il est en grand nombre, & qu'il se trouve ramassé ensemble ; pour contenir dans le devoir les villes des provinces par cette espéce de garnison; enfin pour inspirer aux sujets nouvellement conquis l'esprit, les maximes, & l'amour du gouvernement Romain.

An. R. 451. Av. J.C. 301.

M. LIVIUS.
M. ÆMILIUS.

Eques réprimés.

Les Eques, quoique réduits à la derniére foiblesse, entreprennent de chasser la Colonie Romaine qu'on avoit établie dans leur pays. Elle suffit seule pour les réprimer d'abord. On envoia ensuite une armée de Rome qui les soumit entiérement.

Une flote Grecque est repoussée.

Une flote Grecque, sous la conduite de Cléonyme * Lacédémonien, aborde en Italie, & se rend maitresse de la ville de Thuries † chez les Salentins. Le Consul Æmilius oblige Cléonyme de remonter dans ses vaisseaux, & d'aller chercher fortune ailleurs. Porté par les vents dans le fond du Golfe Adriatique, il met pié à terre, s'avance

* *Ce Cléonyme étoit fils de Cléoméne Roi de Sparte, & Oncle du Roi Arée.*

† *Thuries, ville bâtie des ruines & dans le voisinage de l'ancienne Sybaris.*

vance jusqu'à Patavium (Padoue) chez les Vénetes, & après diverses avantures est obligé de se retirer, ramenant à peine avec lui la cinquiéme partie de sa flote. Tite-Live, né à Padoue, a fait l'honneur à sa patrie de raconter en détail l'avantage que les Padouans remportérent sur Cléonyme.

An. R. 451. Av. J.C. 301.

Rome eut deux guerres à soutenir. La premiére fut contre les Marses, qui furent vaincus sans beaucoup de peine par le Dictateur M. Valérius Maximus. Il trouva plus de résistance du côté des Etrusques : mais enfin il remporta sur eux une victoire considérable, qui les obligea à demander la paix. Il leur permit d'envoier leurs Députés à Rome, après avoir exigé d'eux qu'ils lui paiassent la solde de l'armée pour un an, & qu'ils lui fournissent du blé pour deux mois. Rome leur accorda seulement une tréve pour deux ans. Le Dictateur rentra en triomphe dans la ville, & fut fait Consul pour l'année suivante.

Guerres contre les Marses & les Etrusques aisément terminées.

Liv. X. 3-5.

M. VALERIUS MAXIMUS.
Q. APPULEIUS.

An. R. 452. Av. J.C. 300.

Il y avoit assez de tems qu'on n'avoit en-

Le Sacerdoce

An. R. 452. Av. J.C. 300. Est communiqué au Peuple. *Liv. X. 6-9.*

entendu parler de disputes entre les Patriciens & les Plébeiens. Deux Tribuns du Peuple, Q. & Cn. Ogulnius, en excitérent une au sujet du Sacerdoce, dont jusques-là toutes les places, excepté celles des Gardes des Livres Sibyllins, avoient été uniquement entre les mains des Patriciens. Dans la contestation présente il fut question des dignités d'Augurs & de Pontifes. Lors de la premiére institution des Augurs, on en avoit d'abord créé trois, un pour chacune des trois anciennes Tribus, *(Ramnes. Titienses. Luceres.)* On en ajouta ensuite trois : car l'addition se fesoit toujours par nombre impair, afin que chaque Tribu eût toujours un pareil nombre d'Augurs. Il devoit y en avoir pour lors six : apparemment qu'il en étoit mort deux, puisqu'il vaquoit deux places dans le Collége des Augurs. Il paroit, par ce que dit ici Tite-Live, que le nom de Prêtres *(Sacerdotes)* convenoit également aux Augurs & aux Pontifes, & leur étoit commun. Les Tribuns proposoient que l'on augmentât le Collége Augural jusqu'au nombre de neuf, & celui des Pontifes jusqu'à huit; & que toutes les places qui seroient à rem-

remplir en vertu de cet arrangement fussent occupées par des Plébeïens. An. R. 452. Av. J.C. 300.

Les Patriciens virent avec beaucoup de douleur qu'on leur disputoit encore le Sacerdoce, seule distinction, seul privilége qui leur étoit resté de leur ancienne grandeur : car les Plébeïens avoient enlevé les Consulats, les Censures, les Triomphes. Mais, accoutumés à être toujours vaincus dans ces sortes de combats, ils cédérent dans celui-ci presque sans résistance, se contentant de dire, »Que ce changement, par lequel »la Religion étoit souillée, regardoit les »dieux ; & qu'ils souhaitoient qu'il »n'attirât pas quelque malheur sur la »République.

Il y eut néanmoins des harangues pour & contre la Loi prononcées devant le Peuple. Ap. Claudius plaida pour le droit des Patriciens, & P. Décius Mus pour les Plébeïens. Celui-ci, représentant l'image & l'attitude de son pére Décius, lorsque revétu de l'habillement le plus auguste, aiant les piés sur un javelot, il se dévouoit pour le Peuple & pour les Légions ; Décius, dis-je, demandoit, »si l'on croioit que son pé»re eût paru pour lors aux dieux immor-

Incinctus cinctu Gabino.

AN. R. 452. AV. J.C. 300.

»tels moins pur & moins agréable à leurs »yeux, que n'auroit fait T. Manlius son »Collégue ? & si l'on n'auroit pas pu »choisir pour Prêtre celui qui venoit »s'offrir lui-même en sacrifice aux dieux »au nom & pour le salut de la Républi- »que ? Avoit-on lieu de se repentir des »vœux que tant de Consuls, tant de »Dictateurs Plébeïens, en partant pour »l'armée, ou dans le combat même, »avoient faits pour la République, & »que les dieux avoient exaucés ? De- »puis qu'on avoit confié les armées »Romaines aux Plébeïens, & qu'elles »avoient combattu sous leurs auspices, »comptoit-on moins de triomphes »parmi eux, que parmi la Noblesse? »Pourquoi donc, partageant avec les »Patriciens la Préture, le Consulat, »la Dictature, la Censure, les Triom- »phes, ne partageroient-ils pas avec »eux les dignités d'Augur & de Pon- »tife? qu'où le mérite étoit égal, les »honneurs devoient l'être aussi. En »un mot, ajouta-t-il, il me semble »(je prie les dieux de prendre en bon- »ne part ce que je vais dire) qu'après »toutes les marques de distinction »dont nous a décoré le Peuple Ro- »main,

»main, nous sommes en état de ne pas An. R. 452. Av. J.C. 300.
»moins honorer le Sacerdoce, que nous-
»mêmes en serons honorés; & si nous
»le desirons avec tant d'ardeur, c'est
»moins par ambition & en vûe de nous
»relever, que par un motif de religion,
»& pour l'honneur des dieux mêmes.
Je ne m'étonne pas d'entendre parler ainsi ce Romain. Tout ce que les Payens entendoient dire de leurs dieux, ne devoit pas leur inspirer un grand respect pour de telles divinités.

Le Peuple demandoit qu'on appellât les Tribus aux suffrages, & la décision n'en étoit pas douteuse. Cependant elle fut différée par l'opposition de quelques Tribuns. Le lendemain les opposans se réunirent à leurs Collégues, & elle fut acceptée d'un commun consentement. On créa quatre Pontifes, à la tête desquels étoit P. Décius Mus auteur de la Loi, & cinq Augurs, tous Plébeïens.

Loi sur l'appel au Peuple renouvellée. Liv. II. 8. III. 55.

La même année, le Consul M. Valérius renouvella la Loi sur l'appel au Peuple. Elle avoit été portée d'abord par Valérius Publicola: ensuite par Valérius Potitus: en troisiéme lieu, elle fut ici renouvellée par Valérius Corvus. La raison de renouveller ainsi

An. R. 452. Av. J.C. 300.

cette Loi à diverſes repriſes, c'eſt ſans doute que le crédit des particuliers, plus fort que ce réglement, opprimoit la liberté du Peuple. Il n'y a eu que la Loi Porcia, portée lontems après, qui ait mis la perſonne des citoiens en ſureté, en ordonnant de griéves peines contre quiconque auroit frapé de verges, ou fait mourir un citoien. La [a] Loi Valéria, en défendant de fraper de verges ou de faire mourir celui qui appelleroit au Peuple, ajoutoit ſimplement que celui qui agiroit d'uue autre maniére, agiroit mal. Heureux ſiécle, où cette réflexion, *Que quiconque tranſgreſſeroit la Loi feroit mal*, étoit un lien aſſez fort pour empécher les hommes d'y contrevenir! Qui maintenant, s'écrie Tite-Live, feroit ſérieuſement une telle menace?

An. R. 453. Av. J.C. 299.

M. FULVIUS PÆTINUS.
T. MANLIUS TORQUATUS.

Toutes les Centuries étoient diſpoſées

[a] Valeria lex, cùm eum qui provocaſſet, virgis cædi ſecurique necari vetuiſſet, ſi quis adversùs ea feciſſet, nihil ultrà, quàm improbe factum, adjecit. Id (qui tum pudor hominum erat) viſum, credo, vinculum ſatis validum legis. Nunc vix ſerio ita minetur quiſquàm. *Liv.*

sées à nommer pour Consuls Q. Fabius. An. R. 453. Av. J. C. 299.
Il insinua que pour le présent une Magistrature dont les fonctions l'attacheroient à la ville lui convenoit mieux pour servir l'Etat. Il n'étoit pas difficile de deviner ce qu'il souhaitoit, quoiqu'il ne le demandât pas. On le créa Edile Curule avec L. Papirius Cursor. Ce fait paroit douteux à Tite-Live.

Clôture du Dénombrement.

Les Censeurs firent cette année la clôture du Dénombrement avec les cérémonies ordinaires.

Deux Tribus ajoutées aux anciennes.

On ajouta aussi deux Tribus aux anciennes, l'Aniense & la Térentine : ce qui les fit monter à trente-trois.

Liv. X, 10.

Néquinum ville d'Umbrie, où depuis a été bâtie Narnia, est prise par la trahison de deux de ses habitans.

Les Etrusques engagent les Gaulois à se joindre à eux. Ceux-ci, après avoir reçu les sommes convenues, re-

Les Etrusques se préparoient à porter la guerre contre les Romains, quoique la tréve ne fut point encore expirée: mais une irruption des Gaulois sur leurs terres en différa l'exécution. Comme les Etrusques étoient fort riches, ils songérent à se faire des Alliés de ces nouveaux ennemis à force d'argent, afin d'être plus en état d'attaquer les Romains par la jonction de leurs troupes. Les Gaulois acceptérent volontiers la proposition, &

 con-

An. R. 453. Av. J.C. 299.

convinrent du prix. Quand ils l'eurent reçu, & qu'il s'agit de partir, ils dirent qu'on n'avoit point mis dans le marché que c'étoit pour aller contre les Romains, & qu'ils ne s'étoient engagés qu'à ne point ravager les terres des Toscans, & à ne point attaquer ceux qui les cultivoient. Que cependant ils les suivroient contre les Romains s'ils le vouloient, sans exiger d'eux d'autre récompense, sinon qu'ils leur accorderoient quelque partie de leurs terres pour s'y établir enfin dans une demeure fixe & tranquille. Les Etrusques tinrent plusieurs assemblées sur cette proposition: mais ils ne purent y donner les mains. Ce n'étoit pas tant la diminution de leur domaine qui les arrétoit, que la crainte de se donner pour voisins des peuples si féroces & si entreprenans. Ainsi, l'affaire n'aiant pu se terminer, les Gaulois se retirérent, remportant avec eux une somme d'argent considérable, qui ne leur avoit pas couté beaucoup de peine, mais qui ne leur acquit pas la réputation d'équité & de bonne foi. La crainte de se voir attaqués en même tems par les Etrusques & par les Gaulois causa de l'allarme à Rome: c'est ce qui engagea à conclu-

Refusent leur service.

re

re sans délai un Traité avec les Picentes, peuples voisins du Samnium. An. R. 453. Av. J.C. 299.

Le département de l'Etrurie étoit échu au Consul Manlius. A peine fut-il entré dans le pays ennemi, qu'il mourut d'une chute de cheval. Les Etrusques prirent cet événement comme un bon augure pour eux. Pleins de confiance, ils comptoient, sans hésiter, sur l'heureux succès d'une guerre que les dieux sembloient avoir eux-mêmes commencée. Leur joie fut courte. Quand ils virent entrer sur leurs terres M. Valérius Corvus, qui avoit été subrogé au Consul qui venoit de mourir, ils n'osérent se montrer en pleine campagne, mais se tinrent renfermés dans leurs places. Valére ravagea tout le plat pays.

Guerre contre les Etrusques. *Liv.* X. 11. 12.

C'étoit le sixiéme Consulat de Valére.

On eut avis, par les Picentes, que les Samnites se préparoient à reprendre les armes. Le Sénat tourna ses principaux soins de ce côté-là.

L. Cornelius Scipio. Cn. Fulvius.

An. R. 454. Av. J.C. 298.

Dès le commencement de cette année, les Députés des Lucaniens vinrent trouver les nouveaux Consuls, pour se plain-

Guerre contre les Samnites.

 dre

AN. R. 454. AV. J.C. 298.

dre de ce que »les Samnites étoient en-»trés ſur leurs terres, & les ravageoient, »parceque, quelques inſtances qu'ils leur »en euſſent faites, ils avoient refuſé de »ſe joindre à eux contre les Romains. Ils »dirent que leurs fautes paſſées les a-»voient rendu ſages, & qu'ils étoient »réſolus de ſouffrir toutes choſes plutôt » que de vouloir jamais ſe déclarer con-»tre Rome. Qu'ils prioient les Sénateurs »de recevoir les Lucaniens ſous leur »protection, & de les défendre con-»tre les Samnites. Que quoiqu'ils »euſſent déja donné d'aſſez fortes aſſu-»rances de leur attachement aux Ro-»mains en s'attirant la guerre des Sam-»nites, ils étoient prêts encore de leur »fournir des otages.

Le Sénat ne fut pas lontems à délibérer ſur cette demande. Il conclut un Traité avec les Lucaniens, & envoia ſur le champ aux Samnites des Féciaux, pour leur dénoncer qu'ils euſſent à ſortir de deſſus les terres de leurs Alliés, & à en retirer leurs troupes. Ils rencontrérent en chemin les Députés des Samnites, qui avoient ordre de leur déclarer, que s'ils s'adreſſoient à quelque Aſſemblée des Samnites, ils ne le feroient

roient pas impunément. On n'hésita point à Rome, & la guerre fut déclarée dans toutes les formes aux Samnites. AN. R. 454. Av. J. C. 398.

Les Consuls partagent entr'eux les provinces. L'Etrurie tombe par sort à Scipion, le Samnium à Fulvius. Scipion s'attendoit à une guerre lente, & semblable à celle de l'année derniére. L'ennemi vint à sa rencontre à Volaterra. Le combat dura une grande partie du jour, & fut très-sanglant de part & d'autre. La nuit les laissa dans l'incertitude qui avoit eu l'avantage. Le lendemain matin fit discerner le vainqueur & le vaincu. Les Etrusques, pendant le silence de la nuit, avoient abandonné leur camp. Les Romains s'avançant en ordre de bataille, & s'apercevant que les ennemis, par leur retraite précipitée, leur avoient cédé la victoire, entrent dans le camp des Etrusques, & y font un butin considérable. De là, le Consul aiant conduit ses troupes chez les Falisques, & laissé ses bagages dans Falérics, avec un corps de troupes pour les garder, entre sur les terres ennemies, & met tout à feu & à sang, sans néanmoins entreprendre aucun siége, apparemment parce qu'il n'étoit pas en état d'attaquer les

An. R. 454. Av. J.C. 298. places fortes, dans lesquelles les Etrusques s'étoient retirés.

Fulvius remporta aussi une victoire considérable sur les Samnites près de Bovianum, qui fut le prix du vainqueur. Bientôt après il prit de force Aufidéne. La même année on envoia une Colonie à Carséoles chez les Eques. Le Consul Fulvius triompha des Samnites.

Fabius est nommé Consul malgré lui. Liv. X. 13-15.

A l'approche des Assemblées pour l'élection des Consuls, le bruit se répandit que les Etrusques & les Samnites levoient de grosses armées; que chez les premiers, dans toutes les Assemblées, on fesoit de vifs reproches aux principaux de la nation, de ce qu'ils n'avoient point arrété les Gaulois à quelque condition que ce fût; que l'on savoit fort mauvais gré aux Magistrats des Samnites, de ce qu'ils avoient opposé aux troupes Romaines une armée destinée contre les Lucaniens; enfin il paroissoit que les forces de deux puissans peuples étant réunies ensemble, on avoit tout à craindre de cette guerre. Les plus illustres Romains se présentant pour demander le Consulat, l'allarme générale où étoit la ville, fit que tout le monde jetta

la

la vûe ſur Fabius Maximus, qui d'abord ne le demandoit point, puis,quand il vit que les ſuffrages paroiſſoient ſe déclarer pour lui, refuſa ouvertement. » [a] Pourquoi, diſoit-il, après qu'il avoit paſſé »par tous les emplois & par toutes les »récompenſes, venoit-on, à l'âge où il »étoit, le ſolliciter à ſe rengager de nouveau dans le commandement? Qu'il »n'avoit plus la même vigueur ni du »corps, ni de l'eſprit. Que d'ailleurs il »craignoit les bizarres retours de la for»tune, & que quelque divinité ne trou»vât enfin ſon bonheur trop grand, trop »conſtant, & trop au deſſus de la condi»tion d'un mortel. Qu'il avoit ſuccédé à »la gloire de ſes anciens, & qu'il en »voioit avec joie d'autres ſuccéder à la »ſienne. Que les grands honneurs ne »manquoient point à Rome aux gens de »courage, ni les gens de courage aux »hon-

AN. R. 454.
AV. J.C. 298.

[a] Quid ſe jam ſenem, ac perfunctum laboribus laborumque præmiis, ſollicitarent? Nec corporis, nec animi vigorem remanere eumdem. Et fortunam ipſam vereri, ne cui deorum nimia jam in ſe, & conſtantior, quàm velint humanæ res, videatur. Et ſe gloriæ ſeniorum ſuccreviſſe, & ad ſuam gloriam conſurgentes alios lætum adſpicere. Nec honores magnos viris fortiſſimis Romæ, nec honoribus deeſſe fortes viros. *Liv.*

AN. R. 454. AV. J.C. 298.

»honneurs.« Ce modeste refus ne fit qu'ajouter une nouvelle vivacité à l'empressement du Peuple. Fabius, croiant pouvoir l'arréter par le respect pour les Loix, fit faire la Lecture d'une loi qui défendoit de nommer Consul de nouveau le même citoien avant l'espace révolu de dix ans. A peine entendit-on cette lecture, tant il se fit de bruit & de murmure. Les Tribuns déclarérent» que »cette Loi ne seroit point un obstacle »aux desirs de l'Assemblée, & qu'ils »proposeroient au Peuple d'en dispenser »Fabius.« Celui-ci persistoit dans son refus en demandant, »Pourquoi donc on »fesoit des Loix, pour les voir enfrain»dre par le ministére de ceux-là même »qui les avoient portées? Que [a] les Loix »n'étoient plus maitresses de la conduite »des hommes, mais assujetties à leurs ca»prices.» Le Peuple n'alloit pas moins son train, & à mesure que chaque Centurie étoit appellée pour donner son suffrage, elle nommoit sans difficulté Fabius pour Consul. Vaincu par un consentement si unanime & si déterminé, *Que les dieux*, dit-il, *Romains*, *fassent réussir votre choix. Au reste, comme vous dif-*

[a] Jam regi leges, non regere.

disposez de moi à votre gré, accordez-moi aussi de votre côté une grace, en me donnant pour Collégue P. Décius, digne de vous certainement, digne de son pére, & en qui je suis sûr, par l'expérience du passé lorsque nous avons été Consuls ensemble, de trouver un Collégue disposé à vivre avec moi dans une parfaite union. La demande parut trop juste, pour qu'on hésitât un moment. Toutes les Centuries qui restoient, lui donnérent le Collégue qu'il souhaitoit.

AN. R. 454. AV. J.C. 298.

Cette année les Ediles appellérent en jugement un grand nombre de citoiens, parce qu'ils possédoient plus de terres que la Loi ne le permettoit. Aucun presque ne put se justifier. Cette démarche hardie & ferme fut un puissant frein contre l'excessive cupidité des particuliers.

Q. FABIUS MAXIMUS IV.
P. DECIUS MUS. III.

AN. R. 455. AV. J.C. 297.

Les Consuls portent la guerre contre les Samnites, remportent sur eux de

Pendant que les nouveaux Consuls délibéroient ensemble sur les opérations de la guerre, pour savoir quel nombre de troupes il faloit lever pour chacune des deux armées, & quel département il étoit à propos que chacun d'eux choisît;

AN. R. 455. Av. J.C. 297

grands avantages, & ravagent tout le pays.

sît; il survient des Députés de Sutrium, de Népété, & de Falérics, qui apprirent aux Consuls, qu'on tenoit des Assemblées chez tous les peuples d'Etrurie pour traiter de paix. Cette nouvelle fit qu'on tourna tout le fort de la guerre contre les Samnites.

Les deux Consuls, partis en même tems de Rome, conduisent leurs troupes dans le Samnium, Fabius par les terres de Sora, Décius par celles des Sidiciniens; & ils prirent deux différentes routes pour faciliter les fourages & les vivres, & pour tenir davantage les Samnites dans l'incertitude de l'endroit par où l'on devroit les attaquer. Quand ils furent arrivés dans le pays ennemi, ils ravagent tout chacun de leur côté, moins attentifs néanmoins à piller, qu'à observer l'ennemi. Aussi les Samnites, qui s'attendoient à fondre sur eux dans le passage d'un vallon de dessus une hauteur où ils s'étoient postés près de Tiferne, ne purent pas les surprendre. Fabius aiant laissé à l'écart ses bagages dans un lieu sûr avec un corps de troupes suffisant pour les garder, fait avancer son armée en ordre de bataille vers le lieu où les ennemis l'attendoient. Ceux-ci voiant

qu'ils

qu'ils étoient découverts, & qu'il faloit An. R. 455.
deſcendre en pleine campagne, ſe pré- Av. J. C. 297.
parent au combat, avec plus de courage
que d'eſpérance. Au reſte, ſoit parce qu'ils avoient ramaſſé ici toutes les forces du Samnium, ſoit parce que l'extrémité du danger où ils ſe trouvoient les rendoit intrépides, ils ſoutinrent la premiére attaque avec une ardeur & une fermeté incroiable, juſqu'à jetter la terreur parmi les Romains. Fabius voiant qu'on ne pouvoit les ébranler, fait dire à la Cavalerie qu'on a beſoin de ſon ſecours, l'Infanterie ne pouvant venir à bout d'enfoncer les ennemis. Cependant, en cas que la force ouverte ne réuſsît pas, il crut devoir emploier la ruſe. Il donne ordre à Scipion Lieutenant Général de détacher ſans bruit du corps de l'armée les Haſtaires de la premiére Légion, de les conduire par un circuit le plus ſecrettement qu'il pourroit ſur le haut des montagnes prochaines, & de les faire paroitre tout d'un coup à l'ennemi pour tomber ſur lui bruſquement, & le prendre en queue. Tous les ordres du Conſul furent exécutés ponctuellement. Mais quelque effort que fit la Cavalerie, elle ne put jamais rompre les rangs des Sam-
nites,

AN. R. 455. AV. J.C. 297.

nites, ni les entamer par aucun endroit; & voiant tous ses efforts inutiles, elle fut obligée de se retirer, & de quitter le combat. Leur retraite augmenta infiniment le courage des ennemis, & les Romains n'auroient pu soutenir plus lontems une attaque si vive, que le succès animoit de plus en plus, si la seconde ligne, par ordre du Consul, n'eût pris la place de la premiére. Ces troupes toutes fraîches arrétérent l'impétuosité de l'ennemi. Dans ce moment même, les Hastaires parurent fort à propos sur le haut des montagnes), & jettérent de grands cris. L'allarme fut grande parmi les Samnites, & Fabius l'augmenta considérablement, en répandant le bruit que c'étoit Décius son Collégue qui approchoit. Tous les soldats aussitôt, pleins de joie & d'allegresse, s'écrient que le second Consul avec ses Légions est proche. Cette erreur, utile aux Romains, jette l'épouvante parmi les Samnites. Dans la crainte d'être attaqués après un long & rude combat qui les avoit extrêmement fatigués, par des troupes nouvellement arrivées & encore toutes fraîches, ils prennent la fuite, & se dissipent de côté & d'autre. C'est

ce

ce qui fit que le carnage ne fut pas considérable, ni proportionné à la grandeur de la victoire. Il n'y eut que trois mille quatre cens hommes de tués, & trois cens trente faits prisonniers. On prit vingt-trois drapeaux. AN. R. 455. Av. J.C. 297.

Les Apuliens se seroient joints aux Samnites avant le combat, si le Consul P. Décius, étant allé camper près de Malevent, (appellé depuis Bénévent) ne les eût engagés au combat, & ne les eût défaits. Ils ne firent pas une longue résistance : aussi ne perdirent-ils que deux mille hommes. Décius, n'aiant rien à craindre de leur part, conduisit ses troupes dans le Samnium.

Quand il y fut arrivé, les deux armées Consulaires se répandant de différens côtés, ravagérent tout le pays pendant l'espace de cinq mois. Décius y campa en quarante-cinq endroits, & l'autre Consul en quatre-vingts six. Les troupes laissérent dans tout le Samnium de tristes vestiges de leurs campemens. Fabius prit aussi la ville de Cimétre, & y fit deux mille quatre cens prisonniers : il n'y eut dans cette attaque que quatre cens trente hommes de tués.

Fa-

AN. R. 455. Av. J. C. 297.

Appius Claudius & L. Volumnius sont nommés Consuls.

Fabius revint à Rome pour présider à l'élection des nouveaux Consuls. Les Centuries appellées les premiéres aux suffrages, le continuoient toutes de concert. Ap. Claudius Consulaire, qui se présentoit parmi les Candidats, homme vif & ambitieux, emploia tout son crédit, & celui de toute la Noblesse, pour se faire nommer Consul conjointement avec Q. Fabius: moins, disoit-il, pour son intérêt particulier, que pour l'honneur du Corps entier des Patriciens, qu'il vouloit rétablir dans la possession des deux places du Consulat.

Fabius apportoit les mêmes raisons que l'année précédente pour ne point accepter l'honneur qu'on vouloit lui déférer. Toute la Noblesse environna son siége, le priant »de tirer de la lie »& de la boue du peuple le Consulat, »& de rendre à l'Ordre des Patriciens »& à la dignité même son ancien »éclat.« Fabius aiant fait faire silence, appaisa ce vif empressement par un discours plein de raison & de modération. »Il dit qu'il auroit volontiers »contribué à faire tomber le choix »sur deux Patriciens, s'il voioit qu'on »son-

»songeât à nommer un autre Consul »que lui : mais qu'il ne pouvoit, en se »nommant lui-même, consentir à »une chose directement contraire aux »Loix, ni donner un si pernicieux »exemple.« Ainsi L. Volumnius Plébeïen fut fait Consul avec Ap. Claudius : ils s'étoient déja trouvés ensemble dans un Consulat précédent. La Noblesse reprochoit à Fabius qu'il avoit évité d'avoir pour Collégue Appius, parce qu'il le connoissoit trop supérieur pour le talent de la parole, & pour le maniement des affaires civiles.

AN. R. 455. AV. J.C. 297.

L. VOLUMNIUS II.
AP. CLAUDIUS II.

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

Après l'élection des Magistrats, on prorogea le Commandement pour six mois aux Consuls précédens, & ils eurent ordre de continuer la guerre dans le Samnium. Décius étoit actuellement sur les lieux, où son Collégue l'avoit laissé. Il ne cessa de ravager les terres, jusqu'à ce qu'enfin il eût obligé l'armée ennemie qui n'osoit se présenter devant lui, à vuider le pays. Chassés de la sorte du Samnium, ils se réfugiérent dans l'E-

Décius, à qui le Commandement avoit été prorogé pour six mois, défait l'armée des Samnites, & l'oblige de quitter le

An. R. 456. Av. J.C. 296.

pays. Elle va se joindre aux Etrusques.

Liv. X. 16.

l'Etrurie; & persuadés qu'à la tête de nombreuses troupes, mélant la terreur aux priéres, ils obtiendroient plus efficacement ce que jusques-là, malgré leurs fréquentes tentatives, ils n'avoient pu obtenir par leurs Députés; ils demandérent qu'on convoquât l'Assemblée des Principaux de la Nation. Quand ils furent assemblés, ils leur représentérent, par la bouche de Gellius Egnatius leur Général, depuis combien d'années ils combattoient pour la liberté contre les Romains. »Qu'ils avoient tout mis en »œuvre pour soutenir par eux-mêmes »& par leurs propres forces le poids d'u»ne guerre si formidable: qu'ils avoient »tenté de s'aider du secours de quelques »peuples voisins peu puissans: que ne »pouvant supporter la guerre, ils avoient »demandé la paix au Peuple Romain: »que par un desir naturel à tous les hom»mes de se conserver ou de se rétablir »dans la liberté, desir qu'on peut bien »faire taire pour un tems par la force, »mais qu'on ne sauroit jamais étoufer »entiérement; ils avoient secoué à di»verses reprises le joug de la servitude. »Qu'il ne leur restoit plus desormais de »ressource que du côté des Etrusques.

»Qu'ils

»Qu'ils ſavoient que c'étoit la nation de l'Italie la plus puiſſante en armes, en hommes, en richeſſes; qui avoit pour voiſins les Gaulois, nés au milieu du fer & des armes, hardis & fiers naturellement, ſur tout contre le Peuple Romain, dont ils ſe vantent avec complaiſance, & non ſans fondement, d'avoir pris la ville, & réduit la fierté à ſe racheter à prix d'argent. Que ſi les Etruſques conſervoient encore les mêmes ſentimens de générosité & de grandeur que Porſéna & leurs ancêtres avoient autrefois montrés, ils étoient en état de faire la loi aux Romains, de les chaſſer de toutes les terres en deça du Tibre, & de les réduire à combattre, non plus pour l'Empire de l'Italie, mais pour leur propre ſalut, & pour leur conſervation. Qu'ils amenoient avec eux une armée toute prête à agir, & fournie d'armes, d'argent, & de tout ce qui eſt néceſſaire pour faire la guerre.

An. R. 456. Av. J.C. 296.

Pendant que les Samnites, pleins d'une vaine préſomption, ſe donnoient tant de mouvement en Etrurie, leur pays étoit livré au fer & aux flammes. Mais Décius, aiant exhorté ſes troupes

Décius prend pluſieurs places dans le Samnium.

à

AN. R. 456. Av. J. C. 296. *Liv.* X. 17. & 18.

à ne pas se borner au ravage des terres, & à chercher un plus riche butin dans les villes mêmes, il forme le siége de Murgance, l'une des plus fortes places du Samnium. Les soldats s'y portérent avec tant d'ardeur, qu'en un seul jour la ville fut prise de vive force. On y fit prisonniers plus de deux mille Samnites, & on y amassa un butin très-considérable. Mais afin que les soldats n'en fussent point chargés, Décius leur conseilla de le vendre. Le vil prix auquel on le vendoit, attira des marchands en foule. Le sort de Romulée fut encore plus triste. Les soldats l'escaladérent en un moment, prirent la ville, & la pillérent. Il y eut deux mille trois cens hommes de tués, & six mille faits prisonniers. Le butin fut grand, & on le vendit comme le premier. Férentine fit plus de résistance : il y périt environ trois mille Samnites.

Le discours d'Egnatius avoit produit tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. Presque tous les Etrusques avoient pris les armes ; les peuples de l'Umbrie furent entraînés par leur exemple ; & l'on sollicitoit le secours des Gaulois.

Ces

Ces nouvelles causérent beaucoup d'allarme à Rome. Le Consul L. Volumnius étoit déja parti pour le Samnium avec deux Légions, & quinze mille hommes des Alliés. On donna ordre à Appius Claudius son Collégue de partir au plutôt pour l'Etrurie. Il emmena avec lui deux Legions, & douze mille hommes des troupes Alliées, & alla camper près de l'ennemi. Sa promte arrivée servit à arréter quelques peuples d'Etrurie prêts à prendre les armes : mais du reste il montra peu d'habileté dans sa conduite, & eut peu de succès. Il donna plusieurs combats dans des tems & des lieux peu favorables ; ce qui augmenta beaucoup la fierté des ennemis, & jetta un grand découragement dans l'armée Romaine, ensorte que ni le Consul ne comptoit sur ses troupes, ni les troupes sur le Consul.

AN. R. 456. Av. J.C. 296.

Volumnius conduit son armée dans le Samnium : Appius la sienne dans l'Etrurie, où il a peu de succès.

Les choses étant dans cet état, Volumnius arrive du Samnium avec son armée sur une Lettre qu'il prétendoit avoir reçue de son Collégue. Appius nioit lui avoir écrit, & le reçut fort mal, lui demandant, avec un ton d'insulte, comment, lui qui suffisoit à peine aux affaires de sa province, il s'ingéroit de venir

Volumnius passe en Etrurie avec son armée sur une Lettre de son Collégue. Il en est

An. R. 456. Av. J.C. 296.

Fort mal reçu. Les troupes l'obligent de demeurer.

Liv. X. 18. 19.

nir au ſecours d'autrui ſans en être prié. Volumnius, ſans s'émouvoir, répondit »qu'il n'étoit venu qu'en conſéquence »de la letrre qu'il avoit reçue de lui. Que »puiſqu'elle ſe trouvoit fauſſe, il parti»roit ſur le champ pour retourner dans »le Samnium: qu'il aimoit beaucoup »mieux avoir fait un voiage inutile, que »de trouver l'armée de ſon Collégue »dans un état qui eût beſoin de ſon ſer»vice.« Ils ſe ſéparoient déja l'un de l'autre, lorſque les Lieutenans Généraux d'Appius & les principaux Officiers de ſon armée l'environnent, & le prient avec inſtance de ne pas rejetter un ſecours que la fortune lui préſentoit, & qu'il auroit dû mander lui-même. D'autres ſe mettent au devant de Volumnius, & le conjurent de ne point trahir la République par une pique mal entendue contre ſon Collégue. Ils lui repréſentent »que s'il arrive quelque malheur à »l'armée, on l'imputera plutôt à lui qu'à »Appius, parce qu'en effet il n'aura te»nu qu'à lui de le détourner. Que les »choſes en ſont venues à un point, que »deſormais l'honneur & le deshonneur »des bons & mauvais ſuccès en Etrurie »ne tomberont plus que ſur Volumnius.

»Que

»Que personne ne s'informera quels au- AN. R. 456.
»ront été les discours d'Appius, mais Av. J.C.
»quel étoit l'état & le besoin de l'armée. 296.
»Qu'Appius le renvoioit, mais que la »République & l'armée le retenoient. »Qu'il sondât seulement la volonté des »soldats.

Insensiblement l'armée s'étoit assemblée autour des deux Consuls. Les mêmes choses qui avoient été dites en particulier, se répétérent là en public, mais avec plus d'étendue. Et comme Volumnius, supérieur sans contredit à son Collégue pour le fond de la cause, mais beaucoup inférieur pour l'éloquence, qui étoit le grand talent d'Appius, s'exprimoit néanmoins assez bien & assez facilement; Appius, d'un ton railleur, dit »qu'on lui avoit obligation de ce que »Volumnius, autrefois presque muet, »étoit devenu disert & éloquent; que »dans les commencemens de son pre»mier Consulat à peine pouvoit-il ouvrir »la bouche, & que maintenant il fesoit »des discours, & haranguoit d'une fa»çon populaire.« *J'aimerois bien mieux*, répliqua Volumnius, *que vous eussiez appris de moi à agir courageusement, que moi de vous à parler éloquemment.* Il a-

 jouta

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

jouta »que pour décider lequel des deux »Consuls étoit, non le meilleur Orateur, de quoi la République se soucioit »fort peu dans la conjoncture présente, »mais le meilleur Général, il lui donnoit le choix de Samnium ou de l'Etrurie ; & que pour lui il seroit content de celle des deux provinces qui »lui seroit laissée par son Collégue.« Les soldats alors demandérent ouvertement qu'ils fissent ensemble la guerre en Etrurie. Volumnius voiant ce consentement unanime : *Après avoir eu le malheur*, dit-il, *de m'être trompé sur ce que vouloit de moi mon Collégue, je ne m'exposerai pas à l'être encore sur ce que vous desirez de moi, soldats. Si vous souhaitez que je demeure, faites-le moi connoitre d'une maniére qui ne soit point obscure.* Il s'éleva dans le moment un cri si violent & si général dans toute l'armée, qu'il fit sortir de leur camp les ennemis, qui se rangérent aussitôt en bataille. Volumnius en fit autant. On dit qu'Appius, voiant que soit qu'il combattît ou non, son Collégue auroit tout l'honneur de la victoire, douta d'abord du parti qu'il devoit prendre : mais qu'ensuite la crainte qu'il eut que ses trou-

troupes ne suivissent Volumnius, le détermina à leur donner aussi le signal qu'elles demandoient avec empressement.

An. R. 456. Av. J.C. 296.

Ni de part ni d'autre les armées ne se rangérent commodément: Egnatius Général des Samnites étoit allé au fourage avec un petit détachement, & ses soldats combattant sans Chef & sans ordre, ne suivoient que leur propre impétuosité. Les armées Romaines, d'un autre côté, ne s'étoient pas ébranlées en même tems, & n'avoient pas eu le tems de former leurs rangs comme il auroit falu. Volumnius en étoit aux mains avec les ennemis, avant qu'Appius arrivât: c'est pourquoi le front de sa bataille étoit inégal. Le hazard voulut que par une sorte d'échange fortuite Volumnius eut en tête les Etrusques, & Appius les Samnites. Celui-ci, dans le feu du combat, voua un temple à Bellone, & crut dans le moment se sentir animé d'une nouvelle ardeur. Les deux Consuls remplissent également tous les devoirs de Généraux. Les soldats, de leur côté, font des efforts extraordinaires pour ne point laisser à l'autre armée l'honneur d'avoir donné le premier branle à la victoire. Ils rom-

Les deux Consuls remportent une victoire considérable sur les Etrusques, à qui les Samnites s'étoient joints.

Liv. X. 19.

An. R. 456. Av. J.C. 296.

pent donc & mettent en fuite les ennemis, & les pourſuivent juſqu'à leur camp. Egnatius y étant accouru avec ſes Samnites, le combat recommença tout de nouveau, & avec plus de vivacité encore qu'auparavant. Il falut que les ennemis cédaſſent encore. Déja les Vainqueurs attaquoient le camp. Les deux Conſuls animent à l'envi leurs ſoldats, qui arrachent les paliſſades, franchiſſent les foſſés, & ſe rendent maîtres du camp. Le butin, qui étoit fort conſidérable, leur fut abandonné. Il y eut plus de ſept mille hommes de tués du côté des ennemis, & plus de deux mille faits priſonniers.

Volumnius retourne dans le Samnium. Il y défait les Samnites, & leur enleve le butin qu'ils avoient fait dans la Campanie.

Pendant que les deux Conſuls, qui avoient avec eux preſque toutes les forces Romaines, étoient occupés en Etrurie, les Samnites, aïant levé de nouvelles armées, paſſérent par les terres des Veſciniens dans la Campanie & le pays de Falerne, & en emmenérent un très-grand butin. Volumnius, qui revenoit à grandes journées dans le Samnium, (car le terme de la prorogation du Commandement accordé à Fabius & à Décius expiroit) arriva heureuſement dans ce tems-là même.

En

En passant par le pays des Caléniens, il vit les traces encore récentes des horribles ravages qu'on y avoit commis, & apprit que les Samnites étoient près du Vulturne, d'où ils devoient partir la nuit suivante, pour aller déposer dans le Samnium le riche butin dont ils étoient chargés, puis revenir à leur expédition. S'étant bien assuré de tous ces faits, il s'avance, & s'arrête à une distance des ennemis si bien proportionnée, que la trop grande proximité ne pût pas leur faire connoitre son arrivée, & que lui il pût tomber sur eux quand ils sortiroient de leur camp. La chose arriva comme il l'avoit projettée. Etant arrivé tout près des ennemis un peu avant le jour, il fit sonner tout d'un coup toutes les trompettes, & les attaqua. On imagine aisément quel dût être parmi eux le trouble & la confusion. Pour comble de malheur, des prisonniers qu'ils emmenoient aiant rompu leurs liens, puis délié leurs compagnons, & pris les armes qu'ils trouvérent parmi le bagage, les tournérent contr'eux. Ils firent même une action mémorable. Aiant aperçu Staïus Minacius le Gé-

An. R. 456.
Av. J.C. 296.
Liv. X. 20.

An. R. 456. Av. J.C. 296.

néral des Samnites qui parcouroit les rangs, & exhortoit les soldats, ils se jettérent sur lui, le saisirent au corps, & l'emmenérent au Consul. Il y eut dans ce combat environ six mille hommes de tués, deux mille cinq cens faits prisonniers, quatre Officiers principaux arrétés, & trente drapeaux pris. Mais ce qui causa une plus vive joïe aux vainqueurs, fut le recouvrement de sept mille quatre cens prisonniers qu'emmenoient les Samnites, & de tout le butin qu'ils avoient fait sur les Alliés des Romains. On leur marqua un jour pour venir reconnoitre & reprendre ce qui leur appartenoit: le reste fut abandonné aux soldats.

On reçoit à Rome des nouvelles d'Etrurie qui y causent beaucoup de fraieur.

Ce ravage des terres de la Campanie avoit fait beaucoup de bruit à Rome; & il arriva en même tems de l'Etrurie des nouvelles effraiantes, qui marquoient que depuis le départ de Volumnius tout y étoit en mouvement. Que les Etrusques & les Samnites avoient repris les armes, qu'on sollicitoit à la révolte les Umbriens, & qu'on travailloit à faire entrer les Gaulois à force d'argent dans la Ligne commune. Ces craintes étoient sérieuses, & trop fondées. Le Sénat aussi ne manqua pas d'ordonner la suspension

pension de tous actes publics de Justice, ordinaire dans les grands dangers de l'Etat. On fit de grandes levées de soldats, sans distinction ni d'âge, ni de condition, & l'on fit prendre les armes aux vieillards & aux affranchis. On n'omit rien de tout ce qui parut nécessaire pour la défense de la ville.

AN. R. 456. Av. J.C. 296.

Les nouvelles de la défaite des Samnites diminuent l'allarme.

Le Préteur Sempronius, en l'absence des deux Consuls, étoit à la tête des affaires dans la ville, & dirigeoit toutes ces opérations. Mais bientôt les Lettres du Consul Volumnius, par lesquelles on apprit la défaite entiére de ces troupes de pillards qui avoient ravagé la Campanie, rétablirent un peu le calme à Rome. On recommença l'exercice de la Justice, qui avoit été suspendu pendant dix-huit jours. On ordonna, au nom du Consul, des Priéres publiques en action de graces pour les grands avantages qu'il avoit remportés, & le Peuple s'acquitta de ce devoir avec un zéle & un empressement bien louables dans des Payens.

Ces avantages, réellement, étoient fort considérables, & devoient être regardés comme l'effet, non seulement du bonheur de Volumnius, mais encore plus de sa prudence, de son activité, &

AN. R. 456. AV. J.C. 296.

de ſon habileté dans le métier de la guerre. Je n'admire pas moins ſon extrême modération & ſon ſang froid dans la diſpute qu'il a avec Appius, qui ne fait pas ici un beau perſonnage. Un ſecret ſentiment de jalouſie, qui marque toujours quelque baſſeſſe d'eſprit, & ſur tout ſes railleries indécentes à l'égard d'un Collégue qui n'étoit venu de loin, & n'avoit quité ſon poſte que pour lui rendre ſervice, diminuent quelque choſe de ſon mérite, qui d'ailleurs étoit grand. Il ſemble que l'heureux ſuccès du combat auroit dû le réconcilier avec Volumnius, & l'on voit avec peine celui-ci partir d'Etrurie, ſans qu'Appius donne la moindre marque d'amitié, ou du moins d'eſtime, à un Collégue qui l'avoit certainement délivré lui & ſon armée d'un extrême danger. Il eſt vrai qu'on ne comprend rien à la lettre, que l'un dit avoir reçue, & que l'autre nie avoir écrite.

On envoye deux Colonies dans le Samnium.

Après qu'on eut ſatisfait à Rome aux devoirs de la religion, on ſongea à aſſurer le repos & la tranquillité des peuples dont les terres avoient été ravagées par les Samnites. Pour cet effet, on jugea à propos d'établir

deux

deux Colonies : l'une, à l'embouchure AN. R. 456.
du Liris, qui fut appellée * Minturnes ; Av. J. C.
l'autre, dans une gorge, qui tiroit son 296.
nom de la ville de Vescia, près du territoire de Falerne, où l'on dit qu'étoit autrefois une ville Grecque appellée Sinope, à laquelle, depuis, la Colonie Romaine donna le nom de * Sinuessa. On eut peine à trouver des citoiens qui voulussent se faire inscrire pour ces Colonies, parce qu'on les regardoit, moins comme des lieux de repos, que comme des régions toujours prêtes à être infestées par des voisins inquiets & formidables.

* *Tite-Live, beaucoup de tems auparavant, fait mention de ces deux villes, en leur donnant par avance un nom qu'elles n'eurent que dans la suite.*





LIVRE DIXIEME.

CE DIXIEME LIVRE contient l'eſpace de trente ans, depuis l'an de Rome 457 juſqu'à 487, & conduit juſqu'à la premiére guerre Punique. Il renferme diverſes guerres contre les Etruſques, les Samnites, & autres peuples d'Italie, & ſur tout contre Pyrrhus. C'eſt dans cette derniére guerre que Fabricius & Curius ſe diſtinguent, autant par leur rare vertu, que par leur courage.

§. I.

Sur les bruits d'une terrible guerre qui ſe préparoit dans l'Etrurie, on nomme pour Conſuls Q. Fabius & P. Décius. Nouvel Autel établi à la Chaſteté Plébeïenne. Uſuriers condannés à des amendes. Légére diſpute entre les deux Conſuls au ſujet de l'Etrurie, qui eſt décernée à Fabius. Il s'y rend. Quel-

que

que tems après il est rappellé à Rome, puis renvoié en Etrurie avec Décius & de nouvelles troupes. Célèbre bataille contre les Samnites & les Gaulois en Etrurie. Décius s'y dévoue. Les Romains remportent la victoire. Triomphe de Fabius. Guerre contre les Samnites; & en Etrurie. Terribles préparatifs de guerre de la part des Samnites. Pendant que Carvilius assiége Cominium, Papirius donne une célébre bataille près d'Aquilonie, où les Samnites sont taillés en piéces. La ville de Cominium est prise. Grande joie à Rome pour ces victoires. Les Etrusques se révoltent. Carvilius marche contr'eux. Papirius retourne à Rome, & est honoré du triomphe. Carvilius triomphe aussi, après avoir vaincu les Etrusques. Lustre clos. La peste cause d'horribles ravages à Rome.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Q. FABIUS. V.
P. DECIUS. IV.

APPIUS qui étoit resté en Italie, écrivoit lettres sur lettres pour avertir du danger dont on étoit menacé. Il marquoit que quatre peuples unissoient leurs armes: les Etrusques, les Samnites, les Um-

Sur les bruits d'une terrible guerre qui se préparoit dans l'Etrurie, on nomme

An. R. 457. Av. J.C. 295. pour Consuls Q. Fabius & P. Decius. *Liv.* X. 23.

Umbriens, les Gaulois. Qu'ils avoient partagé leurs armées en deux camps, parce qu'un seul ne pouvoit contenir un si grand nombre de troupes. Ces nouvelles firent rappeller à Rome le Consul Volumnius pour présider aux élections des nouveaux Magistrats. Avant que de prendre les suffrages des Centuries, il assembla le Peuple, & s'étendit beaucoup sur l'importance de la guerre dont il s'agissoit. Il représenta »que dès le »tems qu'il s'étoit trouvé dans l'Etrurie »avec son Collégue, un seul Général, »ni une seule armée, ne suffisoient point »pour y soutenir la guerre. Qu'on di»soit que les Umbriens, & de nom»breux secours de Gaulois, s'étoient »joints aux anciens ennemis. Qu'ils se »souvinssent, en donnant leurs suffrages, »qu'ils nommoient des Consuls pour te»nir tête à quatre puissans peuples. Que »s'il ne comptoit surement que le Peu»ple Romain choisiroit pour Consul ce»lui de tous les citoiens qui étoit sans »contredit le plus habile Général, il »l'auroit nommé sur le champ Dicta»teur.

On comprit parfaitement qu'il désignoit Q. Fabius. Aussi toutes les voix

se

se déclaroient pour lui, & l'on songeoit à lui donner pour Collégue L. Volumnius. Je prie le Lecteur d'observer l'attention perpétuelle du Peuple Romain & de ses Chefs à confier le commandement des armées aux personnes du mérite le plus généralement reconnu, sur tout dans les tems de crise & de danger. C'est une des causes, qui ont le plus contribué à l'aggrandissement de l'Empire Romain. Fabius s'excusa comme il avoit fait deux ans auparavant, mais aussi inutilement. Il se réduisit donc à demander encore Décius pour Collégue, en représentant »que ce seroit un grand appui »& un grand soulagement pour son âge »avancé. Qu'il avoit connu par son ex»périence, pendant la Censure & les »deux Consulats qu'ils avoient gérés »ensemble, combien l'union entre les »Collégues étoit utile pour le bien du »service. Qu'un vieillard avoit de la »peine à s'accoutumer avec un nouvel »adjoint : au lieu qu'il a bien plus d'ou»verture pour un homme aux maniéres »& à l'humeur duquel il est fait.« Le Consul, loin de s'offenser de cette espéce d'exclusion que lui donnoit Fabius, souscrivit avec joie à une si juste demande

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

man-

AN. R. 457. AV. J.C. 295. mande, en donnant à Décius les louanges qu'il méritoit, & insistant beaucoup sur les grands avantages que procure dans le gouvernement militaire la bonne intelligence entre les Consuls, & sur les maux infinis qu'entraîne leur desunion, dont il avoit pensé faire une triste expérience dans les disputes qu'il avoit eues avec son Collégue. Il exhorta Décius & Fabius à vivre ensemble dans une grande union. Il ajouta »qu'il »[a] y avoit des hommes nés pour la »guerre, capables de grandes actions, »mais peu propres pour des discours »& des disputes, que ces sortes de »caractéres étoient faits pour le Con»sulat. Qu'il y en avoit d'autres d'un »esprit pénétrant, difficiles à trom»per, habiles dans les Loix, versés »dans le talent de la parole, tels qu'é»toit Ap. Claudius : que c'étoit ces »sortes de personnes qu'il faloit choi»sir pour présider au gouvernement »de

[a] Esse præterea viros connatos militiæ, factis magnos, ad verborum linguæque certamina rudes: ea ingenia Consularia esse. Callidos solertesque, juris atque eloquentiæ consultos, qualis Ap. Claudius esset urbi ac foro præsides habendos, prætoresque ad reddenda jura creandos esse. *Liv.*

»de la ville, aux Tribunaux & aux Af- AN. R.
»femblées de la place publique, en un 457.
»mot qu'il convenoit de nommer Pré- Av. J. C.
»teur pour rendre la Juftice.» La jour- 295.
née fe paffa dans ces préliminaires & ces préparatifs. Le lendemain les Affemblées pour l'élection tant des Confuls que des Préteurs fe tinrent & fe terminérent conformément aux avis de Volumnius. On nomma pour Confuls Q. Fabius & P. Décius, & pour Préteur Ap. Claudius; tous abfens; les deux premiers du champ de Mars, le dernier de la ville. Le Sénat & le Peuple prorogérent le Commandement à L. Volumnius pour un an.

Nouvel Autel établi à la Chafteté Plébeïenne. Liv. X. 23.

Il y eut cette année-ci beaucoup de prodiges. Pour en détourner l'effet, on ordonna & l'on fit des proceffions folemnelles. Dans celle qui alloit à la Chapelle de la Chafteté Patricienne, il arriva une difpute entre les Dames Romaines qui fit beaucoup de bruit. Elles fermérent l'entrée de cette Chapelle à Virginia, parce qu'étant de race Patricienne, elle avoit époufé le Conful Volumnius qui étoit Plébeïen. Elle fe plaignit hautement de cet affront qu'elle ne méritoit point, puifqu'elle avoit droit, comme toutes les autres, d'entrer dans cette Cha-

An. R. 457. Av. J.C. 295.

Chapelle, étant Patricienne, chaste, & n'aiant été mariée qu'une seule fois, & cela à un homme dont les dignités & les grandes actions la combloient d'honneur & de gloire. Elle ne s'en tint pas à une stérile plainte. Elle prépara dans la maison qu'elle habitoit une Chapelle, séparée de tous les autres appartemens, & y plaça un Autel. Puis, aiant assemblé les Dames Plébeïennes : *Je [a] dédie & consacre cet Autel*, dit-elle, *à la Chasteté Plébeïenne ; & ma vûe est que la même émulation qui régne dans cette ville entre les hommes par raport à l'honneur & au courage, régne pareillement entre les femmes par raport à la chasteté. Travaillez donc à faire ensorte qu'on dise que cet Autel est honoré d'une manière encore plus sainte, s'il se peut, que l'autre, & par des femmes qui se piquent d'une plus sévère chasteté.* Voila une vengeance d'un affront extrêmement sensible au sexe, bien sage & bien religieuse ! Cette Chapelle nouvellement établie devint

[a] Hanc ego aram, *inquit*, Pudicitiæ plebeiæ dedico; vosque hortor, ut, quod certamen virtutis viros in hac civitate tenet, hoc pudicitiæ inter matronas sit; detis operam, ut hæc ara, quàm illa, si quid potest, sanctiùs, & castioribus coli dicatur. *Liv.*

vint auſſi célébre que l'ancienne, & l'on y obſerva les mêmes cérémonies, c'eſt-à-dire qu'on n'y admettoit que des femmes d'une chaſteté reconnue, & qui n'euſſent été mariées qu'une fois. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Il eſt remarquable que chez les Payens, les ſecondes noces, tant pour les hommes que pour les femmes, étoient deshonorantes. Selon [a] Tertullien, le Grand Pontife à Rome ne pouvoit paſſer à de ſecondes noces. On voit dans Properce une Dame Romaine qui ſe fait honneur de n'avoir eu qu'un mari, & qui veut qu'on le marque ſur ſon tombeau.

Jungor, Paule, tuo, ſic diſceſſura, cubili: *Propert.*
In lapide hoc, uni nupta fuiſſe, legar. IV. 11-35.

Le même éloge ſe lit dans pluſieurs Inſcriptions anciennes.

MATRI. CARISSIMÆ
OMNIUM. FEMINÆ
SANCTIORI. UNIVIRÆ
MÆCIANÆ. CONJ. INCOMPARABILI
UNIVIRÆ. ET. CASTISSIMÆ.

Didon, dans Virgile, laiſſe entendre que

[a] Duo ipſi Pontifici Maximo matrimonia iterare non licet. *Tertull. Exhort. ad caſtit. cap.* 13.
Pontifex Maximus nubit ſemel. *Id. de Monog. cap.* 17.

AN. R. 457. AV. J.C. 295. que ce ſeroit un crime contre la foi qu'elle a jurée à ſon premier mari, que d'en épouſer un autre, & elle paroit diſpoſée à mourir, plutôt que de ſe deshonorer par une action ſi honteuſe.

Æneid. IV. 24. &c.

Sed mihi vel tellus optem priùs ima dehiſcat...
Antè pudor quàm te violem, aut tua jura reſolvam.
Ille meos, primus qui me ſibi junxit, amores
Abſtulit: ille habeat ſecum, ſervetque ſepulcro.

[a] Plutarque, en parlant des Romains, dit que les premiéres noces étoient fort en honneur parmi eux, & les ſecondes fort décriées: & [b] Valére Maxime dit que la couronne de la chaſteté n'étoit accordée qu'aux femmes qui s'étoient contentées d'un ſeul mariage.

Levit. XXI. 13. 14. Chez les Juifs, la Loi de Moyſe défendoit au Grand Prêtre d'épouſer une veuve. Saint Paul eſt bien éloigné de condanner les ſecondes noces: mais

a Ζηλωτὸς γὰρ ὁ πρῶτος γάμος, ὁ δὲ δεύτερος ἀποτρόπαιος. *Deteſtandæ.*

b Quæ uno contentæ matrimonio fuerant, corona pudicitiæ honorabantur. *Val. Max. l.* 1.

mais il met parmi les qualités nécessaires à un Evêque celle de n'avoir été marié qu'une seule fois : *unius uxoris vir.* Les *bigames* n'étoient point admis aux Ordres Sacrés. Retournons à l'histoire.

AN. R. 457. Av. J.C. 295.

Tit. I. *6.*

Usuriers condannés à des amendes.

La même année, les deux Ediles Curules appellérent en jugement quelques usuriers, qui furent condannés à des amendes assez considérables. On emploia ces sommes à divers ornemens des temples, & à des ouvrages publics.

Légére dispute entre les deux Consuls au sujet de l'Etrurie, qui est décernée à Fabius. Il s'y rend.

Liv. X. 23-29.

Les deux Consuls Fabius & Décius qui entroient dans l'exercice de leur charge, étoient alors Collégues pour la troisiéme fois dans le Consulat, & l'avoient aussi été dans la Censure. Ils s'étoient rendu célébres, non seulement par la gloire de leurs actions qui étoit grande, mais par l'union parfaite qui avoit toujours régné entr'eux. Cette union fut un peu troublée dans la circonstance présente par une dispute qui survint, moins de leur part, que de celle des deux différens Corps dont ils étoient. Les Patriciens vouloient que Fabius eût par privilége l'Etrurie pour département : les Plébeïens, s'intéressant pour Décius, de-

man-

AN. R. 457. AV. J.C. 295.
mandoient que les provinces fussent tirées au sort selon la coutume ordinaire. Fabius aiant eu l'avantage dans le Sénat, l'affaire fut portée au Peuple. Comme la dispute étoit entre des militaires, plus accoutumés à agir qu'à parler, les plaidoiers ne furent pas longs. Fabius dit, »Qu'il n'étoit pas raisonnable qu'un au»tre vînt cueillir les fruits d'un arbre, »que lui seul avoit planté. Qu'on sa»voit que c'étoit lui qui le premier avoit »pénétré dans la forêt Ciminienne, & »avoit ouvert un chemin aux armées »Romaines dans un pays jusques-là »inaccessible. Pourquoi, dans un âge »avancé comme le sien, l'avoit-on tiré »presque à force de son repos, si l'on »vouloit faire la guerre sous un autre »Chef? Il fesoit même un reproche »modeste à son Collégue, sur ce qu'aiant »compté se donner en lui un aide & un »associé au commandement, il avoit »trouvé un adversaire. Que Décius sem»bloit se repentir de l'union qu'ils a»voient jusques-là conservée entre eux. »Que pour lui il se bornoit à demander »qu'on l'envoiât en Etrurie, si on l'en »jugeoit digne. Qu'au reste, comme »il s'en étoit raporté au jugement du »Sé-

»Sénat, il ſe ſoumettroit de même à
»celui du Peuple.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

P. Décius commença par ſe plaindre de l'injuſtice du Sénat. *Les Sénateurs*, dit-il, *ont lontems emploié tous leurs efforts pour fermer aux Plébeïens toute entrée aux grandes charges. Depuis que la Vertu a forcé les barriéres, & s'eſt fait rendre, indépendamment des races & de la naiſſance, les honneurs qui lui ſont dûs, on cherche un moien de rendre vains & inutiles, non ſeulement les ſuffrages du Peuple, mais les faveurs même de la fortune, en les réduiſant au pouvoir d'un petit nombre de perſonnes. Tous les Conſuls, avant moi, ont tiré au ſort les provinces: maintenant, par un privilége ſpécial contraire à tous les uſages, le Sénat veut accorder l'Etrurie à Fabius. Si c'eſt pour récompenſer ſon mérite, Fabius m'a rendu à moi perſonnellement, & à toute la République en général, de ſi grands ſervices, que je me ferai toujours un devoir & un plaiſir de favoriſer ſa gloire, tant qu'elle ne tournera point à mon propre deshonneur. Mais eſt-il douteux, lorſqu'il n'y a qu'une ſeule guerre difficile & hazardeuſe, & qu'on en confie le ſoin à un des Conſuls ſans tirer au ſort,*

qu'on

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

qu'on regarde l'autre Consul comme inutile & de nul usage ? Fabius se glorifie, non sans fondement, des belles actions qu'il a faites en Etrurie : & moi j'aspire à la même gloire. Qui sait si ce feu, que Fabius a laissé couvert sous la cendre, & qui se rallume si promtement & si fréquemment, je ne réussirai pas peut-être à l'éteindre totalement & pour toujours ? Quand il ne s'agira que d'honneurs & de récompenses, je les céderai de bon cœur à mon Collégue par respect peur son âge & pour son mérite : mais quand il sera question de dangers & de combats à soutenir pour le salut de la République, je ne croi pas pouvoir en honneur lui céder. Après tout il est utile pour l'exemple, & glorieux pour le Peuple Romain, d'avoir en place des hommes, auxquels on puisse indifféremment confier le soin d'une guerre aussi importante qu'est celle d'Etrurie.

Fabius, sans autre réplique, se contenta de prier le Peuple de vouloir bien, avant qu'on appellât les Tribus aux suffrages, se faire lire la Lettre d'Ap. Claudius Préteur qu'on avoit apportée d'Etrurie : après quoi il se retira de l'Assemblée. Le Peuple ne se déclara

déclara pas avec moins d'empressement & d'ardeur pour Fabius, qu'avoit fait le Sénat : l'Etrurie lui fut décernée pour province, sans tirer au sort. AN. R. 457. AV. J.C. 295.

La Jeunesse courut en foule s'enrôler, tant on desiroit servir sous Fabius. Il se contenta de quatre mille hommes d'Infanterie, & de six cens chevaux. Il part avec cette armée peu nombreuse, mais qui avoit d'autant plus de confiance qu'elle voioit que son Général n'avoit pas cru avoir besoin d'un plus grand nombre de troupes pour remporter la victoire. Il arrive à la ville d'Aharna, qui n'étoit pas loin des ennemis, & s'avance vers le camp du Préteur Appius. Un détachement, aiant vû les Licteurs, & appris que c'étoit Fabius, court à sa rencontre. Officiers & soldats, pénétrés de joie, rendent graces aux dieux & aux hommes de leur avoir envoié un tel Général. Fabius leur aiant demandé où ils alloient, ils répondirent qu'ils alloient chercher du bois. *Est-ce que votre camp n'est pas retranché? Il a deux bons retranchemens, & un fossé très-profond*, répliquérent-ils; *& cependant toute l'armée est dans une*

An. R. 457. Av. J.C. 295.

grande crainte. Le Consul leur ordonna d'arracher les pallissades, & ils le firent sur le champ; ce qui augmenta encore la fraieur des soldats qui étoient dans le camp, & sur tout d'Appius. Comme cette opération les jetta tous dans la derniére surprise, les travailleurs n'avoient autre chose à dire, sinon qu'ils exécutoient les ordres du Consul Fabius. Il décampa le lendemain, & renvoia le Préteur Appius à Rome. Depuis son départ les Romains n'eurent plus de camp fixe & arrété. Il prétendoit qu'il n'étoit pas avantageux à une armée de demeurer toujours ou lontems dans un même lieu: que les marches & le changement la rendoient plus propre au mouvement, & contribuoient à la santé des soldats. Les marches n'étoient pas longues, & ne duroient qu'autant que le pouvoit permettre la saison de l'hiver qui n'étoit pas encore fini.

Fabius est rappellé à Rome, puis renvoié en Etrurie avec Décius & ...

Au commencement du printems, aiant laissé la seconde Légion à Clusium ville des Camertes peuple d'Ombrie, & donné le Commandement du camp au Propréteur L. Scipion, il reprit le chemin de Rome, soit que

ce

ce fût de son propre mouvement, pour prendre avec le Sénat des mesures sur une guerre dont il avoit mieux connu de près l'importance; soit, & c'est ce qui paroit le plus vraisemblable, qu'il eût été mandé par le Sénat, peutêtre sur les remontrances d'Appius. Car c'étoit un de ces Généraux, qui, faute d'expérience & de courage, n'envisagent que les difficultés, exagérent les dangers, se laissent aisément effraier, & communiquent bientôt leur peur aux autres. Il ne cessoit de représenter dans le Sénat, »qu'un seul »Général & une seule armée ne suffi»roient pas contre quatre peuples. Que »s'ils se réunissoient tous ensemble, »ils ne manqueroient pas de l'acca»bler par leur nombre; &, s'ils agis»soient séparément, il ne pourroit pas »seul s'opposer par tout à tant d'en»nemis. Que lui, lorsqu'il étoit par»ti, n'y avoit laissé que deux Légions »Romaines: & que les troupes qu'a»voit amené avec lui Fabius, ne mon»toient pas à cinq mille hommes, tant »Infanterie que Cavalerie. Qu'il étoit »d'avis qu'on fit partir au premier jour »le Consul P. Décius pour aller joindre

AN. R. 457. Av. J.C. 295. de nouvelles troupes.

An. R. »son Collégue en Etrurie, & qu'on
457. Av. J.C. »donnât le Commandement des trou-
295. »pes du Samnium à L. Volumnius. »Que, si le Consul aimoit mieux al»ler dans sa province, il faloit envoier »Volumnius en Etrurie avec un nom»bre de troupes raisonnable, & une »armée Consulaire.

Comme une grande partie du Sénat paroissoit touchée des réflexions du Préteur, Décius représenta que dans une affaire de cette importance on ne pouvoit honnêtement rien décider sans avoir pris auparavant l'avis de Fabius : qu'ainsi il convenoit d'attendre, ou qu'il vînt lui-même en personne, si l'état présent des affaires le permettoit; ou qu'il envoiât quelqu'un de ses Lieutenans, pour informer le Sénat de tout ce qui regardoit la guerre d'Etrurie, & le mettre en état d'ordonner avec connoissance de cause tout ce qui seroit nécessaire pour le succès de cette entreprise. Ce fut apparemment sur cet avis que Fabius fut mandé.

Quand il fut arrivé à Rome, il rendit compte au Sénat & au Peuple de l'état des affaires en Etrurie. Il le fit d'une maniére simple & naturelle, sans rien dissimuler, sans augmenter ou

dimi-

diminuer le péril. Il exposa les choses telles qu'elles étoient ; & , s'il consentit à recevoir avec lui un second Général, ce fut plutôt par condescendance pour la disposition de crainte & de fraieur où il vit les esprits, que par persuasion que la République ou lui en eussent besoin. On le laissa maître absolu du choix. Il n'hésita point, & se détermina pour Décius, qui de son côté ne délibéra pas davantage, & se crut fort honoré d'un tel choix. La joie fut générale, quand on vit une si parfaite union entre ces deux grands hommes, & de ce moment on commença à compter sur une victoire assurée.

An. R. 457. Av. J.C. 295.

Tite-Live remarque que les Auteurs varient dans le récit de plusieurs des circonstances qui ont été raportées jusqu'ici, mais qu'ils conviennent davantage dans celles qui suivent.

Au reste, l'absence de Fabius couta cher à l'armée. La Légion qu'il avoit laissée à Clusium fut surprise par les Gaulois, & taillée entiérement en piéces.

Les deux Consuls partirent de Rome avec quatre Légions, & une nombreuse Cavalerie Romaine, sans comp-

An. R. 457. Av. J.C. 295.

ter celle des Campaniens, qui étoit de mille chevaux d'élite. Les troupes des Alliés montoient encore à un plus grand nombre. Il y avoit outre cela deux autres armées, opposées aussi à l'Etrurie, toutes deux près de Rome, l'une dans les terres de Falléries, l'autre tout près de Rome dans la plaine du Vatican : elles étoient commandées par Cn. Fulvius & L. Postumius Mégellus Propréteurs.

Célébre bataille contre les Samnites & les Gaulois en Etrurie. Décius s'y dévoue. Les Romains remportent la victoire.

Les Consuls, aiant passé l'Apennin, arrivérent dans les terres de Sentines, & campérent à quatre milles des ennemis. C'est là qu'ils apprirent par leurs propres yeux la triste nouvelle de la défaite de la Légion Romaine, voiant des Cavaliers Gaulois qui portoient des têtes de Romains au bout de leurs lances, & suspendues devant le poitrail de leurs chevaux.

Les ennemis, aiant tenu conseil de guerre, convinrent qu'ils ne devoient point se renfermer tous dans un seul camp, ni se présenter tous ensemble au combat. Les Gaulois se joignirent aux Samnites, les Ombriens aux Etrusques. On marqua un jour pour le combat : les Samnites & les Gaulois furent chargés de le livrer. Les Etrusques & les

les Ombriens eurent ordre d'attaquer le camp des Romains dans le feu & l'ardeur de l'action. Ces mesures furent dérangées, parce que les Consuls en furent instruits. Trois transfuges de Clusium vinrent leur donner cet avis important. Ils en furent bien récompensés, & on les renvoia avec ordre de s'informer de tout très-exactement, & d'en venir rendre un bon compte. Cependant les Consuls mandérent à Fulvius & à Postumius d'amener leurs armées près de Clusium, & de ravager tout le pays ennemi : ce qu'ils firent sans perdre de tems. Sur la nouvelle de ce ravage, les Etrusques quittérent le pays de Sentines, pour aller défendre leurs terres.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Ce fut une raison pour les Consuls de hâter le combat. Les deux premiers jours se passérent de part & d'autre en de légéres escarmouches pour se tâter mutuellement. Le troisiéme, les deux armées se mirent tout de bon en mouvement. Pendant qu'elles étoient rangées en bataille, une biche poursuivie par un loup les traversa. Les deux bêtes se partagérent chacune de leur côté, la biche vers les Gaulois, le loup vers les Romains. Ceux-ci ouvrirent un

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

paſſage au loup entre leurs rangs; les Gaulois percérent la biche. Alors un ſoldat Romain qui étoit à l'avant-garde, s'écria: *La fuite & la défaite ſont le partage de ceux qui viennent de tuer l'animal conſacré à Diane. Le loup, protégé par Mars, vainqueur & demeuré ſans bleſſure, nous fait ſouvenir de notre Fondateur, & nous avertit que nous ſommes une race martiale.* On ſait que dans ces tems reculés les faits ſe trouvent ſouvent embellis par le merveilleux.

Les Gaulois étoient à l'aile droite, les Samnites à la gauche. Fabius à la droite contre les Samnites, à la tête des première & troiſiéme Légions; Décius à la gauche contre les Gaulois, avec la cinquiéme & la ſixiéme. Le premier choc ſe ſoutint de part & d'autre avec tant d'égalité, que, ſi les Etruſques & les Ombriens ſe fuſſent trouvés au combat, ou pendant l'action euſſent attaqué le camp comme ils en étoient d'abord convenus, ils auroient immanquablement fait ſouffrir aux Romains quelque perte conſidérable.

Au reſte, quoique l'avantage fût encore égal de part & d'autre, & qu'on ne pût pas juger lequel des deux partis au-

auroit la victoire, les deux aîles des Romains se battoient d'une maniére toute différente. Du côté de Fabius on étoit plus occupé à repousser l'attaque des ennemis, qu'à les attaquer avec force; ce qui fit que le combat fut traîné en longueur presque jusques à la nuit. La [a] raison du Consul étoit, que les Samnites & les Gaulois n'avoient que le premier choc de rude, dont il suffisoit de soutenir l'effort: qu'à proportion que le combat se prolongeoit, les forces & le courage des Samnites alloient toujours en diminuant: que le corps même des Gaulois, incapable de supporter la fatigue & la chaleur, s'affoiblissoit insensiblement, & perdoit toute sa vigueur; & que comme au commencement du combat ils étoient plus que des hommes, à la fin ils étoient moins que des femmes. Fabius réservoit donc la force & la vivacité de ses soldats pour le tems, où celles des ennemis

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

[a] Ita persuasum erat Duci, & Samnites & Gallos primo impetu feroces esse, quos sustineri satis sit. Longiore certamine sensim residere Samnitium animos: Gallorum quidem etiam corpora intolerantissima laboris atque æstus fluere, primaque eorum prælia plusquam virorum, postrema minus quam feminarum esse. *Liv.*

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

nemis commenceroient à s'amortir. (Je ne sai pas si les Gaulois de l'ancien tems étoient tels que les décrit ici Tite-Live. Certainement les François leurs successeurs ne leur ressemblent guéres maintenant: j'en appelle à témoin les derniéres campagnes d'Italie & d'Allemagne.)

Il n'en étoit pas ainsi à l'aile gauche où commandoit Décius. Comme son âge & son caractére le rendoient plus vif, il mit en œuvre toutes ses forces dès le commencement de l'action. Et comme l'Infanterie lui paroissoit agir trop lentement, & ne pas seconder avec assez de vivacité son ardeur, il fait avancer la Cavalerie, & se mettant à la tête de l'Escadron le plus brave, il prie cette jeune Noblesse de tomber avec lui sur les ennemis, leur représentant, «Qu'ils »auroient une double gloire, si la victoi»re commençoit & par l'aile gauche, »& par la Cavalerie.» Ils mirent deux fois en desordre la Cavalerie Gauloise. Mais les poussant trop loin, & se trouvant engagés au milieu de tous les escadrons ennemis, un nouveau genre de combat les troubla. Des Cavaliers montés sur des chars de différentes espéces,

Essedis, carnisque.

du

du haut desquels ils combattoient, vinrent fondre tout d'un coup sur eux. Le hannissement des chevaux, & le bruit des roues, auxquels les Chevaux Romains n'étoient point accoutumés, les épouvantent & les effarouchent. Une espéce de terreur panique saisit la Cavalerie un moment auparavant victorieuse, la dissipe de côté & d'autre, met en fuite & fait périr Cavaliers & chevaux. Le desordre passa aussi dans l'Infanterie : plusieurs de ceux qui étoient à l'avant-garde furent écrasés par les chevaux & les chars. Le corps de bataille des Gaulois voiant le desordre parmi les ennemis, ne leur laissa pas le tems de respirer, & les poussa vivement.

AN. R. 457. AV. J. C. 295.

Ce fut dans ce moment que Décius, ne pouvant arréter la fuite de ses troupes, s'adressa à son pére Décius, en l'appellant par son nom. *Pourquoi*, s'écria-t-il, *me refuser plus longtems à ma destinée. Il est donné à notre famille de se sacrifier volontairement pour expier la colére des dieux, & détourner les malheurs publics. Je vais dans le moment me dévouer moi & les Légions des ennemis, pour être immolés à la déesse de la*

An. R. 457. Av. J.C. 295. *Terre, & aux dieux Manes.* Après avoir ainsi parlé, il ordonne au Pontife M. Livius, de qui il s'étoit fait suivre dans le combat, de prononcer avant lui les paroles par lesquelles il devoit se dévouer avec les Légions des ennemis en faveur de l'armée du Peuple Romain. Il se dévoue donc, sans perdre un moment, dans les mêmes termes, & avec la même sorte d'habillement, qu'avoit fait son pére dans la guerre contre les Latins à la bataille de Véséris. Il ajouta, après avoir prononcé la formule prescrite, «Qu'il fesoit marcher devant lui la fraieur, la fuite, le meurtre, le carnage, la colére des dieux du ciel & de l'enfer: Qu'il alloit charger d'imprécations funébres les drapeaux, les traits, les armes des ennemis; & que le même lieu seroit témoin de sa mort, & de la perte des Gaulois & des Samnites.» Aiant prononcé ces exécrations contre lui-même & contre les ennemis, il pousse son cheval à toute bride dans l'endroit où les Gaulois étoient le plus serrés, & se jettant tête baissée à travers les traits, il en est bientôt percé, & tombe mort.

Après cela, dit Tite-Live, tout se

passa

passa dans le combat d'une maniére qui n'avoit rien d'humain. Les Romains, après avoir perdu leur Général, accident qui a coutume de jetter la consternation dans une armée, s'arrêtent tout court dans leur fuite, & ne respirent plus que le combat. Les Gaulois au contraire qui environnoient le corps du Consul, aiant comme l'esprit aliéné, & ne se connoissant plus, jettent vainement des traits inutiles & sans force. Quelques-uns même demeurent immobiles, ne songeant ni à combattre ni à fuir. D'un autre côté le Pontife Livius, à qui Décius avoit donné ses Licteurs, & qu'il avoit nommé Propréteur, s'écrie, «Que »les Romains ont vaincu: que la mort »du Consul a appaisé la colére céleste. »Que les Gaulois & les Samnites appartiennent maintenant à la déesse de »la Terre, & aux dieux Manes. Que »Décius entraîne à soi & appelle l'armée qu'il a dévouée en se dévouant »lui-même: enfin que les Furies & la »Terreur troublent & agitent toutes »leurs troupes.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Il n'est pas étonnant que l'imagination échaufée par le spectacle d'un Con-

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Conſul qui ſe dévoue lui-même à la mort, par la vûe des cérémonies lugubres & affreuſes emploiées dans le Dévouement, par les terribles exécrations qu'un Prêtre revétu des habits pontificaux prononce à haute voix contre les ennemis en préſence de l'armée, enfin par le reſpect naturel à tous les hommes pour la religion & la Divinité, faſſe une impreſſion extraordinaire ſur l'eſprit des ſoldats, & les change tout d'un coup en d'autres hommes.

Pendant qu'ils rétabliſſoient le combat avec une ardeur inconcevable, ſurviennent L. Cornélius Scipion & C. Marcius, que le Conſul Fabius avoit envoiés de l'arriére-garde avec le corps de réſerve au ſecours de ſon Collégue. Ils apprennent en arrivant la mort de Décius. Ce fut pour eux un puiſſant motif de ne pas épargner leurs vies. Les Gaulois ſe tenant fort ſerrés entre eux, & demeurant couverts de leurs boucliers, il n'étoit pas aiſé de combattre de près homme à homme, ni d'en venir aux mains. Les Romains donc, par l'ordre des Lieutenans, ramaſſent les javelots qui étoient par terre au

milieu

milieu des deux armées, les lancent AN. R. 457.
avec force contre les Gaulois, percent AV. J. C. 295.
leurs boucliers & pénétrent jusqu'à la
chair, séparent cette espéce de tortue, & renversent ce rempart qu'on opposoit à leur attaque, de sorte que la plupart tout étonnés, sans même avoir reçu de blessures, tomboient par terre. Tel étoit le sort de l'aile gauche.

Nous avons déja dit que Fabius, à l'aile droite, avoit d'abord traîné le combat en longueur, pour laisser épuiser aux ennemis par ces premiers efforts leur courage, & jetter tout leur feu. Quand il s'aperçut que ni leurs cris, ni les traits qu'ils lançoient, ni en général leur attaque, n'avoient plus la même force qu'auparavant, il donna ordre aux Officiers de la Cavalerie de faire filer leurs escadrons le long des deux ailes des Samnites, & de se tenir en état de les attaquer le plus vivement qu'ils pourroient par les flancs dans le moment qu'il leur en donneroit le signal. Puis il fait insensiblement avancer ses troupes contre le corps de bataille des ennemis pour les mettre en desordre. Quand il vit qu'ils ne résistoient plus que mollement, & qu'ils étoient épuisés de lassitude, ra-

An. R. 45. Av J.C. 295. maſſant tous les corps de réſerve qu'il avoit deſtinés pour ce moment, il mit en mouvement ſes Légions, & donna à ſa Cavalerie le ſignal pour attaquer les ennemis. Les Samnites ne purent ſoutenir un choc ſi rude, & laiſſant les Gaulois dans le danger, ils ſe retirent dans leur camp par une ſuite précipitée.

Cependant les Gaulois, aiant fait une tortue par la jonction de leurs boucliers, ſe tenoient fort ſerres entr'eux. Fabius aiant alors appris la mort de ſon Collegue, détache de l'armée un corps de Cavalerie Campanienne d'environ cinq cens maîtres, avec ordre d'aller attaquer les Gaulois en queue. Il le fait ſuivre des Princes de la troiſiéme Légion, à qui il ordonne, lorſqu'ils verront que la Cavalerie aura mis le trouble parmi les ennemis, de les pouſſer vivement, & de ne leur point faire de quartier. Lui-même, après avoir voué à Jupiter Vainqueur un temple, avec les dépouilles qu'il remporteroit, il s'avança vers le camp des Samnites, où ſe retiroit en deſordre toute la multitude. Là, ſous les retranchemens mêmes, ceux que la trop grande foule empéchoit d'entrer dans le camp, dont les portes

portes étoient trop étroites pour les recevoir tous à la fois, tentérent le combat. Gellius Egnatius, le Général des Samnites, y fut tué. On poussa ensuite les Samnites dans les retranchemens. Le camp fut pris sans peine, & les Gaulois envelopés par les derriéres. Il y eut, ce jour-là, vingt-cinq mille hommes de tués, & huit mille de pris. La victoire fut sanglante aussi pour les Romains. Car, de l'armée de Décius, sept mille hommes demeurérent sur la place, & douze cens de celle de Fabius. Pendant qu'il fesoit chercher le corps de son Collégue, il brula, en l'honneur de Jupiter Vainqueur, les dépouilles des ennemis, qu'il avoit fait amasser en monceaux. On ne put pas trouver ce jour-là le corps du Consul, parce qu'il étoit couvert de ceux des Gaulois. Il fut trouvé le lendemain, & raporté avec un grand deuil de toute l'armée. Ensuite, tous autres soins cessant, Fabius célébra ses funérailles avec toute la magnificence possible, & rendit à son rare mérite & à ses grandes qualités un juste hommage de louanges.

An. R. 457. Av. J.C. 295.

Dans le même tems, les armes de Cn. Fulvius Propréteur eurent aussi un heu-

Les Etrusques reçoi-

An. R. 457. Av. J.C. 295.

vent un leger echec de Fulvius. *Liv.* X. 30.

heureux succès dans l'Etrurie. Outre les ravages considérables qui ruinérent tout le pays ennemi, il remporta une victoire, où il y eut plus de trois mille habitans de Pérouse & de Clusium de tués, & vingt drapeaux de pris. Les Samnites prenant la fuite par le pays des Péligniens, furent envelopés par une armée de ces peuples, & de cinq mille qu'ils étoient, il y en eut mille de tués.

Triomphe de Fabius.

Fabius, laissant dans l'Etrurie l'armée de Décius, retourna à Rome avec ses Légions, & triompha des Gaulois, des Etrusques, & des Samnites. Ses soldats accompagnérent son triomphe. Ils célébrérent dans leurs chansons militaires, c'est-à-dire simples & sans art, non seulement la victoire de Fabius, mais du moins autant encore la glorieuse mort de Décius, rappellant une pareille action de son pére, qui les rendoit tous deux également illustres, & véritablement dignes l'un de l'autre. On distribua du butin fait sur les ennemis à chaque soldat quatre livres deux sols, (*Æris octogeni bini.* Supple, *nummi librales*, sive *asses*, qui passent un peu le prix d'une once d'argent.)

Mal-

Malgré toutes les défaites dont j'ai parlé, & dont quelques Auteurs font monter la perte pour les ennemis des Romains encore plus haut, il n'y eut de paix ni de la part des Samnites, ni de celle des Etrusques. Ces deux peuples furent encore vaincus : les premiers sur tout qui perdirent dans une seule bataille dans le pays des Stellates plus de seize mille hommes. On a peine à comprendre comment les Samnites pouvoient suffire à des levées d'hommes si nombreuses & si fréquentes, & comment ils ne perdoient point courage. Ils soutenoient la guerre contre les Romains depuis quarante sept ans, presque sans avoir eu le tems de respirer. Sans parler de tant d'autres défaites, combien, à ne compter que de cette année où nous sommes, ont-ils souffert de pertes considérables, dans les terres de Sentines, chez les Pélignes, à Tiferne, dans une action contre Volumnius sur le territoire des Stellates ? Ils ont été vaincus & défaits par quatre armées & quatre Généraux Romains. Ils ont perdu le plus habile Général de leur nation, tué dans une bataille. Ils ont vû les Etrusques, les Ombriens, les Gau-

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Acharnement des Samnites à continuer la guerre.

Liv. X. 31.

AN. R. 457. AV. J.C. 295.

Gaulois, leurs Alliés, ſubir le même ſort qu'eux. Ils ne peuvent plus ſe ſoutenir ni par leurs propres forces, ni par les forces étrangéres. Cependant ils ne ſauroient gagner ſur eux de renoncer ſérieuſement & de bonne foi à la guerre, quoique tout les invite à prendre ce parti, & ſemble preſque les y forcer. Un tel acharnement nous montre que ce peuple ſentoit qu'il n'étoit point né pour la ſervitude, & que l'amour de la liberté lui étoit naturel, puiſqu'il [a] n'y a rien qu'il ne ſoit prêt d'entreprendre pour s'y conſerver ou s'y rétablir, que les plus mauvais ſuccès ne ſont pas capables de lui faire mettre bas les armes, & qu'il aime mieux être vaincu, que de ne pas tenter la victoire.

Au [b] reſte, ces guerres preſque anniverſaires, qui ne rebutoient point les Samnites, fatiguent extrêmement, & l'Auteur qui en compoſe l'hiſtoire, & le Lecteur aux yeux duquel on préſente tou-

[a] Bello non abſtinebant, adeo ne infeliciter quidem defenſæ libertatis tædebat, & vinci, quàm non tentare victoriam, malebant.

[b] Quinam ſit ille, quem non pigeat longinquitatis bellorum ſcribendo legendoque, quæ gerentes non fatigaverunt? *Liv. X. 31.*

toujours les mêmes objets, des levées de troupes, des ravages de terres, des siéges de villes, des combats, des défaites, des Traités de paix, suivis de près de manques de paroles, & de ruptures ouvertes. J'ai fait ce que j'ai pu pour en abréger le récit, quand les faits ne m'ont pas paru nécessaires, ou importans.

An R. 457. Av. J.C. 295.

Dans l'année dont nous parlons, Q. Fabius Gurges, fils du Consul, appella en jugement devant le Peuple quelques Dames Romaines accusées d'adultére. Elles furent condannées à des amendes, qu'on emploia à bâtir un temple de Vénus.

L. POSTUMIUS MEGELLUS.
M. ATILIUS REGULUS.

An. R. 458. Av. J.C. 294.

Nouvelle guerre contre les Samnites, & en Etrurie. *Liv. X.* 32-37.

Ces deux Consuls eurent ordre de conduire leurs troupes dans le Samnium. Une incommodité retint quelque tems Postumius à Rome: l'autre partit sur le champ, & arriva bientôt en présence des ennemis. Ceux-ci, profitant d'un brouillard épais, osérent attaquer son camp, & le prirent d'abord en partie, puis en furent repoussés. Ils le tenoient cependant toujours fort serré. Ce ne fut que

AN. R. 458. Av. J.C. 294.

que l'arrivée de son Collégue qui les obligea de se retirer entiérement. Les deux Consuls aiant joint ensemble leurs troupes, prirent plusieurs villes, qui furent la plupart abandonnées auparavant par leurs habitans.

Atilius marche au secours de Lucérie, attaquée par les Samnites. Ceux-ci vont à sa rencontre. Le combat se donne. Il fut douteux, mais plus triste pour les Romains, qui se retirérent entiérement découragés, de sorte que si l'ennemi les eût poursuivis dans leur camp, il s'en seroit rendu maître sans difficulté. On s'attendoit qu'il l'attaqueroit le lendemain matin, & les soldats tremblans passérent la nuit dans une cruelle inquiétude. Heureusement les Samnites n'étoient pas plus assurés qu'eux, & ils se mirent en chemin le lendemain pour se retirer. Mais leur route les conduisit près du camp des Romains. Ceux-ci crurent qu'on venoit les attaquer. L'allarme fut extrême. Le Consul tâcha de ranimer les soldats, emploiant les motifs les plus pressans, l'honneur, la honte, la crainte, l'espérance; & leur déclarant qu'il mourroit plutôt au milieu des ennemis, que de se laisser assiéger dans son camp. Il eut beau-

beaucoup de peine à les en tirer. Les Samnites tremblérent à leur tour, lorſqu'ils les virent ſortir du camp, croiant qu'ils venoient leur diſputer le paſſage, ce qu'ils avoient fort appréhendé. Quand les deux armées furent venues en préſence, elles demeurérent du tems à ſe regarder ſans faire aucun mouvement, parce que ni de part ni d'autre elles n'avoient le courage de commencer le combat. Enfin il s'engagea, aſſez languiſſamment d'abord des deux côtés. Les Samnites pourtant dans la ſuite pouſſérent vivement les Romains, & les mirent en fuite. Le Conſul au deſeſpoir s'avance à toute bride à la porte du camp, y place un petit corps de Cavalerie, avec ordre de traiter comme ennemi & de tuer quiconque, Romain ou Samnite, approchera des retranchemens; ce qu'ils firent. Il falut tourner face. Cependant le Conſul, tendant les mains au ciel, voue un temple à Jupiter Stator, s'il arréte la fuite de ſes troupes. La religion étoit d'un grand poids ſur l'eſprit des Romains. La force leur revient avec le courage. Le combat recommence. Il fut fort opiniâtré & fort ſanglant. Il y eut quatre mille huit cens Samnites de

AN. R. 458. AV. J. C. 294.

tués,

AN. R. 458. AV. J.C. 294.

tués, sept mille trois cens de pris, qui furent tous passés sous le joug. La victoire couta cher aux Romains. Ils perdirent, dans les deux journées, sept mille trois cens hommes.

Pendant que ceci se passoit dans l'Apulie, un autre corps de Samnites avoit attaqué Interamna, Colonie Romaine dans la voie Latine. N'aiant pu s'en rendre maîtres, ils emportérent beaucoup de butin. Le Consul, à leur retour, les rencontra, & leur enleva toutes leurs dépouilles après les avoir vaincus & défaits. Il fut rappellé à Rome, pour présider à l'élection des Magistrats de l'année suivante.

L'autre Consul étoit passé en Etrurie avec son armée. Il y eut de fort heureux succès. Il ravagea le pays des Volsiniens, & se rendit maître de Rusella, où il tua près de deux mille citoiens autour des murailles, & en fit deux mille prisonniers. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux pour lui, & de plus avantageux pour la République, c'est que trois des plus puissantes villes de l'Etrurie, Volsinies, Pérouse, Arrétium, demandérent à traiter de paix. Etant convenus avec le Consul de

fournir

fournir l'armée d'habits & de blé, ils eurent permiſſion d'envoier des Députés à Rome, & ils obtinrent une tréve de quarante ans. Chacune de ces villes, pour le préſent, fut condannée à paier au Peuple Romain cinq cens mille as, c'eſt-à-dire vingt-cinq mille livres. Le Sénat refuſa le triomphe au Conſul, comme il l'avoit refuſé auparavant à ſon Collégue. Soutenu de la faveur du Peuple, il triompha malgré le Sénat.

AN. R. 458. AV. J.C. 294.

L. PAPIRIUS CURSOR.
SP. CARVILIUS.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Cette année nous préſente un Conſul illuſtre, Papirius Curſor, qui ſoutint par ſa propre gloire celle que ſon pére lui avoit laiſſée. Nous y verrons auſſi une guerre conſidérable de la part des Samnites, & la plus grande victoire qui juſqu'ici eût été remportée ſur eux, excepté celle de Papirius pére du Conſul. Tout fut ſemblable entre ces deux guerres : les efforts & les préparatifs extraordinaires qu'on y emploia ; l'éclat frapant des armes brillantes ; l'appareil effraiant dont on uſa pour ſe rendre les dieux favorables, & pour initier en quel-

Terribles préparatifs de guerre de la part des Samnites.

Liv. X. 38-46.

An. R. 459. Av. J. C. 293.

que ſorte les ſoldats par une formule antique de ſerment ; enfin les levées générales faites dans toute l'étenduë du Samnium ſous une nouvelle formule, qui dévouoit à Jupiter & chargeoit d'exécrations la tête de quiconque, parmi les Jeunes gens, ne ſe préſenteroit pas à l'ordre du Général, ou qui ſe retireroit du ſervice ſans ſa permiſſion.

Le rendez-vous de l'armée fut indiqué à Aquilonie. Toutes les Troupes s'y rendirent au tems marqué. Elles montoient à quarante mille hommes. C'étoit l'élite & comme la fleur de toutes les forces du Samnium. Là on prépara au milieu du camp une enceinte formée de claies & de planches, couverte de voiles de lin, de deux cens piés en quarré. Dans cette enceinte, on offrit un ſacrifice ſelon les cérémonies preſcrites dans un ancien Livre de lin. Celui qui l'offrit étoit un Prêtre nommé Ovius Paccius, fort âgé, qui aſſuroit avoir tiré les rits de ce ſacrifice des plus anciens monumens de la religion des Samnites, dont leurs ancêtres avoient fait uſage, dans le tems qu'ils formérent la réſolution clandeſtine d'enlever Capoue aux Etruſques. Le ſacrifice achevé, le Général mandoit par un

Huiſſier

Huiſſier les plus qualifiés & les plus con- AN. R.
ſidérables de la Nation. On les introdui- 459.
ſoit un à un ſéparément. Outre l'appareil AV. J.C. 293.
de cette cérémonie merveilleuſement propre à remplir l'eſprit d'un religieux tremblement, il y avoit, dans le milieu de cette enceinte couverte de tous côtés, des autels environnés de victimes qu'on y avoit égorgées, & de Centurions l'épée nue à la main. On feſoit approcher des autels le ſoldat, plutôt comme une victime lui-même, que comme devant prendre part au ſacrifice; & on lui feſoit préter ſerment qu'il ne déclareroit rien de ce qu'il auroit vû ou entendu dans ce lieu. Enſuite on lui feſoit prononcer avec jurement une formule d'exécration contre ſa propre tête & ſa perſonne, contre ſa famille, contre toute ſa race, s'il n'alloit dans les combats où les Généraux le conduiroient, ſi ou lui-même fuioit du combat, ou même s'il ne tuoit pas ſur le champ quiconque il verroit prendre la fuite. Comme quelques-uns d'abord refuſoient de préter ce ſerment, ils furent égorgés dans le moment même autour de l'autel. Couchés enſuite par terre au milieu des victimes ſanglantes, ils étoient une terrible

 leçon

An. R. 459. Av. J.C. 293.

leçon aux autres de ne point faire un pareil refus. Quand on eut fait subir cette cérémonie, & prononcer ces exécrations aux principaux des Samnites, le Général en nomma dix, qu'il chargea de choisir un homme chacun des plus braves qu'ils connussent, ceux-là ensuite de même, jusqu'à ce que le nombre de seize mille fût rempli. Cette Légion fut appellée *La Légion du Lin*, à cause des voiles de lin dont étoit tendue l'enceinte où ils avoient prêté serment. On leur donna des armes éclatantes, & des casques rehaussés d'aigrettes, afin qu'on les distinguât de tous les autres. Le reste de l'armée étoit composé d'un peu plus de vingt mille hommes, qui ne différoient guéres de ceux-ci, ni pour la grandeur de la taille, ni pour l'appareil extérieur, ni pour la réputation de bravoure. Telle étoit l'armée campée à Aquilonie.

Pendant que Carvilius assiége Cominium, Papirius donne une célé-

Les Consuls, de leur côté, étoient entrés dans le Samnium, & y avoient déja pris quelques * villes, pendant que les ennemis s'occupoient à leurs noires & effraiantes cérémonies. Après avoir ravagé le pays, ils s'arrêtérent, Carvilius

* *Amiternum. Duronia.*

lius à Cominium, Papirius à Aquilonie, où étoit le gros de la guerre. Après quelques jours de repos, Papirius, aiant pris toutes ses mesures, envoie un courier à son Collégue, qui étoit à vingt milles de là, lui faire savoir qu'il est résolu de donner la bataille le lendemain, si les auspices le lui permettent ; que pour cela il est nécessaire qu'il presse plus vivement que jamais l'attaque de Cominium, afin d'ôter tout lieu aux Samnites d'envoier du secours à Aquilonie. Dès que le courier fut parti, le Consul convoque l'Assemblée pour prévenir les soldats au sujet des armes & de la parure des Samnites. Il leur dit, »Que ce ne sont pas les aigrettes flo»tantes sur les casques qui font des bles»sures : que le javelot Romain perce à »travers les boucliers peints & dorés : »que l'éclat brillant des tuniques blan»ches, quand on en vient aux mains, »est bientôt terni & gâté par le sang »qui coule des plaies. Qu'autrefois une »pareille armée de Samnites, toute é»clatante d'or & d'argent, avoit été »taillée en piéces par son pére. Que »cet or & cet argent avoient fait plus »d'honneur à l'ennemi vainqueur dont

AN. R. 459.
AV. J.C. 293.

bre bataille près d'Aquilonie, où les Samnites sont taillés en piéces.

An. R. 459. Av. J.C. 293.

»ils étoient devenus la proie, qu'aux »Samnites, entre les mains desquels »ç'avoient été des armes inutiles. Que »c'étoit apparemment le privilége de »son nom & de sa famille de fournir »des Généraux contre les efforts extra- »ordinaires de ces peuples, & de rem- »porter sur eux des dépouilles propres »à décorer même les lieux publics de »Rome. Que les dieux immortels al- »loient venger les Traités demandés »tant de fois, & tant de fois violés »par les Samnites. [a] Que s'il étoit per- »mis d'entrer dans les secrets des dieux, »il osoit dire qu'ils n'avoient jamais »été plus indignés contre aucune ar- »mée que contre celle des Samnites, la- »quelle, souillée du sang des hommes »& des bêtes répandu confusément dans »un sacrifice impie, dévouée double- »ment & de quelque maniére qu'elle »agît à la juste colére du ciel, aiant à »crain-

[a] Si qua conjectura mentis divinæ sit, nulli unquam exercitui fuisse infestiores, quàm qui nefando sacro mistâ hominum pecudumque cæde respersus, ancipiti deûm iræ devotus, hinc fœderum cum Romanis ictorum testes deos, hinc jurisjurandi adversùs fœdera suscepti execrationes horrens, invitus juraverit, oderit sacramentum, uno tempore, deos, cives, hostes metuat. *Liv.*

»craindre d'une part les dieux témoins An. R.
»des Traités conclus avec les Romains, 459.
»& de l'autre les imprécations dont avoit Av. J.C.
»été accompagné le ſerment fait au mé- 293.
»pris de ces mêmes Traités, avoit juré
»malgré elle, déteſtoit le ſerment qu'on
»avoit arraché de ſa bouche, & redou-
»toit en même tems les dieux, les ci-
»toiens, les ennemis.

Papirius avoit appris toutes ces circonſtances par le raport des transfuges. Après qu'il les eut expoſées aux ſoldats, qui étoient déja par eux-mêmes pleins de colére contre les Samnites, animés de nouveau par tous les motifs divins & humains d'eſpérance, il ne font tous enſemble qu'un cri pour demander le combat : ils ſouffrent avec peine qu'il ſoit differé au lendemain : la nuit leur paroit trop longue, & le retour de la lumiére trop lent : dans l'impatience où ils ſont, les momens leur coutent.

A la troiſiéme veille de la nuit, c'eſt-à-dire à minuit, le courier étant revenu & aiant raporté la réponſe de Carvilius, le Conſul Papirius ſe leve ſans faire de bruit, & envoie les Officiers chargés de nourrir les poulets

An. R. 459. Av. J.C. 293.

(*Pullarios*) prendre les auſpices. Il n'y avoit nulle eſpéce d'hommes dans le camp qui fût indifférente ſur le combat : grands, petits, tous le deſiroient impatiemment. Cette ardeur avoit paſſé juſqu'à ces miniſtres ſubalternes des auſpices. Comme les poulets ne mangeoient point, l'Officier prit ſur lui d'aſſurer au Conſul qu'ils avoient fort bien mangé. Papirius, pénétré de joie, annonce publiquement que les auſpices ſont heureux, & que les dieux ſeront favorables ; & en même tems il donne le ſignal.

Comme il ſortoit pour donner la bataille, un transfuge vient lui dire que vingt Cohortes des Samnites chacune de quatre cens hommes, étoient parties pour Cominium. Papirius, ſur le champ, envoie porter cette nouvelle à ſon Collégue, afin qu'il ne fût pas ſurpris. En même tems il fait avancer ſes troupes, & les range en bataille. Il avoit déja diſpoſé les corps de réſerve, & marqué les Officiers qui devoient les commander. Il chargea de l'aile droite de la bataille L. Volumnius, L. Scipion de la gauche. Cédicius & Trébonius devoient commander la Cavalerie. Il ordonne à Sp. Nau-

Nautius de conduite promtement par un détour les mulets, après leur avoir ôté leurs bâts ; & un certain nombre de Cohortes des Alliés, sur une montagne qui étoit fort exposée à la vûe ; & ensuite, quand on seroit dans l'ardeur du combat, de les faire paroitre en excitant le plus de poussiére qu'il seroit possible. AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Pendant que le Général donnoit ces ordres, il s'éleva une dispute entre les Officiers commis à la garde des poulets au sujet des auspices de ce jour, laquelle fut entendue par quelques Cavaliers Romains. Ils ne crurent pas que cet incident fût à négliger, & en avertirent Sp. Papirius neveu du Consul. Le jeune [a] Romain, né dans un siécle où l'on ne connoissoit pas encore cette dangereuse Philosophie qui apprend à mépriser les dieux, s'informe exactement du fait pour ne point parler au hazard ; & en fait le raport à son Oncle. Le Consul, après l'avoir oui : *Je loue*, lui dit-il, *vôtre zêle scrupuleux. Mais, si celui qui a prété son ministére pour les auspices m'a annoncé quelque chose de faux, c'est lui seul qui en répond. Pour moi, je m'en*

 tiens

[a] Juvenis ante doctrinam deos spernentem natus.

An. R. 459. Av. J.C. 293.

tiens à ce qu'il m'a dit, & qui est l'auspice le plus favorable pour le Peuple Romain & pour l'armée. Il ordonna ensuite aux Centurions de placer ces Pouletiers à la tête de l'armée. Les Samnites font avancer aussi leurs drapeaux, qui sont suivis de leurs troupes parées & armées de maniére à former un magnifique spectacle, même pour des ennemis, à qui il devoit naturellement être terrible. Avant qu'on jettât les cris ordinaires, & qu'on en vînt aux mains, le Pouletier, frapé par un javelot lancé au hazard selon Tite-Live, mais bien plus vraisemblablement par l'ordre du Consul, tomba mort par terre. Quand on en eut porté la nouvelle au Consul: *Bon*, s'écria-t-il: *Les dieux se manifestent: le coupable est puni.* Pendant qu'il parloit ainsi, un Corbeau fit entendre sa voix vis-à-vis de lui. Le Consul, ravi de joie à cet augure, & assurant que les dieux n'étoient jamais intervenus aux événemens humains d'une maniére si sensible, fait donner le signal, & pousser les cris ordinaires. Qui ne voit qu'une partie de ce récit est inventée à plaisir, & accommodée au théatre?

Le

Le combat se donne donc, & il fut fort opiniâtre: mais les dispositions étoient bien différentes dans les deux armées. L'espérance, le courage, la colére, le desir de la vengeance entraînent au combat les Romains avides du sang des ennemis: les Samnites, pour la plupart, sont forcés par la néceßité, & par un motif de religion mal entendu, plutôt à se défendre malgré eux, qu'à attaquer. Et, accoutumés comme ils étoient depuis si lontems à être vaincus, ils n'auroient point sans doute soutenu les premiers cris & le premier choc des Romains, si une crainte plus forte qui s'étoit saisie d'eux, ne les eût empéchés de fuir. Ils avoient devant les yeux l'appareil redoutable de ce sacrifice clandestin, des Prêtres armés de poignards, des corps morts d'hommes & de bêtes mélés & confondus ensemble, des autels couverts d'un sang impur, & ces formules infernales d'imprécations qu'on les avoit forcés de prononcer contre leurs plus proches, & contre leurs familles entiéres. Voila les liens qui retenoient leur fuite. Ils craignoient plus leurs propres citoiens, que les ennemis. Les Romains les pres-

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

An. R. 459. Av.J.C. 293.

ſent en même tems de tous les côtés, à l'aile droite, à l'aile gauche, au corps de bataille ; & les trouvant dans une ſorte d'étonnement & d'étourdiſſement cauſé par une fraieur qui ne les laiſſoit pas dans leur aſſiéte naturelle, ils en font un grand carnage, ſans trouver beaucoup de réſiſtance.

Déja la premiére ligne étoit preſque défaite, lorſque tout d'un coup on apperçoit venir de côté une grande pouſſiére, qui paroiſſoit excitée comme par la marche d'une nombreuſe armée. C'étoit l'exécution des ordres qu'avoit donné Papirius à un Officier. Des valets d'armée montés ſur des mulets, traînoient par terre des branches d'arbres. Comme on ne les voioit que de fort loin à travers une lumiére ſombre & trouble, on s'imaginoit voir des armes & des drapeaux. Puis la pouſſiére s'élevant toujours & s'épaiſſiſſant de plus en plus, on ſe perſuade que c'étoient des Cavaliers qui rangeoient leurs eſcadrons en bataille. Ce ne furent pas les Samnites ſeuls qui crurent que c'étoient de nouvelles troupes qui arrivoient contre eux, les Romains y furent auſſi trompés ; & le Conſul les fortifia dans leur erreur, en

en criant à la tête des troupes, de sorte AN. R. 459.
qu'il pouvoit être entendu des ennemis: AV.J.C. 293.
Que Cominium étoit pris; que c'étoit son Collégue qui venoit le joindre; qu'ils fissent tous leurs efforts pour vaincre, avant qu'une autre armée vint leur enlever l'honneur de la victoire. Il étoit à cheval en prononçant ces paroles. Aussitôt après il donne ordre aux Centurions & aux Tribuns d'ouvrir des passages pour les Chevaux. Il avoit averti auparavant Trébonius & Cédicius de pousser la Cavalerie le plus fortement qu'ils pourroient contre les ennemis, dès qu'ils lui verroient élever son javelot, & le remuer de côté & d'autre la pointe en haut. Tout s'exécute au moment & de la maniére dont on étoit convenu. On ouvre des passages entre les rangs de l'Infanterie. La Cavalerie accourt à toutes brides, donne lances baissées contre le corps de bataille, & enfonce les rangs par tout où elle se porte. Volumnius & Scipion les secondent & les soutiennent avec leur Infanterie, & achévent de mettre par tout le desordre. Pour lors la déroute devient générale. On oublie les engagemens qu'on a pris, les sacrifices, les sermens, les imprécations. On ne comp-

An. R. 459. Av.J.C. 293.

compte pour rien les dieux : on ne craint que les ennemis.

Ce qui resta de leur Infanterie après la bataille, fut poussé jusqu'au camp près d'Aquilonie. La Noblesse & là Cavalerie se retirérent à Boviane. Le camp fut pris d'abord par Volumnius: Scipion trouva plus de résistance dans la ville (d'Aquilonie :) non que les vaincus eussent plus de courage, mais parce que des murs défendent mieux que des retranchemens. Il la prit enfin par escalade : mais comme le jour finissoit, il tint ses troupes en repos. Les ennemis abandonnérent la place pendant la nuit. Il y eut ce jour-là plus de trente mille hommes de tués, près de quatre mille faits prisonniers, & quatre-vingts-dix-sept drapeaux pris.

La ville de Cominium est prise.

Le succès du siége de Cominium ne fut pas moins heureux. Le Consul Carvilius attaquoit fortement la place, lorsqu'il reçût par son Collégue la nouvelle des vingt cohortes qui marchoient au secours de la place. Il fit partir sur le champ un détachement considérable, avec ordre d'aller à la rencontre de ce secours, & de l'empécher, à quelque prix que ce fût, d'approcher de Comi-

nium.

nium. Cependant il fait des efforts extraordinaires pour faire réussir l'assaut. On escalade les murs, on enfonce les portes. Les assiégés, perdant toute espérance, se retirent tous dans la place publique, & après une courte & foible défense mettent bas les armes, & se rendent à discrétion au Consul au nombre de plus de quinze mille hommes: il y en avoit eu plus de quatre mille de tués.

An. R. 459. Av. J.C. 293.

Ainsi se terminérent, d'un côté la bataille d'Aquilonie, de l'autre le siége de Cominium. Dans l'intervalle entre ces deux places, où l'on s'attendoit qu'il y auroit une action entre le détachement & le secours, on ne rencontra point les ennemis. Lorsqu'ils étoient à sept milles de Cominium, (environ deux lieues & demie) ils avoient été contremandés, & étoient retournés sur leurs pas. Il étoit presque nuit fermée, lorsqu'ils arrivérent près du camp & d'Aquilonie. Un cri pareil qui venoit de l'un & de l'autre endroit les fit d'abord arréter. La flamme qu'ils virent bientôt après sortir du camp, où les Romains avoient mis le feu, leur annonça un malheur certain. Ils n'allérent pas plus loin, & se couchant par terre tout armés, ils passérent

là

An R. 459. Av.J.C. 293. là le reste de la nuit, dans une triste & cruelle attente du jour. Dès qu'il commença à poindre, comme ils avoient été aperçus par les Romains, ils prirent promtement la fuite, sans qu'un détachement de l'Infanterie qui les poursuivoit pût les atteindre. Il y en eut seulement environ trois cens de l'arriére-garde tués par la Cavalerie. Le reste arriva sans autre perte à Boviane. Outre beaucoup d'armes que la fraieur leur fit jetter bas, ils laissérent dix-huit drapeaux.

La joie de chacune des deux armées pour sa propre victoire fut beaucoup augmentée par le succès de l'autre également heureux. Les Consuls, de concert, abandonnérent au pillage les deux villes qu'ils avoient prises; & après qu'on eut vuidé les maisons, ils y firent mettre le feu. Ainsi Aquilonie & Cominium furent entiérement brulées en un seul & même jour. Après cela, ils réunirent leurs camps, & à la vûe des deux armées louérent & récompensérent des Officiers, des soldats, & des corps entiers qui s'étoient distingués d'une maniére particuliére. Ils tinrent ensuite conseil, pour savoir

s'ils

s'ils devoient retirer du Samnium les deux armées, ou n'en emmener qu'une. Ils prirent un troisiéme parti, qui fut de les y laisser toutes deux, pour terminer absolument la guerre de ce côté-là, & livrer aux Consuls leurs successeurs le Samnium parfaitement soumis & domté. Et comme il ne restoit point d'armée aux ennemis qui les mît en état de livrer des batailles, ils jugérent que l'unique maniére qui leur restoit de faire la guerre étoit d'attaquer les places: moien sûr, & d'enrichir les soldats par le butin qu'ils y trouveroient, & d'achever de détruire les Samnites, qui se trouveroient obligés de combattre pour leurs autels & pour leurs dieux Pénates. Les Consuls donc, après avoir rendu compte au Sénat & au Peuple Romain de tout ce qu'ils avoient fait jusques-là, & du parti qu'ils prenoient, se séparérent, & conduisirent leurs Légions, Papirius à Sépine, & Carvilius à Volane.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

Les lettres des Consuls, dont on fit la lecture dans le Sénat & dans l'Assemblée du Peuple, y répandirent une grande joie; & l'on ordonna des priéres

Grande joie à Rome pour les victoires rempor-

An. R. 459.
Av. J. C. 293.
tees ſur les ennemis.

Les Etruſques ſe révoltent.

Carvilius marche contre eux.

res publiques & des actions de graces ſolennelles pendant quatre jours. Cette agréable nouvelle fit d'autant plus de plaiſir, qu'on apprit dans le même tems que les Etruſques s'étoient révoltés. La guerre contre le Samnium, dont ils voioient Rome entiérement occupée, & où elle avoit envoié ſes deux Conſuls avec toutes ſes forces, avoit été pour eux une occaſion de reprendre les armes, On ſe repréſentoit donc le danger où la guerre d'Etrurie auroit expoſé Rome, ſi celle du Samnium avoit mal réuſſi, & qu'on y eût reçu quelque échec. Les Députés des Alliés, que le Préteur M. Atilius envoia, aiant eu audience du Sénat, ſe plaignirent que leurs terres étoient brulées & ſaccagées par les Etruſques de leur voiſinage, parce qu'ils ne vouloient pas quitter le parti des Romains, & demandérent avec inſtance qu'on les mît en ſureté contre la violence & les entrepriſes de ces ennemis communs. On répondit à ces Députés, »que le »Sénat pourvoiroit à ce que les Alliés »n'euſſent pas lieu de ſe repentir de »leur fidéle attachement au Peuple »Romain. Que les Etruſques auroient

»au

»au premier jour le même sort qu'a- AN. R. 459.
»voient eu les Samnites. Av. J.C. 293.

On ne se seroit pas néanmoins hâté de leur envoier du secours, si l'on n'avoit appris que les Falisques, anciens amis du Peuple Romain, s'étoient joints aux Etrusques. La proximité de ce Peuple donna de l'inquiétude au Sénat, & le porta à envoier des Féciaux aux Falisques, pour y porter leurs plaintes. Sur le refus qu'ils firent de donner satisfaction, la guerre leur fut déclarée dans les formes, & les Consuls eurent ordre de tirer entr'eux au sort lequel passeroit du Samnium en Etrurie avec son armée.

Carvilius avoit déja pris sur les Samnites Volane, Palumbine, Herculanée en fort peu de jours; & il y avoit eu environ dix mille hommes tués ou pris dans l'attaque de ces trois places. Le sort fit tomber sur lui la commission de passer en Etrurie. Ses soldats en furent fort aises, parce qu'ils commençoient déja à souffrir avec peine la rigueur du froid dans le Samnium. Papirius trouva plus de résistance à Sépine, mais enfin il en vint à bout. Il y eut dans ce siége, & dans les actions qui l'accompagné-

An. R. 459. Av. J.C. 293.

gnérent, plus de ſept mille hommes de tués, & près de trois mille faits priſonniers. Le butin fut accordé tout entier aux ſoldats ; & il étoit fort conſidérable, parce que les Samnites avoient mis leurs meilleurs effets dans un petit nombre de places, qu'ils croioient les plus capables de réſiſter à l'attaque des ennemis.

Papirius retourne à Rome, & eſt honoré du triomphe.

Tout le pays étoit déja couvert de néges, & l'on ne pouvoit plus tenir la campagne : le Conſul retira donc ſes troupes du Samnium. Il entra à Rome en triomphe. Les ſoldats l'accompagnérent avec tous les dons militaires, toutes les couronnes, toutes les marques d'honneur dont on avoit récompenſé leur bravoure. On fut ſur tout attentif aux dépouilles des Samnites, & on les comparoit pour l'éclat & la beauté avec celles que le pére du Triomphateur avoit autrefois remportées ſur le même peuple, leſquelles étoient fort connuës, parce que la plupart des lieux publics de Rome en étoient décorés. On y conduiſit quelques priſonniers conſidérables, fort connus par leurs belles actions, & par celles de leurs péres. La monnoie d'airain, que le Conſul fit paſſer ſous les yeux

yeux du peuple, montoit, ſelon le texte de Tite-Live, à des ſommes immenſes: c'eſt ce qui fait croire qu'il y a faute dans ce texte. On diſoit que cette ſomme provenoit de la vente des priſonniers. L'argent, qui avoit été pris dans les villes, montoit à plus de deux mille ſoixante & dix-huit de nos marcs. Le tout fut porté au Tréſor public, ſans qu'on en accordât aucune part aux ſoldats: ce qui fit beaucoup de peine au peuple, parce qu'on exigea de lui l'impôt ordinaire pour la paie de l'armée: au lieu que, ſi le Conſul n'avoit pas eu la vanité de faire parade dans ſon triomphe des ſommes deſtinées pour le Tréſor, on auroit pu en gratifier les ſoldats d'une partie, & du reſte en paier ce qui leur étoit dû pour leur ſolde. Papirius Conſul fit la Dédicace du temple de Quirinus, que ſon pére, pendant ſa Dictature, avoit voué à ce dieu, & il l'orna des dépouilles des ennemis, leſquelles ſe trouvérent en ſi grand nombre, qu'outre ce qui en fut placé dans le temple & dans la grande place, on en fit part encore aux Alliés & aux Colonies du voiſinage, pour orner leurs temples & leurs places publiques. Quand le triomphe fut achevé,

AN. R. 459.
AV. J.C. 293.

Papi-

An. R. 459. Av. J.C. 293.

Papirius mena ſon armée en quartier d'hiver dans le territoire de Veſcia, parce que ce pays étoit expoſé aux courſes des Samnites.

Carvilius triomphe auſſi après avoir vaincu les Etruſques.

Pendant l'intervalle de tems dont je viens de parler, Carvilius prit en Etrurie Troïlium, & quelques places fortes. Les Faliſques demandérent la paix: on leur accorda ſeulement une tréve d'un an, pour laquelle on exigea d'eux une ſomme qui montoit à cent cinquante ſix de nos marcs d'argent, & la paie de l'armée pour cette campagne. A ſon retour à Rome, il reçut l'honneur du triomphe. La ſomme qu'il fit porter dans le Tréſor public, montoit à ſix cens neuf de nos marcs d'argent, & quelque choſe de plus. Du reſte, il fit bâtir un temple à la Fortune; & il diſtribua aux ſoldats du butin pour chacun * cent deux as, & le double aux Centurions & aux Cavaliers: libéralité qui leur fit d'autant plus de plaiſir, que ſon Collégue s'étoit montré fort reſſerré à l'égard de ſes ſoldats.

Fortis Fortunæ.

Liv. X. 47.

Cette année on fit la clôture du Dénombrement ſous la Cenſure de P. Cornélius Arvina, & de C. Marcius Rutilus. Le nombre des Citoiens ſe trouva monter

* *Cent deux ſols, en ſuppoſant le denier à dix ſols.*

monter à deux cens ſoixante-deux mille AN. R.
trois cens vingt-deux. Ce fut ici le dix- 459.
neuviéme Luſtre depuis l'établiſſement AV. J.C.
des premiers Cenſeurs. 293.

Cette même année l'uſage s'introduiſit pour la premiére fois, que les citoiens, en aſſiſtant aux Jeux & aux Spectacles, portaſſent des couronnes ſur leurs têtes en témoignage de joie & de triomphe pour les victoires remportées ſur les ennemis.

Papirius préſida aux Aſſemblées pour l'élection des Conſuls. On nomma pour Conſuls Q. Fabius Gurges fils de Fabius Maximus, & D. Junius Brutus Scæva.

La peſte, qui ravagea également la ville & la campagne, fit bientôt oublier tous les heureux ſuccès de cette année. On conſulta les Livres Sibyllins, pour ſavoir quel reméde on y pouvoit apporter. On trouva dans ces Livres qu'il faloit faire venir Eſculape d'Epidaure à Rome : ce qui ne put pas s'exécuter cette année, parce que les deux Conſuls étoient occupés à la guerre. On ſe contenta d'indiquer un jour de priéres ſolemnelles, pour invoquer la protection de ce dieu.

An. R. 459. Av. J.C. 293.

Ici finit la premiére Décade de Tite-Live, c'eſt-à-dire le dixiéme Livre de ſon Hiſtoire. L'ouvrage entier renfermoit cent quarante, ou cent quarante-deux Livres. Il ne nous en reſte que trente-cinq, encore les derniers ne ſont-ils pas entiers. C'eſt une perte qui ne peut être aſſez regrettée, & qui, ſelon toutes les apparences, ne ſera jamais réparée. Un illuſtre Savant d'Allemagne, nommé *Freinshemius*, a ramaſſé avec un travail infini, & un diſcernement merveilleux, tout ce qui ſe trouve épars de côté & d'autre dans les anciens Auteurs tant Grecs que Latins ſur les endroits de l'Hiſtoire Romaine qui ne ſe trouvent plus dans Tite-Live, & en a rempli * preſque toutes les Lacunes, c'eſt-à-dire les vuides; & par là a remplacé, autant qu'il lui étoit poſſible, ce que nous avons perdu. On peut conſulter le peu que j'en ai dit dans l'Hiſtoire ancienne en parlant de Tite-Live. Il m'épargnera une grande peine, en m'indiquant les endroits d'où je puis tirer ce qui manque dans cet excellent Hiſtorien, & ſouvent

* *Il n'a pas rempli les Lacunes des cinq derniers Livres.*

souvent en me fournissant les matériaux tout préparés. Comme les passages des Auteurs qu'il cite sont quelquefois fort courts, & par cette raison en grand nombre, pour éviter la confusion que de si fréquentes citations pourroient causer, souvent je ne citerai que Freinshemius seul, où l'on pourra les chercher. La seconde Décade de Tite-Live (on appelle ainsi dix Livres réunis ensemble) est du nombre de celles qui nous manquent. Elle renfermoit l'espace de soixante & treize ans, depuis l'an de Rome 460 jusqu'à 533.

AN. R. 459. AV. J.C. 293.

§. II.

Les Samnites reprennent les armes, & défont l'armée de Fabius Gurges. Il est accusé. Son pére obtient sa grace, & va servir sous lui en qualité de Lieutenant. Les Romains remportent une célébre victoire. L. Postumius étant Interroi, se fait nommer lui-même Consul. La peste continue à Rome. On y améne d'Epidaure un serpent, que l'on disoit être Esculape sous la figure de ce serpent. La maladie cesse. On lui fait bâtir un temple dans l'Isle du Tibre. Dis-

pute entre Postumius & Fabius Consul de l'année précédente. Postumius prend plusieurs places. Colonie de vingt mille hommes établie à Vénouse, & aux environs. Fabius triomphe des Samnites. Postumius, au sortir du Consulat, est accusé, & condanné. Les Samnites & & les Sabins sont forcés à demander la paix. Trois nouvelles Colonies. Juges des affaires criminelles. Dénombrement. Fabius, Prince du Sénat. Dissensions domestiques au sujet des dettes. Loix favorables au Peuple. Guerres contre les Volsiniens & les Lucaniens.

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

QUINTUS FABIUS GURGES.
D. JUNIUS BRUTUS SCÆVA.

Les Samnites reprennent les armes, & remportent une grande victoire sur Fabius.

Freinshemius l. XI. c. 1-9. Zonaras

Les Samnites avoient été vaincus & taillés en piéces tant de fois, ils avoient fait des pertes si considérables sur tout dans la derniére campagne, & ils étoient réduits à un tel état de foiblesse, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils dussent songer, au moins si tôt, à reprendre des armes qui leur avoient toujours si mal réussi. Mais les défaites réitérées qu'ils avoient souffertes, loin de leur abattre le courage par la crainte, ne servoient qu'à allu-

rallumer en eux, par une ſorte de deſeſpoir, le deſir de ſe venger d'un peuple qui leur avoit fait ſouffrir tant de maux, & contre lequel ils avoient conçu une haine qui alloit juſqu'à la fureur & à la rage. A peine Papirius avoit-il retiré ſon armée du Samnium pour la faire entrer avec lui dans Rome en triomphe, qu'ils firent de nouvelles levées plus nombreuſes que ne ſembloit le permettre leur deſaſtre paſſé, & qui étoit encore tout récent. La nouvelle de la peſte qui feſoit de grands ravages dans la ville de Rome & dans tous les environs, le peu d'expérience & de réputation des Conſuls qu'on venoit de nommer, remplirent les Samnites d'une confiance aveugle & d'une hardieſſe téméraire, qui ne leur montroient que des victoires & des triomphes. Ils commencérent par ravager les terres des Campaniens, qu'ils regardoient comme les premiers auteurs de leurs maux.

AN. R. 460. AV. J. C. 292.

Rome ne laiſſa pas ſes Alliés ſans ſecours & ſans défenſe. Le Conſul Fabius fut chargé de cette guerre. Il partit avec les Légions, plein de toute l'ardeur & de tout le courage que lui inſpiroient ſon nom & la gloire de ſon pére,

An. R. 460. Av. J.C. 292.

& en même tems plein de mépris & d'indignation pour un ennemi tant de fois vaincu, & toujours prêt à se révolter. Il étoit persuadé que pour peu qu'on fît d'effort contre un peuple affoibli au point que l'étoient les Samnites, il étoit aisé de s'en délivrer pour toujours ; & il espéroit avoir la gloire de terminer sans retour, & sans beaucoup de peine, une guerre qui inquiétoit depuis si lontems les Romains. Il arriva en Campanie avec ces pensées, & se hâta d'approcher du camp des Samnites. Leur Général avoit détaché un parti pour reconnoitre les ennemis. Dès que les Romains parurent, le détachement se retira. Fabius crut que c'étoit l'armée entiére qui fuioit devant lui ; & comme si la victoire n'eût dépendu que de la promtitude, il s'avance, encore en desordre, sans donner à ses troupes le tems de respirer, sans reconnoitre les lieux, sans prendre aucune précaution, & donne le signal du combat. Le Général des Samnites s'étoit conduit en vrai Romain. Il s'étoit posté dans un lieu très favorable, avoit rangé à loisir ses troupes en bataille, & les avoit exhortées par

les

les motifs les plus puiſſans à ſe montrer gens de courage. Le ſuccès du combat fut tel qu'on devoit l'attendre. Les Samnites qui étoient tout frais, & attendoient l'ennemi de pié ferme, n'eurent pas de peine à repouſſer & à enfoncer les Romains, qui fatigués déja d'une longue marche, étoient accourus avec rapidité, comptant plûtôt venir à un pillage qu'à un combat. Trois mille des Romains demeurérent ſur la place ; & il y en eut un plus grand nombre de bleſſés. La nuit ſeule, qui ſurvint fort à propos pour eux, ſauva le reſte de l'armée, & l'empécha d'être entiérement taillée en piéces. Elle ſe retira dans un lieu plus favorable, & ſongea à s'y fortifier.

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

Elle ſe trouvoit dans la ſituation la plus triſte & la plus fâcheuſe qu'il ſoit poſſible d'imaginer, ſans vivres pour les troupes, ſans remédes pour les malades & les bleſſés, ſans aucun moien de prendre du repos dont elle avoit un ſi grand beſoin. Le bagage étoit reſté dans le premier camp qu'elle avoit abandonné, les ſoldats n'aiant emporté avec eux que leurs armes.

Zonar.

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

Tout leur manquoit, le courage encore plus que le reste. La nuit se passa au milieu des gémissemens des mourans, & des plaintes de ceux qui leur survivoient, tous attendant avec fraieur & desespoir l'arrivée du jour, qu'ils comptoient devoir être le dernier pour eux. En effet, ils ne pouvoient pas s'attendre, affoiblis par une perte aussi considérable, accablés d'ailleurs de fatigues, de blessures, de douleur, de desespoir, à être en état de résister à des ennemis dont la victoire avoit redoublé les forces & le courage. Dans cet état où tout étoit desespéré, leur salut vint des Samnites mêmes, dont l'erreur les tira de l'extrémité où ils se trouvoient. Ils crurent, on ne sait pas surquoi fondés, que l'armée de l'autre Consul étoit proche; &, dans la crainte d'être pris en queue par des troupes nouvellement arrivées s'ils s'arrétoient à attaquer le camp de Fabius, ils se retirérent, contens de l'heureux succès de leur entreprise.

C'étoient ces heureux succès même, & ces avantages que les Samnites remportoient de tems en tems, qui devenoient la source de leurs malheurs,

&

& qui, après les plus ſanglantes défaites, leur remettoient toujours les armes à la main dans l'eſpérance de l'emporter enfin ſur les Romains : ſemblables en quelque ſorte, s'il étoit permis d'uſer de cette comparaiſon, à ces hommes poſſédés de la fureur du jeu, à qui, malgré un malheur journalier, le gain le plus léger fait toujours renaître l'eſpérance de réparer toutes leurs pertes paſſées par quelque heureux coup de dé.

AN. R. 460. Av. J. C. 292.

Pendant que les Samnites ſe livroient tout entiers à la joie d'une ſi glorieuſe victoire, Rome étoit dans le deuil & l'affliction. Moins ſenſible à toutes les autres pertes qu'à celle de ſa gloire & de ſa réputation, elle voioit avec peine que dans le moment même que la guerre la plus longue & la plus opiniâtre qu'euſſent eu les Romains alloit être terminée pour toujours, la témérité du Conſul la rallumoit de nouveau, & la rendoit plus animée & plus terrible qu'elle n'avoit jamais été, en rempliſſant les Samnites de courage, de confiance, & de hardieſſe. Ce n'étoient pas ſeulement les Tribuns, accoutumés depuis lontems à profiter de pareils éve-

AN. R. 460. Av. J.C. 292.

vénemens pour irriter le Peuple contre la Noblesse, qui fesoient entendre ces plaintes: le mécontentement éclata avec encore plus de violence dans le Sénat même. Après de longues & de vives délibérations, il fut ordonné que le Consul Fabius se rendroit à Rome un certain jour, pour y rendre compte de sa conduite.

Fabius est accusé. Son pére obtient sa grace, & va servir sous lui en qualité de Lieutenant.

Dès qu'il y fut arrivé, une foule d'accusateurs se déclara contre lui, & l'appella en jugement devant le Peuple. Il n'étoit pas possible d'excuser en aucune maniére ni de couvrir la mauvaise conduite qu'il avoit tenue dans le combat. La considération du vieillard Fabius, qui paroissoit la seule chose qui pût lui être favorable, se tournoit contre lui dans la conjoncture présente, & ne servoit qu'à aggraver sa faute. En effet, que le fils d'un si grand homme, nourri & élevé au milieu des triomphes de son pére, eût non seulement terni la gloire du nom Romain, mais deshonoré sa propre maison, & flétri les lauriers de ses ancêtres par une honteuse défaite qui ne pouvoit être attribuée qu'à son imprudence, on trouvoit que c'étoit un crime impardonnable.

Les

Les eſprits du Peuple, généralement aigris & ulcérés contre le Conſul, paroiſſoient déterminés à ne pas même vouloir écouter ſa défenſe. Mais quand Fabius le pére ſe fut préſenté comme ſuppliant, la vûe de ce vénérable Vieillard, autour duquel on croioit voir les victoires & les triomphes qu'il avoit remportés, changea tout d'un coup la diſpoſition des eſprits. Il ne ſongea point à excuſer la conduite de ſon fils, ni à diminuer ſa faute: mais raportant d'un air & d'un ton modeſtes les ſervices de ſes ancêtres & les ſiens, il ſupplioit qu'on lui épargnât un affront ſi ſenſible à un pére âgé comme il étoit, & ſi flétriſſant pour toute ſa maiſon. Il ajouta, «qu'il ne demandoit pas néanmoins qu'en faveur »des Fabius qui preſque dès l'origine »de Rome n'avoient pas peu contribué »à ſa grandeur par leur courage & »leur prudence, ou par reconnoiſſance »pour ces trois cens Fabius qui avoient »défendu la République au prix de leur »ſang, & de la ruine preſque totale »de leur nom, on fît grace à ſon fils, »ſi ſa faute étoit ſans reméde, & qu'il »fût plus avantageux à l'Etat de le

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

AN. R. 462. AV. J.C. 292.

»punir que de lui pardonner.» *Car*, dit-il, *j'ai appris depuis lontems à préférer l'intérêt public à tout autre motif, & je crois avoir donné pendant toute ma vie d'assez bonnes preuves de la disposition où je suis à cet égard. Or maintenant pour ce qui regarde mon fils, sa faute est grande, je l'avouë : mais elle peut lui devenir infiniment utile, aussi bien qu'à la République. Quoiqu'il ne convienne pas à un pére de louer son fils, je ne puis me dissimuler que le mien a de bonnes qualités. J'ai tâché de les cultiver par mes soins, par mes conseils, & par une éducation digne du nom qu'il porte. La témérité naturelle à son âge, & le trop de confiance en lui-même, l'ont poussé dans le précipice. La honte à laquelle il se trouve exposé, en sera le reméde. En lui procurant une maturité d'esprit avancée, elle ne vous laissera plus rien à craindre de la légéreté d'une jeunesse inconsidérée. Hélas! il semble, Romains, que je prévoiois ce malheur, lorsque, dans votre Assemblée, je fis tant d'instances pour empêcher que mon fils ne fût nommé Consul. Aujourdhui je vous fais une priére toute opposée, & je vous demande pour lui le Consulat. Car ce sera le créer de nouveau Consul,*

que

que de lui pardonner sa faute, & de le mettre en état de la réparer. Il la réparera avantageusement, & je veux bien être sa caution auprès de vous. Pour cet effet, je m'offre à servir sous lui en qualité de Lieutenant. J'ai encore assez de vigueur, pour soutenir les fatigues militaires, & faire mon devoir dans une bataille. Le souvenir de ce que les ennemis m'ont vû faire autrefois dans les combats, pourra encore les intimider. Mais, ce qui est ici le capital, j'ose vous promettre que l'ardeur martiale du fils, conduite & modérée par les conseils du pére, effacera bientôt par une glorieuse victoire la honte que sa jeunesse seule lui a attirée.

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

Les Romains remportent une célébre victoire.

L'offre de Fabius fut reçue avec un applaudissement général, & sur le champ il fut nommé Lieutenant de son fils. Le Consul se mit bientôt en campagne, autant chéri & accompagné de voeux aussi empressés & d'aussi heureuses espérances de la part du Peuple à son départ, qu'il en avoit été mal reçu à son retour. Dans la marche, & ensuite dans le camp, tout se passa selon les régles de la plus exacte discipline. Les Alliés, qui étoient pleins d'estime pour le courage & la prudence de Q. Fabius le

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

pére dont ils avoient été ſouvent témoins, & de reconnoiſſance pour les bienfaits qu'ils en avoient reçûs, exécutoient avec joie & promtitude tous les ordres qu'on leur donnoit. En général tous les ſoldats, impatiens d'effacer l'ignominie de leur défaite, & ſe promettant tout d'un Chef ſous la conduite duquel eux & leurs péres avoient tant de fois battu & défait les Samnites, demandoient avec inſtance qu'on les menât contre l'ennemi. Les Samnites de leur côté, fiers de la victoire qu'ils avoient remportée, ne ſouhaitoient pas le combat avec moins d'empreſſement. Ainſi, les uns deſirant de conſerver la gloire qu'ils s'étoient acquiſe, les autres de réparer leur honte, on en vint aux mains avec une égale ardeur de part & d'autre.

L'armée Romaine commençoit à être ébranlée, & Pontius Hérennius Général des Samnites envelopoit le Conſul avec une troupe choiſie, lorſque Fabius, apercevant le danger de ſon fils, pouſſe ſon cheval dans le gros des ennemis. Un corps de Cavaliers le ſuit, ſe repréſentant les uns aux autres quelle honte ce ſeroit pour eux, ſi de jeu-

nes

nes combattans dans la fleur de l'âge comme ils étoient, se laissoient surpasser par un vieillard en vigueur & en courage. Cette attaque décida du sort de l'action. Les Légions Romaines, animées par l'exemple de la Cavalerie, soutinrent d'abord l'ennemi, & bientôt après l'enfoncérent. Hérennius, qui s'acquitta dans cette action de tous les devoirs d'un habile Général & d'un brave soldat, fit inutilement tous les efforts possibles pour rétablir les rangs, arréter les fuiards, repousser les ennemis : il ne put empécher les siens de fuir, & perdit l'occasion de se sauver lui-même. Il y eut quatre mille Samnites faits prisonniers avec leur Général ; & vingt mille qui périrent ou dans le combat, ou dans la fuite. Le camp des ennemis fut pris avec un butin considérable, qui fut encore ensuite beaucoup augmenté par le ravage des terres, & par la prise ou la reddition volontaire de plusieurs places.

AN. R. 460. AV. J.C. 292.

Un seul homme causa tout ce changement, & fit qu'une armée, peu de jours auparavant victorieuse, fut taillée en piéces par les troupes mêmes qu'elle avoit vaincues : & que le Consul em-

An. R. 460. Av. J.C. 292. mena prisonnier le Général qui l'avoit mis en fuite; agréable spectacle pour le peuple, & magnifique ornement du triomphe qu'il remportera l'année suivante, lorsqu'il sera de retour à Rome.

Freinsh. XI. 10-14. *Zonar.* Pendant que les choses se passoient ainsi dans le Samnium, D. Brutus l'autre Consul eut aussi d'heureux succès contre les Etrusques & les Falisques.

L. Postumius se nomme lui-même Consul. *Liv.* XXVII. 6. *Liv.* III. 35. L'Interroi L. Postumius Mégellus, dans l'Assemblée où il présidoit, se nomme Consul lui-même; ce qui étoit sans exemple, excepté Appius Claudius, dont la conduite en ce point avoit été généralement desapprouvée.

An. R. 461. Av. J.C. 291.

L. Postumius III.
C. Junius Brutus.

Dionys. apud Vales. Postumius étoit un homme fier, & qui, si l'on en croit Tite-Live, avoit déja fait preuve de hauteur en se décernant à lui-même le triomphe malgré le Sénat, & sans l'agrément du Peuple. Il soutint son caractére dans ce troisiéme Consulat, & commença par témoigner un grand mépris pour son Collégue. Celui-ci, qui étoit Plébeïen, & d'ailleurs homme modeste

&

& doux, lui céda le département du Samnium, sans se prévaloir de l'usage constant, qui vouloit que les provinces fussent tirées au sort. AN. R. 461. Av. J.C. 291.

Cependant la peste continuoit toujours à Rome : c'étoit la troisiéme année qu'elle y fesoit de grands ravages, sans qu'aucun secours ni humain ni divin en diminuât la violence. Nous avons vû auparavant que le Sénat, après avoir consulté les Livres Sibyllins, avoit résolu de faire venir à Rome le dieu Esculape ; ce qui n'avoit pû être exécuté à cause des guerres dont la République étoit pour lors occupée. On fit partir cette année dix Ambassadeurs, pour amener ce dieu d'Epidaure à Rome : Epidaure étoit une ville du Péloponnése, qui passoit pour être le lieu de sa naissance. Il y avoit à cinq milles de la ville un temple fort célébre, élevé en l'honneur de ce dieu, rempli de riches présens envoiés par ceux qui croioient devoir à Esculape le rétablissement de leur santé. Les Ambassadeurs y furent conduits. Pendant qu'ils admiroient une statue de marbre d'une grandeur extraordinaire, ouvrage de Thrasyméde célébre statuaire de Pa-

La peste continue à Rome. On y améne d'Epidaure le dieu Esculape, sous la figure d'un serpent.

Liv. Epit. XI. *Val. Max.* I. 8. 2. *Ovid. Metam.* XV. *Auctor. de viris illustr.* 22.

ros,

An. R. 461. Av. J.C. 291.

ros, un grand sepent, sorti tout-à-coup du fond du temple, saisit tous les spectateurs d'étonnement & d'une fraieur religieuse. Les Prêtres d'un air & d'un ton respectueux s'écriérent que le dieu résidoit dans ce serpent, & qu'il se montroit de tems en tems sous cette forme, mais toujours pour le bien des mortels. Il se laissa voir pendant deux jours dans le temple, puis disparut. Le troisiéme, passant à travers une foule de spectateurs saisis d'admiration & de respect, il s'avance droit vers le port où étoit la galére Romaine, & y étant entré, il s'arréte dans la chambre de Q. Ogulnius le plus considérable des Ambassadeurs, & s'y établit, après avoir fait plusieurs tours, plusieurs plis & replis de sa queue.

Les Romains, fort contens du succès de leur voiage, & comptant avoir avec eux le dieu présent, mettent à la voile, & en peu de jours arrivent heureusement à Antium. Là, comme la mer furieusement agitée par un gros tems qui survint tout d'un coup, ne permettoit pas de passer outre, le serpent, qui pendant tout le voiage s'étoit tenu à la même place tranquille & sans faire

aucun

aucun mouvement, se glisse jusqu'au vestibule d'un temple fort célébre qui étoit dans cette ville. L'endroit étoit planté de myrtes & de palmiers. Il entortilla l'un de ces arbres des longs replis de sa queue, & s'y tint attaché pendant trois jours. L'allarme fut grande parmi les Romains, dans la crainte qu'on ne pût l'arracher de ce lieu, parce que pendant tout ce tems il avoit refusé de prendre sa nourriture ordinaire. Mais il les tira bientôt d'inquiétude en rentrant dans la galére, & enfin il arriva à Rome. La joie fut universelle. On accourt avec empressement de tous les quartiers de la ville à un spectacle tout nouveau, & qu'on a peine à concevoir. On érige des autels sur le bord du Tibre par où il passoit, on brule des parfums, on immole des victimes. Quand on fut arrivé à l'endroit où le Tibre, se partageant en deux branches, forme une Ile, le serpent quitte le vaisseau, passe dans cette Ile à la nâge; & depuis on ne le vit plus. Les Sénateurs, concluant que le dieu avoit choisi ce lieu pour y établir sa demeure, ordonnérent qu'on y bâtit un temple à Esculape: & dans le moment, dit-on,

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

La maladie cesse. On fait bâtir un temple à Esculape dans l'Ile du Tibre.

AN. R. 461. Av. J.C. 291.

on, la maladie cessa. Ce temple, depuis, devint fort célébre, & les magnifiques présens dont il fut enrichi, marquoient, dirai-je, la reconnoissance, ou la stupide crédulité de ceux qui prétendoient avoir été guéris par l'invocation du dieu Médecin? Je laisse au Lecteur à conjecturer les supercheries qui purent être emploiées dans ce voiage d'un serpent accompagné de tant de merveilles. Mr. l'Abbé de Tillemont, dans la vie de Marc Auréle, parle d'un Imposteur qui apprivoisoit des serpens, Sa vie est décrite au long dans Lucien.

In philopseud.

Dispute entre Postumius & Fabius.

Freinsh. XI. 15. *Dionys. & Dio apud Vales.*

Le Consul Postumius porta dans la province la même fierté qu'il avoit fait paroitre dans la ville à l'égard de son Collégue. Fabius Gurges, qui avoit été Consul l'année précédente, commandoit actuellement dans le Samnium par ordre du Sénat en qualité de Proconsul. Postumius lui écrivit «qu'il eut à sortir au plutôt de sa »province: qu'il suffisoit pour y faire la guerre, & qu'il n'avoit pas »besoin d'aide.» Fabius lui répondit «qu'il le prioit de faire réflexion, »qu'aiant reçu ses pouvoirs du Sénat, »il ne pouvoit pas quitter la province »sans

»ſans ſon ordre.« Cette réponſe ne ſatisfit point le Conſul. Quand on fut inſtruit à Rome de ce qui ſe paſſoit, on craignit que cette meſintelligence entre les Commandans ne devînt nuiſible au bien public. On envoia des Députés au Conſul, pour lui déclarer que l'intention du Sénat étoit que Fabius reſtât dans le Samnium avec ſon armée. Loin de ſe rendre à cet ordre, on dit que Poſtumius s'expliqua en des termes qu'on a peine à croire. Il oſa dire, *Que tant qu'il ſeroit Conſul, ce n'étoit point à lui à obéir au Sénat, mais au Sénat à lui être ſoumis.* Et pour ſoutenir ſes diſcours par les effets, aiant renvoyé les Députés, il marche auſſitôt avec ſon armée vers Cominium, que Fabius aſſiégeoit actuellement, déterminé à emploier la voie des armes contre lui, s'il ne pouvoit autrement l'obliger à quitter priſe.

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

Les armées Romaines auroient donné un fâcheux ſpectacle aux ennemis, ſi Fabius eût voulu ſe défendre de la même maniére dont il étoit attaqué. Mais porté par ſon propre naturel, & par les ſalutaires avis de ſon pére, à la douceur & à la modération, après avoir

An. R. 461. Av. J.C. 291.

avoir déclaré qu'il cédoit, non à la fureur du Conſul, mais à l'utilité publique, il ſortit de la province. Peu de jours après, Poſtumius ſe rendit maître de Cominium. De là, il mena ſon armée à Vénouſe, & la prit auſſi. Il en fit autant de pluſieurs autres places, qui furent enlevées de vive force, ou qui ſe rendirent par capitulation. Il y eut, dans cette expédition, dix mille hommes de tués du côté des ennemis, & plus de ſix mille, qui ſe livrérent au vainqueur après avoir mis bas les armes.

Poſtumius prend pluſieurs places.

Les exploits du Conſul étoient certainement grands & importans, mais il les gâtoit par une fierté & par un entétement portés juſqu'au ridicule. Il écrivit au Sénat pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait dans le Samnium, & lui manda que Vénouſe & les terres adjacentes lui paroiſſoient un lieu fort propre pour y envoier une Colonie. Sa propoſition fut agréée, mais l'exécution en fut confiée à d'autres, ſans qu'on fit aucune mention du Conſul. On y fit conduire une Colonie de vingt mille hommes, nombre qui paroitroit peu vraiſemblable, ſi ce n'eſt que chez des peu-

Colonie de vingt mille hommes établie à Venouſe & aux environs.

peuples indomtables, & toujours prêts à se révolter, le Sénat pouvoit juger qu'il étoit nécessaire d'y envoier un nombre considérable de citoiens pour les tenir en bride, & les empécher de remuer. AN. R. 461. Av. J.C. 291.

Au reste, comme l'humeur bizarre & dure de Postumius avoit beaucoup contribué à le rendre odieux généralement à tous les corps de l'Etat, d'un autre côté elle ne servit pas peu, par contre-coup, à les rendre favorables à Fabius. Quand il fut revenu à Rome, & qu'il eut rendu compte du succès de ses campagnes, on lui accorda fort volontiers le triomphe sur les Samnites surnommés *Pentri*. Ce [a] qui en fit le plus bel ornement, fut Fabius le pére, ce respectable vieillard, qui suivoit à cheval le char de son fils, pénétré d'une joie plus sensible de le voir en cet état au milieu des acclamations & des applaudissemens du Peuple, que lorsque lui-même, entrant à Rome en triomphe après ses glorieuses & éclatantes victoires, il menoit à son côté sur

Fabius triomphe des Samnites. *Freinsh.* XI. 18.

[a] Idem triumphantis currum, equo insidens, sequi quem ipse parvulum triumphis suis gestaverat, in maxima voluptate posuit: nec accessor gloriosæ illius pompæ, sed auctor spectatus est. *Val. Max.* V. 7.

An. R. 461. Av. J.C. 291.

sur le char ce même Fabius encore enfant, & sembloit lui faire faire un apprentissage de sa future grandeur. Le Consul distribua la moitié du butin aux soldats, & fit porter le reste au Trésor. Caïus Pontius Général des Samnites fut mené dans le triomphe les mains liées derriére le dos, puis exécuté & mis à mort. C'étoit un grand Capitaine, qui avoit lontems tenu tête aux Romains, & qui leur avoit fait souffrir l'horrible affront des fourches Caudines. Il rendoit un illustre témoignage au desintéressement des Romains de son siécle, en disant « [a] que s'il étoit né dans des tems » où les Romains eussent appris à recevoir des presens, il les auroit bien » empêchés d'étendre, comme ils fesoient, les bornes de leur domaine.

Postumius, au sortir du Consulat, est accusé devant le Peuple, & condanné.

Postumius, autant irrité des honneurs qu'on avoit accordés à Fabius, que du refus de ceux qu'il avoit inutilement demandés, sembloit prendre à tâche d'aigrir de plus en plus l'esprit des Sénateurs. S'emportant avec outrage contre

Dionys. apud Vales.

[a] Si in ea tempora natus esset, quibus munera accipere Romani didicissent, se illos diutius imperare non fuisse passurum. *Cic. de Offic.* II. 22.

contre ſes ennemis, & déchirant indifféremment les deux corps de l'Etat, pour faire peine au Sénat il diſtribua tout le butin aux ſoldats, & licentia ſon armée avant qu'on eût pu lui envoier un ſucceſſeur. On croit, & il y a aſſez d'apparence, qu'il faut placer ici ce que nous avons raporté de Poſtumius ſous ſon ſecond Conſulat, qu'il avoit triomphé malgré les Sénateurs. Quoiqu'il en ſoit, dès qu'il fut ſorti du Conſulat, deux Tribuns l'appellérent en jugement devant le Peuple. Outre les autres griefs dont nous avons parlé, on l'accuſoit «d'avoir em-„ploié dans ſes terres, avant que de ſe „mettre en campagne, deux mille ſol-„dats Légionaires, oubliant que c'é-„toient des ſoldats, non ſes eſclaves; „& qu'on les lui avoit confiés, non „pour améliorer ſes terres, mais pour „en acquérir de nouvelles au public.» Toutes les Tribus ſe déclarérent généralement contre lui, & le condannérent à une amende de 500000. as, qui peuvent être eſtimés vingt-cinq mille livres de notre monnoie.

AN. R. 461. AV. J.C. 291.

Liv. X, 37.

P. COR-

An. R. 462. Av. J.C. 290.

P. CORNELIUS RUFINUS.
M. CURIUS DENTATUS.

Les Samnites & les Sabins sont forcés à demander la paix.

Liv. Epit. 11. *Florus* I. 15. *Velleius* I. 14.

Sous ces Consuls, les Samnites, forcés par le ravage de leurs terres, envoiérent demander la paix à Curius, qui leur permit d'envoier leurs Députés à Rome. Il obligea aussi les Sabins, qui avoient pris les armes, de recourir à la clémence du Peuple Romain. Non seulement on renouvella avec eux l'ancien Traité : on les gratifia encore du droit de bourgeoisie, mais sans droit de suffrage. Curius remporta un double triomphe, après quoi il retourna à sa métairie.

Ce fut [a] pour lors que les Samnites, qui avoient pris Curius pour leur Patron & leur protecteur, députérent vers lui les principaux de leur nation, & lui firent offrir des présens considérables, pour l'engager à les aider de son crédit dans le Sénat, & à leur faire obtenir de favorables conditions de paix. Ils le trouvérent à la campagne dans

[a] M. Curius, exactissima norma Romanæ frugalitatis, idemque fortitudinis perfectissimum specimen, Samnitium Legatis agresti se in scamno assidentem foco, atque ligneo catillo cœnantem (quales epulas apparatus indicio est) spectandum præbuit. &c. *Val. Max.* IV. 1.

dans sa petite maison auprès de son foier, assis sur un escabeau, qui prenoit son repas dans un plat de bois. Tout cet appareil fait assez connoitre dequoi le repas étoit composé. Il n'y [a] avoit d'admirable dans cette maison que le Maître. Après lui avoir exposé le sujet de leur députation, ils lui présentérent l'or & l'argent que leur République les avoit chargés de lui remettre entre les mains. Ils connoissoient bien peu Curius. Il leur répondit d'une maniére gracieuse, mais refusa constamment leurs offres, & ajouta avec une noblesse digne d'un véritable Romain, *Qu'il trouvoit beau, non d'avoir soi-même de l'or, mais de commander à ceux qui en possédoient beaucoup.* Tel [b] étoit alors le caractére des Romains. Dans le particulier, ils portoient la simplicité & la modestie jusqu'à ne pas rougir, disons mieux, jusqu'à

An. R. 462. Av. J.C 290.

Curio ad focum sedenti magnum auri pondus Samnites cùm attulissent, repudiati ab eo sunt. Non enim aurum habere præclarum sibi videri dixit, sed iis qui haberent aurum imperare. *Cic. de Senect.* 55.

[a] Qui domum intraverit, nos potiùs miretur, quàm supellectilem nostram. *Senec. Epist.* V.

[b] Hæc ratio ac magnitudo animorum in majoribus nostris fuit, ut cùm in privatis rebus suisque sumptibus, mi-

AN. R. 462. AV. J.C. 290.

faire gloire de la pauvreté: en public, ils soutenoient l'honneur du Commandement avec une dignité, & même avec une hauteur, qui sembloit annoncer les maîtres futurs de l'Univers. Ce grand homme, la terreur des ennemis de sa patrie, & l'admiration de son siécle, avoit pour tout bien une métairie, apparemment de sept arpens de terre : car [a] il n'avoit pas craint de dire en pleine Assemblée, qu'un citoien qui ne se contentoit pas de sept arpens, étoit un citoien pernicieux. Oseroit-on comparer les palais magnifiques de ces grands Seigneurs, en qui souvent l'on ne voit rien de grand que leur faste & leur vanité, avec la cabane de Curius? car on peut bien ce me semble appeller ainsi sa petite & pauvre habitation. Caton [b] alloit exprès visiter cette maison, située chez les Sabins, & voisine

nimo contenti, tenuissimo cultu viverent; in imperio atque in publica dignitate omnia ad gloriam splendoremque revocarent. Quæritur enim in re domestica continentiæ laus; in publica, dignitatis. *Cic. pro Flacco*, n. 28.

[a] Manii quidem Curii, post triumpho immensumque terrarum adjectum imperio, nota concio est, *Perniciosum intelligi civem, cui septem jugera non essent satis.* Plin. nat. XVIII. 2.

[b] In hac vita M. Curius, cùm de Samnitibus, de Sabinis, de Pyrrho triumphasset, consumpsit extremum tem-

voisine de sa terre, & ne se lassoit point de la contempler avec une admiration mélée de respect, & d'un vif desir d'en imiter le maître.

M. VALERIUS CORVINUS.
Q. CÆDICIUS NOCTUA.

AN. R. 463. AV. J.C. 289.

Trois villes reçoivent des Colonies: Castrum, * Adria qui a donné son nom à la mer Adriatique, & Séna dans le territoire des Gaules. D'autres rejettent l'établissement de ces Colonies à des tems postérieurs.

Trois nouvelles Colonies. *Liv. Epit.* 11. *Vell.* I. 14.

On établit trois Officiers pour juger des affaires criminelles, & pour présider aux supplices, appellés *Triumviri Capitales*.

Juges des affaires criminelles.

Dans le Dénombrement qu'on fit cette année, il se trouva deux cens soixante & treize mille citoiens.

Dénombrement

Q. Fabius Maximus est choisi pour Prince du Sénat. Son pére Fabius Ambustus

Fabius, Prince du Sénat. *Plin. Hist. Nat.* VII. 41.

jus ætatis. Cujus quidem villam ego contemplans, (abest enim non longe à mea) admirari satis non possum vel hominis ipsius continentiam, vel temporum disciplinam. Cicer. de Senec. 55.

* *On doute si c'est cette* Adria *située dans le Picéne, ou une autre qui est dans le pays des Vénétes, qui a donné son nom à la mer Adriatique.*

An. R. 463. Av.J.C. 289.

bustus avoit eu le même bonheur, & son fils Fabius Gurges en jouit aussi : distinction rare, & remarquée par l'histoire dans cette illustre maison, qui donna ainsi trois Princes du Sénat consécutivement de pére en fils.

An. R. 464. Av.J.C. 288.

Q. MARCIUS FREMULUS II.
P. CORNELIUS ARVINA II.

Dissensions domestiques au sujet des dettes. *Liv. Epit.* 11. *Zonar.*

Tout étoit assez tranquille au dehors; mais de violens troubles commencérent à s'élever au dedans, au sujet des dettes. (Je traiterai cette matiére à la fin de ce paragraphe.) Appius Claudius, qui eut depuis le surnom de *Cæcus*, fut nommé Dictateur pour y apporter quelque reméde. Ces troubles éclatérent principalement l'année suivante.

An. R. 465. Av.J.C. 287.

M. CLAUDIUS MARCELLUS.
C. NAUTIUS.

Freinsh. XI. 24-30. *Val. Max.* VI. 1. *Dionys. apud Vales.* *Liv. Epit.* 11.

La cruauté & l'horrible débauche d'un particulier donnérent lieu à l'éclat qui arriva sous ces Consuls. Véturius, fils du Consul de même nom qui avoit été livré aux Samnites après le Traité des Fourches Caudines, réduit par la misére où il se trouvoit à faire des emprunts

à

à gros intérêts, se trouva hors d'état de An. R.
paier son créancier: c'étoit C. Plotius. Il 465. Av.J.C.
lui fut abandonné, selon la barbare cou- 287.
tume de ces tems-là, souvent condamnée par les Loix, mais toujours sans effet. Cet infame usurier, non content d'exiger du fils d'un Consul tous les services qu'on tire d'un esclave, voulut lui faire violence. Le jeune Romain, se refusant avec horreur à ses honteuses sollicitations, fut cruellement battu de verges: mais ayant trouvé le moien de se dérober de sa prison, il va se présenter au tribunal des Consuls accompagné d'une foule de peuple que le triste état où il se trouvoit avoit attirée après lui. On voioit sur son dos les marques encore récentes des coups de fouet qu'il avoit reçus. Les Consuls, touchés d'un si triste spectacle, en firent sur le champ leur raport au Sénat, qui fit mener en prison Plotius, & ordonna que tous ceux qui étoient arrêtés pour dette seroient délivrés. Il étoit déja arrivé quelque chose *Liv.*
de pareil plusieurs années auparavant. VIII. 28.

Le Peuple, voiant qu'on s'en tenoit à une si légére punition pour des excès si crians, ne fut pas content, & murmura hautement contre le Sénat, qui ne son-

An. R. 465. Av. J.C. 287.

geoit point à guérir le mal dans sa racine: il vouloit une abolition générale des dettes. Animé par ses Tribuns, il prit le parti de se faire justice lui-même, quitta la ville, & se retira sur le Janicule, déterminé à ne point rentrer dans Rome, qu'on ne lui eût donné satisfaction.

An. R. 466. Av. J.C. 286.

M. VALERIUS POTITUS.
C. ÆLIUS PÆTUS.

Loix favorables au Peuple.

Comme on comptoit peu sur les nouveaux Consuls, on eut recours au reméde emploié ordinairement dans les derniéres extrémités, c'est-à-dire à un Dictateur. Le choix tomba sur Q. Hortensius. C'étoit un homme qui savoit adoucir la rigide autorité de sa charge par tous les tempéramens qu'inspire une sage condescendance. Il savoit qu'un des principaux sujets de mécontentement du Peuple étoit le violement de la Loi Publilia portée l'an de Rome 416, & le mépris ouvert qu'on fesoit de ses Ordonnances. Quelque résistance qu'il trouvât dans le Sénat, il fit passer une nouvelle Loi confirmative de celle dont on vient de parler, qui portoit, *Que toute la République seroit tenue d'observer les*

les Crdonnances faites dans les Assemblées AN. R.
plébéiennes. (Une pareille Loi avoit 466.
déja été publiée deux fois, mais avoit AV. J. C.
toujours été violée.) Quoique ce fut 266.
peu de chose, le Peuple s'en contenta *Voiez Tite-Live*
& revint dans la ville, sans avoir, III. 56.
pour le présent, rien exigé par ra- *&* VIII.
port aux débiteurs. 12.

La concorde étant ainsi rétablie, le Dictateur, attaqué d'une subite & violente maladie, causée, selon toutes les apparences, par l'accablement de soins & d'inquiétudes que lui avoit couté la réunion des deux Ordres de l'Etat, mourut dans l'exercice de sa charge, ce qui jusques-là étoit sans exemple.

On croit que vers le tems où nous sommes on porta aussi une Loi touchant les suffrages. Anciennement, les Ordonnances du Peuple n'avoient point force de Loi, qu'elles n'eussent été approuvées & confirmées par le Sénat. L'année de Rome 416, il fut *Liv.*
ordonné par la Loi Publilia, qu'avant VIII. 12.
que le Peuple allât aux suffrages, le Sénat donneroit préalablement sa ratification & son consentement à tout ce qui pourroit être statué. Apparemment que l'inobservation de cette Loi obligea de

An. R. 466. Av. J.C. 286. la renouveller dans le tems dont il s'agit ici. Ce fut le Tribun Mænius qui la proposa, & la fit passer. Elle augmenta beaucoup le pouvoir du Peuple, mais porta un coup mortel à l'autorité du Sénat & en même tems à la sagesse du gouvernement, & au bien public.

Guerre contre les Volsiniens & les Lucaniens. *Liv. Epit.* 11.

Il survint assez à propos une guerre, d'abord contre les Volsiniens peuple d'Etrurie, qui servit à assoupir entiérement les restes de la dissension qui avoit troublé la tranquillité de Rome : puis contre les Lucaniens. Voici ce qui donna lieu à la derniére. Ces peuples, dont le pouvoir & le peu de respect pour les Loix & la justice rendoient le voisinage dangereux, obligérent par beaucoup de mauvais traitemens les habitans de Thuries, ville bâtie des ruines & dans le voisinage de l'ancienne Sybaris, d'avoir recours à la protection des Romains. La guerre leur fut déclarée. On conjecture que le succès en fut heureux pour ceux de Thuries, puisqu'ils érigérent une statue au Tribun C. Ælius, qui avoit engagé le Peuple à prendre leur défense.

§. III.

§. III.

Guerre importante contre les Sénonois. Meurtre des Ambassadeurs Romains. Armée de Cécilius défaite par les Sénonois. Ruine de ce peuple. Samnites vaincus. Guerre contre les Tarentins: ce qui y donna occasion. Insultes qu'ils font aux Romains. Romains insultés de nouveau par les Tarentins. La guerre leur est déclarée. Ils appellent à leur secours Pyrrhus Roi d'Epire, qui leur envoie quelques troupes. Bientôt après il passe lui-même à Tarente, après avoir essuié une rude tempête. Il y fait cesser la vie oisive & voluptueuse qu'on y menoit. Meurtre horrible de tous les citoiens de Régium. Bataille du Consul Lévinus contre Pyrrhus. Celui-ci remporte la victoire par le moien de ses éléphans. On envoie de nouvelles troupes à Lévinus. Pyrrhus s'approche de Rome: il est obligé de retourner sur ses pas. Caractére de ce Prince. Rome envoie à Pyrrhus des Ambassadeurs au sujet des prisonniers. Au lieu d'un simple échange, le Roi propose de faire la paix. Son entretien particulier avec Fabricius. Repas donné aux Ambassadeurs. Ils retournent à Rome. Pyr-

rhus y envoye Cinéas, pour traiter de la paix. Le Sénat délibére sur les offres de Pyrrhus. Appius Claudius empêche que la paix ne soit conclue. Fiére & noble réponse du Sénat. Retour de Cinéas à Tarente.

AN. R. 467. AV. J.C. 285.

C. CLAUDIUS CANINA.
M. ÆMILIUS LEPIDUS.

AN. R. 468. AV. J C. 284.

C. SERVILIUS TUCCA.
L. CÆCILIUS METELLUS.

Guerre importante contre les Sénonois. *Polyb.* II. 109.

Une guerre importante se préparoit: c'étoit contre les Sénonois, peuple Gaulois établi sur la côte de la mer Adriatique. Il y avoit dix ans qu'ils étoient en paix avec les Romains, depuis la bataille où Décius se dévoua, & où ils furent vaincus: si ce n'est qu'ils souffroient que les Etrusques levassent sous main des troupes chez eux.

AN. R. 469. AV. J.C. 283.

P. CORNELIUS DOLABELLA.
CN. DOMITIUS CALVINUS.

Freinsh. XII. 1.

Ces deux Consuls furent envoiés, le premier contre les Volsiniens, l'autre dans la Lucanie. C'est cette année que les Gaulois se déclarérent ouvertement. Ils passérent en Etrurie avec des troupes plus nombreuses que jamais, & formé-

rent

rent le siége d'Arrétium. Les habitans de cette ville avoient un traité avec les Romains. Ils s'adressérent à eux contre un ennemi commun. Le nom des Gaulois avoit laissé dans Rome une forte impression de terreur, & nulle guerre qui venoit de leur part n'étoit négligée. Les Députés remportérent donc une réponse favorable, & l'assurance d'un promt secours.

AN. R. 469. AV. J.C. 283.

Mais les Romains, pour n'avoir rien à se reprocher, commencérent par envoier des Ambassadeurs aux Gaulois, leur représenter »que les Arrétins é»toient sous la protection de Rome; & »que les Gaulois étant liés par un Traité »avec le Peuple Romain, la justice de»mandoit qu'ils n'emploiassent point »leurs troupes pour attaquer ses amis & »ses alliés.« Pendant que les Ambassadeurs parcouroient les bourgs des Sénonois, un certain Britomaris de la maison Roiale, jeune Prince brusque & violent, dont le pére avoit été tué par les Romains dans un combat où il portoit du secours aux Etrusques, animé par un desir effréné de vengeance, arréta les Ambassadeurs, les tua, coupa en piéces leurs membres, & aiant même déchiré en lam-

Meurtre des Ambassadeurs Romains, vengé par la ruine entiére de la nation.

An. R. 469. Av. J.C. 283.

beaux leurs ornemens & les marques de leur dignité, il les dispersa dans la campagne. C'étoit là une affreuse déclaration de guerre.

On n'avoit pas jugé d'abord à propos de rappeller les Consuls de leurs provinces, & l'on avoit chargé Métellus, Consul de l'année précédente, & alors Préteur, du soin de porter du secours aux Arrétins. Mais quand la nouvelle du barbare traitement que les Gaulois avoient fait aux Ambassadeurs eut été portée, d'un côté dans la ville, de l'autre dans le camp du Consul Dolabella, une espéce de fureur saisit tous les esprits. Dolabella, laissant là les Etrusques, s'avança à grandes journées avec son armée à travers les terres des Sabins & du Picéne vers les frontiéres des Sénonois. Ceux-ci, qui ne s'attendoient pas à cette irruption, & qui n'avoient pas encore rassemblé toutes leurs troupes, étant allés à la rencontre de Dolabella en petit nombre & sans ordre, furent bientôt défaits & taillés en piéces. Le Consul ne laissa pas aux ennemis le tems de respirer. Il brule les bourgs, détruit les maisons, ravage les terres, fait passer au fil de l'épée tous ceux qui

étoient

étoient en âge de porter les armes, emméne les femmes, les enfans, les vieillards, & réduit presque tout le pays en une affreuse solitude. Britomaris n'échapa point à la juste vengeance qu'exigeoit sa barbare cruauté. On lui fit souffrir mille tortures, en attendant que mené en triomphe, il fût ensuite mis à mort.

An. R. 469. Av. J.C. 283.

Le sort des armes fut bien différent devant Arrétium. Le Préteur Cécilius aiant donné un combat contre les Sénois & les Etrusques, son armée fut taillée en piéces, lui-même demeura sur la place avec sept Tribuns Légionaires, & beaucoup d'autres braves Officiers, & l'on perdit dans cette action plus de treize mille Hommes.

Armée de Cécilius défaite par les Sénonois.

Cette victoire, quelque considérable qu'elle fût, ne consola point les Gaulois du ravage & de la désolation de leur pays, réduit presque en solitude par l'irruption des Romains. Transportés de fureur & de rage, après avoir ramassé tout ce qu'ils avoient de troupes répandues dans l'Etrurie, ils partent comme des forcenés pour aller assiéger Rome, dans l'espérance de la surprendre, & de la traiter comme avoient fait autrefois leurs ancêtres, partis de Clusium

Nouvelle défaite des Sénonois.

An. R. 469. Av.J.C. 283.

ville de l'Etrurie auſſi bien qu'Arrétium. Heureuſement pour Rome, comme ils avoient à traverſer tous pays ennemis, les obſtacles qu'ils y trouvoient arrétérent beaucoup la rapidité de leur courſe, & donnérent aux Romains le tems de prendre les meſures néceſſaires pour les bien recevoir.

Mais ils n'allérent pas juſqu'à Rome. Aiant rencontré ſur leur route le Conſul Domitius, ils lui livrérent bataille, & furent entiérement défaits. Ceux qui avoient échapé au carnage, devenus furieux tournérent contr'eux-mêmes leurs propres armes, & ſe donnérent la mort. Ainſi fut vengé le meurtre impie & barbare des Ambaſſadeurs Romains, par l'extinction & la ruine totale d'une nation peu de tems auparavant ſi nombreuſe & ſi puiſſante. Car les triſtes reſtes des Sénonois, qui s'étoient retirés en aſſez petit nombre chez les Boïens leurs voiſins, & Gaulois comme eux, furent cette même année taillés en piéces par le Conſul Dolabella dans un combat qui ſe donna près du Lac de Vadimone contre les Boïens & les Etruſques, que les Sénonois avoit engagés à entrer dans leur querelle, & à prendre les

armes.

armes. Ces peuples, c'eſt-à-dire les Boïens & les Etruſques, furent encore vaincus l'année ſuivante. AN. R. 479. AV. J. C. 283.

Il paroit aſſez vraiſemblable que ce fut vers ce tems-ci, lorſque les Romains devinrent maîtres de tout le pays occupé ci-devant par les Sénonois, & où le nom de cette nation fut preſque entiérement éteint dans cette partie de l'Italie, que ſe fit l'établiſſement d'une Colonie à Séna ville des Gaulois, appellée autrement *Senogallia*.

Q. ÆMILIUS.
C. FABRICIUS.

AN. R. 470. AV. J. C. 282.

Samnites pleinement defaits. *Val. Max.* I. 8.

Les Samnites, ſoutenus par les Lucaniens & les Brutiens, recommencent encore la guerre. Ils ſont pleinement defaits dans un combat, où les Romains crurent que le dieu Mars en perſonne les avoit aidés. On dit qu'il y périt vingt mille hommes des ennemis, & qu'il y en eut cinq mille de pris, avec le Général, & vingt drapeaux.

Les habitans de Tarente, juſqu'ici, ne s'étoient point déclarés ouvertement contre les Romains, quoiqu'ils viſſent avec beaucoup de crainte & d'inquié-

An. R. 470. Av. J.C. 282.

quiétude leur puiſſance prendre tous les jours de nouveaux accroiſſemens, & s'étendre juſqu'à eux. Ils ſe contentoient d'aider ſous main leurs ennemis, en permettant des levées de troupes, ſur leſquelles ils fermoient les yeux.

Guerre contre les Tarentins : ce qui y donna occaſion.

Liv. Epit. 12. Flor. I. 18. Zonar.

Tarente étoit une Colonie Grecque, fondée anciennement par les Lacédémoniens, & étoit regardée comme la ville principale de la Calabre, de l'Apulie, & de la Lucanie. Située au fond d'un golfe qui portoit ſon nom, elle exerçoit ſon commerce dans toutes les mers voiſines, & avoit un accès libre dans l'Iſtrie, l'Illyrie, l'Epire, l'Achaïe, l'Afrique, la Sicile. Elle avoit amaſſé des richeſſes infinies, qui furent la ſource, comme c'eſt l'ordinaire, d'un luxe, d'une molleſſe, & d'un déréglement de mœurs incroiables. Un Auteur d'un grand ſens & d'une grande autorité, dit qu'il y avoit dans cette ville plus de fêtes, de Jeux ſolennels, & de feſtins, que de jours dans l'année. Les bâtimens y étoient d'une magnificence extraordinaire, ſur tout un vaſte Théatre, ſitué près du port, & qui avoit vûe ſur la mer. Ce fut ce

Strab. VI. 280.

Théatre qui donna lieu en quelque façon à la ruine de la puiſſance de Tarente, par un événement fortuit, d'où naquit la guerre contre les Romains.

An. R. 470. Av. J.C. 282.

Insultes faites aux Romains.

Appian apud Fulv. Urſin.

Les Tarentins célébroient des Jeux dans ce grand Théatre, lorſque L. Valérius, Commandant de la flote Romaine, (*Duumvir navalis*) ſe préſente avec dix vaiſſeaux pour entrer dans le port. On le prit d'abord, ou plutôt on feignit de le prendre pour ennemi. Philocharis, fort puiſſant dans la ville, mais ſi décrié pour ſes mœurs qu'on lui avoit donné le ſurnom de *Thaïs* fameuſe Courtiſane, ſe diſtingua dans cette occaſion. Raportant je ne ſai quel ancien Traité, par lequel il prétendoit qu'il étoit défendu aux Romains de naviger au delà du promontoire *Lacinien*, il s'écrie »qu'il faut »s'oppoſer fortement à une telle en»trepriſe, & rabbatre la fierté inſo»lente de ces barbares.» La multitude, toujours dans les feſtins, toujours ivre, & incapable d'une délibération de ſang-froid, applaudit à ce diſcours, & agit en conformité. On met ſur le champ des vaiſſeaux en mer. Les Romains, qui ne s'atten-

doient

AN. R. 470. AV. J.C. 282.

doient à rien moins qu'à un combat, prennent la fuite. Cinq de leurs galéres se dérobent à la poursuite des Tarentins; les cinq autres, envelopées de toutes parts, sont poussées dans le port. Quatre de ces galéres sont coulées à fond avec le Commandant, & la cinquiéme est prise. On égorge tous ceux qui étoient capables de porter les armes: le reste est vendu & réduit en esclavage.

Emportés par la même fureur, ils s'avancent contre les habitans de Thuries, les accusant d'avoir fait venir les Romains, & leur fesant un crime d'Etat, »de ce qu'étant Grecs d'o»rigine, ils avoient mieux aimé ap»peller à leur secours une nation bar»bare, que les Tarentins, à qui ils »tenoient par la proximité du lieu & »celle du sang.« La ville est prise, & livrée au pillage; on en chasse les principaux habitans; & l'on renvoie la garnison Romaine en lui laissant la vie sauve, comme on en étoit convenu dans la capitulation.

Romains insultés de nouveau par les Tarentins.

Quand on eut appris ces nouvelles à Rome, quoique l'indignation fut proportionnée à la grandeur de l'insulte que l'on venoit de recevoir, cepen-

pendant, pour ne rien précipiter, & ne pas s'engager légérement dans une nouvelle guerre, on jugea à propos d'envoier des Ambassadeurs porter les plaintes de la République aux Tarentins, & demander «qu'on rendit les prisonniers; »qu'on restituât aux habitans de Thu»ries ce qu'on leur avoit pris, ou du »moins l'équivalent selon l'estimation »qui en seroit faite de bonne foi; que les »exilés fussent rappellés; & qu'on li»vrât aux Romains les auteurs de tous »ces troubles.» Les Tarentins, selon ce qui se pratiquoit chez les Grecs, avoient coutume de tenir leur Assemblée dans le Théatre. On eut bien de la peine à y admettre les Ambassadeurs. Quand ils y furent entrés, ils trouvérent presque toute la multitude dans une joie folle, effet du vin & de la débauche: car c'étoit un jour de fête & de festin. Dès que Postumius, le Chef de l'Ambassade, eut ouvert la bouche pour parler, toute l'Assemblée se mit à rire d'une maniére indécente, & daignoit à peine l'entendre. Que s'il lui échapoit par hazard quelque expression qui ne fût pas bien Grecque, ce qui ne devoit pas paroitre étonnant dans un étran-

AN. R. 470.
AV. J.C. 282.

An. R. 470. Av. J. C. 282.

étranger, il s'élevoit de tous côtés de nouveaux éclats de rire : on le traitoit d'ignorant & de barbare : enfin l'insolence fut portée à un tel excès, que, sans avoir aucun égard au droit des gens, ils chassérent ignominieusement du Théatre les Ambassadeurs. Leur frénésie ne s'en tint pas là. Comme les Romains se retiroient à travers une nombreuse populace qui s'étoit amassée aux portes du Théatre, un Comédien, un boufon, appellé Philonides, (car son nom s'est conservé comme d'un homme important, pendant qu'on ignore ceux des premiers de Tarente) s'approchant d'eux, eut le front de souiller d'urine leurs habits : à quoi tout le Théatre applaudit. *Riez maintenant*, s'écria Postumius : *vos ris se changeront bientôt en pleurs, & ce sera dans votre sang que seront lavées les taches de nos vêtemens.* Ils retournérent à Rome sans autre réponse. Quand ils y arrivérent, les nouveaux Consuls étoient déja entrés en charge.

An. R. 471. Av. J. C. 281.

L. ÆMILIUS BARBULA.
Q. MARCIUS PHILIPPUS.

Guerre

Sur le raport qui fut fait, d'abord de-

vant

vant le Sénat, puis devant le Peuple, de la maniére outrageante dont les Ambassadeurs avoient été traités par les Tarentins, la guerre leur est déclarée, & l'on donne ordre au Consul Emilius, qui étoit déja parti pour le Samnium, de tourner sa marche contre les Tarentins toute autre affaire cessante, &, s'ils ne donnoient une promte & pleine satisfaction, de leur faire la guerre à toute outrance. Tarente, pour lors, sortit comme d'une longue ivresse & d'un profond sommeil. L'ennemi étoit en marche avec de bonnes & nombreuses troupes. Il faloit se déclarer, & prendre son parti sur le champ: c'est-à-dire, ou se résoudre à la guerre contre un ennemi puissant & irrité, à quoi l'on voioit de grands inconvéniens, d'autant plus qu'on ne s'y étoit point du tout préparé; ou faire les satisfactions exigées, ce qui seroit extrêmement honteux & humiliant. On délibéra, on hésita lontems entre ces deux partis, car il n'y en avoit point un troisiéme, sans pouvoir se déterminer à aucun, parce qu'on voioit de part & d'autre des difficultés insurmontables. Enfin, quelqu'un de l'Assemblée se levant, représenta « qu'on

« pen-

An. R. 471. Av. J.C. 281.

Guerre déclarée aux Tarentins. Freinsh. XII. 10-26.

Les Tarentins appellent à leur secours Pyrrhus Roi d'Epire.

An. R. 471. Av. J.C. 281.

„perdoit mal à propos le tems en de vaines délibérations sans rien conclure. „Qu'il étoit clair, à moins qu'on ne „voulût s'aveugler soi-même & renoncer à tout honneur, que la paix, telle „que la proposoient les Romains, devoit être regardée comme une honteuse servitude, à laquelle la mort même étoit préférable. Qu'il ne restoit „donc qu'un seul parti à prendre, qui „étoit celui de la guerre. Qu'à la vérité „on ne pouvoit se dissimuler qu'on manquoit d'un Chef capable de tenir tête „à des ennemis tels que les Romains, & „de conduire une entreprise si importante, sans quoi l'on ne pouvoit s'en „promettre un heureux succès: mais que „la chose n'étoit point sans remède. „Qu'il faloit chercher au dehors, ce qui „manquoit au dedans. Que leurs ancêtres, dans de pareils besoins, avoient „appellé à leur secours du Péloponnése „ou de la Sicile en différens tems, Archidamus fils d'Agésilas, Cléonyme, „Agathocle, & en dernier lieu Alexandre d'Epire. Que ce dernier pays sembloit leur offrir un Chef tel qu'ils „pouvoient le souhaiter, dans la personne de Pyrrhus, Prince très-puissant, „cou-

Plut. in Pyrrho, pag. 390. 391.

„courageux, aguerri, & toujours prêt à „ſecourir ceux qui avoient recours à lui. „Qu'il ſeroit d'autant plus diſpoſé à leur „faire plaiſir, qu'eux-mêmes, depuis „peu, l'avoient aidé d'une flote conſi- „dérable contre les Corcyréens.„ Cet avis plut fort à l'Aſſemblée. Il y avoit dans la ville un homme de bon eſprit & d'un grand ſens, appellé Méton. Sur le bruit de ce qui ſe paſſoit au Théatre, il y vint, une couronne de fleurs fanées ſur la tête & un flambeau à la main, à la maniére de ceux qui ſont en débauche, & accompagné d'une Ménétriére. Les Tarentins auſſitôt ſe mettent les uns à battre des mains, les autres à rire de toute leur force. Ils ordonnent à la Ménétriére de jouer de ſa flute, & à Méton de chanter, en s'avançant au milieu de l'Aſſemblée. Un ſeul trait, comme celui-ci, fait connoitre le génie d'une nation. Dès qu'on eut fait ſilence, Méton, au lieu de chanter, éleva la voix, & dit: *Hommes de Tarente, vous faites fort bien de ne pas empécher ceux qui veulent ſe réjouir & aller en maſque pendant qu'ils le peuvent encore. Et vous mêmes, ſi vous étiez ſages, vous vous réjouiriez auſſi, & vous vous hâteriez de jouir d'une liberté,* *qui*

An. R. 471. Av. J.C. 281.

Plut. in Pyrrho, pag. 390.

An. R. 471. Av. J.C. 281.

qui sera de peu de durée. Car je vous avertis que dès que Pyrrhus sera ici, vous aurez bien d'autres affaires. Il faudra changer de maniéres & de mœurs, & mener une autre vie. Ceux qui craignoient d'être livrés aux Romains si la paix venoit à se faire, voiant que ce discours fesoit impression sur les esprits, se jettérent tous sur Méton, & le chassérent de l'Assemblée. Le Décret passa. On résolut d'un commun consentement d'appeller Pyrrhus, & sur le champ on nomma des Ambassadeurs pour lui en aller faire la proposition au nom des Tarentins, & de plusieurs autres peuples des environs.

Pyrrhus, Roi d'Epire, étoit le Prince de son siécle le plus habile dans le métier de la guerre, & le plus hardi à former des entreprises. Il auroit pu vivre heureux & tranquille dans ses Etats : mais un caractére vif & impétueux tel que le sien, & une ambition toujours avide & inquiéte, ne pouvoient souffrir le repos, & il faloit qu'il fût toujours en mouvement, & qu'il y mît les autres. Les Ambassadeurs, envoiés non seulement par les Tarentins, mais par tous les Grecs de l'Italie, arrivérent en Epire avec de magnifi-

magnifiques présens pour Pyrrhus. Ils avoient ordre de lui dire qu'ils n'avoient besoin que d'un Capitaine sage, expérimenté, & de réputation: qu'ils ne manquoient pas de bonnes troupes: & qu'en rassemblant seulement les forces des Lucaniens, des Messapiens, des Samnites, & des Tarentins, ils mettroient sur pié une armée de vingt mille chevaux, & de trois cens cinquante mille hommes de pié. On juge aisément combien une telle proposition flata Pyrrhus; qui déja se promettoit la conquête du pays, au secours duquel on l'appelloit. Mais, pour mieux cacher ses desseins ambitieux, il usa de ruse & de dissimulation. Aiant fait beaucoup d'honneur aux Ambassadeurs, il reçut froidement leur proposition; insista fortement sur les inconvéniens qu'il trouvoit à quitter ses Etats, & témoigna la douleur où il étoit de ne pouvoir rendre ce service aux Tarentins ses amis & ses alliés, de qui lui-même, quelque tems auparavant, en avoit reçu un pareil. Cette réponse consterna les Ambassadeurs. Ils redoublérent leurs instances, & le pressérent encore plus vivement qu'ils n'avoient fait. Il se laissa vaincre, &

An. R. 471. Av. J.C. 281.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

conclut le Traité, exigeant, entre autrés conditions, qu'on ne le retiendroit en Italie que le moins de tems qu'il seroit possible. Les Epirotes secondérent volontiers le nouveau projet de leur Prince, & conçurent un vif desir & une violente passion de marcher à cette guerre.

Cic. de Divin. II. 116.

Si le Poéte Ennius en doit être cru, Pyrrhus, avant que de s'engager dans la guerre contre les Romains, consulta l'Oracle de Delphes, pour savoir quel en seroit le succès. Il fut trompé par l'ambiguité de la réponse, qui signifioit également que Pyrrhus pouvoit vaincre les Romains, & les Romains Pyrrhus:

Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.

Cicéron prouve assez bien que cette réponse est supposée; & il ajoute que de son tems l'Oracle de Delphes étoit tombé dans un souverain mépris.

Pendant ce tems-là le Consul Romain arrive. Comme les Tarentins ne fesoient vers lui aucune démarche pour la paix, & qu'il savoit au contraire qu'ils avoient envoié un Ambassade à Pyrrhus, il commence à ravager leurs terres, leur enléve plusieurs pla-

ces,

ces, & répand par tout la terreur. On fit sortir de Tarente des troupes pour s'opposer aux entreprises des Romains. Elles furent battues plusieurs fois, & repoussées avec perte dans la ville. Le ravage des terres recommença de nouveau. Tout fut mis à feu & à sang, & l'on voioit de tous côtés dans la campagne la fumée des maisons consumées par le feu. La désolation étoit extrême dans Tarente ; & comme, autant que la multitude est fiére & insolente dans la prospérité, autant dans l'adversité devient-elle basse & tremblante, elle donna le commandement à Agis, qui avoit toujours été d'avis qu'on s'accommodât avec les Romains. Quelques-uns des principaux de Tarente, qui avoient été faits prisonniers, & que le Consul avoit renvoiés, racontant la maniére pleine de bonté dont les Romains les avoient traités, eux & les autres prisonniers, augmentérent le desir & l'espérance qu'on avoit d'obtenir d'eux une paix favorable ; & toute la ville panchoit vers ce sentiment.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

L'arrivée de Cinéas dissipa & fit évanouir toutes ces pensées de paix & d'accommodement. C'étoit l'homme de confiance de Pyrrhus, son conseil, son

Pyrrhus envoye quelques troupes

An. R. 471. Av. J.C. 281. aux Tarentins. *Plut. p. 391. Hist. ancienne Tome 7.*

son principal Ministre, & qui, sur le bonheur & la tranquillité où il pouvoit vivre dans ses Etats, avoit eu avec lui cette fameuse conversation, connue de tout le monde. Je l'ai raportée ailleurs. Pyrrhus, en conséquence du Traité qu'il venoit de conclure, l'envoia aux Tarentins avec trois mille hommes de pié. Dès qu'il fut arrivé, on ôta le Commandement à Agis, & on le donna à l'un de ceux qui avoient été envoiés en Ambassade vers Pyrrhus.

Peu de tems après, le Roi envoia Milon à Tarente, qui mit une bonne garnison dans la Citadelle, & offrit de se charger de la garde des murs; ce que la multitude accepta avec une grande joie, charmée que des étrangers la déchargeassent de tout soin & de toute peine. Il fut ordonné qu'on paieroit largement les soldats, & qu'on fourniroit au Roi toutes les sommes dont il auroit besoin.

Le Consul aiant appris l'arrivée des troupes d'outre-mer, songea à faire passer les siennes dans la Lucanie, pour y établir leurs quartiers d'hiver. On ne pouvoit les y conduire autrement que par un chemin fort étroit, bordé d'un côté de la mer, & de l'autre de rochers

escar-

escarpés & inaccessibles. Les Tarentins, informés de son dessein, avoient envoié sur les côtes de la Mer des vaisseaux remplis de ballistes, de scorpions, & d'autres machines de guerre, par le moien desquelles ils fesoient tomber une grêle de pierres & de traits sur les soldats à mesure qu'ils passoient, sans qu'il leur fût possible de s'en défendre. Le Consul ne trouva qu'un reméde à ce fâcheux inconvénient: ce fut de ranger sur les flancs de son armée du côté de la mer les prisonniers qu'il emmenoit avec lui, & qu'il avoit placés auparavant à l'arriére-garde. Les Tarentins, pour ne point faire périr leurs compatriotes avec les ennemis, cessérent de tirer contr'eux, & se retirérent. Voila à peu près ce qui se passa dans le Tarentin.

AN. R. 471. AV. J.C. 281.

On travailla à Rome avec grand soin aux levées de l'année suivante, où la République devoit avoir sur pié plusieurs armées, & pour cela on commença pour la premiére fois à enrôler ceux des citoiens qui composant la derniére Centurie, & n'aiant point de revenu, étoient exemts de porter les armes: on les appelloit *proletarii.*

An. R. 471. Av. J.C. 281.

Mais toutes ces précautions n'auroient point préservé Rome du malheur dont elle étoit menacée, si la Providence n'avoit réservé pour ces tems de grands hommes, & l'on pourroit peut-être dire les plus grands que jamais Rome ait portés dans son sein, les Curius, les Fabricius, les Coruncanius: grands, non par l'éclat de la naissance, des richesses, ou du faste, mais par une extrême habileté dans la science militaire, & encore plus par une probité à l'épreuve de tout. En effet, contre un Prince qui savoit faire également usage & du fer pour vaincre ses ennemis, & de l'or pour les corrompre & les gagner, il faloit des hommes qui fussent d'un courage invincible, & qui portassent le désintéressement jusqu'au mépris des richesses & même jusqu'à l'amour de la pauvreté.

Pyrrhus passe à Tarente, aprés avoir essuié une rude tempête.

Plut. p. 392.

Tarente, de son côté, ne s'endormoit pas. Elle fit passer dans l'Epire quantité de vaisseaux plats, de galéres & toutes sortes de bâtimens de transport. Pyrrhus y embarqua vingt éléphans, trois mille chevaux, vingt mille hommes d'infanterie pesamment armée, deux mille archers, & cinq cens frondeurs. Il n'attendit pas le prin-

printems pour partir. Quand tout fut prêt, il fit voile. Dès qu'il eut gagné la pleine mer, il s'éleva une horrible tempête, qui dissipa sa flotte de côté & d'autre, & qui tourmenta lontems le vaisseau qu'il montoit. Enfin, après avoir essuié de violentes secousses pendant presque toute la nuit, le vent étant fort baissé, il arriva le matin sur la côte des Messapiens, qui accoururent pour lui donner tous les secours qui étoient en leur pouvoir. Ils allérent aussi au-devant de quelques-uns de ses vaisseaux qui avoient résisté à la tempête, & dans lesquels il se trouva peu de Cavalerie, & seulement deux mille hommes de pié, & deux éléphans. Pyrrhus les aiant rassemblés, marcha avec eux vers Tarente. AN. R. 471. AV. J.C. 281. Las mer Ionienne.

Dès que Cinéas fut averti de son arrivée, il sortit au-devant de lui avec ses troupes. Pyrrhus, arrivé dans Tarente, fut étrangement surpris d'en trouver les habitans uniquement occupés de leurs plaisirs, auxquels ils étoient accoutumés de se livrer sans ménagement & sans interruption. Ils comptoient que, pendant qu'il combattroit pour eux, ils demeureroient tranquille- Pyrrhus fait cesser la vie oisive & voluptueuse que l'on menoit à Tarente.

An. R. 471. Av. J.C. 281.

ment dans leurs maisons, ne s'occupant qu'à prendre le bain, à user des parfums les plus exquis, à faire bonne chére, & à se divertir. Pyrrhus dissimula quelque tems, & quoique la suprême autorité lui eût été déférée par le peuple, il ne voulut rien faire d'abord par la force & malgré les Tarentins, jusqu'à ce qu'il eut des nouvelles que ses vaisseaux étoient sauvés, & que la plus grande partie de son armée l'eût rejoint. Alors, se voiant en état de se faire obéir, il parla & agit en maître. Il leur ôta leurs festins, leurs spectacles, & leurs assemblées de Nouvellistes. Il leur fit prendre les armes, & * recommanda à ceux qui étoient chargés de faire les levées, de choisir de beaux & grands hommes; que pour lui il se chargeoit d'en faire des soldats. Il les incorporoit dans ses troupes, pour leur ôter lieu de cabaler s'ils étoient réunis ensemble, & pour les former aux mêmes exercices. Dans les montres & les revûes il se rendit sévére & inexorable pour tous ceux qui y manquoient: de sorte qu'il y en eut plu-

* Grandes eligerent, se eos fortes redditurum. *Frontin. strateg.* IV. 1.

plusieurs, qui n'étant pas accoutumés à une discipline si exacte, quittérent la ville, traitant de servitude insuportable un état où il ne leur étoit plus permis de vivre dans les délices. AN. R. 471. Av. J. C. 281.

Toute la ville retentissoit de plaintes améres contre Pyrrhus. Dans les cercles & dans les repas on ne parloit que de la dureté tyrannique de ce Prince. De [a] jeunes Tarentins, dans la chaleur & la liberté du vin, s'étant dit confidemment tout ce qu'ils pensoient de Pyrrhus, & le lendemain se voiant trahis, & obligés de rendre compte à Pyrrhus même de leur entretien, qu'ils ne pouvoient nier ni excuser, se sauvérent par une plaisanterie qui leur vint fort à propos dans l'esprit. Car l'un d'eux prenant la parole : *Vraiment, Seigneur*, dit-il, *si notre bouteille ne nous eût manqué, nous eussions* Quintil. VI. 3.

T 5

[a] Exemplo sunt juvenes Tarentini, qui multa de Pyrrho rege securiùs inter cœnam locuti, cùm rationem facti reposcerentur, & neque negari res neque defendi posset, risu sunt & opportuno joco elapsi. Namque unus ex iis: *Imo*, inquit, *nisi lagena defecisset, occidissemus te*. Eaque urbanitate tota est invidia criminis dissoluta. *Quinct.*

Tam urbana crapulæ excusatio, tamque simplex veritatis confessio, iram regis convertit in risum. *Val. Max.* V. 1.

An. R. 471. Av. J.C. 281.

sions bien fait pis; Nous vous aurions tué.

Meurtre horrible de tous les citoiens de Rhége.

Dio & Diodor. apud Vales.

Il arriva, dans le tems dont nous parlons, un événement qui pouvoit rendre les Romains extrêmement odieux, quoiqu'ils n'y eussent aucune part. Les habitans de Rhége, ville Grecque située à l'extrêmité de l'Italie vis-à-vis de la Sicile, dont elle n'est séparée que par le détroit, effraiés par le voisinage d'un Prince aussi puissant que Pyrrhus, & par les flotes Carthaginoises qui croisoient sur ces mers, avoient eu recours aux Romains. Ceux-ci leur avoient envoié quatre mille hommes, tirés des Colonies que les Romains avoient envoiées dans la Campagnie, sous la conduite de Décius Jubellius Tribun Légionaire. Cette garnison prit bientôt les mœurs des habitans qui étoient plongés dans les plaisirs & les délices, comme toutes les autres villes de cette contrée. Elle songea aussi à prendre leur place, & à s'emparer de leur ville & de tous leurs biens: dessein cruel, que ces perfides exécutérent d'une maniére encore plus barbare, en égorgeant tous les citoiens, dont ils avoient invité les principaux à des festins, & obligeant ensuite les femmes & les filles d'épouser les meurtriers

de

de leurs maris ou de leurs péres. Un attentat si criant ne demeura pas impuni, comme on le verra dans la suite. Les guerres importantes que les Romains avoient sur les bras, les empéchérent sans doute d'en tirer dès lors une juste vengeance. Ce soin les occupoit tout entiers. Pour en sortir avec honneur, ils nommérent deux Consuls, tous deux d'une grande réputation.

An. R. 471. Av. J.C. 281.

P. Valerius Levinus.
Tiberius Coruncanius.

An. R. 472. Av. J.C. 280.

Dans le partage qu'on fit des provinces entre les Consuls, le sort fit échoir la guerre contre Pyrrhus & contre les Tarentins à Lévinus, & l'Etrurie à Coruncanius.

Bataille du Consul Lévinus contre Pyrrhus.

Lévinus partit sans perdre de tems, & alla chercher l'ennemi. Pyrrhus apprit bientôt que le Consul étoit dans la Lucanie, où il bruloit & saccageoit tout. Quoiqu'il n'eût pas encore reçu les secours de ses Alliés, comme il trouvoit très-honteux de souffrir que les ennemis s'approchassent davantage, & vinssent faire le dégât presque jusques sous ses yeux, il se mit en campagne

Zonaras. Plut. p. 392. 393.

An. R. 472. Av. J.C. 280. avec le peu de troupes qu'il avoit. Mais il envoya devant lui un Héraut aux Romains, pour leur demander s'ils ne voudroient pas, avant que de commencer la guerre, consentir à terminer à l'amiable les différens qu'ils avoient avec les Grecs d'Italie, en le prenant pour arbibitre & pour juge. Le Consul Lévinus répondit au Héraut, *Que les Romains ne prenoient point Pyrrhus pour arbitre, & ne le craignoient point pour ennemi.* La réponse est fiére.

Après que le Roi l'eut reçue, il s'avança avec ses troupes, alla camper dans la plaine qui est entre les villes de Pandosie d'Héraclée; & sur l'avis que les Romains étoient fort près de lui, & qu'ils étoient campés de l'autre côté de la riviére de Siris, il monta à cheval, & s'approcha de la rive pour reconnoitre leur situation. Quand il vit la contenance de leurs troupes, leurs gardes avancées, le bel ordre qui régnoit partout, & la bonne assiette de leur camp, il en fut surpris; & s'adressant à un de ses amis qui se trouva près de lui; (car c'est ainsi que l'on parloit dans l'antiquité, & les Rois avoient des amis:) *Mégaclès*, lui dit-il, *l'ordonnance de ces* Bar-

Barbares n'est nullement barbare; nous verrons si le reste y répondra. AN. R. 472.

Cette vûe du bon état de l'armée Romaine, & l'assurance de Lévinus qui avoit renvoié des espions surpris dans le camp, après leur avoir dit qu'il avoit un autre corps de troupes encore plus nombreux; tout cela donna de l'inquiétude à Pyrrhus. Il résolut de ne point hâter le combat, & de traîner en longueur le plus qu'il pourroit, pour laisser aux Alliés le tems d'arriver, & de joindre leurs troupes aux siennes; outre que les Romains étant en pays ennemi, un long délai pouvoit les incommoder considérablement, en leur fesant consumer leurs vivres & leurs fourages. Il se contenta donc d'envoier un gros détachement pour disputer aux Romains le passage de la riviére, supposé qu'ils osassent le tenter. AV. J.C. 280.

C'étoit un grand avantage pour Pyrrhus, dans le dessein où il étoit de différer le combat, d'avoir le Siris entre les Romains & lui. Car rien n'est plus difficile que de passer une riviére à la vûe des ennemis, & l'on ne peut guéres y réussir qu'en les trompant par des marches dérobées, & passant la riviére par des endroits qui ne sont point gardés.

Un

An. R. 472. Av. J.C. 280.

Un moien presque sûr de parer à cet inconvénient, auroit été de partager ce gros détachement dont il a été parlé, en plusieurs petits corps, & de les placer sur le rivage d'espace en espace, ensorte qu'au premier signal ils pussent se réunir. C'est à quoi l'on manqua ici, & j'ai remarqué que c'est une faute très-ordinaire. Le Consul voiant bien que Pyrrus fuioit le combat, parut se borner, en attendant qu'il pût l'y forcer, à faire le dégât des terres ennemies, & détache pour cela toute sa Cavalerie, qui ravage, sans trouver de résistance, tout le plat pays. Quand elle fut fort loin du camp, elle tourna tout d'un coup du côté de la riviére, la passa à gué, & tomba brusquement sur le détachement de Pyrrhus, qui ne s'attendant à rien moins prit la fuite, regagna avec précipitation le gros de l'armée, & laissa le passage libre au reste des troupes.

A cette nouvelle, Pyrrhus tout troublé ordonne aux Capitaines de son Infanterie de mettre promtement leurs troupes en bataille, & d'attendre ses ordres sous les armes ; & lui, avec toute sa Cavalerie qui étoit d'environ trois mille chevaux, il s'avance en diligence, espé-

espérant qu'il surprendroit encore les Romains embarrassés au passage, & dispersés çà & là sans aucun ordre. Mais quand il vit en deça de la riviére briller quantité de boucliers Romains, & leur Cavalerie marcher contre lui en belle ordonnance, alors il serra ses rangs, & commença l'attaque. On le reconnut bientôt à la beauté & à l'éclat de ses armes qui étoient très-riches, mais plus encore à son courage & à son intrépidité. Il fit connoitre par ses actions que la réputation qu'il avoit acquise n'étoit pas au-dessus de son mérite. Il se livroit au combat sans s'épargner, & renversoit tout ce qu'il trouvoit devant lui: mais il ne perdoit pas de vûe les fonctions de Général, & au milieu des plus grands dangers il conservoit tout son sang froid, donnoit ses ordres comme s'il eût été loin du péril, & couroit de tous côtés pour rétablir les affaires, & pour soutenir ceux qui étoient les plus pressés.

AN. R. 472. Av. J.C. 280.

Dans le fort de la mélée, un Cavalier Italien, la pique à la main, s'attachant à Pyrrhus seul, le suivoit partout plein d'ardeur, & régloit tous ses mouvemens sur ceux du Roi. Aiant

trou-

An. R. 472. Av. J.C. 280. trouvé un moment favorable, il lui porta un grand coup, qui ne blessa que son cheval. En même tems Léonat de Macédoine perça de sa pique le cheval du Cavalier. Les deux chevaux étant tombés, Pyrrhus fut d'abord environné d'une foule de ses amis qui l'enlevérent, & tuérent le Cavalier Italien, qui combattit avec beaucoup de courage. Cette avanture apprit à Pyrrhus à se précautionner plus qu'il ne fesoit, & à prendre garde de plus près à sa personne: devoir essentiel pour un Général, du sort de qui dépend celui de toute une armée.

Le Roi voiant sa Cavalerie qui plioit, envoia ordre à son Infanterie d'avancer, & la mit promtement en bataille. Il paroit que jusqu'ici elle n'avoit point encore agi. De plus, averti par le danger auquel il venoit d'être exposé pour s'être trop fait connoitre aux ennemis par son armure distinguée, il donna sa casaque roiale & ses armes à Mégaclès l'un de ses amis, & s'étant déguisé sous les siennes, il chargea vivement les Romains. Ceux-ci le reçurent avec beaucoup de courage. Le combat fut très opiniâtre, & la victoire lontems douteuse. On dit que les uns & les autres

plié-

pliérent jusqu'à sept fois, & revinrent autant de fois à la charge. AN. R. 472. Av.J.C. 280.

Le changement d'armes de Pyrrhus fut fait fort à propos pour lui sauver la vie: mais, d'un autre côté, il pensa lui être funeste, & lui arracher des mains la victoire. Les ennemis se jettérent en foule sur Mégaclès qu'ils prenoient pour le Roi. Un Cavalier qui le blessa, & qui le jetta par terre, après lui avoir arraché cet armet & cette casaque, poussa à toute bride vers le consul Lévinus, & les lui montra, en lui criant qu'il avoit tué Pyrrhus. Ces dépouilles étant portées dans tous les rangs comme en triomphe, remplirent toute l'armée des Romains d'une joie inexprimable. Tout y retentit de cris de victoire; & dans l'armée des Grecs ce fut une consternation générale, & un découragement universel.

Pyrrhus remporte la victoire par le moien de ses Eléphans. *Plut.* p. 394.

Pyrrhus qui s'aperçut du terrible effet de cette méprise, parcourt diligemment toutes les lignes la tête nue, tendant la main à ses soldats, & se fesant connoitre à sa voix & à son geste. Le combat étant rétabli, ce furent enfin les éléphans qui décidérent principalement du gain de la bataille. Pyrrhus

les

An. R. 472. Av. J.C. 280.

les avoit exprès réservés pour la fin. C'étoit la premiére fois que les Romains voioient de ces sortes d'animaux ; & l'on sait que [a] les choses qui frapent les sens d'une maniére subite & imprévûe, jettent le trouble & l'effroi dans l'esprit, parce qu'elles ne laissent pas le loisir de les examiner de sang froid. Leur figure extraordinaire, leur hauteur énorme, ces tours chargées de combattans qu'ils portoient sur leurs dos, tout les glaçoit de crainte. Les chevaux en étoient encore plus effraiés, & ne pouvant en souffrir l'odeur toute nouvelle pour eux, ils s'agitoient, regimboient, entraînoient leurs Cavaliers avec eux dans la fuite, ou les jettoient par terre. Ces éléphans poussés impétueusement dans les rangs des Romains, portoient par tout la terreur, & écrasoient tout ce qui se présentoit devant eux. Pyrrhus les voiant dans cet état, mena promtement contr'eux sa Cavalerie Thessalienne, acheva de les mettre en desordre, & les obligea enfin de prendre la fuite après en avoir fait un grand carnage.

On

[a] Videntur omnia repentina graviora. *Tusc.* III. 28.

On convient que Pyrrhus auroit pu les tailler entiérement en piéces, s'il les avoit poursuivis plus vivement. Mais sa coutume n'étoit pas de pousser les ennemis vaincus à toute outrance, de peur que dans un autre combat le desespoir ne leur tint lieu de courage, & ne les empéchât de fuir ou de se rendre. D'ailleurs, la nuit qui survint arréta la poursuite, & mit en sureté les fuiards.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Denys d'Halicarnasse écrit, selon Plutarque, qu'il y eut dans cette bataille près de quinze mille hommes de tués de la part des Romains, & treize mille du côté de Pyrrhus. D'autres Historiens diminuent la perte de part & d'autre. Ce qui est certain, c'est que Pyrrhus y perdit la fleur de ses troupes. Aussi, comme à son retour à Tarente on lui fesoit des complimens sur cette victoire: *Je suis perdu sans ressource*, dit-il, *si j'en remporte encore une pareille*. Le lendemain, comme il considéroit sur le champ de bataille les corps des Romains qu'il avoit donné ordre qu'on enterrât pour se faire une réputation de bonté & de clémence, étonné de voir qu'ils avoient tous le visage tourné vers l'ennemi, & étoient

morts

AN. R. 472. Av. J.C. 280. morts de blessures glorieuses, il s'écria : *O qu'il me seroit facile, avec de tels soldats, de faire la conquête du Monde !* Il fit ce qu'il put pour engager ceux qu'il avoit fait prisonniers à prendre parti dans ses troupes. Il n'y put réussir : mais il ne les en estima pas moins, & il les traita avec une humanité singuliére, défendant qu'on les mit dans les chaines, ou qu'on exerçat sur eux les autres duretés auxquelles sont exposés d'ordinaire les prisonniers.

Pyrrhus s'empara du camp des Romains qu'il trouva abandonné, retira plusieurs villes de leur alliance, ravagea les terres des peuples qui leur demeurérent fidéles, & s'approcha de Rome jusqu'à trois cens stades, c'est-à-dire jusqu'à quinze lieues.

Les Lucaniens & les Samnites l'aiant joint après le combat, il leur fit de vifs reproches sur leur retardement. Mais on voioit bien à son air que dans le fond il étoit ravi d'avoir défait avec ses seules troupes & celles des Tarentins, sans le secours des Alliés, cette armée de Romains si nombreuse & si aguerrie.

Pendant que Pyrrhus travailloit à tirer

tirer de ſa victoire tous les avantages qu'il pouvoit en eſpérer, Lévinus de ſon côté ſongeoit à ſe mettre en état de réparer au plutôt la perte qu'il venoit de faire. Il viſitoit les bleſſés, & en prenoit un ſoin particulier. Il ramaſſoit ceux que la fuite avoit diſperſés. Il conſoloit tous les ſoldats, en louant le courage qu'ils avoient fait paroitre dans l'action; attribuant leur défaite uniquement à des eſpéces de monſtres inconnus, contre l'attaque deſquels ils n'avoient pas pu ſe préparer; enfin en leur faiſant eſpérer de rendre courte la joie des ennemis, & de laver bientôt dans leur ſang la tache du dernier combat, où du reſte la perte avoit été égale des deux côtés.

AN. R. 472. AV J.C. 280.

La nouvelle de cette défaite affligea Rome, mais n'abbattit point ſon courage. Quelques-uns, dans le Sénat, en rejettoient la cauſe ſur le Conſul. Fabricius dit *qu'il ne comptoit pas que les Romains euſſent été vaincus par les Epirotes, mais Lévinus par Pyrrhus.* Bien loin pourtant qu'on ſongeât à le rappeller, il fut ordonné qu'on lui enverroit au plutôt de nouvelles troupes. Les levées ſe firent avec un empreſ-

On envoie de nouvelles troupes à Lévinus.

Plut. p. 394.

An R. 472. Av. J.C. 280.

preſſement incroiable, & le nombre des deux Légions fut bientôt rempli. Elles partirent ſans perdre de tems.

Le Conſul, encouragé par un renfort ſi conſidérable, ſuivoit Pyrrhus à la piſte, & ne perdant aucune occaſion de harceller ſon arriére-garde, il incommodoit fort ſon armée. Aiant appris que ce Prince ſongeoit à ſe rendre maître de Capoue, il le prévint par une marche forcée, & lui ôta tout moien de mettre ſon deſſein à exécution. Pyrrhus tourna ſes vûes ſur Néapolis. Mais voiant ſes eſpérances fruſtrées pareillement de ce côté-là, il chercha à ſe conſoler & à ſe dédommager par une entrepriſe infiniment au-deſſus de toutes les autres : ce fut d'aller attaquer Rome même. Et il ne perdit point de tems. Aiant pris en paſſant Frégelles, & traverſé les terres d'Anagnie & des Herniques, il étoit déja arrivé à Préneſte, qui n'étoit qu'à vingt milles, c'eſt-à-dire à ſept lieues à peu près de Rome. On n'y prit point l'allarme. Les Magiſtrats avoient dès auparavant pourvû à la ſureté de la Ville. Mais un autre renfort plus conſidérable lui ſurvint

Pyrrhus s'approche de Rome: il eſt obligé de retourner ſur ſes pas.

fort

fort à propos, & la mit dans une pleine sécurité. Coruncanius l'autre Consul, après avoir pacifié l'Etrurie, avoit été rappellé au secours de sa patrie, & il étoit tout près de Rome avec son armée victorieuse. Pyrrhus aiant tenté inutilement de soulever les Etrusques, & se voiant entre deux armées Consulaires, sentit bien qu'il n'y avoit point de sureté pour lui, & rebroussant chemin rapidement, il retourna dans la Campanie.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Cette expédition du Roi des Epirotes peut nous servir comme d'un léger craion, pour nous donner quelque idée de son génie & de son caractére. On ne peut nier qu'il n'eut de grandes qualités: une noblesse & une grandeur d'ame véritablement roiales, une attention particuliére à s'attacher des gens de mérite en tout genre, un courage, une hardiesse, une intrépidité que rien n'étonnoit, & qui lui laissoient pourtant, comme nous l'avons déja remarqué, toute sa tête & toute sa présence d'esprit dans les plus grands périls, & dans le feu même le plus vif de la mélée. Il passoit sans contredit pour le plus habile des Capitaines de son tems dans ce qui regarde la maniére de ranger une armée

Caractére de Pyrrhus.

An. R. 472. Av. J.C. 280. mée en bataille, l'art des campemens, l'adresse à bien prendre ses postes, enfin dans tout ce qui a raport à la science & à la discipline militaire. Mais c'étoit un Prince d'une légéreté inconcevable; livré à son imagination; plein de projets; toujours prêt à former de nouvelles entreprises, & prêt aussi à les quitter; ne manquant jamais de se flater d'un heureux succès, sans que l'expérience du passé le rendît plus précautionné pour l'avenir; &, pour tout dire en un mot, le jouet perpétuel d'une ambition inquiéte, qui l'entraînoit de projet en projet, de contrée en contrée, en lui montrant toujours un phantôme de grandeur & de puissance, qu'*il se* croioit prêt à chaque moment de saisir, mais qui lui échapoit toujours, sans jamais pourtant le détromper, ni le rebuter.

Quand Pyrrhus, de retour en Campanie, vit le Consul Lévinus à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse qu'elle n'étoit avant sa défaite, sa surprise fut extrême. Il avoit songé à lui livrer dès lors une seconde bataille: mais la vûe des troupes ennemies si

consi-

considérablement augmentées le fit changer de dessein. Il reprit le chemin de Tarente.

An. R. 472. Av. J.C. 280.

Cependant on délibéra dans le Sénat sur le parti qu'il faloit prendre par raport aux soldats qui avoient été faits prisonniers dans le dernier combat. C'étoit une maxime de politique à Rome, à laquelle on ne donna point d'atteinte dans les tems même les plus fâcheux, comme on le verra après la bataille de Cannes, de ne point racheter les soldats qui s'étoient rendus aux ennemis par lâcheté. Mais ici le cas étoit différent. La plupart des prisonniers dont il s'agit étoient des Cavaliers qui avoient donné dans le combat des preuves d'une bravoure extrême, mais que leurs chevaux, effraiés par la vûe, le bruit, & l'odeur extraordinaire des éléphans, avoient jetté par terre, & mis hors de défense. Il fut donc conclu qu'on les racheteroit, & l'on nomma à cet effet pour Députés trois des principaux du Sénat, P. Cornélius Dolabella célébre par la défaite des Sénonois, C. Fabricius Luscinus, & Q. Æmilius Papus, qui avoient été Consuls ensemble deux ans auparavant.

Rome envoie à Pyrrhus des Ambassadeurs au sujet des prisonniers.

Plut. p. 395.



An. R. 472. Av. J.C. 280. *Plut.* 395-397. *Dionys. Halicarn. Excerpt. Legat. pag.* 744-748.

Pyrrhus, informé qu'on lui avoit député des hommes de cette importance, crut qu'ils venoient sans doute pour traiter de paix ; & il la souhaitoit extrêmement. Il envoia par honneur au-devant d'eux jusqu'aux frontiéres du pays des Tarentins un détachement assez considérable pour leur servir d'escorte ; & quand il sut qu'ils approchoient, il alla lui-même en personne jusques hors les portes de la ville avec une Cavalerie lestement équipée, & les conduisit dans son palais, où ils furent traités avec toute la distinction & toute la magnificence possibles. Après les complimens ordinaires, ils exposérent au Roi le sujet de leur Députation, & lui dirent qu'ils venoient pour traiter du rachat des prisonniers, soit en paiant une certaine somme par tête, soit par voie d'échange.

Pyrrhus avoit coutume de ne conclure aucune affaire importante, sans l'avoir auparavant communiquée à son Conseil. Il l'assembla donc en cette occasion. Milon fut d'avis »de ne point »rendre les prisonniers, de tirer de la »victoire qu'on avoit remportée tout »le fruit qu'on avoit lieu d'en atten-

»dre,

»dre, & de ne point poser les armes An. R.
»que les Romains ne fussent entiére- 472.
»ment domtés & assujettis.» Cinéas Av. J.C.
pensa bien diversement. *Grand Roi,* dit- 280.
il en s'adressant à Pyrrhus, *c'est mal connoitre les Romains, que de se flater que l'échec qu'ils ont reçu les ait rendu plus timides & plus traitables. Ils ne font jamais paroitre plus de fermeté & de grandeur d'ame que dans l'adversité. Le meilleur conseil donc que je pense pouvoir vous donner, c'est de faire usage ici de votre générosité ordinaire, de leur rendre leurs prisonniers sans rançon; puis de leur envoier au plutôt des Ambassadeurs avec de magnifiques présens, pour traiter avec eux de la paix. Vous la pouvez faire maintenant avec honneur, & à des conditions avantageuses. Mais, Seigneur, permettez-moi de vous le dire, vous êtes homme, & les choses peuvent changer: ne laissez point échaper une occasion si favorable, & peut-être unique.* Tout le Conseil applaudit à un avis si sage, & le Roi s'y rendit.

Il fit entrer les députés, & leur dit: Au lieu
Vous me demandez, Romains, de vous d'un sim-
renvoier vos prisonniers. Mais ce seroit ple é-
vous mettre en main des armes contre change le Roi

An. R. 472. Av. J.C. 280.

moi-même, que de vous rendre de si braves soldats. Il est une autre voie plus courte & plus sûre: c'est de faire ensemble une bonne paix. Alors je vous les renvoie tous sans rançon. Je ne souhaite rien plus que de faire alliance & amitié avec un peuple si digne d'estime & de respect. Il parla ainsi en commun aux Députés: puis il tira à part Fabricius, pour s'entretenir avec lui à loisir & librement.

propose de faire la paix.

Entretien particulier du Roi avec Fabricius.

Quand ils furent seuls, le Roi lui parla de la sorte. *Sur le récit qu'on m'a fait de vos grandes qualités, Fabricius, je desire extrêmement de vous avoir pour ami. J'apprens que vous êtes un grand Capitaine; que la justice & la tempérance sont votre caractére; & que vous passez pour un homme accompli dans toutes les vertus. Mais je sai aussi que vous êtes sans biens, & qu'en cela seul la Fortune vous a mal partagé, en vous réduisant pour les commodités de la vie à l'état des plus pauvres Sénateurs. Pour suppléer à ce qui vous manque de ce côté-là, je suis prêt à vous donner autant d'or & d'argent qu'il en faut pour vous mettre au dessus des plus opulens de Rome. Ne croiez pas que je m'imagine vous faire en cela une grace: c'est moi qui la recevrai, si vous daignez accepter mes offres.*

JE SUIS PERSUADÉ QU'IL N'EST POINT DE DÉPENSE QUI FASSE PLUS D'HONNEUR A UN PRINCE, QUE DE SOULAGER LES GRANDS HOMMES QUI SONT REDUITS PAR LA PAUVRETÉ A UN ÉTAT INDIGNE DE LEUR VERTU, ET QUE C'EST LA LE PLUS NOBLE EMPLOI QU'UN ROI PUISSE FAIRE DE SES RICHESSES. AN. R. 472. AV. J.C. 280. *Au reste je suis bien éloigné d'exiger de vous pour reconnoissance aucun service injuste & capable de vous deshonorer. Ce que je vous demande ne peut que vous faire honneur, & augmenter votre pouvoir dans votre patrie. Je vous conjure d'abord de m'aider de tout votre crédit à fairer entrer votre Sénat dans mes vûes, que je croi justes & raisonnables. Représentez-lui, je vous prie, que j'ai donné ma parole de secourir les Tarentins & les autres Grecs qui habitent cette côte de l'Italie, & que je ne puis en honneur les abandonner, sur tout me trouvant à la tête d'une puissante armée qui m'a déja fait gagner une bataille. Cependant il m'est survenu quelques affaires pressantes qui me rappellent dans mes Etats; & c'est ce qui me fait desirer encore plus ardemment la paix. J'ai peine, d'ailleurs, à soutenir le personnage que je fais ici, & à me voir obligé de regarder comme*

An. R. 472. Av.J.C. 280.

ennemi un peuple si digne d'être aimé. Qu'il change cette qualité en celle d'ami. Il trouvera en moi un fidéle Allié. Que si ma qualité de Roi me rend suspect au Sénat, parce que plusieurs qui portent ce nom n'ont pas fait difficulté de violer ouvertement la foi des Traités & des Alliances, devenez vous-même mon garant, & joignez-vous à moi pour m'aider de vos conseils dans toutes mes entreprises, & pour commander mes armées sous moi. J'ai besoin d'un homme vertueux, & d'un ami fidéle: vous, de vôtre côté, vous avez besoin d'un Prince qui par ses libéralités vous mette en état de donner un plus grand champ à votre inclination bienfesante. Ne refusons point de nous aider l'un l'autre, & de nous prêter un mutuel secours.

Pyrrhus aiant ainsi parlé, Fabricius, après un moment de silence, lui répondit en ces termes. *Puisque vous êtes déja prévenu d'une idée si avantageuse en ma faveur, soit par raport à ma conduite personnelle, soit par raport à l'administration des affaires publiques, il est inutile que je vous en parle. A l'égard de ma pauvreté, vous me paroissez aussi la connoitre assez, pour que je ne sois point obligé de vous dire que je n'ai ni argent que je fasse profiter, ni esclaves qui me*

produisent des revenus : que tout mon bien consiste dans une maison de peu d'apparence, & dans un petit champ qui fournit à mon entretien. Si vous croiez néanmoins que la pauvreté rende ma condition inférieure à celle de tout autre Romain, & que remplissant les devoirs d'un honnête homme je sois moins considéré, parce que je ne suis pas du nombre des riches : permettez-moi de vous dire que l'idée que vous avez de moi n'est pas juste & vous trompe, soit qu'on vous ait inspiré ces sentimens, soit que vous en jugiez ainsi par vous-même. Si je ne posséde pas de grands biens, je n'ai jamais cru, & ne croi pas encore, que mon indigence m'ait jamais fait aucun tort, ni dans les fonctions publiques, ni dans ma vie privée.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Ma patrie, à cause de ma pauvreté, m'a-t-elle jamais éloigné de ces glorieux emplois qui sont le plus noble objet de l'émulation de tous les grands cœurs ? Je suis revêtu des plus grandes dignités. On me met à la tête des plus illustres Ambassades. On me confie les plus saintes fonctions du culte divin. Quand il s'agit de délibérer sur les affaires les plus importantes, je tiens mon rang dans les conseils, & j'y donne mon avis. Je marche de pair avec

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

les plus riches & les plus puissans ; & si j'ai à me plaindre, c'est d'être trop loué & trop honoré. Pour remplir tous ces emplois, je ne dépense rien du mien, non plus que tous les autres Romains. Rome ne ruine point ses citoiens en les élevant à la magistrature. C'est elle qui donne tous les secours nécessaires à ceux qui sont dans les charges, & qui les leur fournit avec libéralité & magnificence. Car [a] *il n'en est pas de notre ville comme de beaucoup d'autres, où le public est très-pauvre, tandis que les particuliers possédent des richesses immenses. Nous sommes tous riches, dès que la République l'est, parce qu'elle l'est pour nous. En admettant également aux emplois publics le riche & le pauvre selon qu'elle les en juge dignes, elle égale tous ses citoiens, & ne reconnoit entr'eux d'autre différence que celle du mérite & de la vertu.*

Pour ce qui regarde mes affaires particuliéres, loin de plaindre mon sort, je m'estime le plus heureux de tous les hommes lorsque je me compare aux riches, & je sens en moi-même dans cet état une sorte de complaisance, & même de fierté. Mon petit

[a] Privatus illis census erat brevis,
Commune magnum. *Horat.*

petit champ, quelque maigre qu'il ſoit, me fournit tout ce qui m'eſt néceſſaire, pourvû que j'aie ſoin de le bien cultiver, & d'en conſerver les fruits. M'en faut-il davantage? Tout aliment m'eſt agréable, quand il eſt aſſaiſonné par la faim. Je boi avec délices, quand j'ai grande ſoif. Je goute toute la douceur du ſommeil, quand j'ai bien fatigué. Je me contente d'un habit qui me mette à couvert des rigueurs du froid: & entre tous les meubles qui peuvent ſervir à un même uſage, le plus vil eſt celui qui m'accommode le mieux. Je ſerois déraiſonnable & injuſte, ſi j'accuſois la fortune. Elle me fournit tout ce que demande la nature. Quant au ſuperflu, elle ne me l'a point donné: mais en même tems j'ai appris à ne le pas deſirer. C'eſt une grande richeſſe, que d'avoir peu de beſoin. De quoi puis-je donc me plaindre? Il eſt vrai que faute de cette abondance, je me voi hors d'état de ſoulager ceux qui ſont dans le beſoin: avantage unique qu'on pourroit envier aux riches. Mais, du moment que je fais part & à la République & à mes amis du peu que je poſſéde, que je rends à mes citoiens tous les ſervices dont je ſuis capable, & qu'enfin je fais tout ce qui dépend de moi, que dois-je

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

me reprocher ? Jamais la pensée de m'enrichir ne m'est venue dans l'esprit. Emploié depuis lontems dans l'administration de la République, j'ai eu mille occasions d'amasser de grandes sommes d'argent sans aucun reproche. En peut-on desirer une plus favorable que celle qui se présenta il y a quelques années ? Revêtu de la dignité Consulaire je fus envoié contre les Samnites, les Lucaniens, les Brutiens à la tête d'une nombreuse armée. Je ravageai une grande étendue de pays, je vainquis l'ennemi dans plusieurs batailles, j'emportai d'assaut plusieurs villes pleines de butin & d'opulence, j'enrichis toute l'armée de leurs dépouilles, je dédommageai chaque citoien de ce qu'il avoit fourni pour les frais de la guerre, & aiant reçu l'honneur du triomphe je mis encore quatre cens talens dans le trésor public. Après avoir négligé un butin si considérable dont je pouvois prendre tout ce que j'aurois voulu, après avoir méprisé des richesses si justement acquises, & sacrifié à l'amour de la gloire les dépouilles de l'ennemi, à l'exemple de Valérius Publicola, & de plusieurs autres grands personnages qui par leur généreux desintéressement ont porté si haut la puissance de Rome; me conviendroit-il

Quatre cens mille écus.

d'ac-

d'accepter l'or & l'argent que vous m'of-frez? Quelle idée auroit-on de moi? Quel exemple donnerois-je à mes citoiens? De retour à Rome comment soutiendrois-je leurs reproches, & même leur vûe seule? Nos Censeurs, ces Magistrats préposés à veiller sur la discipline & sur les mœurs, ne m'obligeroient-ils pas de rendre compte devant tout le monde des présens que vous voulez me faire accepter? Vous garderez, s'il vous plait, vos richesses; & moi, ma pauvreté & ma réputation. An. R. 472. Av. J.C. 280.

Je croi bien que Denys d'Halicarnasse a prété ces discours à Pyrrhus & à Fabricius: mais il n'a fait qu'exprimer & mettre dans un plus grand jour leurs sentimens, sur tout du dernier. Car tel étoit le caractére des Romains dans ces beaux siécles de la République. [a] Fabricius étoit véritablement persuadé qu'il y avoit plus de gloire & de grandeur à pouvoir mépriser tout l'or du Roi, qu'à régner.

Combien sommes-nous éloignés de ces nobles sentimens? Ce seroit [b] grossié-

[a] Fabricius Pyrrhi regis aurum repulit, majusque regno judicavit regias opes posse contemnere. *Senec. Epist.* 120.

[b] Jam rusticitatis & miseriae est, velle quantum satis est. *Senec. Epist.* 90.

An. R. 472. Av. J. C. 280.

fiéreté & rusticité selon nous, ce seroit se réduire soi-même à un état de bassesse & de misére, que de se contenter de si peu, & de ne porter pas même ses desirs au dela du plus simple nécessaire. L'ignorance [a] où nous sommes de la vraie grandeur, fait que nous ne trouvons rien de grand que dans le luxe & dans les richesses. Ces illustres Romains réservoient toute leur estime & leur admiration aux actions vertueuses.

Le lendemain Pyrrhus voulut surprendre l'Ambassadeur Romain qui n'avoit jamais vu d'éléphant, & voir s'il étoit aussi intrépide que desintéressé. Et parce que c'est dans les premiers mouvemens de la surprise que la constance ou la foiblesse paroit principalement, il ordonna au Capitaine de ses éléphans d'en armer le plus grand, de le mener dans le lieu où il devoit être en conversation avec Fabricius, & de le tenir là derriére une tapisserie pour le faire paroitre quand il l'ordonneroit. Cela étant exécuté, & le signal donné, on retira la tapisserie, & cet animal énorme parut tout à coup, levant

[a] Profectò omnes mortales in admirationem sui raperet, (*il parle de la sagesse*) relictis his quæ nunc magna, magnorum ignorantia, credimus. *Id. Epist.* 87.

levant ſa trompe ſur la tête de Fabricius, & jettant un cri horrible & épouvantable. Fabricius s'étant tourné tranquillement, ſans témoigner ni ſurpriſe ni crainte, dit à Pyrrhus en ſouriant: *Ni vôtre or ne m'émut hier, ni vôtre éléphant ne m'étonne aujourdhui.*

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Repas donné aux Ambaſſadeurs.

Le ſoir, quand on fut à table, on parla de beaucoup de choſes : on s'entretint des affaires de la Gréce : on fit paſſer en revûe les différentes ſectes des Philoſophes. Cinéas inſiſta particuliérement ſur Epicure, & détailla ce que les Epicuriens penſent des dieux, & de l'éloignement que le ſage, ſelon eux, doit avoir de l'adminiſtration des affaires publiques, & du gouvernement des Etats. Il dit »qu'ils feſoient conſiſter la derniére fin »& le ſouverain bien de l'homme dans »la volupté; qu'ils fuioient les dignités & »les charges comme la ruine & le poiſon »de cete douce indolence, dans laquelle »ils feſoient conſiſter le bonheur; qu'ils »ne donnoient à la Divinité ni amour, »ni haine, ni colére; qu'ils ſoutenoient »qu'elle ne prenoit aucun ſoin des hom»mes, & qu'ils la releguoient dans une vie »tranquille, où elle paſſoit tous les ſié»cles ſans affaires, & plongée dans tou-

AN. R. 472. AV. J. C. 280.

»tes sortes de délices & de voluptés.« Il y a bien de l'apparence que la vie molle & voluptueuse des Tarentins donna lieu à cet entretien. Pendant [a] que Cinéas parloit encore, Fabricius, pour qui cette doctrine étoit toute nouvelle, & qui ne concevoit pas comment un homme qui débitoit de telles maximes osoit se donner pour sage, & cela dans la ville la plus remplie de science & d'esprit, s'écria de toute sa force : *O grand Hercule, puissent les Samnites & Pyrrhus suivre cette doctrine pendant qu'ils feront la guerre aux Romains !*

Qui se sapientem profiteretur.

Qui de nous, à juger des mœurs anciennes par les nôtres, s'attendroit à voir rouler les propos de table parmi de grands guerriers, non seulement sur des affaires de politique, mais sur des matiéres de

[a] Sæpe audivi à majoribus natu... mirari solitum C. Fabricium, quòd cùm apud regem Pyrrhum legatus esset, audisset à Thessalo Cynea, esse quemdam Athenis qui se sapientem profiteretur: eumque dicere omnia quæ faceremus ad voluptatem esse referenda. Quod ex eo audientes M. Curium & T. Coruncanium optare solitos, ut id Samnitibus ipsique Pyrrho persuaderetur, quo faciliùs vinci possent, cùm se voluptatibus dedidissent. *Sic. de Senect.* 43.

de ſcience & de morale ? De tels entretiens, aſſaiſonnés de réflexions & de reparties ſpirituelles, ne valent-ils pas bien des converſations, qui ſouvent, depuis le commencement du repas juſqu'à la fin, ſans beaucoup de dépenſe d'eſprit, ſe paſſent preſque à louer, à exalter, par des exclamations dignes d'Epicuriens, la bonté des mêts, la fineſſe des ragoûts, l'excellence des vins & des liqueurs ? AN. R. 472. AV. J.C. 280.

Pyrrhus, admirant la grandeur d'ame de l'Ambaſſadeur Romain, & charmé de ſa prudence & de ſa ſageſſe, deſira encore avec plus de paſſion de faire amitié & alliance avec ſa République, au lieu de lui faire la guerre. Et le prenant en particulier il le conjura encore une fois de vouloir bien, après qu'il auroit moienné un accommodement entre les deux Etats, s'attacher à lui, & vivre dans ſa Cour, où il auroit la premiére place parmi tous ſes amis & tous ſes Capitaines. *Je ne vous le conſeillerois pas*, repartit Fabricius en lui parlant à l'oreille, & en ſouriant. *Vous entendez peu vos intérêts. Car, ceux qui vous honorent & qui vous admirent préſentement, s'ils m'avoient une fois connu, m'aimeroient mieux pour leur Roi que vous.* Le Prince loin

Retour des Ambaſſadeurs à Rome.

de

An. R. 472. Av. J.C. 280.

de se fâcher de cette réponse, n'en fit que rire, & l'en considéra encore davantage. Il lui confia deux cens des prisonniers, à condition que, si le Sénat ne vouloit pas lui accorder la paix, ils lui seroient renvoiés. Il permit même aux autres qui voudroient aller embrasser leurs parens & leurs amis, & célébrer avec eux la fête des saturnales, de les suivre aux mêmes conditions.

Pyrrhus envoye à Rome Cinéas pour traiter de la paix.

Quelques jours après le départ des Ambassadeurs Romains, Pyrrhus fit partir les siens. Ils avoient à leur tête Cinéas. Nous avons dit que c'étoit son Conseil, & son homme de confiance. Il en fesoit grand cas connoissant tout son mérite, & disoit souvent *qu'il avoit gagné plus de villes par l'éloquence de Cinéas, que par ses propres armes*. Cinéas arriva à Rome avec un équipage magnifique, & il y fut reçu & traité avec une distinction particuliére. Il s'aboucha avec les premiers de la ville, & leur envoia à tous, & à leurs femmes, des présent de la part du Roi. Il n'y en eut pas un seul qui les reçût. Ils répondirent tous, & leurs femmes de même, que quand Pyrrhus seroit devenu par un Traité solennel ami & allié de Rome, il au-

roit

roit tout lieu d'être content de chacun des Romains.

An. R. 472. Av. J.C. 280.

Dans le peu de séjour qu'il fit à Rome, il eut grand soin, en homme sensé & en habile négociateur, de s'informer des mœurs & des coutumes des Romains, & sur tout du caractére de ceux qui parmi eux avoient le plus de crédit & de réputation; d'examiner leur conduite tant publique que particuliére; d'étudier la forme de leur gouvernement; & de s'informer, dans le plus grand détail qu'il put, des forces & des revenus de la République.

Le Sénat délibére sur les offres de Pyrrhus.

Quand Cinéas eut été introduit dans le Sénat, il exposa les propositions de son Maître, qui offroit de rendre sans rançon aux Romains leurs prisonniers, qui promettoit de leur aider à conquerir toute l'Italie, & qui ne demandoit autre chose que leur amitié, & une entiére sureté pour les Tarentins. Il ne manqua pas de faire usage de toute son éloquence dans une occasion si importante, pour marquer le desir vif & sincére que témoignoit Pyrrhus de faire alliance avec une République si puissante & si remplie de grands hommes; & en même tems pour mettre dans tout leur jour les raisons

An R. 472. Av.J.C. 280. raiſons preſſantes qui l'obligeoient de s'intéreſſer, comme il feſoit, pour les habitans de Tarente.

Pluſieurs, dans le Sénat, touchés par le diſcours de Cinéas, paroiſſoient incliner à faire la paix avec Pyrrhus, la regardant comme néceſſaire, ou du moins comme fort avantageuſe à l'Etat: & cette penſée n'étoit point ſans fondement ni ſans raiſon. Les Romains venoient d'être vaincus dans une grande bataille : ils étoient à la veille d'en livrer une ſeconde. On avoit tout lieu de craindre, les forces de Pyrrhus étant conſidérablement augmentées par la jonction de pluſieurs peuples d'Italie ſes confédérés. C'étoit le Vainqueur lui-même qui demandoit la paix avec autant d'empreſſement, que s'il avoit été vaincu: & par conſéquent l'honneur de Rome étoit à couvert. La délibération dura pluſieurs jours; & comme rien ne tranſpiroit au-dehors, elle tenoit Cinéas dans une grande inquiétude.

Appius Claudius empêche que la paix ne ſoit conclue.

Le courage des Romains eut beſoin, dans ces circonſtances, d'être ranimé par le célébre Appius Claudius, Sénateur illuſtre, que ſon grand âge, & la perte de la vûe, avoient obligé de ſe retirer des affaires, & de

ſe renfermer dans ſa maiſon, qui étoit AN. R. 472. Av. J.C. 280.
pour lui une petite République. Il[a] avoit quatre fils hommes faits, & cinq filles, ſans compter un grand nombre de Cliens qui étoient ſous ſa protection. Tout aveugle & avancé en âge qu'il étoit, il gouvernoit cette nombreuſe famille avec un ordre merveilleux. Il avoit toujours l'eſprit tendu comme un arc, ne ſe laiſſoit point abattre par la vieilleſſe, & ne s'abandonnoit point à une molle langueur. Il étoit craint par ſes domeſtiques, reſpecté par ſes enfans, chéri de tout le monde. Il avoit ſû ſe conſerver dans ſa maiſon toute l'autorité du commandement : elle étoit regardée comme une école de vertu & d'amour de la patrie, où les régles & les coutumes anciennes étoient religieuſement obſervées.

Tel étoit Appius. Sur[b] le bruit ſourd qui

[a] Quatuor robuſtos filios, quinque filias, tantam domum, tantas clientelas Appius regebat & ſenex, & cæcus. Intentum enim animum, tanquam arcum, habebat; nec langueſcens ſuccumbebat ſenectuti. Tenebat non modò auctoritatem, ſed etiam imperium in ſuos. Metuebant eum ſervi, verebantur liberi, carum omnes habebant. Vigebat in illa domo patrius mos, & diſciplina. *Cic. de Senect.* 37.

[b] Ad Appii Claudii ſenectutem accedebat etiam ut cæcus eſſet. Tamen is, cùm ſententia Senatûs inclinaret

An. R. 472. Av. J.C. 280. qui couroit dans la ville, que le Sénat étoit diſpoſé à accepter les offres de Pyrrhus, il ſe fit porter dans l'Aſſemblée, où l'on garda un profond ſilence dès qu'on le vit paroitre. Là, ce vénérable Vieillard, à qui le zêle pour l'honneur de ſa patrie ſembloit avoir rendu toute ſon ancienne vigueur, montra par des raiſons également fortes & ſenſibles qu'on alloit détruire par un honteux Traité toute la gloire que Rome juſques-là s'étoit acquiſe. Puis, transporté d'une noble indignation: *Que ſont donc devenus*, leur dit-il, *ces diſcours ſi fiers que vous teniez, & qui ont retenti par toute la terre, que ſi cet Alexandre le Grand étoit venu en Italie du tems de notre jeuneſſe, & de la vigueur de l'âge de nos péres, il n'auroit point acquis la réputation d'invincible; mais que par ſa fuite, ou par ſa mort, il auroit ajouté un nouveau luſtre à la gloire de Rome? Quoi! vous tremblez maintenant au ſeul nom d'un Pyrrhus, qui a* Ptolomée. *paſſé ſa vie à faire la cour à un des Gardes*

ad pacem, & fœdus faciendum cum Pyrrho, non dubitavit dicere illa quæ verſibus perſecutus eſt Ennius:

Quò vobis mentes, rectæ quæ ſtare ſolebant
Antehac, dementes ſe ſe flexere viai?

Cic. de Seneſt. 16.

des de ce même Alexandre; qui erre comme un avanturier de contrée en contrée, pour fuir les ennemis qu'il a dans son pays; & qui a l'insolence de vous promettre la conquête de l'Italie avec ces mêmes troupes, qui n'ont pu le mettre en état de conserver une petite partie de la Macédoine? Il dit beaucoup d'autres choses pareilles, qui ranimérent la générosité Romaine, & dissipérent toutes les craintes du Sénat.

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

[a] Caton, ou plutôt Cicéron, emploie cet exemple d'Appius, pour montrer que le grand âge ne met point les vieillards hors d'état d'être utiles à leur patrie. Ce n'est point par la force ni par l'agilité du corps, que se font les grandes affaires, mais par le bon sens, par la droite raison, par de sages conseils fondés sur une longue expérience: avantages

[a] Nihil afferunt, qui in re gerenda versari senectutem negant, similesque sunt, ut si qui gubernatorem in navigando agere nihil dicant, cùm alii malos scandant, alii per foros cursitent, alii sentinam exhauriant: ille autem clavum tenens sedeat in puppi quietus. Non faciat ea quæ juvenes: at verò multo majora & meliora facit. Non viribus.. aut celeritate corporis res magnæ geruntur, sed consilio, auctoritate, & sententia: quibus non modò non orbari, sed etiam augeri senectus solet. *Cic. de Senect.* 17.

An. R. 472. Av. J.C. 280.

tages que la vieillesse augmente & fortifie, loin d'y donner aucune atteinte. A qui doit-on la bonne conduite d'un vaisseau? est-ce aux mousses qui courent, qui montent, qui descendent, & sont toujours en mouvement; ou à l'habileté du Pilote, qui tranquille sur son siége manie le gouvernail? C'est ce que fit Appius dans l'occasion dont il s'agit. Son autorité entraîna tout le Sénat.

Fiére & noble réponse du Sénat.

D'un commun accord & d'une voix unanime on fit cette réponse à Cinéas: *Que Pyrrhus commençât par sortir de l'Italie. Qu'alors, s'il vouloit, il envoiât demander la paix. Mais, que tant qu'il seroit en armes dans leur pays, les Romains lui feroient la guerre de toutes leurs forces, quand même il auroit battu mille Lévinus.*

Voila de ces grands traits qui caractérisent le Peuple Romain, & de ces grands principes de politique, qui l'ont élevé à un si haut point de réputation & de puissance; *De ne céder jamais à l'ennemi dans l'adversité, & de faire paroitre alors plus de courage & de fierté que jamais!*

Retour de Cinéas à Tarente.

Cinéas avoit reçu ordre de sortir de Rome ce jour-là même, & il le fit.

La

La Réponse du Sénat jetta Pyrrhus dans une étrange surprise. Une fermeté si étonnante, & à laquelle il étoit bien éloigné de s'attendre, lui montra qu'il connoissoit mal le Peuple Romain, & qu'on lui en avoit donné une fausse idée, en le flatant que sa défaite l'avoit entiérement découragé. Comme il demandoit à Cinéas ce qu'il avoit pensé du Sénat & de Rome dans le séjour qu'il y avoit fait, ce sage Ministre, qui n'étoit point accoutumé à flater, & qui avoit le bonheur d'avoir affaire à un maître qui ne demandoit point à l'être, lui répondit: *Que la Ville lui avoit paru un temple, & le Sénat une assemblée de Rois.* Noble & juste idée de l'une & de l'autre! tant les dieux étoient généralement respectés dans Rome, & tant les délibérations de cet auguste Corps avoient de dignité & de grandeur. Et sur la quantité d'habitans dont il avoit vû leurs villes & leurs campagnes peuplées, Cinéas lui dit, *Qu'il craignoit beaucoup que Pyrrhus ne combattît contre une Hydre de Lerne, capable de s'accroitre & de se multiplier par ses propres pertes.*

AN. R. 472. AV. J.C. 280.

§. IV.

§. IV.

Dénombrement des citoiens de Rome. Seconde bataille contre Pyrrhus près d'Asculum. Fabricius Consul avertit Pyrrhus que son médecin veut l'empoisonner. Pyrrhus passe en Sicile au secours des Syracusains contre les Carthaginois. Ceux-ci renouvellent le Traité avec les Romains. Téméraire entreprise des nouveaux Consuls. Rufinus prend Crotone & Locres. Pyrrhus quitte la Sicile, & revient en Italie. Citoien puni pour avoir refusé de s'enrôler. Troisiéme & dernier combat contre Pyrrhus : victoire remportée par Curius. Célébre triomphe de ce Consul. Pyrrhus trompe ses Alliés, & se dérobe de l'Italie. Censure remarquable par de grands traits de sévérité.

An. R. 472. Av. J.C. 280. Dénombrement des citoiens de Rome.

CETTE ANNE'E la clôture du Dénombrement se fit par un Censeur de race Plébeïenne pour la premiére fois. On compta deux cens soixante & dix-huit mille deux cens vingt-deux citoiens. Cette cérémonie se fesoit avec pompe & religion. Le ministre en étoit l'un des

des Censeurs, pour qui c'étoit une pré- AN. R. 472. Av. J. C. 280.
rogative d'honneur & de distinction sur
son Collégue. Quoiqu'il y eût déja soi-
xante-huit ans que les Plébeïens eussent
été admis à la Censure, aucun Censeur
Plébeïen n'avoit encore fait la fonction
dont il s'agit ici.

On peut placer dans ce tems-ci le projet prétendu formé par Pyrrhus, de jetter un pont sur la mer entre Otrente & Apollonie, pour faciliter le trajet & le commerce entre l'Epire & l'Italie. Le trajet, selon Pline, étoit de cinquante milles, c'est-à-dire de plus de seize lieues. L'entreprise étoit absurde, mais assez du caractére de Pyrrhus, qui aimoit, aussi bien que Néron, les projets hardis & extraordinaires : *incredibilium cupitor*. (*Plin. III. 11.* — *Tacit. Annal. XV. 42.*)

P. SULPICIUS SAVERRIO. AN. R. 473. Av. J. C. 279.
P. DECIUS MUS.

(Seconde bataille contre Pyrrhus près d'Asculum. *Freinsh. XIII. 36-52.*)

Pyrrhus, dès le commencement du printems, s'étoit mis en campagne, & étoit venu en Apulie, où il avoit déja pris quelques villes. Les nouveaux Consuls y arrivérent bientôt après avec deux armées Consulaires, & s'arrétérent à Asculum près de l'ennemi. Tout-an-

An. R. noncoit une prochaine bataille, & l'on
Av. J.C. s'y préparoit de part & d'autre. Les ar-
279. mées n'étoient séparées que par une ri-
Zonar. viére. Le bruit s'étoit répandu que le
VII. 5. Consul Décius devoit, à l'exemple de son pére & de son grand-pére se dévouer pour sa patrie; ce qui avoit effraié l'armée de Pyrrhus. Il rassûra ses soldats, & leur dit que ce n'étoit point en se dévouant, mais en combattant courageusement, qu'on remportoit la victoire. Et pour leur ôter tout sujet de crainte, après les avoir instruits de la maniére dont le Consul seroit revétu supposé qu'il se dévouât, il les avertit de ne point lancer contre lui de traits, mais de le prendre vivant. Zonaras ajoute que Pyrrhus fit dire à Décius qu'il ne s'avisât pas de se dévouer: qu'il pourroit s'en trouver mal.

Les Consuls pour être en état de donner la bataille, firent demander à Pyrrhus s'il vouloit passer la riviére, ou les attendre de son côté. Il choisit le dernier parti. Les deux armées étoient égales & pour le nombre, & pour le courage: elles étoient composées chacune de quarante mille hommes. Le combat se donna, & fut très-opiniâtré. Les Romains soutinrent avec beaucoup de cou-

rage la Phalange de Pyrrhus, qui étoit la partie de son armée la plus terrible. Les éléphans, qui n'étoient plus nouveaux pour eux, les incommodérent moins. Des deux côtés l'ardeur & la fermeté furent grandes. Les deux armées eurent beaucoup de peine à se séparer, & elles ne le firent qu'après que la nuit fut venue, que Pyrrhus eut été blessé au bras d'une javeline, & que son bagage eut été pillé par les Apuliens. On ne peut rien dire de certain sur le succès, tant les Auteurs varient sur ce sujet. Le sentiment le plus vraisemblable est que la perte fut grande de part & d'autre, & à peu près égale. On ne sait point si Décius se dévoua, ou non. Cicéron, en plus d'un endroit, affirme le premier. La perte des livres de Tite-Live, où les matiéres dont nous parlons étoient traitées au long, cause ici une grande incertitude, & une grande obscurité. Quel que fut l'événement de cette bataille près d'Asculum, il n'y eut plus d'action le reste de cette année. Cependant on nomma de nouveaux Consuls à Rome.

AN. R. 473. AV. J.C. 279.

Tusc. I. 37. *De Fin.* II. 19.

An. R. 474. Av. J.C. 278.

C. FABRICIUS LUSCINUS II.
Q. ÆMILIUS PAPUS II.

Fabricius avertit Pyrrhus que son Medecin songe à l'empoisonner.

Ces deux illustres Consuls avoient déja été Collégues dans cette charge. Pendant qu'ils étoient dans leur camp, un inconnu vint trouver Fabricius, & lui rendit une Lettre du Médecin du Roi, qui lui offroit d'empoisonner Pyrrhus, si les Romains lui promettoient une récompense proportionnée au grand service qu'il leur rendroit en terminant une si forte guerre sans aucun danger pour eux. Fabricius, conservant toujours le même fond de probité & de justice au milieu de la guerre qui fournit tant de prétextes pour y donner atteinte, & sachant qu'il y a des droits inviolables à l'égard même des ennemis, fut frapé d'une juste horreur à une telle proposition. Comme il ne s'étoit point laissé vaincre à l'or du Roi, il crut aussi qu'il lui seroit honteux de vaincre le Roi par le poison. Après en avoir conféré avec son Collégue Emilius, il écrivit promtement à Pyrrhus, pour l'avertir de se précautionner contre cette noire perfidie. Sa Lettre étoit conçue en ces termes.

CAIUS

CAIUS FABRICIUS ET QUINTUS ÆMILIUS COSS. AU ROI PYRRHUS SALUT. An. R. 474. Av. J.C. 278.

Il paroit que vous vous connoissez mal en amis & en ennemis; & vous en tomberez d'accord, quand vous aurez lu la Lettre qu'on nous a écrite. Car vous verrez que vous faites la guerre à des gens de bien & d'honneur, & que vous donnez toute votre confiance à des méchans & à des perfides. Ce n'est pas seulement pour l'amour de vous que nous vous donnons cet avis, mais pour l'amour de nous-mêmes, afin que votre mort ne donne point une occasion de nous calomnier, & que l'on ne croie pas que nous avons eu recours à la trahison, parce que nous desespérions de terminer heureusement cette guerre par notre courage.

Pyrrhus aiant reçu cette Lettre, s'écria, plein d'admiration: *Je* [a] *reconnois Fabricius. Il seroit plus facile de détourner le soleil de sa route ordinaire, que de détourner ce Romain du sentier de la justice*

[a] Hic est ille Fabricius qui difficiliùs ab itinere justi & honesti, quàm à cursu suo sol averti possit. *Eutrop.*

An. R. 474. Av. J. C. 278.

tice & de la probité. Quand il eut bien avéré le fait énoncé dans la Lettre, il fit punir du dernier supplice son Médecin. Et pour témoigner à Fabricius & aux Romains sa reconnoissance, il renvoia au Consul tous les prisonniers sans rançon, & lui députa encore Cinéas, pour tâcher de convenir de la paix avec lui. Les Romains, qui ne vouloient point accepter ni une grace de leur ennemi, ni une récompense pour n'avoir pas commis contre lui la plus abominable des injustices, ne refusérent pas les prisonniers, mais ils lui renvoiérent un pareil nombre de Tarentins & de Samnites. Et pour ce qui regarde le Traité d'amitié & de paix, ils s'en tinrent à la premiére réponse du Sénat.

Sénéque, en comparant l'action de Fabricius dont nous venons de parler avec le noble desintéressement qui lui avoit fait refuser les offres de Pyrrhus, & le [a] représentant comme un homme véritablement digne d'admiration, qui se tenoit inviolablement attaché aux principes de probité, qui se montroit juste

[a] Admirati sumus ingentem virum … boni exempli tenacem; quod difficillimum est, in bello innocentem; qui aliquod esse crederet etiam in hoste nefas. *Senec. Epist.* 120.

juste & vertueux au milieu de la licence des guerres, & qui savoit qu'il y a des régles d'honneur, même à l'égard des ennemis, qu'on ne peut violer sans crime : Séneque, dis-je, avoit raison de conclure, Que de ne point se laisser vaincre par l'or, & ne vouloir point vaincre par le poison, sont deux actions qui partent d'un même fond, & d'une même grandeur d'ame. *Ejusdem animi fuit, auro non vinci, veneno non vincere.* An. R. 474. Av. J. C. 278.

Le [a] même Séneque demande si cet illustre Romain est bien malheureux & bien à plaindre, de cultiver lui-même son champ quand la République ne l'occupe point, de faire la guerre autant aux richesses qu'à Pyrrhus, & de se contenter pour tous mêts de légumes que sa main triomphante a arrosés & fait croître dans son jardin ?

Il fait une pareille question à peu près au sujet de Curius. [b] Croions-nous, dit-il, que notre Dictateur, qui donnoit au-

[a] Infelix est Fabricius, quòd rus suum, quantum à Republica vacavit, fodit ? quòd bellum tam cum Pyrrho, quàm cum divitiis gerit ? quòd ad focum cœnat illas ipsas radices & herbas, quas in agro repurgando triomphalis senex vulsit. *Senec. de Provid. cap. 3.*

[b] Scilicet minùs beatè vivebat Dictator noster

An. R. 474. Av. J.C. 278. dience aux Députés des Samnites pendant qu'il préparoit & tournoit lui-même sur le feu ses légumes avec cette même main qui avoit tant de fois mis en fuite l'ennemi, & déposé dans le sein de Jupiter Capitolin le laurier triomphal, menât une vie moins heureuse que ne fesoit de notre tems le fameux Apicius, qui s'étant érigé en maître & docteur des bons morceaux & des vins délicats, a infecté & corrompu tout le siécle par sa funeste habileté.

L'antiquité avoit grand soin de faire valoir ces actions véritablement estimables, & d'en perpétuer la mémoire. Il n'en est pas ainsi parmi nous, & souvent les faits les plus mémorables demeurent ensevelis dans l'obscurité.

Comin. IV. 13. Louis XI. fit avertir le Duc de Bourgogne Charles le Hardi son ennemi perpétuel de la trahison de Campobasso Italien.

Je

ster, qui Samnitum legatos audit, cùm vilissimum cibum in foro ipse manu suâ versaret, illâ qua jam sæpe hostem percusserat, lauream que in Capitolini Jovis gremio reposuerat; quàm Apicius nostra memoria vixit! qui ... scientiam popinæ professus, disciplina sua seculum infecit. *Senec. de Consol. ad Helviam, cap.* 10.

Je reviens à Pyrrhus. Il étoit dans un grand embarras. Aiant perdu, dans la derniére bataille, ses meilleures troupes & ses plus braves Officiers, il sentoit bien qu'il ne pouvoit pas remettre sur pié une nouvelle armée comme les Romains, qui [a] tiroient de leurs défaites mêmes de nouvelles forces & une nouvelle ardeur pour continuer la guerre. Pendant qu'il s'occupoit de ces tristes pensées, ne voiant presque aucune ressource pour lui, ni aucune voie honorable de se tirer d'une entreprise à laquelle il s'étoit engagé trop légérement, un raion d'espérance & de bonne fortune ranima son courage. D'un côté, il arrive des Députés de Sicile, qui viennent lui remettre entre les mains Syracuse, Agrigente, & la ville des Léontins, & implorer son secours contre les Carthaginois. D'un autre, des couriers de Gréce viennent lui donner avis que la Macédoine sembloit lui tendre les mains, & lui offrir son trône. Il se détermine pour la Sicile, & sans perdre de tems, il envoie devant lui Cinéas pour traiter avec les peuples qui l'appelloient, & les assurer qu'il alloit incessamment passer dans

An. R. 474. Av. J.C. 278.

Pyrrhus passe en Sicile au secours des Syracusains contre les Carthaginois.

 leur

[a] *Ab ipso Ducit opes animumque ferro.* Horat.

An. R. 475. Av. J.C. 277.

la pauvreté, son ennemi déclaré. Ce fut néanmoins ce même Fabricius, qui, par son crédit, le fit nommer Consul, parce que dans la conjoncture présente la République avoit besoin d'un bon Général d'armée, & qu'aucun de ceux qui se présentoient pour cette charge, ne lui paroissoit en avoir les talens. Comme [a] Rufinus vint l'en remercier, tout étonné d'une protection à laquelle il ne s'étoit pas attendu : *C'est que*, lui dit Fabricius, *j'aime mieux être pillé par le Consul, qu'emmené captif par l'ennemi.*

Téméraire entreprise des Consuls. *Freinsh.* XIV, 1.

Les Consuls laissérent quelque tems en repos les Tarentins, pour s'attacher aux Samnites. Ceux-ci voiant que tout l'effort de la guerre tomboit sur eux, que leurs terres étoient ravagées, & qu'ils ne pouvoient résister à des troupes si nombreuses, prirent le parti de se réfugier avec leurs femmes & leurs enfans, & tout ce qu'ils avoient de plus précieux, sur des montagnes fort hautes &

[a] Cùm Fabricio P. Cornelius, homo, ut existimabatur, avarus & furax, sed egregiè fortis & bonus imperator, gratias ageret quòd se homo inimicus Consulem fecisset, bello præsertim magno & gravi: *Nihil est quo mihi gratias agas*, inquit, *si malui compilari, quàm venire.* Cic. 2. de Orat. 268. Aul. Gell. IV. 8.

& fort escarpées. Les Romains, pleins de mépris pour des ennemis qui fuioient devant eux, entreprirent de les y attaquer, mais sans garder aucun ordre, & sans prendre aucune mesure. Leur témérité leur couta cher. Les Samnites les poursuivant à coups de traits & de pierres dans des endroits difficiles, en tuérent un assez grand nombre. Plusieurs tombérent dans des précipices, où ils furent misérablement écrasés. D'autres, qui ne pouvoient ni se sauver, ni se défendre, furent pris vivans. La perte fut grande, & la honte encore plus. Les Consuls mécontens l'un de l'autre, & attribuant chacun à son Collégue le desavantage qu'ils venoient de recevoir, se séparérent, dans l'espérance de mieux réussir quand ils agiroient séparément & en leur propre nom. Brutus demeura avec ses Légions dans le Samnium, Rufinus s'avança sur les terres des Lucaniens & des Brutiens. Il y fit d'abord le dégât: puis songea à une entreprise plus importante. C'étoit le siége de Crotone, ville très-grande & très-riche, située à l'extrémité de l'Italie, près du promontoire Lucinium, & traversée par la riviére d'Esare. Il

An. R. 475. Av. J.C. 277.

Rufinus prend Crotone & Locres.

AN. R. 476. Av. J.C. 276.

firent savoir que s'il ne les secouroit promtement, ils étoient perdus : qu'ils ne pouvoient plus soutenir les Romains, & que pour prévenir leur ruine entiére, ils seroient obligés de se rendre à eux. Cette députation arriva fort à propos pour le tirer de l'embarras où il se trouvoit. Tout lui avoit réussi d'abord en Sicile au delà de ce qu'il pouvoit espérer. Ces heureux succès n'étoient pas moins le fruit de sa bonté, de sa générosité, de sa douceur, que de son courage & de son habileté dans le métier de la guerre. Une grande prospérité, est une grande tentation. Elle corrompit entiérement en lui ces qualités si aimables, & les fit dégénérer en hauteur, en dureté, & même en cruauté, & le rendit odieux & insuporble aux peuples de Sicile. En conséquence de cette aliénation des esprits, tout se disposoit à une révolution qui ne devoit pas lui être favorable. Il fut donc ravi de trouver un honnête prétexte de sortir de Sicile. En la quittant, & fesant réflexion en lui-même sur l'heureuse situation de l'Ile, & sur la richesse des villes : *O mes amis*, dit-il à ceux qui l'environnoient : *quel champ de bataille nous laissons aux Romains & aux Carthaginois !*

Dans

Dans son passage il fut attaqué & vaincu par les Carthaginois, puis par les Mamertins, battu par une rude tempête qui fit périr une partie de sa flote; & ce ne fut qu'après avoir essuié une infinité de malheurs & de contretems qu'il arriva à Tarente avec vingt mille hommes de pié, & trois mille chevaux. An. R. 476. Av. J.C. 276.

Cependant Rome étoit affligée d'une peste qui l'incommodoit fort depuis quelque tems. Pour l'en délivrer, on emploia une cérémonie dont il a été parlé auparavant, qui étoit d'attacher un clou au Capitole; & pour cet effet l'on nomma exprès un Dictateur, qui fut, à ce qu'on croit, Cornélius Rufinus.

M. Curius Dentatus II.
L. Cornelius Lentulus.

An. R. 477. Av. J.C. 275.

La guerre étoit un autre fleau, qui duroit depuis plusieurs années, & dont on étoit bien las; de sorte que Curius voulant faire les levées à l'ordinaire dans le Capitole, & fesant appeller par leur nom, selon l'usage, les citoiens qu'il jugeoit à propos d'enrôler, aucun ne répondit. Il crut que pour arrêter ce desordre, le bien public demandoit qu'on fît un exemple. Il fit mettre dans une urne les noms de tou-

Citoien puni pour avoir refusé de s'enrôler. *Val.Max.* VI. 3.

AN. R. 477. AV. J.C. 275.

toutes les Tribus : & le sort étant tombé sur la Tribu Pollia, & ensuite, par une seconde opération semblable à la premiére, sur un certain citoien de cette Tribu, il le fit citer à plusieurs reprises. Comme il ne se présentoit point, il ordonna qu'on vendît ses biens. Il accourut aussitôt, & en appella aux Tribuns, qui n'eurent aucun égard à son appel. Alors le Consul aiant déclaré que la République n'avoit pas besoin d'un citoien qui refusoit d'obéir, vendit ses biens & sa personne même. La chose depuis tourna en coutume. Cette sévérité fut utile. Les levées se firent promtement. Les Consuls partirent, Lentulus pour la Lucanie, Curius pour le Samnium.

Pyrrhus aussitôt sortit de Tarente, & se mit en campagne pour venir attaquer Curius. Les Samnites conservoient un secret ressentiment de ce qu'il les avoit abandonnés pour courir en Sicile, & ils eurent peine d'abord à lui fournir les troupes qu'il demandoit. Mais leur propre intérêt, & le péril où ils se trouvoient, les y déterminérent. Il partagea son armée en deux corps. Il en envoia un dans la Lucanie, pour s'opposer à Lentulus qui y étoit, & l'em-

l'empécher de venir au ſecours de ſon Collégue. Pour lui, avec le ſecond corps, il marcha contre M. Curius, qui s'étoit retranché dans un lieu avantageux près de la ville de Bénévent, pour attendre le ſecours qui devoit lui venir de la Lucanie. An. R. 477. Av. J.C. 275.

Par cette raiſon-là même Pyrrhus ſe hâta de l'attaquer. Il choiſit ce qu'il avoit de meilleur dans ſes troupes, & ſes éléphans les mieux dreſſés & les plus aguerris, & ſe mit en marche ſur la brune pour le ſurprendre dans ſon camp. Mais le lendemain matin, les ennemis l'aperçurent comme il deſcendoit des montagnes, où la nuit & la difficulté des chemins l'avoient retenu plus lontems qu'il n'avoit compté. Curius ſortit de ſes retranchemens avec quelques troupes, & tomba ſur les premiers qu'il rencontra. Les aiant renverſés & mis en fuite, il jetta la terreur parmi tous les autres. Il y en eut beaucoup de tués, & quelques éléphans de pris. Troiſiéme & dernier combat contre Pyrrhus. Victoire remportée par Curius.

Ce ſuccès donna au Conſul la hardieſſe de ſortir avec toute ſon armée du poſte qu'il occupoit, pour combattre en pleine campagne. La bataille étant donc engagée, il eut d'abord de l'avantage

An. R. 477. Av. J.C. 275.

tage à l'une de ses ailes, & mit en desordre les ennemis. Pyrrhus alors eut recours à ses éléphans, ébranla par leur moien l'autre aile, & la poussa jusqu'au corps de réserve. Il y trouva de bonnes troupes en armes, & toutes fraîches. Elles avoient appris dans le dernier combat que ce n'étoit pas seulement par le fer, mais encore plus par le feu, qu'il faloit repousser les éléphans. On avoit inventé pour cet effet une machine ressemblante à une fléche, mais dont le fer creux étoit rempli & environné de matiéres combustibles, poix, étoupes, & autres semblables. A l'extrêmité étoit une pointe, afin que la machine pût s'accrocher. Ils lançoient ces espéces de brulots tout allumés contre le dos ou contre les tours des éléphans; & soit qu'ils s'attachassent à la peau ou à la tour, ils y mettoient le feu, & tourmentoient étrangement ces animaux. D'autres les perçoient à coups de piques & de dards. Tous ensemble forcérent les éléphans à tourner le dos, & à se renverser sur leurs propres bataillons: ce qui y causa une telle confusion & un si grand desordre, que les Romains remportérent enfin une victoire complette.

Les

Les Romains tuérent dans cette batail- AN. R.
le vingt-six mille des ennemis, en prirent 477.
treize cens, avec huit éléphans. Pyrrhus AV. J.C. 275.
se sauva à Tarente avec un petit nombre de Cavaliers. Son camp fut pris. On en admira la disposition, & l'on en fit usage dans la suite. [a] Anciennement les Romains & les autres peuples d'Italie, n'avoient point de camp tracé, & chacun dressoit sa tente, à la maniére des bergers, sans observer d'allignement, & sans autre précaution que de ne pas trop s'éloigner de ses compagnons. Pyrrhus fut le premier qui leur donna l'exemple de renfermer toute l'armée dans l'enceinte d'un même camp; la place de chaque corps étant marquée en des endroits fixes avec un ordre merveilleux. Les Romains, dans la suite des tems, ont porté à une entiére perfection cette partie de la science militaire qui regarde la construction des camps.

On peut dire en un sens que cette derniére victoire remportée sur Pyrrhus valut

[a] Castra antiquitus Romani ceteræque gentes passim per corpora cohortium velut mapalia constituere soliti erant, cùm solos urbium muros nosset antiquitas. Pyrrhus Epirotarum rex, primus totum exercitum sub eodem vallo continere instituit. *Frontin.* IV, 1.

An. R. 477. Av. J.C. 275.

lut aux Romains la conquête de toutes les nations, ou du moins qu'elle y contribua beaucoup. Car le courage qu'ils témoignérent dans cette journée, & les grandes choses qu'ils avoient faites dans les autres combats, aiant en tête un ennemi tel que Pyrrhus, augmentérent infiniment leur réputation, leurs forces, leur confiance, & les firent regarder comme des hommes invincibles. Par la victoire sur Pyrrhus, ils devinrent les maîtres incontestables de toute l'Italie entre les deux mers. La Sicile suivit de près, où commencérent les guerres contre Carthage; & après qu'ils eurent abbattu cette puissante rivale, ils ne trouvérent plus rien qui pût leur résister.

Censure célébre par la sévére exactitude qui y fut observée.

Liv. Epit. XIV. Aul. Gel. XVII. 21.

Cette année, si glorieuse au dehors par d'heureux succès dans la guerre, fut illustrée aussi au dedans par la sévérité & le zêle pour le maintien de la discipline & des bonnes mœurs dans la ville. Fabricius Luscinus & Æmilius Papus exercérent ensemble la Censure dans une grande union. Ils dégradérent plusieurs Chevaliers & plusieurs Sénateurs. Mais ce qu'il y eut de plus frapant, fut la note dont ils flétrirent Cornélius Rufinus. Il avoit été deux fois Consul, & une fois Dictateur. Les

Censeurs l'exclurent du Sénat, & apportérent pour raison qu'ils étoient instruits *qu'il avoit en vaisselle d'argent pour sa table un peu plus de quinze marcs.* Sa famille se ressentit lontems de cette ignominie, & ne s'en releva parfaitement qu'en la personne de Sylla, qui le premier des descendans de Rufinus parvint au Consulat. A [a] peine peut-on croire, dit un Auteur, que dans l'enceinte d'une même ville, ce qui devoit un jour être regardé comme une vaisselle pauvre & ignoble, ait été condanné comme un excès de luxe: tant la simplicité & la frugalité étoient en honneur dans ces heureux siécles. Après qu'on eut achevé le Dénombrement, on en fit la clôture. Il se trouva deux cens soixante & onze mille deux cens vingt-quatre citoiens.

An. R. 477. Av. J.C. 275.

Sur la fin de l'année les deux Consuls entrérent dans la ville en triomphe. Curius reçut le premier cet honneur. Son triomphe fut le plus célébre, soit par la grandeur des événemens, soit par la joie que causa une guerre si importante termi-

[a] Vix credibile est, intra idem pomœrium decem pondo argenti & invidiosum fuisse censum, & inopiam haberi contemptissimam. *Val. Max.* II. 9.

An. R. 477. Av. J.C. 275.

terminée si heureusement, soit même par la pompe & l'éclat du spectacle. Jusqu'ici, comme on n'avoit encore triomphé que des peuples voisins la plupart assez pauvres, il ne s'étoit presque trouvé pour tout appareil que des drapeaux, des armes brisées, des chariots de Gaulois; & pour tout butin, des troupeaux de gros & de menu bétail. Mais ici, la diversité des peuples dont les captifs étoient à la tête de la marche, la beauté & la magnificence des dépouilles, relevoient extrêmement ce triomphe. Les Epirotes, les Thessaliens, les Macédoniens, les Apuliens, les Lucaniens, les Brutiens, étoient menés chargés de chaînes devant le Char du Vainqueur. On portoit exposés à la vûe de tout le monde les tableaux, les statues, les piéces les plus estimées des Ouvriers les plus fameux; l'or, l'argent, la pourpre, les autres raretés d'outre-mer, & tous les instrumens du luxe des Tarentins. Mais ce qui frapa le plus les spectateurs, & attira davantage leur attention, étoient quatre éléphans de huit qu'on avoit pris. Les autres étoient

morts

morts de leurs blessures. La grosseur An. R. 477. Av. J. C. 275.
de ces animaux, leur hauteur, leur figure, cette trompe mobile de tous côtés & qui leur tient lieu de main, ces pesantes tours imposées sur leur dos, tout étonnoit & effraioit presque encore. Il est [a] certain que le Peuple Romain ne regarda rien avec tant de plaisir que ces beufs de Lucanie qu'il avoit tant appréhendés, (c'étoit le nom que la simplicité des Romains de ce tems-là donnoit aux Eléphans) lesquels suivant les chevaux vainqueurs la tête baissée, sembloient ressentir leur captivité.

Le triomphe de l'autre Consul suivit de quelques semaines. Il ne fut pas, à beaucoup près, aussi éclatant que le précédent: mais cependant il est digne de mémoire. Lentulus avoit vaincu les Samnites & les Lucaniens, & avoit pris beaucoup de villes. Le mérite ne lui manquoit pas, l'occasion seule lui avoit manqué; & la gloire trop brillante de son Collégue obscurcit un peu la sienne.

[a] Nihil libentiùs Populus Romanus aspexit, quàm illas, quas timuerat, cum turribus suis belluas: quæ, non sine sensu captivitatis, summissis cervicibus victores equos sequebantur. *Flor.* I. 18.

An. R. 4[illegible]. Av. J. C. [illegible].

Tout étoit dans la joie à Rome. Les peuples d'Italie, & Pyrrhus lui-même étoient dans des dispositions bien differentes. Les premiers soufroient avec peine depuis longtems la domination d'un Roi, sur la bonne foi & le secours duquel ils ne croioient plus pouvoir compter. La perte de la derniére bataille avoit mis le comble à leur mécontentement, & dans l'espece de desespoir où ils étoient, mille pensées violentes leur rouloient dans la tête. Pyrrhus ne l'ignoroit pas, & il ne songeoit plus qu'à se tirer de l'Italie, & à en trouver, s'il pouvoit, un pretexte plausible pour couvrir son honneur. Plus il s'occupoit de ce dessein, moins il le faisoit paroître, pour se mettre en état de l'executer plus surement & plus promtement.

Il voioit ses Alliés plongés dans la tristesse & l'abbattement. Il tâchoit de les consoler, & les exhortoit à ne point se décourager pour un seul accident fâcheux. Il leur représentoit, « que leur » perte dans la derniére bataille n'étoit » pas plus grande que celle qu'avoient » souffert les Romains dans la premiére: » Que ce peuple cependant, quelque » avantageuses conditions qu'on lui pro» posât,

»posât, n'avoit jamais voulu entendre AN. R.
»à la paix. Que s'ils vouloient imiter 477.
»sa constance, & se réserver pour de Av. J. C.
»meilleurs tems, ils pouvoient tout 275.
»espérer. Qu'ils avoient des troupes
»assez nombreuses pour être en état de
»soutenir encore une longue guerre.
»Que pour lui il comptoit sur de puis-
»sans amis qu'il avoit en Gréce, de
»qui il attendoit des secours certains &
»considérables.» Il parloit ainsi, non qu'il se mît beaucoup en peine de leurs intérêts, ni qu'il songeât à demeurer plus lontems en Italie, car son parti étoit pris d'en sortir au plutôt, mais pour les retenir dans le devoir, & leur cacher son dessein. Pour le mieux couvrir, il envoia des Députés à différens Princes, demander aux uns de l'argent, aux autres des troupes, l'un & l'autre à Antigone, qui pour lors étoit maître en Macédoine.

Cette espérance adoucit pour quelque tems l'esprit des Alliés. Cependant il préparoit tout fort secrettement pour son départ. Dans cet intervalle son Député lui raporte la réponse d'Antigone. Mais, au lieu de la véritable, il en fabriqua lui-même une à sa façon,

An. R. 477. Av. J.C. 275.

dont il fit lecture aux principaux de ses Alliés. Elle promettoit de grands & promts secours. Les Alliés sont tous trompés, les Romains même qui étoient dans le voisinage, & chez qui l'on répandit exprès ce bruit. La nuit suivante il fait voile, & aborde en Epire. Quel nom donneroit-on à une pareille conduite entre particuliers ? Il laissa Milon dans la Citadelle, & emmena avec lui huit mille hommes de pié, & cinq cens chevaux.

Telle fut l'issue de l'entreprise de Pyrrhus contre l'Italie, qui avoit duré six ans. Il en forma encore de pareilles: car, pour le bien définir, c'étoit un véritable avanturier, qui se tiroit souvent aux dépens de la bonne foi des mauvais pas où sa légéreté inconsidérée l'avoit engagé. Il périt enfin misérablement dans Argos deux ou trois ans après.

An. R. 478. Av. J.C. 274.

M. CURIUS DENTATUS III.
SER. CORNELIUS MERENDA.

Comme on comptoit à Rome sur la continuation de la guerre contre Pyrrhus, on crut devoir aussi continuer dans le Consulat Curius. La retraite,

ou

ou plutôt la fuite de ce Prince déroba AN. R. 478. AV. J. C. 274.
peutêtre à cet illustre Romain l'honneur d'une nouvelle victoire, mais elle ne lui enleva pas la gloire de l'avoir chassé pour toujours de l'Italie par la grande victoire qu'il avoit remportée sur lui, car ce fut Curius qui y contribua le plus. On avoit même lieu de croire que Pyrrhus n'avoit pas voulu se mesurer une seconde fois avec ce Consul.

Il faut avouer que les derniéres années, dont nous avons vû l'histoire, ont été des années bien fécondes en grands hommes & en grandes actions. Je n'entens pas seulement par là les victoires remportées sur les ennemis, les limites de l'Etat considérablement reculés, le courage & l'intrépidité dans les combats accompagnés d'un sang froid qui voit & pése tout le danger sans en être ému, la connoissance de l'art militaire conduite presque à sa perfection en tout genre, en un mot tout ce qui fait les grands Capitaines, & ce qu'on appelle le mérite guerrier. Je parle principalement d'un autre mérite, qui soutenu & annobli par le premier, a fait à l'Empire Romain un honneur, qui lui est unique & particulier, & qui depuis n'a été imité dans

 au-

An. R. 478. Av. J.C. 274.

aucune autre nation : je veux dire la simplicité, la modestie, la tempérance, la sobriété, & sur tout un desintéressement porté jusqu'à l'estime & jusqu'à l'amour de la pauvreté : & cela dans les plus grands hommes de l'Etat, & dans les Généraux les plus estimés. Je dis que c'est ce mérite qui a fait le plus d'honneur à l'Empire Romain: honneur, dont l'éclat n'a pu encore être terni par la longue suite des siécles qui se sont écoulés depuis. Car nous pouvons presque nous écrier encore avec Lélius : a Qui de nous entend parler de Curius & de Fabricius, sans se sentir touché d'une sorte d'amitié & de tendresse pour eux, & sans être pénétré d'admiration pour leurs nobles sentimens, en leur voiant mépriser des choses que le reste des mortels recherche avec une ardeur insatiable ? Heureux, s'ils avoient connu ce qui manquoit à leurs bonnes qualités, & ce qui pouvoit les rendre véritablement vertueux !

§. V.

a Quis est qui C. Fabricii, Man. Curii non cum caritate aliqua & benevolentia memoriam usurpet, quos nunquam viderit? quòd eas res spernunt & negligunt, ad quas plerique inflammati aviditate rapiuntur. *De Amicit.* n. 28. *Offic.* II. 38.

§. V.

Ambassade de Ptolémée Philadelphe aux Romains. Vestale punie de mort. Nouvelles Colonies. Tarente se rend aux Romains. Guerre des Samnites entiérement terminée. Ambassadeurs Romains de retour d'Egypte. Censure de Curius. Les ennemis vaincus sont privés d'une partie de leurs terres. Sévére vengeance que tire Rome de la Légion qui avoit égorgé les habitans de Rhége. On commence à battre de la monnoie d'argent à Rome. Nouvelles Colonies. Guerre contre les Picentins heureusement terminée. L'Italie entiérement pacifiée par la soumission des Sallentins & des Ombriens. Les Apolloniates, puis les Volsiniens, implorent le secours de Rome. Réglement sur les Censeurs. Nombre des Questeurs doublé, & porté jusqu'à huit.

C. Fabius Dorso. An. R. 479.
C. Claudius Canina II. Av. J.C. 273.

Ptolemée Philadelphe Roi d'Egypte, aiant appris la fuite de Pyrrhus, envoia à Rome en faire des complimens, & demander l'alliance (Ambassade de Ptolémée Philadelphe)

An. R. 479. Av. J.C. 273. aux Romains. *Freinsh.* IV. 38-49.

du Peuple Romain. Une Ambassade d'un Prince si puissant & si éloigné fit beaucoup de plaisir à la République. Elle lui envoia de son côté quatre Ambassadeurs des principaux de Rome pour l'en remercier, & pour conclure avec lui l'alliance.

Les Consuls remportent plusieurs avantages sur les Lucaniens, les Samnites, & les Brutiens, que la nécessité & le desespoir retenoient encore sous les armes.

Vestale punie de mort.

La Vestale Sextilie, convaincue d'avoir violé son vœu, est punie de mort, & enfouie toute vivante.

Nouvelles Colonies.

Colonies conduites à Cose chez les Volsciens, & à Peste, appellée autrement Posidonie, dans la Lucanie.

An. R. 480. Av. J.C. 272.

L. PAPIRIUS CURSOR II.
SP. CARVILIUS II.

Ce fut cette année que Pyrrhus périr dans Argos.

Tarente se rend aux Romains.

La mort de ce Prince ne laissoit aucune espérance ni aucune ressource aux peuples d'Italie: ceux qui étoient en liberté de prendre le parti qui leur convenoit s'accommodoient avec les Romains aux meilleures conditions qu'ils pouvoient. Mais pour les Tarentins,

la garnison que Pyrrhus avoit laissée dans leur Citadelle, les tenoit en bride. Ils étoient entiérement brouillés avec Milon, qui la commandoit, & se trouvoient dans une véritable servitude. Tourmentés au-dedans par le Gouverneur, aiant à craindre au-dehors les Romains, ils s'adressent aux Carthaginois, & implorent leur secours. Ceux-ci, sans perdre de tems, accourent avec leur flote, en apparence pour chasser Milon de Tarente, en effet pour la défendre contre les Romains, & s'en rendre maîtres eux-mêmes. Etant en possession d'une bonne partie de la Sicile, ils avoient grand intérêt de s'assurer aussi des côtes maritimes de l'Italie, & de les enlever aux Romains. Cependant le Consul Papirius arrive. Ainsi Tarente se trouve enfermée de tous côtés, les Romains assiégeant par terre la ville, & les Carthaginois la Citadelle par mer. Papirius fut plus habile que ceux-ci, & s'y prit avec plus d'adresse. Il fit pressentir Milon: il lui offrit pour lui & pour les habitans des conditions avantageuses, & lui donna toutes les assurances possibles. Milon ne voïant rien de mieux à faire, &

AN. R. 480.
AV. J.C. 272.

AN. R. 480. AV. J.C. 272.

n'envisageant aucune autre ressource, engage les Tarentins à livrer au Consul la ville & la Citadelle. Ce coup surprit & affligea beaucoup les Carthaginois. C'étoit en quelque sorte violer le Traité avec les Romains, que de se déclarer contr'eux en faveur de Tarente. Ce mécontentement préparoit déja à une rupture ouverte.

Guerre des Samnites entiérement terminée.

Carvilius l'autre Consul travailla aussi beaucoup de son côté à soumettre les Samnites. Ils se rendirent, mais de meilleure foi qu'ils n'avoient fait jusques-là; & acceptérent de bon cœur les conditions qu'il plut aux Romains de leur imposer. Ainsi fut terminée enfin d'une maniére heureuse une guerre qui avoit duré environ soixante & dix ans, en comptant quelques interruptions assez courtes, qui de tems en tems avoient suspendu les actes d'hostilité.

Les Lucaniens & les Brutiens furent battus plusieurs fois, & obligés de demander aussi la paix. Elle leur fut accordée.

Les deux Consuls avoient eu une part égale à des événemens si avantageux; en agissant de concert & souvent même ensemble, & s'aidant l'un l'autre mu-

mutuellement de leurs troupes selon le besoin. Aussi triomphérent-ils tous deux ensemble. AN. R. 480. Av. J. C. 272.

Les Ambassadeurs étant revenus d'Egypte, rendirent compte dans le Sénat de leur commission. Ils dirent »que le »Roi les avoit reçus de la maniére du »monde la plus gracieuse & la plus ho»norable. Qu'à leur arrivée il leur avoit »envoié des présens magnifiques : mais »qu'ils avoient jugé plus honorable pour »la République de donner en cette oc»casion un exemple de la modération & »du desintéressement dont elle fait gloi»re, & qu'ils avoient prié modestement »le Prince de vouloir bien les dispenser »de recevoir ces présens. Que dans un »repas solennel, qui précédoit le jour de »leur départ, le Roi leur avoit fait don»ner des couronnes d'or, qu'ils avoient »toutes mises sur ses statues le lende»main. Qu'enfin, le jour même de leur »départ, le Roi leur avoit donné des »présens beaucoup plus magnifiques »que les premiers, en leur fesant des re»proches obligeans de ce qu'ils ne les »avoient pas reçus. Que pour ne point »blesser par un refus réitéré un Prince »d'une si grande bonté, ils les avoient

Ambassadeurs Romains de retour d'Egypte.

An. R. 480. Av. J.C. 272.

»acceptés avec le plus profond respect; »& que la premiére chose qu'ils avoient »faite en rentrant dans Rome, ç'avoit »été de les déposer dans le Trésor pu»blic.» Ils exposérent ensuite avec quelles marques de joie & de reconnoissance Ptolémée avoit reçu l'Alliance du Peuple Romain.

Ce raport fit un extrême plaisir au Sénat. Il approuva généralement tout ce qui y étoit contenu, & remercia les Ambassadeurs de ce que sur tout *ils avoient, par leur sincére & parfait desintéressement, rendu les mœurs Romaines respectables même aux nations étrangéres.* Il ordonna qu'on leur rendît les présens qu'ils avoient portés au Trésor public. Le Peuple ne témoigna pas moins de contentement & d'admiration qu'avoit fait le Sénat.

Tout [a] est complet ici, & l'on ne sait ce que l'on doit le plus louer : la libéralité du Roi, le desintéressement des Ambassadeurs, l'équité du Sénat & du Peuple. Heureux Etat, heureux gouvernement, où la vertu est ainsi géné-

ra-

[a] Ita in iisdem Ptolemæi liberalitas, Legatorum abstinentia, Senatûs ac Populi Romani æquitas debitam probabilis facti portionem obtinuit. *Val. Max.* IV, 3.

ralement en estime & en honneur, & où l'on en connoit tout le prix! Je ne parle pas de ces vertus brillantes, qui se donnent en spectacle, qui attirent les yeux, & marchent à grand bruit: mais, pour ne point sortir de mon sujet, d'une vertu simple, modeste, sans faste, qui ne se laisse point éblouir à l'éclat de l'or & de l'argent, qui méprise ce que presque tout le monde recherche avidement, & à qui cependant tout le monde applaudit.

AN. R. 480. AV. J.C. 272.

Mais le principe sur lequel étoit fondée la conduite de ces Ambassadeurs, marque en eux une noblesse de sentiment, qui devroit faire le caractére dominant de tous ceux qui sont en place. Ils étoient persuadés qu'un homme chargé d'un ministére public n'y doit chercher que la gloire & la douce satisfaction de s'en être fidélement acquitté: c'est-à-dire qu'il n'y doit avoir en vûe que le bien public. *De publico scilicet ministerio nihil cuiquam præter laudem bene administrati officii accedere debere judicantes.* Val.Max. IV. 3.

Je ne croi pas devoir laisser ignorer à mes Lecteurs les noms de ces quatre illustres Romains: il me semble que ce seroit les frustrer d'une justice & d'un hon-

An. R. 480. Av. J.C. 272. honneur qui leur sont légitimement acquis. Ils s'appelloient Q. Fabius Gurges, C. Fabius Pictor, Numer. Fabius Pictor, Q. Ogulnius. Le premier, qui étoit Q. Fabius, & qui étoit à la tête de l'Ambassade, fut choisi par les Censeurs pour Prince du Sénat. Il avoit été deux fois Consul, & avoit triomphé deux fois.

Censure de Curius. Ce fut dans l'année dont nous parlons que le Censeur M. Curius fit construire un Aquéduc pour conduire les eaux de l'Anio (du Téveron) dans la ville; emploiant à cet ouvrage l'argent qui provenoit des dépouilles prises par lui sur les ennemis. Curius a été un des plus grands hommes de la République Romaine, à laquelle, comme nous l'avons déja observé, il n'a pas fait moins d'honneur par sa frugalité, sa simplicité, son desintéressement porté jusqu'au mépris sincére des richesses & jusqu'à l'amour de la pauvreté, que par ses vertus guerriéres & ses glorieux triomphes.

Auct. de Vir. illustr. Un particulier aiant eu le front de l'accuser d'avoir interverti, du butin fait sur les ennemis, des sommes considérables, il jura qu'il n'en avoit fait

en

entrer dans sa maison qu'un vase de bois dont il se servoit pour les sacrifices, & qu'il produisit en public. On ne peut s'empécher de sentir de l'indignation contre une entreprise si bizarre & si perverse. Mais [a] dans une République, jalouse de sa liberté jusqu'à l'excès, on souffre volontiers les accusateurs, parce qu'on peut absoudre un homme de bien accusé injustement, & qu'on ne peut point condanner un coupable s'il n'est accusé. Or il vaut mieux, disoit-on, que l'homme de bien soit exposé à ce desagrément qui ne peut lui nuire, que de laisser aux méchans l'espérance de voir leurs crimes impunis, parce que personne n'oseroit les traduire devant les Juges.

An. R. 480. Av. J. C. 272.

Tous les ennemis de la République étant subjugués, il s'agit dans le Sénat de délibérer sur la maniére dont on devoit user de la victoire. Il y a lieu de juger par la conduite que les Romains avoient coutume de tenir à l'égard

Les ennemis vaincus sont privés d'une partie de leurs terres. *Freinsh.* XV. 1-17.

[a] Quare facilè omnes patimur esse quàm plurimos accusatores; quòd innocens, si accusatus sit, absolvi potest; nocens, nisi accusatus fuerit, condemnari non potest. Utilius est absolvi innocentem, quàm nocentem causam non dicere. *Cic. pro Rosc. Amer. n.* 56.

An. R. 4.. Av. J.C. 272.

gard les peuples vaincus, qu'ils privérent d'une partie de leurs terres les Samnites, les Lucaniens, & tous les autres qui avoient porté les armes contre Rome. L'histoire nous a conservé quelque détail sur la maniére dont les Tarentins furent traités. Ils eurent ordre de livrer leurs armes & leurs vaisseaux, on abbattit leurs murs, on leur imposa un tribut : on leur accorda seulement la paix & la liberté.

Sévére vengeance que tire Rome de la Légion qui avoit égorgé les habitans de Rheges.

Quand tout fut pacifié dans l'Italie, le premier soin fut de venger la perfidie de la Légion Romaine qui aiant égorgé les habitans de Rhége, s'étoit maintenue en possession de leur ville depuis dix ans, & jouissoit impunément de son crime. Comme ils voioient que les armes des Romains prospéroient de jour en jour, il s'attendoient bien qu'on ne les laisseroit pas lontems en repos ; & ils se préparérent à faire une vigoureuse résistance.

Outre la férocité qui leur étoit devenue comme naturelle, ils comptoient beaucoup sur l'amitié des Mamertins, & sur les heureux succès qu'ils avoient eus contre les Carthaginois & Pyrrhus, à qui ils avoient fait perdre le dessein d'atta-

d'attaquer leur place. Ils portérent l'esprit de rébellion à un tel excès, qu'étant entrés dans Crotone par le secours de quelques traitres, ils osérent égorger la garnison Romaine, & renverser la ville. AN. R. 480 AV. J.C. 272.

L. GENUCIUS.
C. QUINTIUS.

AN. R. 481. AV. J.C. 271.

L. Génucius, l'un des nouveaux Consuls, fut chargé du soin d'aller attaquer ces rebelles. Les aiant repoussés dans leur ville, il les y assiégea en forme. Ils s'y défendirent avec un courage de lions, comme des desespérés, qui n'avoient que le dernier supplice à attendre. Ils remportérent même quelques avantages sur le Consul, & le réduisirent au point de manquer de vivres, si Hiéron ne lui eût envoié du blé. Ce Prince fesoit une guerre perpétuelle aux Mamertins leurs Alliés, & coupables du même crime à Messine, que ceux-ci avoient commis à Rhége. Ainsi, autant par inclination, que pour faire sa cour aux Romains, il se fit un devoir & un plaisir d'aider le Consul dans une con-

jon-

AN. R. 482. AV. J.C. 271.

jonćture si importante. A la fin, les assiégés, réduits à la derniére extrémité, furent obligés de se rendre à discrétion. Il n'y eut que trois cens soldats Romains qui tombérent vivans entre les mains du Consul. Les autres, ou étoient morts avant ce tems-là, ou pour éviter la honte du supplice, s'étoient fait tuer en combattant comme des furieux. Génucius envoia sur le champ au supplice les transfuges & les voleurs qui s'étoient retirés à Rhége en grand nombre comme dans un asyle. Pour les soldats Légionaires, il les mena avec lui à Rome, afin que le Sénat décidât de leur sort.

Le jugement fut sévére & répondit à l'atrocité du crime. On commença par les faire conduire en prison, & ils furent tous condannés à être battus de verges, & à perdre la tête. M. Fulvius Flaccus Tribun du Peuple forma opposition à l'arrêt du Sénat. On passa outre, & les coupables furent punis. Mais pour ne pas effraier la multitude si on les exécutoit tous en un même tems, on en mena au supplice cinquante par jour. Le Sénat défendit qu'on les ensevelît, & qu'on en fît le deuil.

La

La Providence divine, qui ne laisse guére échaper à sa juste colére les grands scélérats, & qui souvent exerce sur eux, dès cette vie, une vengence publique & éclatante pour intimider les méchans, avoit puni Décius Jubellius, auteur & chef de la noire trahison qui fit périr les habitans de Rhége, peu de tems après qu'il eut commis cet horrible crime. Chassé de cette ville par ceux même qui avoient été ses complices, il se réfugia à Messine, où il ne jouit pas lontems en paix du bon accueil qu'on lui fit. Il fut affligé d'un mal d'yeux fort douloureux. Il y avoit dans la ville un célébre Médecin, qui s'y étoit établi depuis un grand nombre d'années. On avoit ignoré, ou plutôt oublié, qu'il étoit de Rhége: car certainement si Jubellius en eût eu le plus léger soupçon, il ne se seroit pas mis entre ses mains. Il le fit donc venir. Le Médecin, ravi de trouver une si belle occasion de venger sa patrie, lui dit qu'il avoit un remede, dont le succès étoit promt & infaillible, mais qui étoit fort violent, & qui demandoit de la patience. L'espérance de guérir fit que le malade consentit à tout. Le Médecin appli-

AN. R. 481. Av J.C. 271.

Punition exemplaire de Décius Jubellius.

Appian. apud Vales. p. 554. Diod. Eclog. XXII.

An. R. 481. Av. J.C. 271.

applique donc sur ses yeux son médicament, où il avoit fait entrer du suc de Cantharides qui est extrêmement acre & corrosif, & lui recommande sur tout de ne point lever cet appareil qu'il ne soit revenu; & il se retire aussitôt de Messine. Le malade sentit bientôt de vives & cruelles douleurs, comme s'il eût eu dans les yeux des charbons ardens, qui le bruloient, le déchiroient, & lui fesoient souffrir des tourmens indicibles. Après avoir lontems attendu le retour du Médecin, il arrache lui-même le funeste appareil, dont l'effet fut de lui faire perdre entiérement la vûe, & de lui laisser, pour tout le reste de sa vie, d'insupportables douleurs.

On rendit la ville de Rhége à ses anciens habitans, autant qu'on en put rassembler, avec leur liberté & leurs loix. Cette exécution sanglante, dont le bruit se répandit au loin, augmenta beaucoup l'idée que l'on avoit déja de la justice des Romains, & elle contribua autant à les faire aimer de tous les peuples d'Italie, que leurs armes avoient servi à les en faire craindre.

C. GENUCIUS. AN. R. 482. AV. J.C. 270.
CN. CORNELIUS.

Il y eut une guerre contre les Sarsinates, peuple de l'Ombrie, qui habite l'Apennin. On n'en sait aucune circonstance.

Rome se ressentit cette année d'un rude hiver. Il y eut dans la grande place des néges d'une hauteur extraordinaire pendant quarante jours de suite. *Aug. de Civ. Dei, III. 17.*

Q. OGULNIUS GALLUS. AN. R. 483. AV. J.C. 269.
C. FABIUS PICTOR.

On commença cette année-ci à battre dans Rome de la monnoie d'argent, au lieu que jusqu'ici il n'y en avoit eu que de cuivre. Ce n'est pas que l'on n'eût dès lontems auparavant connu à Rome la monnoie d'or & d'argent: mais elle étoit étrangére, amenée du dehors, & prise pour l'ordinaire sur les ennemis, comme les quarante talens d'argent ramassés des dépouilles de Pométies, dont parle Tite-Live dans son premier Livre. Mais on n'avoit encore battu à Rome que de la monnoie d'airain. L'opulence où la République étoit parve- On commence à battre de la monnoie d'argent à Rome. *Liv. I. 51-53.*

An. R. 483. Av. J.C. 269. venue fit qu'on songea aussi à en fraper d'argent.

An. R. 484. Av. J.C. 268.

P. Sempronius Sophus.
Ap. Claudius Crassus.

Nouvelles Colonies. On envoie une Colonie à Ariminum, ville du pays des Gaulois Sénonois dans le Picenum : une autre dans le Samnium à *Malévent*, nom de mauvais augure, qui pour lors fut changé en celui de *Bénévent*.

On avoit accordé, il y a quelques années, aux Sabins le droit de bourgeoisie : on y ajoute maintenant celui de suffrage.

Guerre contre les Picentes heureusement terminée. La guerre contre les Picentes, peuple du Picenum, après un assez rude combat, & la prise des principales villes, fut terminée par la soumission entiére de toute la nation. Ce fut un grand avantage & un accroissement de forces très-considérable pour la République, puisque, selon Pline le Naturaliste, trois cens soixante mille Picentes entrérent sous la domination du Peuple Romain. Pour perpétuer la mémoire d'un événement si mémorable, on en grava la représentation sur la monnoie d'argent qui fut frapée cette année-ci.

Plin. III. 13.

M. Ati-

M. ATILIUS REGULUS.
L. JULIUS LIBO.

AN. R. 485.
AV. J.C. 267.

Pour mettre fin à la conquête de l'Italie entiére, il ne restoit plus à domter que les Sallentins, qui en occupoient la partie la plus orientale, sur les côtes de la mer, assez près de Tarente. On porta la guerre dans leur pays, sous prétexte qu'ils avoient reçu Pyrrhus dans leurs ports & dans leurs places. La commodité du port de Brunduse, qui donne un libre accès dans toutes les contrées voisines, en fut la principale cause. Ils ne furent soumis que l'année suivante.

L'Italie entiérement pacifiée par la soumission des Sallentins & des Ombriens.

Brindes.

NUMERIUS FABIUS.
D. JUNIUS.

AN. R. 486.
AV. J.C. 266.

Ce fut à ces Consuls que se rendirent, d'un côté les Ombriens, de l'autre les Sallentins : ce qui leur procura l'honneur du triomphe ; & l'Italie entiére fut ainsi réduite & pacifiée.

Rome jusqu'ici, avoit luté pendant près de cinq cens ans contre les différens peuples qui habitoient dans l'Italie, & n'avoit pu encore en passer les bornes, ni

An R. 486. Av. J.C. 266.

porter plus loin ſes conquêtes. Quelle apparence y avoit-il qu'un peuple, retenu malgré lui pendant tant d'années dans une ſi étroite enceinte, dût un jour, & dans un aſſez court eſpace de tems, ſe rendre maître preſque du monde entier? Qu'eſt-ce que l'Italie, en comparaiſon de cette vaſte étendue de provinces & de roiaumes qui lui étoient deſtinés dans l'Afrique, dans l'Aſie, dans l'Europe; & dont il devoit faire ſucceſſivement la conquête? C'eſt à quoi il ſe préparoit ſans le ſavoir par toutes les guerres qu'il a ſoutenues juſqu'ici: ou, pour parler plus juſte, c'eſt à quoi Dieu lui-même le diſpoſoit, comme il avoit préparé Cyrus & Alexandre aux grandes conquêtes qu'il leur avoit deſtinées, & qu'il avoit fait prédire clairement pas ſes Prophétes, auſſi bien que celles des Romains. Il avoit marqué des bornes fixes pour la durée des Roiaumes des ſucceſſeurs d'Alexandre. Juſques-là les Romains ne pourront rien ſur ces Roiaumes. Mais quand le terme préfix ſera arrivé, ils viendront tous ſe ſoumettre, chacun dans leur tems, à la domination de Rome. Nous ſommes heureux, que cette

condui-

conduite & cette attention particuliére de Dieu ſur les Roiaumes de la terre, qui ne commencent & ne finiſſent que quand il lui plait, nous ait été révélée dans les Ecritures. AN. R. 486. AV.J.C. 266.

Les Romains, victorieux de tous les ennemis qui les ont ſi lontems exercés dans l'enceinte de l'Italie, vont deſormais devenir l'aſyle ou la terreur des villes & des Etats du voiſinage, & employer leurs armes pour ſoutenir les foibles opprimés, & pour s'oppoſer à la violence des oppreſſeurs. Noble & digne uſage du pouvoir que Dieu accorde aux Princes & aux Etats, & qui feroit un honneur infini à un peuple puiſſant & redouté, ſi, fortement établi dans la réſolution de ſe rendre le protecteur de l'innocence & de la juſtice, ce qui eſt en quelque ſorte tenir la place de Dieu ſur la terre, il n'écoutoit point les ſuggeſtions d'une ambitieuſe politique, comme le feront bientôt les Romains, & ne devenoit point enfin lui-même un injuſte & violent uſurpateur!

Les Apolloniates furent les premiers qui eurent recours au Peuple Romain. Apollonie eſt une ville ſur la côte orientale de la mer Adriatique, recomman-

Les Apolloniates, puis les Volſiniens implo-

An. R. 486. Av. J.C. 266. rent le secours de Rome.

dable sur tout par son port, qui est l'abord le plus commode & le plus voisin pour passer de Brunduse dans la Gréce. Elle est située entre les peuples de l'Illyrie & de la Macédoine, contre lesquels elle n'étoit point en état de défendre sa liberté. Le Sénat reçut très-favorablement l'Ambassade qu'elle envoia à Rome, pour demander l'amitié & la protection de la République. Mais un événement fâcheux & imprévû auroit pu faire grand tort à la réputation de Rome dans l'esprit des peuples voisins. De jeunes Sénateurs, dans une dispute, s'emportérent jusqu'à maltraiter les Ambassadeurs. Le Sénat comprit bien de quelle conséquence & de quelle nécessité il étoit de réprimer une telle violence. Il se souvenoit de ce qu'il en avoit couté à la République pour avoir laissé impuni le violement du droit des gens par raport aux Gaulois. Il livra tous les coupables aux Ambassadeurs, sans avoir égard à leur naissance, à leur rang, ni même à leur dignité, car l'un d'eux étoit Edile. Ils furent conduits à Apollonie: mais les habitans, uniquement attentifs à la grace qu'ils venoient de recevoir du Peuple Romain, les renvoiérent après

les

es avoir comblés de toutes sortes d'hon-nêtetés. An. R. 486. Av.J.C. 266.

Q. FABIUS GURGES III. L. MAMILIUS VITULUS.

An. R. 487. Av.J.C. 265.

Un autre peuple plus voisin de Rome que les Apolloniates, & gémissant sous une oppression également cruelle & infame, implora cette année l'assistance des Romains. C'étoient les Volsiniens, peuple d'Etrurie, qui par une conduite tout-à-fait bizarre, & forcés apparemment par le mauvais état de leurs affaires, avoient, quelques années auparavant, non seulement accordé la liberté & donné des armes à leurs esclaves, mais les avoient même admis dans le Sénat. Ces étranges Sénateurs se rendirent bientôt maîtres de la Compagnie, & même de l'Etat, & exercérent dans toute la ville contre hommes & femmes des violences & des cruautés qu'on a peine à croire. Les Volsiniens, ne pouvant plus supporter le joug d'une si dure & si honteuse servitude, envoiérent sous main quelques-uns d'entr'eux à Rome, qui priérent le Sénat de vouloir bien leur don-

AN. R. 487. AV. J. C. 265.

ner audience dans une maiſon particuliére pour tenir ſecret le ſujet de leur voiage. Le récit de tout ce qu'ils avoient ſouffert toucha de compaſſion les Sénateurs, qui leur promirent un promt & puiſſant ſecours. Malheureuſement un ami du maître de la maiſon où s'étoit tenue l'Aſſemblée, reſté malade dans une chambre voiſine, avoit entendu tout ce qui y avoit été réſolu, & en avoit donné auſſitôt avis à Volſinies. Dès que les Députés y furent de retour, eux & pluſieurs des principaux furent égorgés. Ce fut une nouvelle raiſon de hâter le ſecours. Q. Fabius Conſul y arriva avec ſon armée. Les rebelles oſérent aller à ſa rencontre. Ils furent repouſſés avec grande perte juſques dans la ville, où le Conſul les aſſiégea dans les formes. Ils s'y défendirent vigoureuſement, & firent pluſieurs ſorties très-vives, dans l'une deſquelles Fabius reçut une bleſſure dont il mourut. Mais le courage des Romains ne périt pas avec lui, & n'en devint que plus furieux. Ils continuérent le ſiége, leur coupérent les vivres avec tant d'exactitude, & les preſſérent ſi vivement,

ment, que l'année suivante, où le Sénat envoia M. Fulvius l'un des Consuls pour terminer cette entreprise, réduits à une disette totale, & ne pouvant plus résister à la famine, ils se rendirent à discrétion. On leur fit souffrir les supplices les plus cruels. La ville fut détruite, & l'on assigna d'autres demeures à ce qui étoit resté de Volsiniens, & d'esclaves fidéles à leurs maîtres. Cette expédition valut le triomphe au Consul. AN. R. 487. AV. J.C. 265.

On nomma, l'année 487, pour Censeurs Cn. Cornélius Blasio, & C. Marcius Rutilus, celui-ci pour la seconde fois. Il assembla le Peuple aussitôt, & lui fit de vifs reproches de ce qu'il l'avoit nommé Censeur pour une seconde fois, après que leurs péres avoient abrégé de plus de deux tiers la durée de cette charge, parce que l'autorité en étoit trop grande. La modération qu'il montra dans cette occasion, lui fit donner le surnom de Censorinus. On fit un réglement qui défendoit de conferer deux fois à une même personne la charge de Censeur. Réglement sur les Censeurs.

On doubla, cette même année, le Nombre

An. R. 487. Av. J.C. 265.

des Questeurs doublé, & porté jusqu'à huit.

le nombre des Questeurs ou Tré riers. Jusqu'ici il n'y en avoit eu q quatre : deux pour la ville, aut pour l'armée. Mais comme les rev nus publics s'étoient beaucoup a crus à proportion des nouveaux ac croissemens qu'avoit pris le domain de l'Etat, on fut obligé d'en nomme jusqu'à huit.

Fin du troisiéme Tome.

TABLE

TABLE
DU TROISIEME VOLUME, SUITE DE L'HISTOIRE ROMAINE.

TABLE.

LIVRE HUITIEME.

§. II.

LIVRE NEUVIEME.

que repoussée. Guerres contre les Marses & les Etrusques aisément terminées. Les Plébéiens sont admis aux dignités de Pontifes & d'Augures. Loi sur l'appel au Peuple renouvellée. Deux Tribus ajoutées aux anciennes. Les Etrusques engagent les Gaulois à se joindre à eux. Ceux-ci, après avoir reçu les sommes convenues, refusent leur service. Guerre contre les Etrusques & contre les Samnites. Fabius est nommé Consul malgré lui: on lui donne pour Collégue Décius Mus. Ils portent la guerre contre les Samnites, remportent sur eux de grands avantages, & ravagent tout le pays. Ap. Claudius & L. Volumnius sont faits Consuls. Décius, à qui le commandement avoit été prorogé pour six mois, défait l'armée des Samnites, & l'oblige de quitter le pays. Elle va se joindre aux Etrusques. Décius prend plusieurs places dans le Samnium. Volumnius y conduit son armée, & Appius la sienne dans l'Etrurie, où il a peu de succès. Volumnius passe en Etrurie avec son armée. Il est fort mal reçu par son Collégue. Les troupes l'obligent de demeurer. Les deux Consuls remportent une victoire considérable sur les Etrusques,

à

LIVRE DIXIEME.

Con-

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chan celier, le troisieme Tome de *l'Histoire Ro maine, par Monsieur Rollin*; & je n'y ai rie trouvé qui puisse en empêcher l'impression A Paris, ce 25. de Mai 1739.

SECOUSSE.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, le troisieme Tome de *l'Histoire Romaine, par Monsieur Rollin* ; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empécher l'impression. A Paris, ce 25. de Mai 1739.

SECOUSSE.

